
WIDENER
HN XIR8 /


ALPHONSE
PICARD & FILS
EDITEURS
RUE BONAPARTE
-82-
PARIS, VIe ARROND.
LIBRAIRIE
ANCIENNE
D'OCCASION
COMMISSION
LIVRES NEUFS
FRANÇAIS
&
ETRANGERS



HENRI IV

ET LA

LIGUE ÉVANGÉLIQUE

ÉTUDE

SUR LA POLITIQUE FRANÇAISE EN ALLEMAGNE

1598-1610

PAR

Jean PETRESCO

Élève diplômé de l'École pratique des Hautes Études

PARIS

IMPRIMERIE HENRI JOUVE

15, RUE RACINE, 15

1903

A MON CHER MAITRE

MONSIEUR RODOLPHE REUSS

Directeur adjoint à l'École des Hautes Études.

Hommage respectueux.



Sur l'avis de M. RODOLPHE REUSS, directeur-adjoint des conférences d'histoire et de MM. BEMONT et ROY commissaires responsables, le présent mémoire a valu à M. JEAN PETRESCO, le titre *d'élève diplômé de la section d'histoire et de philologie de l'Ecole pratique des Hautes Etudes.*

Paris, 30 *juin* 1901.

Le Directeur de la Conférence ROD. REUSS.

Les Commissaires responsables, BÉMONT, ROY.

Le Président de la Section, G. MONOD.

PRÉFACE

On trouvera plus loin la bibliographie aussi complète que possible, du sujet traité dans ces pages : les efforts faits par Henri IV pour amener en Allemagne la création d'une Ligue évangélique, et plus tard, quand elle existe, pour l'amener à agir, de concert avec lui, contre la maison d'Autriche.

Ici nous dirons seulement que les papiers de Jacques de Bongars déposés à la Bibliothèque Nationale sous le titre assez inexact de *Mémoires de Bongars* (Fonds français, 7125-7132) sont la principale source manuscrite dont nous nous sommes servi. Ces Mémoires, qui ne sont qu'un recueil de dépêches et d'instructions, de copies ou de minutes de lettres, de « propositions » faites aux princes et aux villes d'Allemagne, etc., ont déjà été exploités, surtout par M. Anquez dans son intéressant travail *Henri IV et l'Allemagne*, mais nous y avons trouvé encore quelques pièces qu'il avait négligées. A cela nous avons joint des pièces disséminées dans d'autres volumes du même dépôt, (Fonds français, Collection Dupuy) et de la Bibliothèque de l'Institut (Collection Godefroy).



Mais ce qui fait le principal intérêt de cette étude, c'est qu'elle est le premier travail, écrit en français, où l'on ait mis en œuvre, d'une façon plus complète, les amples matériaux amassés par M. Maurice Ritter, professeur à l'Université de Bonn, dans les trois premiers volumes de la collection *Briefe und Acten zur Geschichte des dreissigjaehrigen Krieges* publiée sous les auspices de l'Académie royale de Munich. Le savant historien a réuni dans ces gros in-8° des milliers de pièces, publiées soit *in-extenso*, soit par des extraits, et tirées principalement des Archives de Munich, de Heidelberg, de Paris, de Bruxelles, de La Haye, etc. ; ces pièces permettent d'étudier, beaucoup plus en détail qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, la conduite politique des princes allemands et les motifs de leur attitude, leurs rivalités constantes, ouvertes ou cachées, le peu de capacité de la plupart de leurs conseillers politiques, comme aussi leur défiance invincible à l'égard des projets de la couronne de France.

Nous avons laissé à peu près en dehors de notre récit, l'action plus ou moins parallèle de la politique française vis-à-vis des princes catholiques de l'Empire et spécialement vis-à-vis de l'empereur Rodolphe II, excepté quand il était indispensable d'en parler pour la clarté des faits ; nous avons agi de même, à plus forte raison pour les négociations entamées en même temps avec les Provinces-Unies et la Grande-Bretagne ; ces négociations furent constamment enchevêtrées avec celles



d'Allemagne, durant les dix dernières années du règne de Henri IV; mais une pareille étude nous aurait mené trop loin. Cette tâche eût d'ailleurs été bien au-dessus de nos forces, et nous ne pouvions songer à embrasser dans notre modeste travail le tableau complet de l'activité diplomatique de ce roi que, longtemps après sa mort, la reconnaissance tardive des princes et des Etats de l'Empire appelait encore Henri-le-Grand.

Nous n'avons voulu retracer ici qu'un chapitre des négociations étrangères de ce monarque qui, son propre royaume à peine pacifié par sa sagesse, s'appliquait à la pacification de l'Europe et réussissait à y maintenir un équilibre plus ou moins précaire, en opposant le contrepoids de ses alliances à la puissance écrasante des Habsbourgs. Combien son existence importait à la paix du continent, c'est ce dont ses contemporains ne se rendirent compte qu'après sa disparition subite et après l'abandon de sa politique étrangère par sa veuve ; car c'est cet abandon qui rendit possible ou qui facilita du moins la terrible lutte, commencée huit années plus tard, et dont les péripéties cruelles désolèrent l'Europe pendant trente ans.



BIBLIOGRAPHIE (1).

Briefe und Acten zur Geschichte des dreissigjaehrigen Krieges in den Zeiten des vorwaltenden Einflusses der Wittelsbacher. Band I : Die Gründung der Union, 1598-1608, bearbeitet von Moritz Ritter. München, Rieger, 1870, 1 vol. in-8°. — Band II : Die Union und Heinrich IV, 1607-1609, bearbeitet von Moritz Ritter ; München, Rieger, 1874, 1 vol. in-8°. — Band III : Der Jülicher Erbfolgekrieg, 1609-1610, bearbeitet von Moritz Ritter, München, Rieger, 1877, 1 vol.in-8°.

Berger de Xivrey. — Lettres missives de Henri IV, Paris, Imprimerie royale et impériale, 1843-1858, 7 vol. in-f°. (Collection des documents inédits sur l'histoire de

1. Nous avons exclu de cette *Bibliographie* une bonne partie des ouvrages français, allemands, italiens, qui, publiés au cours du XVIIe siècle, n'ont forcément pu donner que la *chronique courante* des *évènements extérieurs*, sans fournir de *documents* précis ou le *témoignage* d'acteurs contemporains, comme l'*Histoire de France pendant sept années de paix*, de Pierre Mathieu (1606) la *Chronologie septennaire* de Palma Cayet (1605), les *Historie memorabile de suoi tempi*, de Ziliolo (1632), la *Medulla historica* de J. Bisselius, etc., etc.

France). — Supplément aux lettres, par Guadet. Imprimerie nationale, 1872-1876, 2 vol. 4°.

Ch. de Rommel. — Correspondance inédite de Henri IV, roi de France et de Navarre, avec Maurice-le-Savant, landgrave de Hesse. Paris, Renouard, 1840, 1 vol. 8°.

Lettres de Henri IV, roi de France, et de MM. de Villeroy et de Puisieux avec M. Antoine Le Fèvre de la Boderie, ambassadeur de France en Angleterre. Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, 1733, 2 vol. in-8°.

Ambassades de M. A. Le Fèvre de la Boderie, ambassadeur en Angleterre. S. L. (Amsterdam), 1750, 5 vol. in-12°.

Viri illustris Jacobi Bongarsi ad Joachimum Camerarium medicum Norimbergensem epistolae. Lugduni Batavorum, ex officina Elzeviriorum, 1647, 1 vol. in-16°.

Jacobi Bongarsi et Georgii Michaelis Lingelshemii epistolae. Argentorati, Staedel, 1660, 1 vol. in-16°.

Lettres de Jaques de Bongars, résident et ambassadeur du roi Henri IV vers les électeurs, princes et Etats protestants d'Allemagne. En latin et en français. La Haye, Moetjens, 1695, 2 vol. in-12° (1) (édition châtrée).

Vittorio Siri. — *Memorie recondite, tom. I, II. Lione, Annisson, 1679, 2 vol. in-4°.*

(V. Siri). Mémoires secrets tirés des archives des souverains

1. Nous ne citons pas l'édition antérieure de cette dernière compilation, (Paris, 1668) parce qu'on y a changé encore bien davantage et faussé une foule de passages, afin de ne pas choquer les principes politiques et religieux du Dauphin, à l'éducation duquel ce recueil devait servir.



de l'Europe, depuis le règne de Henri IV. Amsterdam, Nyon, 1765-1784, 40 vol. in-18.

Mémoires d'Estat recueillis de divers manuscrits en suite de ceux de M. de Villeroy, Paris, Thiboust, 1623 1636, 4 vol. in-12°.

P. Jeannin. — Négociations, 1607-1609, Paris, 1829, 2 vol. in-8°. (Collection Petitot, 2e série, tom. XI-XII).

Mémoires de Sully, principal ministre de Henri le Grand. Paris, Costes, 1814, 6 vol. in-8°.

Mémoires du cardinal de Richelieu, publiés par Petitot, tom. I. Paris, Foucault, 1823, 1 vol. in-8°.

Du Mont. — Corps universel diplomatique, etc., tom. V, 2e partie, Amsterdam, Brunel, 1728, 1 vol. in-fol.

Mercurius Gallo-Belgicus ed. Janssonius (1588-1608). Coloniæ Agrippinæ, Kempen et Grevenbruch, 1592-1608, in-12°.

Mercurius Gallo-Belgicus (1596-1610), edd. Gasp. Lorchanus et G. Ens, Coloniae Agrippinae, apud Lutzenkirchen, 1603-1611, in-12°.

Le Mercure françois, etc. Paris, Richer, 1612-1614, in-12°.

Histoire Universelle de sieur d'Aubigné, comprise en trois livres, etc. Seconde édition, Amsterdam, Commelin, 1626, 1 vol. in-fol.

Sleidani veri et ad nostra tempora usque continuati, das ist wahrhafftige Beschreibung allerley fürnemmen Haendel und Geschichten, so sich biss auff das Jahr 1620 zugetragen, durch Mag. Oseam Schadaeum,



Strassburg, Ch. von der Heyden 1623-1625, 4 vol. in-fol.

CLAUDE MALINGRE. — Histoire générale des guerres et mouvements arrivés en divers Estats du monde, etc., tom. I. Paris, Billaine, 1638, 1 vol. in-18°.

Mémoires pour servir à l'histoire universelle de l'Europe depuis 1600 à 1716 (par le R. P. d'Artigny), nouv. édit. Nîmes, Beaune, 1783, 2 vol. 8°.

Histoire abrégée du siècle courant, depuis l'année 1600 jusqu'à présent par le sieur de Chasan. Paris, Coignard, 1687, 1 vol. 18°.

BOITEL (P.), sieur de GAUBERTIN. — Histoire mémorable de ce qui s'est passé tant en France qu'aux pays étrangers (1606-1619). Rouen, Besogne, 1620, 1 vol. 12°.

GOTTFRIED (L.). — *Historische Chronik oder warhafftige Beschreibung aller Geschichten... bis zum Jahre 1659. Franckfurt a. M., Huetter, 1745, 2 vol. in-fol.*

LUDOLF (H. von). — *Allgemeine Schaubühne der Welt oder Beschreibung der vornehmsten Weltgeschichten... von Anfang des XVII. Iahrhunderts, t. I, Franckfurt a. M., 1699, in-fol.*

MEAUX (VICOMTE DE). — La Réforme et la politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie, tom. I. Paris, Perrin, 1889, in-8°.

CHARVÉRIAT (E.). — Histoire de la guerre de Trente Ans, tom. I. Paris, E. Plon, 1878, in-8°.

L. VON RANKE. — *Franzoesische Geschichte, vornehmlich im*



sechzehnten und siebzehnten Jahrhundert, tom. II. Leipzig, Duncker. u. Humblot, 1868, in-8°.

Martin Philippson. — *Heinrich IV and Philipp III, Berlin, Grote, 1870-1876, 3 vol. in-8°.*

Moritz Ritter. — *Geschichte der deutschen Union von der Vorbereitung des Bundes bis zum Tode Kaiser Rudolfs II. Schaffhausen, Baader, 1867-1873, t. II, in-8°.* (Tout ce qui a paru ; s'arrête en 1608).

Anton Gindely. — *Kaiser Rudolf II und seine Zeit (1600-1612), Prag. Tempsky, 1862-1868, 2 vol in-8°.*

Anquez (L.). — Henri IV et l'Allemagne, Paris, Hachette, 1887, 1 vol. in-8°.

Poirson. — Histoire du règne de Henri IV. 2e édit. Paris, Didier, 1865, 4 vol. in-12°.

Moritz Ritter. — *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Gegenreformation und des dreissigjaehrigen Krieges, tom. I — II. Stuttgart, Cotta, 1889-1894, in-8°.*

Ch. von Rommel. — *Geschichte von Hessen. Marburg. u. Cassel, 1820-1856, 10 vol. in-8°.*

G. E. Lothholz. — *De Bongarsio singulisque eius aequalibus, Weimar, Boehlau, 1857, broch. in-4°.*

Hermann Hagen. — *Jacobus Bongarsius, ein Beitrag zur Geschichte, etc. Bern, Fischer, 1874, broch. in-4°.*

L. G. Pélissier. — Henri IV, Bongars, et Strasbourg. Paris, Berger-Levrault, 1888, broch. in-8° (Tirage à part, avec appendice de documents inédits, de la *Revue Alsacienne*, Paris, tome XI).

Ch. Cuissard. — Bongars et l'affaire de la Chartreuse de



Strasbourg. Orléans, Herluison, 1895, broch. in-8°.

H. Muller. — *Die Restauration des Katholicismus in Strassburg. Halle, Niemeyer, 1882, 1 vol. in-8°* (Histoire de la Guerre des Evêques en Alsace, jusqu'à la paix de Haguenau en 1604).

R. Reuss. — *Beschreibung des bischoeflichen Krieges, 1592, etc. Strassburg, Treuttel u. Würtz. 1879, 1 vol. in-8°.*

Albert Babeau. — Une ambassade en Allemagne sous Henri IV Extrait de la *Revue historique*, année 1896, tome LX (C'est celle du maréchal de Boisdauphin, envoyée à Vienne en 1600).

Louis Davillé. — Instructions données par Henri IV à ses députés en Lorraine, etc. (*Annales de l'Est*, Nancy, année 1901).

K. A. Muffat. — *Die Versammlungen der protestantischen Fürsten in den Jahren 1590-1591, zur Gründung einer Union. München, Akademie der Wissenschaften, 1865, 1 broch. in-4°.*

C. A. Cornelius. — *Zur Geschichte der Gründung der deutschen Liga. München (Historisches Jahrbuch), Straub, 1865, 1 vol. in-8°.*

A. Wiskocil. — *Das œstreichische Cabinet und die Katholische Union bis zum Jahre 1617. Leitmeritz* (*programme du Gymnase*), *1880, broch. in-4°.*

K. Haselbach. — *Die Politik der Union gegenüber dem Hause Habsburg. Krems, Pommer,* (programme du Gymnase de Krems). *1862, in-4°.*

Moritz Ritter. — *Sachsen und der Jülich'sche Erbstreit*



(1463-1610). München, Akademie der Wissenschaften, 1873, in-4°.

W. Werner. — *Der Uebertritt des Pfalzgrafen Wolfgang Wilhelm von Pfalz-Neuburg und der Jülich'sche Erbfolgestreit (1609-1614), Neuhaldensleben, Eyraud, 1874, in-8°.*

Martin Philippson. — *Heinrich IV von Frankreich und der Jülicher Erbfolgestreit (Historische Zeitschrift von Sybel, tome XXXIII,* München, 1875.

H. Averdunk. — *Duisburg zur Zeit des Jülich-Clevischen Erbfolgestreites, t I-III, Duisburg, Niete, 1884-1885, 2 broch. in-4°.*

Moritz Ritter. — *Die Memoiren Sully's und der grosse Plan Heinrich's IV. München, Akademie der Wissenschaften, 1871, in-4°.*

J. A. Wynne. — *De groote en de klene plannen van Hendrik IV, dans la Revue néerlandaise* De Gids, *année 1879, tom. II.*

Ch. Pfister. — Les Économies royales de Sully et le grand dessein de Henri IV (Revue historique, tom. LIV, LV, LVI, Paris, 1894).

Enfin l'on trouvera encore plusieurs renseignements sur la politique française dans des ouvrages se rapportant à une phase postérieure des rapports entre la France et le Saint-Empire, mais où se reflètent les préoccupations antérieures à la guerre de Trente Ans. Nous citerons seulement le curieux *Recueil de quelques discours politiques escrits sur diverses occurences des*



affaires et guerres estrangères depuis quinze ans en ça, paru sans nom de lieu ni d'auteur en 1632, et l'*Ambassade extraordinaire de Messieurs le duc d'Angoulesme, comte de Béthune et de Préaux Chasteauneuf, envoyés par le Roy Louis XIII vers l'Empereur Ferdinand II et les princes protestants d'Allemagne en l'année MDCXX*. Paris, Jolly, 1667, 1 vol. in-folio.

HENRI IV ET LA LIGUE ÉVANGÉLIQUE

Etude sur la politique française en Allemagne

1598-1610

INTRODUCTION

Les rapports de la France et de l'Allemagne au XVIe siècle.

Les rapports politiques entre la France et l'Allemagne ont toujours été passagers et, pendant d'assez longues périodes, presque nuls, durant tout le moyen âge.

On n'y peut signaler aucune politique suivie, aucun projet d'ensemble et poursuivi avec ténacité, pour nouer entre les deux pays des relations amicales, aussi peu qu'on y signalerait des intentions hostiles durables.

Même l'invasion du Saint-Empire par les Arma-



gnacs en 1444 lorsque le Dauphin Louis essaya de pénétrer en Suisse, fut bien plutôt, au fond, un expédient imaginé pour se débarrasser de mercenaires dangereux, désormais inutiles, que le résultat d'un sérieux plan de conquête, de la part du roi Charles VII, soit en Lorraine, soit surtout en Alsace (1).

Les projets de Charles VII, qu'ils fussent imaginaires ou réels, et, plus encore, les violences commises par les troupes du Dauphin, avaient d'ailleurs irrité l'Allemagne tout entière. Charles VII sentit le danger qu'il y aurait pour lui de pousser trop loin les choses. On transigea ; on conclut avec l'empereur un traité par lequel le roi renonce à l'hommage de plusieurs villes impériales qu'il avait occupées et les Allemands aux indemnités qu'ils avaient réclamées. Le roi garde seulement la souveraineté d'Epinal (2).

La situation dut forcément changer après la disparition des territoires intermédiaires de la maison de Bourgogne, quand les deux Etats devinrent limitrophes,

1. Appelé par l'empereur Frédéric d'Allemagne à l'aider contre ses sujets rebelles, bientôt ils deviennent ennemis par la conduite du roi Charles VII, qui se trouvant sur le territoire de l'Empire, à la tête d'une puissante armée, somme toutes les villes impériales entre la Meuse et les Vosges de lui prêter serment de fidélité). Voy. de Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. III.

2. Henri Martin, *Hist. de France*, VI, p. 418 (Ordonn. XIII, 502). Dareste, *Hist. de France*, III, p. 159. De Beaucourt, *Hist. de Charles VII*.



et que la maison de Habsbourg, non contente d'absorber la plus grande partie de ces territoires, augmenta encore sa puissance déjà considérable en y ajoutant toutes les provinces de la couronne d'Espagne et les richesses du Nouveau-Monde. A ce moment, la France, enserrée de toute part et ouverte sur toutes ses frontières, semble presque à la merci d'un aussi formidable adversaire. Heureusement pour la monarchie française, au moment même de l'apogée de la maison de Habsbourg, quand Charles Ier, roi d'Espagne, devient Charles-Quint, empereur d'Allemagne, il se produit un fait historique qui entrave son essor et dont les conséquences, habilement exploitées, permettent à la maison de Valois, puis aux premiers Bourbons d'arrêter d'abord l'ennemi, d'ébranler ensuite sa puissance ; ce fait c'est la Réforme.

Si Charles-Quint avait pu se décider à se prononcer pour la nouvelle doctrine religieuse, les Habsbourgs n'auraient pas eu à craindre la France de longtemps. En se montrant fervent catholique, autant par intérêt politique que par foi religieuse, en voulant écraser à tout prix les hérétiques, qu'il considérait aussi comme des sujets rebelles, il recruta, pour ainsi dire, lui-même, à François Ier d'excellents alliés dans la personne des princes allemands luthériens et calvinistes.

Obligés de chercher un appui au dehors contre leur suzerain, ils ne lieront partie, que peu à peu, craintivement, avec la France qu'ils n'aimaient pas, d'autant plus



qu'ils la voyaient persécuter chez elle leurs propres coreligionnaires. Mais la nécessité réciproque de se défendre contre l'ennemi commun finit par les attacher les uns aux autres. En suivant d'un œil attentif le long duel de François Ier et de Charles-Quint, on voit le roi de France et les princes allemands battus chaque fois qu'ils s'abandonnent mutuellement et victorieux, ou du moins non vaincus, chaque fois qu'ils marchent d'accord. La situation reste la même, après la mort de François Ier et les rapports continuèrent avec Henri II son successeur, plus ardemment catholique pourtant. C'est lui, qui, pour la première fois, conclut un véritable traité d'alliance avec plusieurs des principaux princes protestants d'Allemagne, (5 octobre 1551) à savoir : l'électeur Maurice de Saxe, l'électeur de Brandebourg, le duc de Wurtemberg et le landgrave de Hesse ; on offrait à Henri II le patronage de Cambrai, Toul, Verdun et Metz comme vicaire du Saint-Empire. Cette alliance permet à l'ambitieux Maurice de Saxe de prendre sa revanche de la défaite des protestants (Muhlberg, 1547) à laquelle il avait tant contribué jadis, et d'imposer à Charles-Quint le traité de Passau, auquel succède la paix de religion d'Augsbourg (1555). La France y gagne les Trois-Évêchés, et c'est dans cette campagne de Henri II jusque sur les bords du Rhin, que s'esquisse pour la première fois sérieusement le plan d'une marche conquérante de la France vers le grand fleuve, pour en prendre possession d'une façon plus ou moins directe,



ou du moins pour y faire prévaloir son influence.

C'est de ce prix que l'Allemagne paie la paix religieuse, dont elle jouit pendant près d'un demi-siècle.

Les guerres de religion qui surviennent alors en France, semblent devoir détourner les Allemands protestants de cette alliance royale, pour le moment inutile, ou qui leur apparaît moins nécessaire. Mais des liens nouveaux se nouent entre la France et l'Allemagne par le fait même de ces luttes fratricides. Les protestants d'Allemagne ne peuvent se désintéresser tout à fait du sort de leurs coreligionnaires de France. On voit arriver en 1567 à Paris une ambassade de l'Électeur palatin et de cinq autres princes protestants, afin de prier le roi de France « au nom de l'ancienne amitié qui les unissait à sa couronne de faire observer fidèlement l'édit de pacification et laisser prêcher et ouïr l'Evangile à Paris et partout ailleurs ». Philippe II d'Espagne était trop puissant alors, pour que Charles IX et Henri III ne tinssent pas à vivre en bons termes avec leurs voisins de Germanie, cette inépuisable pépinière de reîtres et de lansquenets. Ils continuèrent donc à cultiver toujours, plus ou moins sincèrement, l'ancienne alliance avec les princes allemands hérétiques (1).

1. Voy. A. Waddington, *La France et les protestants allemands sous Charles IX et Henri III* (*Revue Historique*, tome XLII, Paris 1890). Pour l'histoire des relations entre les protestants français et l'Allemagne d'alors, on peut consulter F. W:



A plus forte raison les huguenots de France agirent-ils de même. L'amiral de Coligny, Condé et, plus tard, le jeune roi de Navarre, restèrent étroitement liés avec eux par d'assez fréquents sacrifices d'argent, qu'ils leur demandèrent, des envois de troupes, etc.

Il se forme ainsi entre les princes protestants d'Allemagne et le parti réformé de France une assez étroite alliance, basée sur la communauté des principes religieux, sur une communauté d'intérêts politiques aussi, mais avant tout sur la crainte également vive, de voir s'affirmer en Europe, avec la connivence des Valois, ou du moins sans qu'ils s'y opposent énergiquement, la monarchie universelle des Espagnols. Aussi quand Henri de Navarre devient roi de France, quand il pacifie le royaume et peut enfin tourner ses regards vers le dehors, après la paix de Vervins (1598), l'Allemagne protestante, qui le voit protéger ses anciens coreligionnaires, malgré sa conversion personnelle au catholicisme, qui le voit reconnu et respecté par les autres puissances de l'Europe, éprouve à son égard, plus que toute autre contrée peut-être, des sentiments de déférence, d'admiration, très concevables, et le regarde volontiers comme l'arbitre de la paix européenne. Ce n'est pas sans raison ; car sans lui, certainement la

Barthold, *Deutschland und die Hugenotten* (Brême, 1848) et G. von Polenz, *Geschichte des franzoesischen Calvinismus*, Gotha, 1864, tome II.



guerre de Trente-Ans aurait commencé vingt ans plus tôt. Aussi jamais souverain français n'a-t-il été plus populaire en Allemagne ; mais l'admiration d'outre-Rhin n'allait pas cependant, on le verra par la suite, sans une certaine crainte d'avoir à payer éventuellement un peu cher l'appui du roi. Cette défiance instinctive s'explique assez par le souvenir de la conduite de Henri II en 1552, souvenir qui n'a jamais tout à fait disparu ; de son côté, comprenant que les princes allemands voulaient bien être protégés, mais gratuitement, et sans se mettre vis-à-vis de lui, en frais d'aucune sorte, Henri IV n'a jamais voulu s'engager en leur faveur au delà d'une certaine limite, de peur d'avoir à porter seul le poids d'une nouvelle lutte européenne contre la maison d'Autriche et tous ses alliés. De là les oscillations perpétuelles, au moins apparentes, de sa politique allemande, dans les douze dernières années de sa vie ; un observateur superficiel les trouvera peut-être d'une monotonie rare, mais en réalité c'est un spectacle des plus instructifs de l'y suivre et de le voir maintenir autour de lui la trêve politique et religieuse, la dernière dont jouira pour longtemps l'Europe, grâce à l'équilibre instable qu'il parvient à conserver par son intervention discrète dans les affaires des Pays-Bas et de l'Allemagne, par ses relations avec l'Angleterre, les royaumes protestants du Nord et avec le Saint-Siège lui-même.

Il a rendu de la sorte un signalé service aux princes



protestants du Saint-Empire; mais ils n'ont pas su profiter du répit qu'il leur a procuré pour s'organiser à temps en vue d'une lutte désormais inévitable. Aussi, lui mort, ne tardent-ils pas à succomber sous les coups d'adversaires plus énergiques et plus puissants jusqu'au moment où Gustave-Adolphe, victorieux, les délivre et où Richelieu, reprenant à la fois la politique de Henri II et celle de Henri IV, se constitue leur protecteur, mais en réservant à son maître une part du butin.

CHAPITRE PREMIER

Henri IV et les princes protestants de l'Empire jusqu'à la paix de Vervins (1598).

Les relations de Henri IV et des princes allemands commencent bien avant son avènement au trône. Lorsqu'en 1583, Henri de Navarre eut lieu de craindre le renouvellement des hostilités entre les catholiques et les protestants de France dont il était le chef depuis 1579, il chercha tout naturellement à se fortifier par des alliances étrangères. Pour les négocier, il envoya en ambassade au delà des Vosges M. de Ségur-Pardaillan, surintendant de sa maison. Ségur devait visiter, au cours de sa mission diplomatique, la reine d'Angleterre, Elisabeth Tudor, le stathouder de Hollande, Guillaume de Nassau, le roi de Danemark, Frédéric II d'Oldenbourg et enfin les princes protestants d'Allemagne : l'électeur palatin, les margraves de Brandebourg, d'Anspach, de Bade, les ducs de Saxe, de Wurtemberg, de Brunswick, de Holstein, de Poméranie et Mecklembourg, le comte palatin de Neubourg, et les princes d'Anhalt.

La mission de Ségur dura vingt mois (juillet 1583,

mars 1585), mais elle fut en définitive infructueuse. La reine d'Angleterre se contenta de faire dire aux princes allemands qu'ils avaient tout intérêt à secourir le roi de Navarre (1). Quant aux princes eux-mêmes, tout en prodiguant à Ségur les plus chaleureuses assurances de dévouement, ils refusèrent de se confédérer entre eux, de crainte de fournir à l'empereur un prétexte pour rompre la paix d'Augsbourg.

Henri III qui redoutait les effets du voyage de Ségur en Allemagne, avait sollicité de Rodolphe II l'arrestation de l'envoyé navarrais. Ségur se trouvait alors en Saxe. Rodolphe, qui le soupçonnait de chercher à préparer l'élection de Henri de Béarn à l'Empire, s'empressa d'ordonner au duc de Saxe, de se saisir de sa personne ; mais un juste sentiment de sa dignité empêcha l'électeur Auguste d'obéir à cette étrange injonction.

En 1585, Ségur fut de nouveau député vers Elisabeth et les princes allemands. Il y avait à parer à un danger des plus pressants. La mort du duc d'Anjou, dernier frère de Henri III, avait singulièrement rapproché Henri de Navarre du trône de France.

Le duc de Guise, assuré du parti catholique dont il était le chef, avait fait valoir le prétendu droit à la couronne d'un oncle de Henri de Béarn, le cardinal de

1. Bibl. Nat., V[e] Colb., 401, t. 108. Instructions au sieur de Chapernon allant vers le roi de Navarre, de la part de la reine d'Angleterre. Janvier 1585.



Bourbon. Il avait de plus sommé Henri III de révoquer les édits de tolérance et de chasser du royaume les huguenots endurcis. Le roi de Navarre, voyant le danger qui le menace, tâche de le parer en faisant un appel désespéré à tous les protestants étrangers. Il avait fait immédiatement partir Ségur pour l'Angleterre, afin de faire comprendre à Londres que la guerre déclarée à son maître n'était que le prélude d'une attaque générale dirigée contre la Réforme ; il demandait donc aux ministres d'Elisabeth, qu'une flotte anglaise allât croiser dans la Manche et l'Océan Atlantique, pour mettre les côtes de la France à l'abri d'une descente des Espagnols et que 200.000 écus fussent avancés au roi de Navarre pour l'aider à recruter des reîtres et des lansquenets en Allemagne.

Elisabeth, au lieu des 200.000 écus demandés, n'en promit que 50.000 ; et encore elle entendait qu'on ne les employât qu'à l'entrée en campagne des capitaines allemands.

Ceux-ci ne demandaient pas mieux que de commencer, et parmi les plus empressés, on remarquait le comte de Mansfeld, qui après avoir servi dans l'armée de la Ligue, sollicitait maintenant l'honneur de la combattre dans les rangs des huguenots.

Il est certain que, si on avait pu leur verser alors les frais d'entrée en campagne d'usage, ils auraient passé tout de suite en France. Mais comme, par suite de ses perpétuels embarras financiers, Ségur ne pouvait les



entretenir que d'espérances, ils ajournèrent leur départ.

Entre temps, l'empereur, par un rescrit sévère, s'opposa à tout enrôlement en faveur du roi de Navarre, ce qui intimida plusieurs des princes disposés à lui venir en aide, les électeurs de Saxe et de Brandebourg, le comte palatin du Rhin, le landgrave de Hesse, les ducs de Poméranie, de Wurtemberg, etc. Pour n'avoir pas à prendre immédiatement parti, ils résolurent, dans l'assemblée de Warms (1586), d'offrir à Henri III leur médiation entre lui et ses sujets réformés. Leurs députés, auxquels s'étaient joints ceux des villes d'Ulm, de Strasbourg, de Francfort et de Nuremberg, se rendirent donc en France auprès de Henri III, qui les reçut fort mal et ne leur cacha pas, qu'il entendait faire usage de sa prérogative, pour changer, selon son bon plaisir, les lois qu'il avait faites.

Convaincu que, sans l'assistance pécuniaire d'Elisabeth, l'Allemagne protestante resterait inactive, Ségur insistait pour que le subside anglais fût augmenté et fourni dans un bref délai. Sur les instances de M. de Guitry, dépêché en Angleterre après Ségur, la reine finit par consentir à doubler les subsides.

Mais l'argent qu'elle promit d'envoyer sur le continent (elle n'en envoya d'ailleurs que la moitié) ne devait être délivré au duc Jean-Casimir, que si celui-ci promettait lui-même de conduire 8000 chevaux et 14000 fantassins en France et s'engageait à ne déposer les



armes qu'après avoir procuré une « bonne paix aux réformés ».

On connaît le sort malheureux de cette armée, réunie enfin après tant de peines et de prières. Le défaut de cohésion, l'absence de tout plan, l'inhabileté des généraux et l'indiscipline des sous-ordres et des soldats, telles furent les causes de l'insuccès final de la campagne de 1587 (1).

Henri de Navarre n'avait pas attendu la destruction du corps de Dohna pour réclamer à la reine d'Angleterre de nouveaux sacrifices.

Dès le mois d'août 1587 il avait envoyé Avely en Angleterre et son secrétaire Bongars en Allemagne. Mais les envoyés français ne réussirent à émouvoir ni la reine d'Angleterre ni les princes allemands, auxquels le roi de Danemark, après le roi de Navarre, conseillait de constituer une Union, pour défendre leurs droits contre leurs adversaires catholiques dans l'Empire, devenus de plus en plus redoutables pour eux, grâce au concours de l'Empereur et du roi d'Espagne. Ces bons conseils restèrent inutiles ; leur sécurité dans l'Empire leur paraissait toujours suffisamment garantie par les articles de la paix d'Augsbourg, et ils ne bougèrent pas.

1. Sages et Royales Oec., chap. XXIV.

II

Après l'assassinat de Henri III, quand Henri de Navarre fut reconnu pour monarque légitime par la plupart des chefs de l'armée dont disposait le feu roi et par une bonne partie de la noblesse catholique du royaume, Bongars (1), qui se trouvait toujours en Allemagne, insista auprès des princes afin que les 300.000 écus qui avaient été promis à Henri III fussent versés à son successeur. Cet argent aurait été d'autant plus utile au nouveau monarque, que les troubles civils le privaient du produit des recettes publiques. N'était-il pas raisonnable de faire pour lui, protestant, autant que pour le catholique Henri III ?

Mais il n'obtint rien; la plupart des princes alléguèrent des raisons dérisoires pour motiver leur refus, et le seul prince qui aurait pu l'aider, Frédéric d'Oldenbourg, roi de Danemark, était mort récemment, laissant un fils encore mineur. Quant aux villes hanséatiques, dont la richesse était connue, elles firent la sourde oreille.

1. Jacques de Bongars, un des plus influents et des plus actifs agents de Henri IV en Allemagne. Voy. L. Anquez, *Henri IV et l'Allemagne*, et surtout la notice biographique de M. Herman Hagen, *Jacobus Bongarsius, ein Beitrag, etc.*, Berne, 1874, 4°.



M. de Sancy (1), fut plus heureux dans l'Allemagne du centre et du sud. A son instigation, le landgrave de Hesse, Guillaume le Sage, tint à Cassel (décembre 1589) une assemblée secrète à laquelle assistaient l'électeur de Saxe, Chrétien Ier, l'électeur palatin, Frédéric IV et son oncle, le duc Jean-Casimir. Quoique tout projet de ligue entre les Etats fût encore une fois écarté, du moins on décida de fournir à Henri IV pour la campagne de 1590, 4.000 reîtres et 9.000 lansquenets. On y mit pourtant la condition que Henri IV interviendrait à Constantinople pour détourner les Ottomans d'attaquer l'Allemagne ; car, tant que celle-ci se croirait menacée par les infidèles, elle ne pourrait donner au roi de France que des secours insignifiants.

Seul le landgrave de Hesse, procurait immédiatement 100.000 florins; on tira quelques sommes supplémentaires des villes d'Ulm et Nuremberg; ce fut tout l'argent que l'Allemagne fournit à Henri IV pour le moment.

Il fallut donc recourir encore à la reine Elisabeth d'Angleterre qui se montrait alors assez bien disposée pour Henri IV, mais qui ne se décidait pas volontiers

1. Nicolas Harlay de Sancy ; successivement conseiller au parlement, maître des requêtes, ambassadeur en Angeterre et en Allemagne, capitaine des Cent-Suisses, premier maître d'hôtel du roi et surintendant des finances (Michaud, *Biographie universelle*, XXXVII, p. 617), fut aussi un des principaux négociateurs de Henri IV auprès des princes allemands.



à le prouver en mettant la main à la bourse. En 1589, pour obtenir d'elle les 500.000 écus avec lesquels on avait soldé les Suisses passés du service de Henri III à celui de Henri IV, M. de Fresne-Canaye avait dû négocier à Londres pendant deux mois entiers (oct. et nov.).

Au début de l'année 1590, Pallavicini suivit Fresne-Canaye sur le continent; au nom d'Elisabeth il devait exhorter les princes à s'intéresser à Henri IV. Une fois en Allemagne, les deux diplomates s'aperçurent bientôt que les Allemands n'étaient guère plus échauffés que d'habitude. Après s'être concerté avec le duc de Saxe, Pallavicini retourna en Angleterre (fin mai 1590), sans même communiquer le résultat de ses démarches à M. de Fresne, ni à Sancy, ce qui indigna vivement le roi (1).

La nouvelle ambassade du vicomte de Turenne en Angleterre et en Allemagne, eut pourtant un résultat inespéré, la mise sur pied d'une armée de 16.000 lansquenets et de 10.000 reîtres.

Le 18 août 1591 les Allemands passèrent la frontière et entrèrent en Lorraine, qui fut encore une fois ravagée, sans que le duc Charles II pût s'opposer à cette invasion. Mais les services qu'ils rendirent au roi, ne furent pas bien considérables; Henri IV s'efforça bien de contenter tous ces mercenaires avides en leur distribuant

1. Voy. L. Anquez, *Henri IV et l'Allemagne*, p. 30.



le peu d'argent dont il disposait mais sans pouvoir les empêcher de piller d'abord, puis de s'insurger et de déserter. Bientôt l'armée royale fut à peu près ruinée et sa débandade permit au duc de Parme d'entrer dans Rouen.

A partir du mois d'août, les 4.500 Anglais qu'avait amenés le comte d'Essex, et les 2.000 ou 3.000 Flamands que les Etats Généraux avaient envoyés sous Philippe de Nassau, furent les seules troupes étrangères que conserva Henri IV.

Quant aux Allemands, dont la solde eût absorbé le reste de ses ressources, le vicomte de Turenne, (connu plus tard sous le nom de duc de Bouillon après son mariage avec l'héritière de Sedan, Charlotte de la Marck, en 1591), les reconduisit à la frontière. Aussitôt qu'ils eurent franchi la Meuse, ils commencèrent à se séparer, pour s'en retourner au plus vite dans leurs provinces respectives.

On comprend que Henri IV eût bien voulu se passer de ces auxiliaires si peu disciplinés et qui, pillant amis et ennemis, ravageaient tout le pays; mais plus d'une fois encore, il fut réduit à faire appel à leur concours, sans toujours l'obtenir, surtout après qu'il eut abjuré (1593).

« L'affaire de Strabourg », qui survint, mit forcément en relations plus étroites Henri IV et les princes protestants.

Quand, à la mort de Jean de Manderscheid (mai 1592), cet important évêché rhénan devint vacant, deux



compétiteurs se trouvèrent en présence : Charles de Lorraine, cardinal-évêque de Metz et un jeune prince luthérien, le margrave Jean-George, petit-fils de l'électeur de Brandebourg. Le Grand-Chapitre comtal de Strasbourg, dont certains membres avaient embrassé les doctrines nouvelles, était depuis longtemps divisé (1); les suffrages des catholiques réunis à Saverne, se portèrent naturellement sur le cardinal de Lorraine, tandis que les protestants élisaient, à Strasbourg même, le margrave de Brandebourg.

D'après le texte formel du recès de la diète d'Augsbourg, connu sous le nom de « paix de religion », l'élection du jeune margrave n'était pas régulière, puisque les territoires ecclésiastiques qui étaient catholiques au moment de la signature de ce recès de 1555, devaient rester toujours aux catholiques. Entre le Brandebourgeois hérétique et Charles de Lorraine, ardent catholique, soumis à l'influence des Habsbourgs de Vienne et même de Madrid, au point de prendre bientôt comme coadjuteur l'archiduc Léopold d'Autriche, qui le monarque français allait-il soutenir ?

Henri IV avait besoin, si non directement du jeune margrave, du moins de son grand-père l'électeur de Brandebourg et de l'appui des princes allemands pro-

1. On peut consulter sur les origines de ce conflit prolongé le volumineux travail de M. Aloyse Meister, *Der Strassburger Kapitelstreit, 1583-1592*. Strasbourg, 1899, 8°.



testants qui n'auraient pas manqué de jeter les hauts cris et de traiter Henri IV d'ingrat, s'ils avaient pris le parti du Lorrain.

On peut affirmer qu'il se serait aliéné une bonne partie des sympathies de l'Allemagne protestante s'il n'avait pas soutenu l'élection du margrave de Brandebourg. Il était d'ailleurs d'un intérêt évident pour lui de ne pas voir sur le siège du prince-évêque de Strasbourg un Habsbourg ; il avait tout lieu de craindre en effet que cette ville libre ainsi enclavée de toutes parts par le territoire épiscopal, n'échappât à son influence et ne fût obligée de se ranger plus ou moins au parti de la maison d'Autriche. Pourtant il n'osa pas soutenir ouvertement le margrave de Brandebourg, au commencement de la « guerre des évêques », de peur de déplaire au Saint-Siège de qui il n'avait pas encore obtenu l'absolution.

D'ailleurs les princes allemands et même l'électeur de Brandebourg, dont l'intérêt dans cette affaire était infiniment plus personnel encore, mirent eux-mêmes si peu d'empressement à soutenir leur coreligionnaire et leur parent que Henri IV songea d'autant moins à se charger de tous les frais d'une pareille guerre, « laissant au temps le soin d'arranger les choses. » Plus tard, quand il fut devenu lui-même le beau-frère d'un prince lorrain, il se soucia moins encore de combattre pour déposséder le cardinal, et se montra même beaucoup plus traitable que son représentant officiel Bongars dans ses récla-



mations diplomatiques ; il finit par reconnaître comme prince-évêque de Strasbourg, Charles de Lorraine sauf à stipuler que celui-ci payerait une somme d'argent considérable, à titre de dédommagement, à son compétiteur malheureux (1).

Il est intéressant d'observer, dans cette guerre des évêques, ainsi que dans l'affaire de la Chartreuse de Strasbourg, comme le temps et les événements modifient les idées et les intentions premières du roi, ce qui s'explique d'ailleurs fort aisément. Au commencement, il avait promis beaucoup et paraissait tout près à soutenir fermement la cause protestante ; mais il se refroidit peu à peu, à mesure que les princes défendent plus mollement eux-mêmes leurs prétentions et se refusent aux sacrifices nécessaires. Sans nier les bons résultats partiels qu'eut pour le roi, comme pour la république de Strasbourg, leur alliance d'alors, il faut reconnaître que cette alliance de la ville libre et de Henri IV était un mariage de raison, n'excluant ni les défiances mutuelles ni les désaccords fréquents.

Quant à l'alliance avec les princes protestants de l'Empire, pour amener l'élection d'un des leurs à l'évêché de Strasbourg ; il aurait certainement fait davantage

1. Traité de Sarrebourg, du 10/20 septembre 1595, dans *R. Reuss*, *Beschreiburg des bischoeflichen Rrieges*, etc. 1878), p. 138 ss. et Traité de Haguenau, 1604, dans Du Mont, Corps Universel diplomatique, Amsterdam, 1728. tom. V. 2, p. 43.



pour eux, si de leur côté, ils l'avaient secondé d'une façon plus efficace. Leur mécontentement n'en fut pas moins grand ; il devait s'accentuer encore quand ils eurent connaissance des projets du roi relatifs à la paix avec les Espagnols.

Déjà depuis 1596, le Saint Siège pressait Henri IV de se rapprocher de l'Espagne, et les cours protestantes d'Allemagne le savaient. Il les avertit pourtant d'avance, et à plusieurs reprises ; dans une dépêche adressée à Ancel, son chargé d'affaires, qui se trouvait en tournée d'outre-Rhin pour essayer de tirer les princes de leur inertie, on lit ce qui suit : « Dites-leurs que mes affaires sont dans un tel état qu'elles ne souffrent point d'ajournement et que puisqu'ils ont plus souci de leur particulier que du général, j'en userai de même (1). »

Comme, en dépit de tous ces appels, les Allemands persistèrent à se tenir à l'écart, Henri IV aurait pu à la rigueur, et sans encourir le reproche d'ingratitude, négliger leurs intérêts ; néanmoins il fit insérer dans le traité signé à Vervins, un article, le vingt-quatrième, ainsi conçu :

« En cette paix, alliance, amitié, seront compris, de commun accord... premièrement de la part du roi très chrétien... les électeurs, princes ecclésiastiques et séculiers, villes, communautés et Etats du Saint-Empire, et par spécial, M. le comte palatin, électeur

1. *Bibl. Nat. Mém. de Bongars*, 7, 27, f° 74, 4 février 1597.



marquis de Brandebourg, duc de Wurtemberg, landgrave de Hesse, le marquis d'Anspach... » (1).

Pendant ces quinze années (1583-1598), soit par suite des divisions confessionnelles entre eux, soit faute d'une direction plus énergique, soit enfin par manque de clairvoyance, les chefs de l'Allemagne protestante n'avaient pas aidé bien efficacement Henri IV au point de vue militaire. Du moins par les avances d'argent relativement considérables qu'il avait consenties, leur groupe, avait été réellement utile au roi de France. Cet argent qu'il avait demandé avec tant d'insistance, s'empressant d'accepter les conditions parfois onéreuses qu'on avait mises à ces prêts, Henri IV aurait dû le rendre aux dates stipulées pour le remboursement ; sa considération au dehors y aurait gagné et il aurait eu ensuite une plus grande liberté d'action à l'égard de ses anciens alliés, qui auraient cessé d'être ses créanciers.

1. L. Anquez. *Henri IV et l'Allemagne*, p 31.

CHAPITRE DEUXIÈME

Etat de l'Allemagne au commencement du XVIIe siècle.

Pour qu'on puisse mieux se rendre compte des moyens dont disposait le protestantisme allemand vers 1600, ainsi que des ressources que pouvait trouver chez lui la politique française, il ne sera peut-être pas inutile d'énumérer ici, sommairement, les principaux territoires du Saint-Empire, tant laïques qu'ecclésiastiques, dans les trois ordres qui composaient l'ensemble de l'Allemagne d'alors ; électeurs, princes et villes libres.

La division en dix cercles, créée par Maximilien Ier en 1512, restait toujours le groupement officiel, encore que le cercle de Bourgogne fût soustrait à la vie commune, depuis la séparation des deux branches de Habsbourgs.

Dans chacun de ces cercles nous ne nommerons que les territoires ayant une importance réelle, soit par leur étendue, soit par leurs ressources financières ; il n'y a pas de motif pour énumérer les nombreux comtés, les centaines de petites baronnies et toutes les petites villes



impériales et libres qui foisonnaient surtout dans le sud-ouest de l'Empire.

Voici donc les territoires principaux du Saint-Empire Romain-Germanique, vers 1600 (1) :

I. — Dans le Cercle de *Franconie*, nous notons, en fait de principautés ecclésiastiques ; l'évêché de Bamberg, celui de Würzbourg et les possessions de l'Ordre Teutonique. En fait de principautés laïques : le margraviat d'Anspach, et comme importante ville libre : Nuremberg.

II. — Dans le Cercle de *Bavière*, nous rencontrons comme principautés ecclésiastiques : l'archevêché de Salzbourg, l'évêché de Ratisbonne, et celui de Passau ; comme principautés laïques : le duché de Bavière, le Palatinat supérieur, appartenant à l'Electeur palatin, le duché de Neubourg, et l'on peut nommer en fait de villes plus considérables, celle de Ratisbonne.

III. — Le Cercle d'*Autriche*, était tout entier, soit directement, soit indirectement entre les mains des Habsbourgs, même les territoires ecclésiastiques, assez petits d'ailleurs, tels que les évêchés de Trente, de Brixen, etc.

IV. — Le Cercle de *Souabe* comptait, en fait de principautés ecclésiastiques : l'évêché d'Augsbourg, celui

1. On en trouvera un tableau plus complet, par exemple, dans J Limnaens. *Juris publici Imperii Romano-Germanici tomus primus*, (Argentorati, Ledertz, 1629, 4°) p. 51-64.



de Constance et celui de Coire ; en fait de principautés laïques : le duché de Wurtemberg, les margraviats de Bade et les villes libres d'Augsbourg et d'Ulm, plus une trentaine d'abbayes, seize comtés, neuf seigneuries et vingt-trois petites villes libres.

V. — Dans le Cercle Rhénan nous rencontrons, parmi les principautés ecclésiastiques : l'évêché de Worms, celui de Spire, celui de Strasbourg et celui de Bâle (1). En fait de principautés laïques, ce cercle renfermait le duché de Lorraine, les landgraviats de Hesse, le duché de Deux-Ponts. Parmi les villes libres, il faut nommer surtout : Strasbourg et Francfort-sur-le-Mein. (En outre, plus de douze comtés, douze seigneuries, huit abbayes et vingt-et-une villes libres de moindre importance.

VI. — Le Cercle Electoral ou *Cercle-électoral rhénan*, ainsi nommé parce qu'il comptait, à lui seul, quatre des sept électeurs du Saint-Empire, renfermait, parmi ses principautés ecclésiastiques : l'archevêché de Trèves, celui de Mayence et celui de Cologne. Une seule principauté laïque était vraiment importante ; c'était l'Electorat palatin.

VII. — Le Cercle de *Westphalie* comprenait, en fait de principautés ecclésiastiques, l'évêché de Liège, celui de Munster et celui d'Osnabruck. Parmi les principautés laïques, il suffit de nommer le duché de Clèves,

1. Beaucoup d'autres y figurent de nom, mais sont déjà perdus pour l'Empire : Toul, Metz, Verdun, Besançon, etc.



celui de Juliers, celui de Luxembourg, celui de Berg, le comté de la Mark et le comté d'Ostfrise. Une seule ville libre vraiment importante à signaler, parmi la douzaine qu'on y rencontre ; c'est Cologne.

VIII. — Le Cercle de la *Saxe supérieure* présente cela de particulier qu'on n'y rencontre plus à ce moment de principautés ecclésiastiques catholiques, les sept anciens évêchés ayant été annexés par les princes protestants voisins, soit directement, soit au profit des branches cadettes de leurs familles, dont les princes sont élus administrateurs par les Chapitres, passés eux-mêmes à la Réforme. Elus à vie, ayant des revenus généralement modestes, ces administrateurs, non reconnus d'ailleurs par leurs collègues catholiques, écartés par suite des diètes de l'Empire, jouent bien rarement un rôle politique.

Les principautés laïques du cercle sont : l'électorat de Saxe, l'électorat de Brandebourg, les duchés de Saxe de la branche Ernestine, le duché de Poméranie, auxquels on peut joindre encore la principauté d'Anhalt, moins à cause de son étendue, que de l'activité politique de son chef.

IX. — Le Cercle de la *Saxe inférieure* ne possède également plus de principautés ecclésiastiques catholiques ; les archevêchés de Magdebourg et de Brême, les évêchés de Hildesheim, de Halberstadt et de Lübeck sont administrés par des princes et des chapitres protestants.



En fait de principautés laïques, on y trouve les duchés de Brunswick et de Lunebourg, ceux de Mecklembourg et de Holstein et celui de Schleswig, appartenant alors déjà au roi de Danemark. On y voit aussi de puissantes villes libres, Brême, Hambourg, Lübeck, mais elles vivent d'une vie assez étrangère à celle du reste de l'Empire, presque entièrement absorbées par leurs intérêts commerciaux au dehors.

X. — Le Cercle de *Bourgogne* enfin ne doit être mentionné ici que pour la forme, car tout en figurant encore sur les matricules du Saint-Empire, il n'en fait plus partie en réalité, ses ressources et son territoire étant absorbés entièrement, depuis un demi-siècle déjà (1) par la couronne d'Espagne, si bien que tout le monde le connaît de préférence sous le nom de Pays-Bas espagnols.

Il ressort de cette énumération rapide que l'immense majorité des princes laïques d'Allemagne était, au commencement du XVII[e] siècle, protestante ; mais, par malheur pour leur influence, ils se divisaient en deux groupes indifférents d'abord et bientôt ennemis, les calvinistes et les luthériens ; et en outre ils étaient

1. En réalité c'est Charles-Quint lui-même qui, en faisant voter par la diète réunie à Augsbourg, en 1548, l'arrangement du 26 juin, cité généralement sous le nom de *traité de Bourgogne*, amena la séparation maintenue par son successeur. (Voy. Du Mont, *Corps diplomatique*, IV, II, p. 340-342).



séparés par bien des jalousies dynastiques ou personnelles.

En dehors des ducs de Bavière et de Lorraine, du duc de Juliers et plus tard du duc de Neubourg, les archiducs d'Autriche n'avaient plus d'alliés un peu importants que les princes ecclésiastiques. Le nombre de ces derniers était, il est vrai, encore très considérable, car on y comptait trois électeurs (Trêves, Cologne, Mayence), un archevêque (Salzbourg) et une quinzaine d'évêchés de dimensions plus ou moins considérables.

Si les novateurs avaient aussi bien réussi dans leurs tentatives de sécularisation au sud et dans l'ouest (affaires de Cologne, de Strasbourg, etc.) qu'au nord de l'Allemagne, la lutte religieuse au sein de l'Empire aurait été tranchée, en faveur de la Réforme, car la grande majorité des petits comtes et des seigneurs de moindre envergure, comme aussi la plupart des représentants de la Noblesse immédiate étaient également protestants. C'était aussi le cas pour la plupart des grandes villes libres impériales ; on ne voit guère parmi elles que Cologne et Ratisbonne où le catholicisme se fût maintenu ; d'autres, Augsbourg, par exemple, étaient de culte mixte.

Il est malheureusement à peu près impossible, dans l'état actuel des recherches historiques, de trouver des renseignements statistiques exacts, au sens moderne du mot, sur la superficie des différents territoires et sur

les forces militaires des Etats de l'Empire, pour l'époque qui nous occupe ici (1).

Même dans des atlas historiques allemands justement célèbres, comme celui de Spruner, ou dans celui, plus récent, de M. G. A. Droysen, on ne rencontre pour le XVI[e] et le XVII[e] siècle aucune évaluation directe, ni aucune échelle de mesures assez détaillée pour calculer exactement l'étendue des divers territoires, en lieues ou en kilomètres carrés ; à plus forte raison n'avons-nous pas de données précises sur le chiffre de leurs revenus.

La statistique n'existait pas encore, et d'ailleurs une notable partie des revenus princiers du temps étant composée de rentrées en nature, il y aurait impossibilité de fixer un chiffre, même relativement exact, sans de longues recherches préliminaires dans les différentes archives de l'Allemagne, recherches que personne ne semble avoir encore eu le courage ou la patience d'entreprendre d'une façon générale et systématique.

1. On trouvera, sinon une statistique satisfaisante au point de vue moderne, du moins une appréciation assez détaillée et passablement impartiale des forces et de l'influence relative des différents Etats du Saint-Empire dans le troisième discours de l'intéressant recueil de mémoires politiques rédigés par la cour de France au début de la Guerre de Trente-Ans, *Recueil de quelques discours politiques escrits sur diverses occurences des affaires et guerres étrangères depuis quinze ans en ça*, sans nom. ni lieu d'imprimeur et d'auteur, 1632, in-4°, p. 55-69 ; *Discours de l'Empire et des princes et Estats d'Allemagne* ; il a été écrit en 1617, d'après une note du rédacteur anonyme.



Le seul moyen, que nous ayons de nous faire une idée au moins approximative des ressources des Etats, c'est de recourir à la « Matricule des impositions de l'Empire » qui fixait le contingent de chacun d'eux, primitivement pour subvenir aux frais de « l'Expédition Romaine », (c'est-à-dire, du voyage pour le couronnement des empereurs à Rome). Elle n'a guère varié depuis 1512 jusqu'à la fin de la guerre de Trente-Ans, et les chiffres qu'elle fournit, nous indiquent les obligations proportionnelles des Etats vis-à-vis de l'Empire ; sans doute, il ne faut pas oublier que ces contingents n'étaient pas toujours payés, quand même la diète les avait votés (1).

Seulement, cette *Matricula Sacro-Sancti Imperii* ne nous donne nullement une idée exacte de la richesse réciproque ou de la puissance relative des divers Etats, car les plus puissants, les Electeurs surtout, qui avaient principalement contribué à la dresser, semblent avoir eu soin d'abaisser leur contingent en hommes et en argent, et, par contre, d'augmenter ceux des plus petits, incapables de s'y opposer.

Primitivement « le mois romain » se payait en hommes ; plus tard « l'empereur trouva plus commode de demander l'argent et de lever les hommes lui-même ».

1. Elle votait un ou deux ou plusieurs « mois romains » pour une entreprise déterminée, et ce chiffre fixé pour chaque Etat, était, pour ainsi dire, l'unité de compte officielle.



Le cavalier était payé pour la solde d'un mois, 12 florins et le fantassin recevait 4 florins.

Sans nous arrêter à transcrire la matricule en son entier, nous lui emprunterons quelques chiffres, qui suffiront pour donner une idée, si vague soit-elle, des ressources des différents Etats, telles qu'on les appréciait au début du XVIIᵉ siècle.

D'après cette pièce (1) les électeurs ecclésiastiques et laïques étaient taxés à : 740 cavaliers et 216 fantassins. Les archevêques à : 159 cavaliers et 673 fantassins. Les princes, ducs etc., laïques à : 841 cavaliers et 3,605 fantassins. Les évêques à : 609 cavaliers et 2,636 fantassins. Les prélats, abbés et l'Ordre Teutonique à 148 cavaliers et 997 fantassins. Les abbesses à : 10 cavaliers et 85 fantassins. Les comtes et barons à : 449 cavaliers et 1,740 fantassins. La noblesse immédiate à : 32 cavaliers et 92 fantassins. Et enfin les villes libres à : 520 cavaliers et 3.996 fantassins.

Ce qui faisait un total de 3,508 cavaliers et de 15,993 fantassins, soit : 19,501 hommes.

Pour une armée de 19,501 hommes, le simple « mois romain » représenterait donc en argent : 106,068 florins, rien que pour la solde des troupes.

Toutes ces données sont du reste plus ou moins contestables, d'abord parce que certains chiffres de la

1. On la trouvera dans J. Limnaeus. *Juris publici Imperii Romano Germanici Liber secundus*, p. 77-80.



matricule ont certainement été modifiés, et surtout parce que, bien souvent les intéressés refusaient les versements auxquels ils étaient légalement astreints.

Un des chorographes allemands les plus féconds et les plus connus du XVIIe siècle Martin Zeiller, dans son « *Itinerarium Germaniae* » (1), nous fournit également un extrait détaillé de la matricule, auquel nous empruntons les indications suivantes, relatives aux principaux Etats de l'Empire :

	Hommes à fournir.						
Mayence	60	caval.	et 277	fant.,	soit	1828	flor.
Trèves	26 1/4	»	» 122 1/3	»	»	806	»
Cologne	60	»	» 277	»	»	1828	»
L'électeur Palatin	60	»	» 277	»	»	1828	»(2)
L'électeur de Brandebourg	60	»	» 277	»	»	2828	»
L'électeur de Saxe	65	»	» 301	»	»	1984	»
L'archevêché de Magdebourg	43	»	» 196	»	»	1300	»
L'archevêché de Salzbourg	60	»	» 277	»	»	1828	»

1. *Itinerarium Germaniae, das ist Reyssbuch*, etc. Continuatio I (Strasbourg, Pauli, 1674, fol.), p. 8-34.

2. Combien compliquées et sujettes à controverses sont les recherches faites sur les revenus de certains territoires et les données obtenues, on peut le voir par un article de M. Gothein sur les finances palatines dans la *Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins, Neue Folge*, tom. III et les observations auxquelles le soumet M. Moritz Ritter, *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Gegenreformation*, II, p. 63-64.

	Nombre à fournir					
L'archevêché de Brême	24	cav. et	100	fant.,	soit 344	flor.
L'évêché de Bamberg	30	» »	182	»	» 1088	»
L'évêché de Wurzbourg	45	» »	208	»	» 1372	»
L'évêché de Spire	18	» »	60	»	» 456	»
L'évêché de Strasbourg	18	» »	60	»	» 456	»
L'évêché d'Augsbourg	21	» »	100	»	» 652	»
L'évêché d'Hildesheim	18	» »	80	»	» 536	»
L'évêché d'Halberstadt	14	» »	66	»	» 432	»
L'évêché de Münster	30	» »	118	»	» 832	»
L'évêché d'Osnabrück	6	» »	36	»	» 216	»
La maison d'Autriche	120	» »	554	»	» 3656	»
Bourgogne (Espagne)	120	» »	554	»	» 3656	»
Les duchés de : Bavière	60	» »	277	»	» 1828	»
» Brunswick	45	» »	208	»	» 1372	»
» Palatins de Neubourg	20	» »	100	»	» 640	»
» Lunebourg	20	» »	120	»	» 710	»
» Juliers-Clèves-Marck et Berg	70	» »	323	»	» 2132	»
Les Duchés de Poméranie	34	cav.	200	fantas.	soit 1208	florins
» Mecklembourg	40	»	67	»	748	»
» Wurtemberg	60	»	277	»	1828	»
» Holstein	40	»	80	»	800	»
Les Landgraves de Hesse	50	»	260	»	1640	»
Les Margraves de Bade	30	»	80	»	868	»
Les Comtes d'Oldenbourg	10	»	44	»	296	»
» Anhalt	9	»	20	»	188	»

Les comtes Hohenlohe	8	cav. et	40	fant., soit	256	flor.
» Hanau-Lichtenberg	6	»	22	»	160	»
Villes libres : Nuremberg	40	»	255	»	1480	»
» Ulm	25	»	150	»	900	»
» Augsbourg	25	»	150	»	900	»
» Strasbourg	25	»	150	»	900	»
« Francfort-sur-le-Mein	20	»	140	»	800	»
Memmingen	8	»	50	»	296	»
Haguenau	6	»	30	»	192	»
Landau	2	»	18	»	96	»
Rosheim (1)	1	»	3	»	24	»

On voit combien les villes, toutes proportions gardées, étaient surchargées ; la seule ville de Nuremberg payait autant, en mois romains, que tout le duché de Poméranie ; la seule ville de Strasbourg payait le double de ce que devait fournir tout l'évêché de Strasbourg. C'est que dans les villes se trouvaient les seuls capitalistes de l'époque et que les princes étaient habitués encore à regarder les cités commerçantes comme des « vaches à lait » inépuisables.

Il y a encore trois considérations assez importantes

1. Nous avons joint aux chiffres relatifs aux villes importantes quelques-uns de ceux qui se rapportent à certaines villes impériales d'Alsace, pour faire voir combien petits étaient les contingents réclamés aux Etats minuscules de l'Empire.



à présenter ici, au sujet de la balance des forces dans l'Empire, quand il s'agit de la période décennale comprise entre 1600 et 1610. La première, c'est que la maison de Habsbourg occupait, en dehors de ses terres héréditaires, un certain nombre de sièges épiscopaux, dont les ressources augmentaient d'autant sa puissance matérielle; il en était de même pour la branche de la maison des Wittelsbach, de Bavière. La même remarque s'applique d'ailleurs au parti protestant, pour ce qui concerne les maisons de Saxe, de Brandebourg, de Brunswick et de Holstein (Danemark).

Par contre il ne faut pas oublier que tous les princes laïques de l'époque dépendaient, dans une certaine mesure, et au point de vue financier surtout, de leurs Etats provinciaux (*Landstaende*) où dominait la noblesse ; ceux-ci ne votaient que très à contre cœur, toutes les sommes destinées à réaliser des projets politiques : levées de troupes, subsides, etc. Les princes-évêques catholiques et les administrateurs d'évêchés protestants dépendaient également, sous ce rapport, de leurs chapitres ; d'ailleurs là, le changement plus fréquent des titulaires, appartenant à des familles différentes, empêchait d'ordinaire toute suite dans la politique des territoires ecclésiastiques.

Enfin si l'on étudie une carte un peu détaillée de l'époque (1) on constate que, sauf l'Autriche, la Bavière

1. Voy. p. ex. l'Atlas de Spruner, (Gotha, 1846), cartes 18 et 19, et celui de Droysen (Leipzig, 1886) cartes 39 à 43.



et la Saxe, tous les territoires, même ceux qui sont relativement les plus vastes, sont déchiquetés et séparés en parcelles plus ou moins nombreuses, souvent assez éloignées les unes des autres, le plus souvent sans aucune frontière naturelle (1) ; ils ne permettaient par conséquent aucune concentration de forces militaires ni la création d'une administration centralisatrice pour toute l'étendue d'un même territoire, quelque petit qu'il fût parfois (1).

D'ailleurs, il faut bien le dire, la plupart des princes du temps, au lieu de faire de la politique européenne, préféraient se livrer à une vie de plaisirs plus ou moins innocents dans leurs petites résidences, ou bien encore échanger des visites coûteuses avec leurs collègues.

Leurs revenus, déjà peu considérables en soi (relativement parlant), se gaspillaient de la sorte en bombances ou en festins et leur intelligence même, affectée par ces « beuveries » continuelles, n'était d'ordinaire plus capable de s'élever à des considérations politiques supérieures ; l'intérêt égoïste, immédiat ou prochain, et la crainte d'un dérangement dans leur vie tranquille inspiraient seuls généralement leur attitude politique.

1. Voy. p. ex. l'Electorat palatin, la Hesse, le Brunwick, Cologne, Mayence, Juliers, Clèves, etc.

2. Ce sont surtout les nombreux partages de famille du xvie et xviie siècle qui ont amené ou maintenu ce singulier état des choses territorial.



CHAPITRE TROISIÈME

Premières tentatives pour la formation d'une Union. — Conférences de Francfort, de Friedberg et de Spire. — Le litige de Strasbourg. — L'affaire de la succession à l'Empire.

La conclusion du traité de Vervins, laissait Henri IV libre de travailler à la régénération de la France, épuisée par près de quarante années de guerres civiles presque continuelles.

Mais s'il devait se consacrer avant tout au relèvement de la France, il ne pouvait pas se désintéresser complètement des destinées des Etats qui l'avaient, plus ou moins efficacement, aidé à combattre la Ligue et Philippe II.

D'ailleurs il allait se produire des événements qui feraient solliciter sa puissante intervention au dehors.

La paix de Vervins avait en effet, rendu également aux Espagnols leur liberté d'action ; ils voulurent en profiter pour se venger de ceux qui, pendant leur lutte contre la France, avaient soutenu cette dernière.



Dès le commencement du mois de septembre 1598, l'amirante d'Aragon, don Francisco de Mendoza, franchit la Meuse à la tête d'une armée de 30.000 hommes. Quelque temps auparavant il avait demandé à l'Empereur d'établir un gouvernement provisoire dans les duchés de Clèves et de Juliers dont le souverain titulaire, le duc Jean-Guillaume, était atteint d'aliénation mentale.

Jean-Guillaume n'avait pas d'enfants ; en se saisissant d'avance de l'administration des duchés, l'Espagne se ménageait des chances d'agrandissement, pour le moment où, par la mort du duc, sa succession viendrait à s'ouvrir.

Dès qu'il eut envahi les duchés, Mendoza fit passer le Rhin à une partie de son armée, et sur les deux rives du fleuve, les troupes de l'amirauté commirent des atrocités sans égales. Les villes et bourgs d'Alpen, de Xanten, de Gennep, de Dislaken, de Rees, de Rheinsberg, de Burrig, de Wesel, d'Ysselbourg, d'Emmerich furent pillés ou incendiés et l'on y égorgea les garnisons qui n'avaient pas su les défendre.

Le stathouder des Provinces-Unies, Maurice de Nassau, n'attendit pas que l'amirante s'attaquât au territoire hollandais lui-même, et il se porta rapidement avec un corps de troupes assez considérable, d'Arnheim sur Deventer et Tolhuys, mit Zutphen à l'abri d'un coup de main, et envoya sa cavalerie dans la Bétuwe, que le Wahal protégeait contre une incursion subite



des Espagnols. Ceux-ci, que décimait la famine, durent rétrograder bientôt vers la partie méridionale du duché de Clèves et Maurice réoccupa quelques-unes des places perdues, entre autres Emmerich, que les ennemis avaient évacuée en novembre 1598.

Les Etats de Clèves avaient invité les cercles de l'Allemagne et spécialement celui de Westphalie, auquel étaient incorporés Clèves et Juliers, à envoyer des députés à une assemblée convoquée pour la mi-novembre 1598, dans la ville de Dortmund. On y rédigea des lettres dans lesquelles les signataires dénonçaient à l'Empereur, à l'Électeur palatin et à ceux de Mayence, de Cologne et de Trèves, les Hollandais aussi bien que les Espagnols, pour s'être emparés, les premiers, de Deventer et de Tolhuys, les seconds du duché de Clèves, et pour avoir, de la sorte, attenté à l'intégrité de l'Empire.

Rodolphe ordonna bien à Mendoza ainsi qu'à Maurice de Nassau, de se retirer immédiatement, tant en Hollande qu'en Flandre ; mais suivant la remarque de Palma-Cayet, il fallait autre chose que des édits pour que l'Allemagne fût délivrée.

Au mois d'octobre (le 21) 1598, l'Electeur palatin s'adresse au landgrave Louis de Hesse, lui proposant une réunion des princes pour le 5 décembre à Francfort-sur-le-Mein ; on y discuterait les moyens de réunir les forces des membres « bien pensants » de la confession d'Augsbourg pour une défense commune et l'on



essaierait d'y joindre plus tard d'autres Etats évangéliques (1).

Dans les instructions délivrées à l'envoyé hessois pour la réunion de Francfort (26 novembre 1598) il est question d'invoquer l'appui de l'Empereur, du duc de Lorraine et de la France, pour défendre les droits du Brandebourg et du duc de Deux-Ponts sur les terres de Juliers (2).

Au congrès de Francfort, où neuf princes étaient représentés, la discussion se porta surtout sur la façon de se protéger contre l'Espagne. Le représentant de Neubourg dit, dès le premier jour, qu'il faut maintenir la France « en bonne affection, afin que sa pacification avec l'Espagne soit renversée ». Il faut demander du secours aux Provinces-Unies, à la France et au Danemark (3 décembre 1598). C'est aussi l'avis d'Anspach. Hesse-Marbourg déclare au contraire qu'on ne peut compter sur Henri IV, à cause de son traité de paix avec l'Espagne (4 déc.). Le représentant d'Anhalt objecte que peut-être cette paix n'est pas durable, et qu'il faut tout de même se mettre en rapports avec la couronne de France (3).

1. M. Ritter. *Briefe und Acten zur Geschichte des dreissigjaehrigen Krieges*, etc., (München, 1874), I, p. 113.

2. M. Ritter *Briefe und Acten* I, p. 117.

3. M. Ritter, *Briefe und Acten*, Procès-verbaux de la réunion de Francfort, I, p. 118.



Dans le recés (*Abschied*) qui résumait les délibérations du congrès de Francfort, à la date du 22 décembre 1598, il ne fut pas du tout fait mention de la France. On y décidait seulement de convoquer une nouvelle assemblée des princes et Etats protestants de l'Empire, pour continuer ces importantes délibérations. Elle se tiendrait à Francfort, le 7 février 1599.

Dès le 15 et le 19 décembre, l'Electeur palatin avait chargé ses envoyés d'engager les autres princes à faire des représentations à Henri IV sur ce que les Espagnols, bien qu'ils eussent compris le duché de Juliers, l'électeur et d'autres princes évangéliques dans le traité signé avec lui, faisaient des incursions sur le territoire de l'Empire. Mais la démarche ne semble pas avoir été approuvée par les autres participants (1).

On voit donc que, durant les premières séances du congrès de Francfort, aucune résolution énergique ne fut prise. Même en janvier 1599, les délégués du cercle de Westphalie, réunis à Cologne conjointement avec ceux des princes et électeurs du Rhin, se bornaient à supplier l'Empereur d'envoyer une armée au secours des territoires envahis.

Quand les adhérents au congrès de Francfort se réunirent pour une nouvelle session (12 février-15 mars 1599), quatorze princes et comtes s'y firent représenter, et les plus énergiques essayèrent alors d'aller de l'avant. Le duc

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 130.



de Deux-Ponts demande le premier qu'on envoie une ambassade au roi de France pour lui demander s'il veut leur venir en aide.

Neubourg a reçu de bonnes nouvelles, disant que sa Sa Majesté est assez disposée à rompre avec l'Espagne mais qu'elle voulait d'abord voir ce que feraient les princes allemands. »

Brunswick n'est pas de l'avis des autres ; il se défie quelque peu et ne sait pas si on ferait bien de pousser le roi à rompre avec l'Espagne ; « il ne croit pas que pareil acte porterait bonheur ». Il montre que le roi n'est pas un homme de parole, qu'il a abandonné l'Angleterre et les Provinces-Unies, pour s'unir à l'Espagne. Enfin il émet l'avis qu'il vaut mieux attendre.

C'est à ce moment qu'au congrès de Francfort, il est question pour la première fois de la formation d'une « Ligue Evangélique » entre les princes allemands. Le 7 mars l'Electeur palatin fait proposer aux diplomates assemblés de discuter la question d'une Union Évangélique. Neubourg et Deux-Ponts sont de l'avis de l'Electeur palatin, tandis que Brandebourg et Hesse-Cassel se montrent hésitants.

Le 11 mars on distribue le projet de l'Union palatine (1), mais le congrès de Francfort fut clos sans qu'il y eût eu rien de décidé sur ce qu'il fallait faire pour

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*. Procès-verbaux du congrès de Francfort, I, p. 135.



s'opposer aux incursions des Espagnols de l'Empire.

Rodolphe II sur l'appui duquel on avait compté, se contenta de renouveler ses précédents mandements. Abandonnés à eux-mêmes, les princes essayèrent d'agir. A la réunion de Coblence, une levée de 1000 lansquenets et de 3000 reitres fut votée.

C'est sur ces entrefaites que Bongars arriva en Allemagne.

Il représenta au landgrave de Hesse, à l'Electeur palatin, au margrave d'Anspach et à leurs collègues princiers que le roi, à cause de l'épuisement de la France et de l'insuffisance des renforts étrangers, n'aurait pu, sans la paix avec l'Espagne, rentrer en possession des places de la Picardie et de l'Artois, dont Philippe II s'était emparé. Cependant il aurait continué la guerre toute sa vie, plutôt que de subir des conditions désavantageuses aux réformés ou français ou allemands.

Mais quoique conclu sous la médiation du Saint-Siège, le traité de Vervins n'était préjudiciable ni aux uns ni aux autres. Déjà les protestants français avaient obtenu l'Edit de Nantes ; quant aux protestants allemands qui, au mépris des stipulations de Vervins, étaient assaillis par les Espagnols, Henri IV s'offrait à les protéger (1).

1. Bibl. Nat., *Mém. de Bongars*, 7126, fol. 237. Instructions, à Bongars, 2 février 1599.



Le roi, tout en poussant les princes à se venger et à chasser les Espagnols de l'Allemagne, n'était aucunement disposé à entrer en lutte ouverte avec ces derniers, ni à déclarer la guerre au roi d'Espagne. Il consentait bien à venir en aide clandestinement aux princes et les poussait par tous les arguments possibles à s'unir pour refouler l'ennemi.

Mais il ne voulait pas non plus entendre parler des demandes d'argent, que les princes s'étaient empressés de lui adresser tout de suite après la conclusion du traité de Vervins.

Les princes allemands, de leur côté, rien qu'à cause de leur désunion notoire, n'étaient pas en position d'inspirer grande confiance à quelqu'un qui aurait été tenté de se mêler de leurs affaires et de leur venir en aide (1).

L'électeur palatin, Frédéric IV, en s'adressant à Bongars, lui déclarait qu'il n'avait jamais eu de soupçons à l'égard du roi, en raison de son traité avec l'Espagne, et il le remerciait de vouloir bien recommander les affaires des princes à l'empereur. Enfin, informant Henri IV qu'il faisait quelques armements avec d'autres Etats de l'Empire, pour en chasser les Espagnols, il exprime la conviction que tout tournera bien ;

1. C'est ce qu'il écrivait très franchement à Bongars : « Car quand je voudrais ou pourrais dès à présent m'engager davantage plus avant dans leurs desseins ouvertement, leur division m'en dégoûterait ». (Bibl. Nat., *Mém. de Bong.*, Manuscr., fr., 7126., t. II, p. 155).



il prie aussi le monarque français de lui faire rembourser tout au moins une partie des sommes qu'il avait prêtées jadis à la couronne de France et il espère que Sa Majesté « lui fera bientôt tenir quelque chose » (1).

Quoiqu'il sût que son maître ne consentirait vraisemblablement ni aux avances ni à une restitution, le secrétaire d'Etat Villeroy s'étonnait, s'indignait même de la lenteur avec laquelle les Allemands poursuivaient la réparation par les armes des dommages qu'ils avaient subis.

Déjà Henri IV avait fait remarquer à Bongars que, si les princes n'employaient pas contre les Espagnols les troupes qu'ils avaient réunies, ils auraient épuisé leurs peuples sans affaiblir en rien leurs ennemis.

L'armée espagnole quitta sur ces entrefaites la Westphalie pour se rapprocher d'Emmerich et de Rees (avril 1599).

Si le comte de Lippe, généralissime des troupes levées pour les princes, avait rallié Maurice de Nassau, les Espagnols se seraient trouvés dans une position très critique, puisque « leur armée était diminuée du tiers, tandis que celle des Etats Généraux était « en fleur » (2).

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, Frédéric IV à Bongars, 13 mai 1599, I, p. 175.

2. *Mémoires de Bongars*, 7128, f. 50, Bongars à Chrétien d'Anhalt, 6 juin 1599.



Bongars s'expliquait d'autant moins cette tactique, qu'une assemblée tenue à Magdebourg (mai 1599) avait expressément chargé l'Electeur palatin de se concerter avec les intéressés pour la conservation des libertés germaniques. Il proposa donc à ce prince d'engager les autres participants à former entre eux une « Union » ; quand elle sera constituée, le roi lui-même y adhèrera ; et si l'engagement de se secourir en cas de danger est déclaré réciproque, et que l'Union fixe un contingent déterminé de troupes de secours, Henri IV, lui aussi, promettra un contingent analogue. Le roi est d'avis qu'il pourrait, le cas échéant, secourir les princes avec 10-12000 fantassins et 4000 chevaux ; les princes, de leur côté, s'engageraient pour la moitié (1). Puisque le traité de Vervins avait garanti la neutralité de l'Allemagne, il croyait pouvoir, sans être taxé de perfidie, intervenir de la sorte, afin d'assurer l'exécution de cette clause.

Le roi voulait donc bien adhérer à l'Union ; mais d'abord il fallait que celle-ci fût constituée par les princes eux-mêmes. S'ils ne parvenaient pas tous à s'allier immédiatement, que ce soit au moins les principaux d'entre eux, l'Electeur palatin, celui de Brandebourg, le duc de Brunswick, le prince d'Anhalt, le landgrave

1. *Mém. de Bongars*, 7126, f. 257, Henri IV à Bongars, 12 juin 1599.



de Hesse et autres, bien disposés à s'entendre ; dans ces conditions le roi y adhèrera (1).

Mais les propositions des princes restèrent absolument vagues, hormis sur un seul point : Henri IV se cotiserait avec l'Angleterre pour solder les troupes allemandes. Ainsi les princes prétendaient être assistés par Elisabeth comme par Henri IV ; ils étaient pourtant loin de compte, surtout du côté d'Elisabeth.

Pendant ce temps, l'armée allemande, levée pour une campagne de trois mois, se ruinait, faute d'argent.

Poussés par Chrétien d'Anhalt et l'Electeur palatin, les princes décidèrent alors qu'on se réunirait à Friedberg, pour négocier avec la France, « car sans elle, tout le fardeau d'une lutte contre l'Espagne retomberait sur la patrie épuisée » (2).

Le 2 août, Anspach lui aussi, insiste pour qu'on garde bonne correspondance avec la France et l'Angleterre.

Mais durant les conférences de Friedberg (6-15 août 1599), où treize princes furent représentés, on ne voit se manifester aucun élan pour la formation d'une Union ; trop de querelles intérieures et de jalousies intimes séparaient les assistants.

Rien ne se décida, ou pour mieux dire, rien ne fut

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 176, Henri IV à Bongars, 6 juillet 1599.

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 184, Chrétien d'Anhalt à l'Electeur palatin.



même discuté sérieusement. Maurice de Hesse qui, en ce moment était opposé à la conclusion d'une Union, la trouvait, sans doute très utile, mais trop coûteuse et trop dangereuse pour ceux qui s'en mettraient (1).

L'irrésolution et les intérêts divergents des princes firent donc encore une fois échouer la tentative d'une Union protestante, que Henri IV désirait voir se former, dans son propre intérêt, comme pour le bien de ses anciens alliés. Le roi n'était pas seul d'ailleurs à se plaindre de l'inertie et de la discorde qui régnait parmi tous ces dynastes du Saint-Empire. Il y avait parmi eux quelques princes plus sages, qui souffraient de ce continuel désaccord. C'est ainsi que Chrétien d'Anhalt se plaint de l'inconstance de ses collègues : « Priez Dieu, écrivait-il à sa femme, afin que nos princes veuillent prendre une bonne résolution et suivre avec constance les bons et utiles avis.... » (2)

Henri IV jugea que les troupes du comte de Lippe, qui avaient échoué devant Rees, pouvaient être licenciées ; seulement il engagea les princes à secourir les Provinces-Unies. Depuis la paix de Vervins, il était en effet forcé de dissimuler sous le nom de remboursements, les envois d'argent qu'il leur faisait parvenir. Tout récemment, il avait dû prescrire la saisie des biens de

1. M. Ritter. *Briefe und Acten*, I, p. 188. Procès-verbaux de la conférence de Friedberg (6-9 août 1599).

2. M. Ritter. *Briefe und Acten*, I, p. 203.



tous les Français qui étaient au service des Etats Généraux. Quant aux Anglais, ils se préparaient, eux aussi, à déserter la cause des Pays-Bas rebelles, afin d'obtenir de Philippe III la permission de trafiquer en Flandre. Seule, l'Allemagne protestante était libre d'aider les Etats Généraux. S'ils étaient encore abandonnés de ce côté, il était à craindre que les Hollandais n'accueillissent les propositions d'accommodement des archiducs et de l'Espagne, qui n'ayant plus désormais à les combattre, menacerait de nouveau l'intégrité et l'indépendance de la Germanie.

Les princes allemands hésitaient cependant à s'unir avec les Etats Généraux des Provinces-Unies dont les rapides progrès excitaient d'ailleurs leur jalousie ; ils redoutaient en outre, « l'exemple et les conséquences du gouvernement populaire desdits Etats ».

Henri IV à qui la première raison « faisait mal au cœur » (1), estimait que pour les princes « ce serait folie de se précipiter en un péril présent, pour en éviter un autre qui pouvait arriver avec le temps ».

Bongars dut donc insister pour la conclusion d'une alliance immédiate, et ce fut à son instigation que le comte Jean de Nassau fut chargé par les princes, dans les derniers jours de l'année 1599, d'aller entamer des négociations à la Haye (2). Ajoutons que le projet d'une

1. *Mém. de Bongars*, 7126, f° 253, 287, Henri IV à Bongars 16 novembre 1599.

2. Bibl. Nat. Coll. Dupuy, 830, f° 30.



liaison étroite de l'Allemagne protestante avec les Hollandais fut adopté, du moins en principe, par les membres d'une assemblée tenue à Francfort-sur-le-Mein au commencement de l'année 1600.

II

L'accord provisoire, signé en 1595 (20 septembre) à Sarrebourg, donnait au cardinal de Lorraine, entre autres, les abbayes de Hohenbourg, et de Niedermunster, à condition de payer pendant cinq ans 3000 couronnes à Jean-George de Brandebourg, et à condition que les places qu'on lui abandonnait, spécialement Benfeld, seraient démantelées. Quant à Jean-George on lui avait adjugé, comme usufruit, les terres de l'évêché, les plus proches de Strasbourg.

Par lettres patentes du 22 novembre 1595, le roi de France s'était déclaré garant du compromis de Sarrebourg.

Mais ce compromis n'avait pas été observé par l'une des parties contractantes.

En effet, après avoir prescrit la démolition des remparts de Benfeld, le cardinal de Lorraine s'était ravisé, dès qu'il avait su que Jean-George ne vivait pas en bonne intelligence avec son chapitre. Bientôt, aux fortifications anciennes, il en ajoutait de nouvelles. Henri IV qui, dès 1596, lui reprocha sa déloyauté,



voulut, à partir de 1599, ou que les stipulations de Sarrebourg fussent exécutées en leur entier, ou que Jean-George fut largement indemnisé des sacrifices qu'il avait faits. D'ailleurs, il était froissé de ce que le cardinal de Lorraine se fût adjoint (1598), en qualité de coadjuteur, l'archiduc Léopold d'Autriche. Si Léopold s'installait solidement dans les terres de Strasbourg, il serait infiniment plus difficile à Henri IV d'entretenir des rapports suivis avec l'Allemagne, sans être surveillé de près. Enfin Charles de Lorraine, que Rodolphe II avait reconnu comme évêque de Strasbourg (1599), venait de sommer la république de Strasbourg et ses autres adversaires d'avoir à le reconnaître à leur tour; les récalcitrants seraient punis comme rebelles par l'empereur (1).

Dans une conférence tenue à Heidelberg le 17/27 octobre 1599, relativement à « l'affaire de Strasbourg », conférence à laquelle se trouvaient représentés l'Electeur palatin, Anspach, Deux-Ponts, Bade et Strasbourg, on proposa d'envoyer une ambassade à Henri IV pour le prier d'engager le cardinal de Lorraine à ne pas trop se hâter dans ses procédures politiques et judiciaires, et on décida de lui écrire d'abord une lettre pres-

1. Déjà en 1599 Ancel et Bongars avaient négocié au nom de Henri IV avec le magistrat de Strasbourg pour l'amener à entrer dans l'alliance conclue par la France avec l'Angleterre et les Pays-Bas libres, mais sans y réussir. (*Archives municipales de Strasbourg*, A. A. *fascicule* 1862).

sante, à ce sujet. Cette missive fut envoyée le 28 novembre, et Henri IV y répondit le 14 janvier 1610 (1). Bongars fut en outre chargé de démontrer aux correspondants de son souverain qu'il fallait recourir à la force pour arrêter les progrès du cardinal-évêque et de la maison d'Autriche.

Il expose donc à l'Electeur palatin et à son chancelier, que, après l'échec de l'expédition contre les Espagnols, les ennemis des princes protestants sont devenus de plus en plus audacieux.

Si ces derniers ne s'entendent pas, ils seront encore attaqués. Le roi Henri leur offre tout l'appui possible ; mais si l'on ne soutient pas les Provinces-Unies, elles seront forcées de s'accorder avec l'Espagne, et celle-ci prendra ensuite Juliers. Donc, les princes doivent donner, comme son maître le fait, des subsides aux Etats généraux. Sur la vue de la lettre du margrave d'Anspach, le roi a décidé de faire engager le duc de Lorraine et le cardinal Charles à se contenter des stipulations du traité de Sarrebourg ; il chargera de cette mission le maréchal de Boisdauphin, envoyé par lui en ambassade auprès de l'Empereur (2).

Quelque temps après, Bongars revient à la charge, pour décider les princes à s'unir plus étroitement, en vue d'une action décisive. Appelé devant le conseil de

1. *Lettres missives*, V. p. 201.
2. M. Ritter. *Briefe und Acten*, I, p. 213.

l'Électeur palatin (le 4 février 1600), il lui déclare que son maître n'a pu s'occuper de l'affaire de Strasbourg, avant d'avoir fini les siennes avec le duc de Savoie. Néanmoins, dès aujourd'hui, il désire savoir ce qu'il y aura à faire au cas où Charles de Lorraine ne tiendra pas compte de son intervention.

Si on ne lui fait la guerre qu'en paroles, on ne fera qu'engager le duc et le cardinal à oser encore davantage. L'attachement du roi pour la religion réformée n'a pas diminué par sa conversion au catholicisme; il est toujours prêt à défendre les princes réformés, qui sont menacés partout. Il faut donc aider les Etats-Généraux; il faut aussi s'unir plus étroitement entre membres de l'Empire. Si l'on veut envoyer une ambassade au roi, il faut que ce soit pour arriver à un résultat sérieux, et non pas en façon de divertissement (1).

Bongars se donnait malheureusement une peine bien inutile, en exhortant ainsi les princes à s'unir et à travailler en commun au salut du protestantisme allemand.

En effet nous voyons, qu'écrivant au margrave d'Anspach, à propos du Congrès de Francfort qui devait se tenir quelques jours plus tard, l'électeur de Brandebourg lui disait : qu'il n'avait nulle envie de s'y faire représenter, les efforts pour former une Union protestante lui semblant inutiles; il déclare qu'il n'a pas d'ar-

1. M. Ritter. *Briefe und Acten*, I, p. 220. Propositions de Bongars au conseil de l'électeur palatin.



gent, et il lui paraît singulier, à lui, lié à l'Empereur comme électeur, que l'on s'engage avec le roi de France sur des questions qui ne regardent nullement ce dernier. On peut bien exhorter le roi à veiller à ce que la Lorraine respecte le traité de Sarrebourg, mais il ne faut pas s'engager davantage (1).

Aussi quand le Congrès de Francfort se réunit (11-14 février 1600), quatre princes seulement y sont représentés, l'Electeur palatin, Anspach, Brunswick et Hesse-Cassel. Le représentant du margrave d'Anspach proposa dans la séance du 2/12 février, d'envoyer une ambassade à Henri IV; Brunswick et Hesse ne sont pas de cet avis; il faut seulement lui écrire, car le roi s'est converti; « *natura Gallorum* est connue »... Ils ajoutent que les Français ont depuis longtemps des vues sur la ville de Strasbourg et reprochent beaucoup aux Etats « qu'on s'associe à pareilles gens ».

Finalement le congrès se sépara comme ses devanciers, sans être arrivé à aucun résultat (2).

Un mois plus tard, le 15 mars 1600, Bongars, dans une entrevue avec le conseiller palatin Lingelsheim, relative surtout à la conduite du cardinal de Lorraine, revient sur la question.

Le roi l'a chargé, dit-il, de rappeler aux princes que,

1. M. Ritter. *Briefe und Acten*, I, p. 222.

2. M. Ritter. *Briefe und Acten*, I, p. 222. Procès-verbaux du congrès de Francfort (11-14 février 1610).

si le Lorrain garde l'évêché, ce sera un bien fâcheux voisin pour eux, et son successeur futur, l'archiduc Léopold encore plus. Il voudrait donc savoir ce que les princes ont décidé de faire pour parer à ce danger et en quoi lui-même pourrait leur être utile (1).

A ce moment Henri IV ne voulait réellement pas du cardinal de Lorraine comme évêque de Strasbourg, et surtout il désirait empêcher à tout prix, la coadjutorerie de l'archiduc Léopold (2). Il est vrai que plus tard, quand il sera las d'attendre, nous trouverons ses idées bien changées sur cette affaire.

Mais au lieu de suivre les conseils de Bongars, les princes protestants, entre autres le comte palatin et le nouvel électeur de Brandebourg, Joachim-Frédéric, le père même de Jean-George, députèrent vers Rodolphe II, l'acceptant pour arbitre du différend qui légalement devait être tranché par une diète. « Ce sera, s'écriait rageusement Bongars, une ambassade à genoux, par supplications et par prières (3) ».

Henri IV, ainsi qu'il l'avait promis, fit signifier en effet au cardinal de Lorraine, par le maréchal de Bois-Dauphin, qu'il assisterait Jean-George, à moins que les

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 225. Rapport du conseiller Lingelsheim à ses collègues du conseil, 16 mars 1610.

2. Il écrivait à Bongars à ce sujet : « Car j'ai très bonne volonté d'empêcher ladite coadjutorerie, laquelle a été recherchée malicieusement » (M. Ritter. *Briefe und Acten*, I, p. 228.

3. *Mém. de Bongars*, 7130, f° 22, Waldenfels, 15 avril 1600.



décrets lancés contre la ville et les chanoines résidant à Strasbourg ne fussent révoqués, et aussi que la coadjutorerie ne fût retirée à Léopold (1). Le cardinal répondit à Bois-Dauphin que les mesures dont se plaignait le roi, il les avait édictées sous la pression des chanoines résidant à Saverne « qui lui obéissaient si peu » ; il en ajournerait l'application jusqu'à ce que l'empereur Rodolphe, auprès duquel Bois-Dauphin allait se rendre, eût prononcé sur le fond de l'affaire.

Il affirma de plus, qu'il n'avait pas songé, lorsqu'il s'était donné Léopold pour coadjuteur, « au tort qu'il ferait à la frontière du roi ». Malheureusement aucun membre de la maison de Bavière n'avait consenti à accepter la coadjutorerie, et il n'aurait pu l'attribuer à l'un de ses parents sans encourir l'accusation de chercher à rendre l'évêché héréditaire dans sa famille : de là le choix qu'il avait fait de Léopold, qui vu son bas âge (il n'avait que 14 ans), n'était guère dangereux pour le roi, et qui tant que lui-même serait vivant, n'exercerait aucune des fonctions épiscopales. De son côté, Rodolphe II promit à Bois-Dauphin, qui, dès son arrivée à Prague, l'avait entretenu de l'affaire, de se résoudre « selon le droit et raison, et d'après les constitutions de l'Empire ».

L'engagement était on ne peut plus ambigu, mais

1. Bibl. Nat., F. Fr. 3348, f° 180, mai 1600.



Bois-Dauphin ne réclama pas d'éclaircissements, car Henri IV, dans l'instruction qu'il lui avait remise, n'avait insisté que sur le point suivant : aviser à ce que le pouvoir délivré à Léopold, en tant que coadjuteur du cardinal, ne comprît pas la ville de Strasbourg, parce qu'il était « de son service et du bien de son royaume » que Strasbourg ne dépendît point d'un archiduc (1).

Du 31 octobre au 1 novembre 1600, se tinrent à Spire les séances d'une réunion, convoquée pour échanger des impressions plutôt que pour rien conclure, entre les représentants de neuf princes protestants de l'Empire. C'est à ce *Correspondenztag* que, dans la séance du 1er novembre, le représentant de Jean-George de Brandebourg, proposa de se défendre contre les agressions possibles de la Lorraine en Alsace ; le roi de France, dit-il, veut savoir ce que feront les autres intéressés en cette affaire ; s'il nous voit décidés à agir il lui faudra bien s'en mêler aussi.

Donc il faut le questionner à ce sujet par ambassade, Mais les autres diplomates n'ont pas d'instructions à ce sujet, et l'on renvoie, une fois de plus, toute décision

1. Voy. L. Anquez, *Henri IV et l'Allemagne*, p. 90. Cette demande était plutôt faite pour masquer une retraite sur d'autres points où l'on était assuré d'un refus, que par crainte sérieuse de voir Léopold attaquer la ville libre, assez puissante encore pour résister au prince-évêque, à l'abri de ses murailles.



au congrès de Friedberg, qui se tiendra le 28 janvier 1601 (1).

Puis quand le congrès de Friedberg se réunit, du 2 au 12 février, l'affaire de Strasbourg fut renvoyée de ce chef à la décision de deux arbitres, le duc de Bavière et l'Electeur palatin, qui ne se pressèrent pas de l'examiner. La cause était toujours pendante lorsque Jean-George, attaqué par les Lorrains, fut averti que l'empereur Rodolphe allait investir solennellement Léopold de la coadjutorerie de l'évêché en litige. Plein d'inquiétude, le jeune margrave accourut à Paris, pour implorer la protection de Henri IV.

Cette fois le roi, fatigué de toutes les tergiversations précédentes, refuse de s'entremettre en sa faveur auprès du cardinal de Lorraine et le renvoie à Strasbourg pour discuter avec ses amis, les princes « correspondants », les sacrifices qu'ils veulent faire pour lui. Il tenait en effet à se tirer de l'affaire par un arrangement à l'amiable et ne voyait plus d'un si mauvais œil le cardinal de Lorraine en possession de l'évêché de Strasbourg. Il devait craindre cependant une victoire trop facile de ses adversaires, et c'est sans doute pour ce motif qu'il promit à Jean-George de lui fournir 42.000 florins immédiatement; et 300.000 autres, plus tard. Mais il prévoyait que le margrave-électeur Joachim-Frédéric,

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 246. Procès-verbaux des *Correspondants* de Spire.



le père de Jean-George, désireux par dessus tout de rattacher le duché de Prusse au Brandebourg, ne se ferait pas faute, si l'alternative lui était proposée, de sacrifier à sa propre grandeur celle de son fils.

Celui-ci à son tour, n'était pas absolument hostile à la combinaison qui consisterait à échanger l'évêché de Strasbourg contre le duché silésien de Jaegerndorf. Henri IV pouvait donc se demander, à bon droit s'il serait sage de rompre avec l'Autriche pour faire triompher un prétendant qui s'abandonnait presque lui-même, et que son propre père soutenait à peine. Il était assez disposé par suite à reconnaître l'élection de Charles de Lorraine comme évêque de Strasbourg, pourvu que l'on maintînt le chapitre protestant du Bruderhof ; car on pouvait toujours encore se bercer de l'espoir qu'à la mort du cardinal, les chanoines protestants, résidant à Strasbourg, réussiraient peut-être à faire passer, grâce à quelque circonstance propice, un administrateur luthérien (1).

De ces réflexions contradictoires sortit un accord, qui rendit quelque calme à l'Alsace pendant une série d'années. La trêve signée à Metz, en mars 1603, prescrivait la cessation des hostilités et le licenciement des gens de guerre ; elle garantissait la liberté de commerce et déférait au duc de Bavière et à l'Électeur palatin,

1. *Mém. de Bongars*, 7129, p. 232, Henri IV, à Bongars, 1er janvier 1603.



nommés séquestres, la garde des villes dont le cardinal s'était emparé depuis le mois de juillet 1602. Il était stipulé en outre, que si la suspension d'armes n'était pas suivie d'un arrangement définitif, le cardinal de Lorraine rentrerait en possession des places dont il était dessaisi (1). Mais il ne fut dépossédé de rien, même provisoirement, l'Électeur palatin ayant refusé de se constituer séquestre.

Avant même qu'il eût été remplacé dans cet office, Jean-George renonçait, par le traité de Haguenau (22 novembre 1604), à l'évêché de Strasbourg en faveur de son rival, le cardinal de Lorraine. Comme compensation, il recevait une somme de 130.000 florins une fois payée et une pension viagère de 9000 florins. Quant au chapitre du Bruderhof, il serait conservé en l'état jusqu'en 1619 ; ultérieurement, les chanoines catholiques et les chanoines protestants pourraient faire valoir leurs droits, par telles voies qu'ils jugeraient les meilleures. La question restée pendante de la sorte ne fut définitivement tranchée qu'en 1627 ; à cette date, huit protestants étaient encore titulaires de canonicats au Grand-Chapitre, et comme on était au plus fort de la réaction catholique et en plein triomphe de Ferdinand II, ils furent déclarés déchus de toutes leurs prétentions. Ainsi se termina la longue rivalité de Charles de Lorraine et de Jean-George de Brandebourg, qui

1. Bibl. de l'Institut, Coll. Godefroy, 95, p. 210.



fut un moment une question brûlante pour la politique française.

Sans doute Henri IV ne put empêcher un Habsbourg de prendre en 1607 la succession de Charles de Lorraine; mais, en couvrant énergiquement de sa protection la ville libre de Strasbourg, qui avait dépensé le plus clair de ses ressources financières au service du margrave de Brandebourg, il empêcha que les vainqueurs fissent peser trop lourdement leur colère sur les alliés du vaincu; il se maintint dans l'opinion publique d'outre-Vosges comme le protecteur de l'Allemagne protestante et, considéré dans son ensemble, on peut dire que le but que poursuivait le roi fut atteint (1).

1. Il y eut d'ailleurs, durant cette affaire de Strasbourg, des moments où le roi et ses alliés faillirent se brouiller, si l'on doit en croire Bongars. D'après lui, les Strasbourgeois se seraient imaginés que Henri IV méditait de faire de son bâtard, César de Vendôme, un prince évêque de Strasbourg. Le roi dut écrire à son envoyé: « Je n'ai jamais voulu faire de Vendôme un homme d'église, et n'en voudrais pas dudit évêché pour lui ». (*Mém. de Bong.* 7129, f. 196, le roi à Bongars, 27 juillet 1602), et Bongars fut chargé de leur démontrer que, fiancé à Mlle de Mercœur, César de Vendôme trouvait dans le mariage des avantages matériels bien supérieurs. Avait-on voulu tâter le terrain? Nous avons peine à croire que Henri IV ait jamais caressé une pareille illusion; il savait trop bien que les principautés ecclésiastiques du Saint-Empire étaient inaccessibles alors à des bâtards étrangers. Au commencement de 1603, à la nouvelle que le duc de Savoie avait essayé de s'introduire dans Genève par la fameuse « Escalade », il y eut des esprits soup-



III

Un problème politique, d'une importance plus considérable et d'une portée plus générale, s'imposa vers la même époque, à l'attention de Henri IV ; celui de la succession à l'Empire. Il n'est pas le premier roi de France, ni le dernier, à qui l'on prêta l'ambition de briguer la couronne impériale, mais il put croire un instant qu'il aurait plus de chance que n'en avait eu François Ier, antérieurement à la grande crise religieuse du XVIe siècle.

Le ressentiment ou la crainte de l'oppression fit naître à plusieurs reprises dans l'esprit de quelques princes allemands, l'idée de déposséder la maison d'Autriche de la couronne impériale, devenue quasi héréditaire dans cette maison. Dès 1573, sous Maximilien II, le comte palatin, Frédéric III, et l'un de ses fils, le duc Jean-Casimir, songèrent à porter à l'empire le roi de France, Charles IX, ou l'un de ses frères ; l'élu aurait

çonneux à Strasbourg pour insinuer que Henri IV pourrait tenter un coup de main pareil sur Strasbourg, et le sénat de la ville exhorta les corps de métiers « de veiller au salut de la patrie, au dire de l'envoyé royal : « Vouloir faire tomber ce soupçon sur le roi, s'écriait Bongars indigné, est un artifice aussi malicieux que grossier ». Si le roi songeait à s'emparer de Strasbourg, s'efforcerait-il de reconcilier Jean-Georges et Charles de Lorraine ? (*Mém. de Bong.*, 7130, f. 262, 7 janvier 1603).



juré de défendre l'Allemagne contre les Turcs, et de maintenir les constitutions impériales, et de plus, le recés de 1555. Le projet formé par Frédéric III et Jean-Casimir fut abandonné, à peine conçu. Mais comme il pouvait être repris quelque jour sous de meilleurs auspices, on pensa tant à Vienne qu'à Madrid que le plus sûr moyen de l'écarter, sinon pour toujours, du moins pour longtemps, serait de faire suivre l'avènement du futur empereur Rodolphe II de l'élection d'un roi des Romains, choisi parmi ses proches ; on consoliderait ainsi, selon toutes les probabilités, la suprématie de la maison d'Autriche sur l'Allemagne pendant un demi-siècle environ. Mais Rodolphe II, qui n'avait point d'héritiers directs, étant resté célibataire, se brouilla bientôt avec ses parents et refusa de se créer lui-même d'avance des rivaux. Dans l'intention d'empêcher l'aîné de ses frères, l'archiduc Ernest, de convoiter l'Empire, il essaya de le faire appeler au trône de Pologne, vacant depuis la mort d'Etienne Bathori.

L'archiduc Albert, le plus jeune fils de Maximilien II, fut à son tour, candidat à l'Empire, peut-être à son insu et même contre son gré. D'abord archevêque de Tolède et cardinal, il était rentré dans le monde en 1578, pour épouser l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, naguère destinée à Rodolphe II ; elle lui avait apporté les Pays-Bas espagnols en dot. Mais lorsque Philippe III eut remplacé Philippe II sur le trône d'Espagne, certains politiques de la cour de Madrid songèrent à retirer les



Pays-Bas à l'archiduc Albert, resté sans enfants, et à lui procurer, en guise de dédommagement, la couronne impériale.

Puis, comme cette combinaison déplaisait également à Rodolphe, le cabinet espagnol essaya, en pratiquant des intelligences avec plusieurs électeurs, de préparer l'élection de Philippe III lui-même à l'Empire.

Bongars racontait, dès le 31 juillet 1600, au chancelier de l'Electeur palatin, « que les cardinaux de Rome auraient invité le roi d'Espagne à faire tomber sur sa propre personne la couronne impériale », ceux d'Autriche ne pouvant s'entendre (1). En recevant, lui aussi cette nouvelle, Henri IV écrivait à Bongars : « Je reconai qu'il m'importe tant d'empêcher que ledit roi d'Espagne parvienne à l'empire, que si mes amis jugent que pour ce faire je dois mettre mon nom en jeu, je le fairai ainsi qu'ils me le conseilleront » (2).

Henri IV n'ambitionnait peut-être pas personnellement la lourde succession de Rodolphe II, mais à aucun prix il n'aurait voulu voir, comme sous Charles-Quint, le roi d'Espagne empereur d'Allemagne. Il aurait volontiers penché vers l'élection de l'archiduc Mathias, élection qu'il croyait ne pas devoir présenter de grandes difficultés. Déjà, le 2 février 1600, il écrivait à Bongars,

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 235. Le chancelier palatin à l'électeur Frédéric IV.

2. *Mém. de Bong*. 7129, f. 59, 17 juillet 1600.



que « si Rodolphe II voulait faire l'archiduc Mathias, roi des Romains, cela lui serait facile, ayant les catholiques pour lui et les autres désunis » (1).

Henri IV était tout prêt, en conséquence, à ne pas entraver l'élection de Mathias, que les électeurs poussés par l'Espagne et le pape, étaient portés à choisir et il conseillait aux princes, dans leur propre intérêt, de ne pas s'opposer à son élection (2).

A la question qu'on lui avait adressée çà et là en Allemagne, sur l'éventualité d'une élévation du roi à l'Empire, Bongars avait déjà répondu que, avant de laisser voir qu'il aspirait à la couronne, Henri IV avait à opérer entre les princes si divisés, un rapprochement, sans lequel la résistance aux projets de l'Espagne serait absolument vaine.

Mais les princes qui se trouvaient alors réunis au congrès de Friedberg, ne jugèrent pas à propos de toucher pour le moment la question des relations avec la France. Aucun des treize princes ou Etats représentés dans cette réunion ne fit la proposition d'une union

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 235.

2. Voici ce qu'il écrivait à Bongars, sur ce sujet le 20 janvier 1600 : « Lesdits princes feront sagement de favoriser ladite élection comme la plus propre pour eux et d'avoir part au gré d'icelle ». Et il ajoutait plus loin : « d'autant plus qu'il est certain, que l'empereur le ferait toujours réussir sans eux, quand bon lui semblera. (M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 256).



plus complète que le roi et Bongars ne cessaient de leur demander à tout instant. C'est qu'ils ne voulaient pas blesser l'empereur vers lequel ils venaient de députer Chrétien d'Anhalt à Prague pour tâcher de l'amadouer dans l'affaire de Strasbourg.

Ancel, le représentant du roi à la cour impériale, consulté sur la possibilité de l'élection de Henri IV lui-même à l'Empire, déconseillait à celui-ci de s'embarquer personnellement, dans une entreprise aussi difficile. Il faisait remarquer que les électeurs n'étaient pas trop bien disposés envers lui ; «l'archevêque de Mayence est entièrement allemand, jaloux de l'honneur de sa nation, à laquelle il ne voudrait que cette dignité fût enlevée par les étrangers ; Cologne de peu de fiance au duc de Bavière son neveu, mais, comme j'entends, engagé de parole à cette maison et spécialement audit archiduc Mathias ; Trêves nouveau et de peu d'autorité, tous trois sans affections et sans particulière obligation que je sache à V. M. » (1). Quant au margrave de Brandebourg et au comte palatin, ils étaient mécontents de la lenteur avec laquelle le roi acquittait les dettes qu'il avait contractées envers eux. De plus le comte palatin craignait le voisinage des Français, et le margrave de Brandebourg, appuierait son beau-frère, le roi de Danemark, de préférence à Henri IV. Restait

1. 2. M. Ritter, *Briefe und Acten* I, p. 298, 299, Mémoire d'Ancel à Henri IV.



l'administrateur de Saxe, Frédéric-Guillaume de Weimar, qui, tant qu'il gouvernerait sous le nom de son pupille Chrétien II, ferait incliner la Saxe vers la maison d'Autriche.

Jusqu'à ce qu'on eût réussi à regagner les électeurs laïques et leurs ministres, il serait sage de ne point se déclarer et même de fermer l'oreille à toutes les ouvertures ; sinon « on s'embarquerait dans un labyrinthe dont il ne réussirait que honte ou confusion ».

Quant à l'élection à l'empire de Mathias, Ancel conseillait au roi de s'informer avant de favoriser cette élection, afin de bien connaître les dispositions de l'archiduc envers la France ; « lequel étant un parent si proche du roi d'Espagne et chevalier de la Toison, fort approchant de l'humeur de l'empereur, ne promet grande différence d'intention et inclination de ses prédécesseurs ». (1).

On le voit, Ancel qui connaissait très bien l'état des affaires en Allemagne, ayant longtemps vécu à la cour de tous ces princes, n'engageait nullement le roi à prétendre à la couronne impériale, en raison surtout des dispositions présentes des électeurs, peu favorables à une candidature française.

Aussi Henri IV renonça-t-il à partir de ce moment (si jamais il y avait sérieusement songé), à ses rêves

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I. p. 300, Ancel à Henri IV oct. 1600).



d'Empire, et peu après il mandait à Bongars : « Pour mon regard, je n'envie pas cette dignité impériale ; l'état présent de mes affaires et de la chrétienté ne me permet pas d'y prétendre (1). » Ce qui peut-être le consolait aussi et lui rendait la résignation plus facile, c'était l'incommodité de gouverner des peuples qui s'appliquaient à borner l'autorité du monarque à celle d'un simple magistrat ou officier (2). Quoi qu'il en soit, la résolution de Henri IV était irrévocable.

Il semble que Philippe III, de son côté, ait renoncé à être lui même « coadjuteur » ou successeur de Rodolphe II. D'accord avec le Saint Siège, il s'efforce désormais de préparer la nomination de l'archiduc Albert ; en 1603 il envoyait en Allemagne le connétable de Castille avec 180.000 écus « pour aiuto di costi » (3), en d'autres termes pour acheter les voix des électeurs. Mais bien qu'il fût averti par le délabrement de sa santé de pourvoir sans trop de délais à l'avenir, l'empereur ne voulut point convoquer de diète électorale. Il ne cachait pas d'ailleurs, l'intention qu'il avait d'opposer à l'archiduc Albert son frère Mathias, et afin de lui gagner des partisans, Rodolphe II songeait à le marier à une princesse bavaroise, sœur de l'archevêque de Cologne et parente du comte palatin.

1. *Mém. de Bongars*, 7129, f° 90. 13 novembre 1600.
2. Les Ambassades, Fresne-Canaye à Baugy, 7 février 1603.
3. Les Ambassades, Fresne-Canaye à Baugy, 23 octobre 1603.



Sur ces entrefaites, on vit surgir une nouvelle candidature ; celle du roi Chrétien IV de Danemark, soutenue par son beau-frère, Jacques Ier d'Angleterre. Henri IV, qui devait s'appliquer à ménager le Saint-Siège et les souverains catholiques de l'Europe, ne pouvait certainement pas soutenir ce nouveau prétendant. Mais d'un autre côté il craignait de mécontenter le roi Jacques, qui se faisait un point d'honneur de réussir dans cette entreprise inattendue. Son embarras était grand ; il se borna prudemment à faire remarquer au comte palatin, au margrave de Brandebourg et au duc de Saxe que Chrétien IV n'obtiendrait jamais la majorité des suffrages ; que ni le roi de Bohême, ni les archevêques de Trêves, de Cologne et de Mayence ne consentiraient à élire un hérétique (1).

Comme son fidèle envoyé Bongars, il pensait que porter à l'Empire un protestant, qu'il s'appelât Chrétien IV ou Maurice de Nassau, Henri-Jules de Brunswick ou Chrétien d'Anhalt, c'eût été « jeter la chrétienté en un feu qui ne s'éteindrait que par la dernière goutte de sang du peuple » (2). Puis donc qu'on ne pouvait raisonnablement choisir qu'un catholique, Henri IV indiquait, comme candidat, au landgrave de

1. Lettres missives, VI, p. 697, 519 à Beaumont, 19 janvier, 12 septembre, 1605.

2. Papiers de Bongars à la Bibliothèque de Berne, 149 B, n° 428, à anonyme, sans date.

Hesse, le duc de Bavière, Maximilien, qu'on détacherait ainsi de l'Autriche (1). Zélé partisan de l'Eglise Romaine, il serait agréable aux archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne, et, enrichi lui-même par des sécularisations ecclésiastiques, il n'oserait rappeler les électeurs laïques à l'observation du recès d'Augsbourg. Cependant Henri IV ne tarda point à s'apercevoir que les chances du duc de Bavière étaient bien faibles; encore dépourvu d'expérience militaire, ce duc n'avait pas « les reins assez puissants » pour supplanter la maison d'Autriche, et il était présumable que les princes ne l'appuieraient pas.

Forcé de se rabattre en définitive sur un Habsbourg comme Bongars et Ancel le pressentaient depuis longtemps, Henri IV écarta l'archiduc Albert, qui aurait été en Allemagne l'instrument des desseins forgés à Madrid (2), ainsi que l'archiduc Ferdinand de Gratz, trop connu comme persécuteur des dissidents, et il invita ses amis à déférer l'empire ou bien à l'archiduc Mathias, ou bien au grand maître de l'Ordre Teutonique, l'archiduc Maximilien.

Personnellement, il aurait, sans doute, préféré Maximilien à Mathias ; pour dédommager ce dernier on lui

1. Rommel. *Correspondance intime de Henri IV avec le Landgrave Maurice de Hesse,* Paris 1840, p. 77.

2. Berne, 149 B, n° 428, Bongars à anonyme, sans date. Voy. Anquez, p. 143-144, *Henri IV et l'Allemagne.*



aurait assigné en apanage la Bohême, détachée de l'Autriche (1).

C'est aussi en faveur de Mathias que se déclarèrent le 25 avril 1606, les archiducs d'Autriche, l'archiduc Léopold excepté, lorsque, réunis en conseil de famille à Vienne, ils eurent en quelque façon prononcé la déchéance de l'empereur Rodolphe, que des accès de mélancolie prolongés, accompagnés de paroxysmes dangereux, rendaient absolument impropre au gouvernement (2).

La savante machination, ourdie depuis 1601 par Rome et Madrid avait donc réussi ; Rodolphe II était « mort civilement » (3).

Dans le même temps se signait une convention, prévue dans l'acte du 25 avril, où les parties contractantes, le pape, le roi d'Espagne et les archiducs Mathias, Maximilien et Ferdinand, se liaient en vue d'amener l'élection d'un roi des Romains dans l'intérêt de la maison d'Autriche, et pour la conservation et l'exaltation de la Sainte Eglise catholique (4).

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 505, Anhalt à sa femme, 25 août 1605.

2. Voy. *Instrumentum transactionis initæ inter archiduces Austriae* dans le Corps diplomatique universel de Du Mont, tome V, 2, p. 68. L'adhésion de l'archiduc Albert est daté de Bruxelles, 11 novembre 1606.

3. *Mém. de Bongars*, 7131, f° 185. Villeroy à Bongars, 7 décembre 1610.

4. Bibl. Nat., F. Fr., 3437, n° 2.



Informé de ce qui s'était passé à Vienne, Rodolphe II résolut de substituer Léopold à Mathias, en qui, désormais, il ne voyait plus qu'un rival détesté. Mais sans territoires propres, sans ressources matérielles plus considérables, Léopold n'était pas un compétiteur que Mathias pût redouter. Il arriva cependant que, pour consolider son pouvoir en Hongrie et en Autriche, en Moravie et en Silésie, provinces héréditaires des Habsbourgs qu'il avait enlevées déjà antérieurement à Rodolphe II, Mathias dut accorder la liberté du culte à tous les schismatiques de ces différents pays et mécontenter de la sorte les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne.

Les électeurs ecclésiastiques ainsi froissés et les autres, qui, pour la plupart auraient volontiers penché du côté de l'archiduc Maximilien, « en tout semblable à son père par la douceur, la sagesse, la bonté et rien moins qu'Espagnol » (1), ne furent plus du tout pressés de conclure. L'élection du nouveau monarque futur fut remise à plus tard, au gré de Henri IV, qui, à l'origine avait vivement poussé les Allemands à créer promptement un roi des Romains, mais qui était maintenant d'avis de ne pas se hâter, parce qu'il soupçonnait Mathias de jouer un rôle trompeur en concédant l'exercice public de leur culte à tous les protestants de ses domaines d'Autriche.

1. Bibl. de l'Inst., Coll. Godefroy, 264, f. 119, Boissise au roi, 2 mars 1610.



L'attitude de Mathias devait le remplir de dépit. En effet, la cause commune à Henri IV et aux princes protestants d'Allemagne, celle pour laquelle il a travaillé pendant toute la durée de son règne, c'était l'abaissement des deux branches de la maison d'Autriche, de la branche allemande tout autant que de la branche espagnole. Si Mathias parvena t à gagner les princes luthériens et réformés par ses concessions dans le domaine religieux, l'influence française baissait forcément en Allemagne et par contre, celle de la maison d'Autriche remontait.

Il importait pourtant aux princes protestants et même catholiques, de restreindre l'autorité de la branche allemande de cette maison, sinon les libertés germaniques couraient le danger permanent d'être détruites.

D'ailleurs, comme avant la conclusion de la paix de Westphalie, la branche allemande des Habsbourgs a, sous la pression de la branche espagnole, presque constamment tendu à l'anéantissement de la Réforme dans l'Empire, les princes luthériens et calvinistes étaient intéressés à lui enlever, autant que possible tout moyen d'entraver le libre exercice des cultes dissidents. Ils devaient aussi, tant au point de vue politique qu'au point de vue religieux, essayer d'arrêter le développement de la domination des Espagnols qui, par les Pays-Bas, confinaient à l'Allemagne proprement dite.

Quant à Henri IV, il était hostile à la branche espagnole encore plus qu'à la branche allemande, puis-



qu'elle était plus directement menaçante pour son repos et celui de son royaume. Cependant il avait aussi des griefs personnels contre le chef de cette dernière. Rodolphe II ne lui avait en effet reconnu le titre de roi « qu'à l'extrémité » (1), et tandis qu'il favorisait le recrutement des armées espagnoles pendant que la guerre se poursuivait entre l'Espagne et la France, il avait lancé de violents mandats contre tous les Allemands qui iraient servir sous Henri IV. Le roi sentait toujours encore de l'hostilité de ce côté, et se doutait bien que si une nouvelle guerre venait à éclater entre lui et Philippe III, Rodolphe II ne se ferait pas faute de prendre le parti de ce dernier, à moins que, en Allemagne même, il ne fût paralysé par l'attitude de ses princes.

Mais si Henri IV désirait l'alliance desdits princes, il voulait, ainsi que Bongars l'expliquait à Chrétien d'Anhalt, traiter « avec un corps établi et assuré » (2) en d'autres termes, avec une confédération d'Etats.

1. L. Anquez, *Henri IV et l'Allemagne*, p. 118.
2. *Mém. de Bongars*, 7128, f° 96, 1er juillet 1599.



CHAPITRE QUATRIÈME

Reprises des négociations. — Conférences d'Oehringen et de Heidelberg. — L'affaire du duc de Bouillon.

Il y avait très longtemps, nous l'avons vu, que Henri IV songeait à une confédération des princes protestants d'Allemagne, et depuis son avènement au trône, secondé par le zèle de Bongars, il avait travaillé à la formation de cette Union. Que de fois déjà elle avait été mise sur le tapis ! A Torgau (1591), à Heilbronn (1594), à Amberg (1596), et à Francfort (1599) où s'étaient réunis quelques-uns des personnages les plus considérables de l'Empire, on en avait plus ou moins vaguement parlé (1).

Mais l'antagonisme existant d'ancienne date entre le comte palatin et le duc de Wurtemberg et aussi, d'une façon plus générale, l'antipathie des luthériens contre les calvinistes, avaient rendu une entente loyale impos-

1. Sur toutes ces tentatives antérieures, forcément étrangères au cadre de notre récit, on trouvera d'abondants matériaux dans l'introduction et le premier volume de M. Ritter.



sible. D'autre part, le manque de confiance de certains d'entre les princes en Henri IV (1), faisait que toutes ces réunions n'aboutissaient à aucun résultat pratique.

Profitant de la faiblesse à laquelle les rivalités particulières ou les dissentiments religieux réduisaient les protestants, les catholiques avaient parfois abusivement appliqué l'article du recès de 1555, connu sous le nom de « reservat ecclésiastique » et Rodolphe II, que le « beau jeu faisait hardi », avait étendu illégalement, en plus d'une occurrence la compétence du Conseil aulique de Vienne. De plus il semble que, favorisé déjà par la condescendance intéressée des catholiques, l'empereur ait pu », quand « il acheminait sa grandeur à la souveraineté », compter sur le concours de l'électeur de Saxe, Chrétien II ; du moins de Fresne-Canay dit que celui-ci, en haine du calvinisme, « ployera toujours du côté de l'empereur « (2).

S'il renonça bien vite, après l'avoir essayé sans grand espoir de réussite, à fondre en une seule confession les différentes sectes issues de la Réforme, Henri IV persista pourtant à conseiller la formation d'une association politique des princes du Saint-Empire. « Sachez, mandait-il au landgrave de Hesse, que vous ne pouvez

1. Comme nous l'avons déjà vu se manifester au congrès de Francfort (14 février 1600).

2. Les Ambassades, à Baugy, 2 mai 1603. (Voy. Anquez Henri IV et l'Allemagne, p. 120).



prendre de résolution qui vous soit plus utile que de vous unir tous ensemble, car il convient d'oublier et de mettre sous pied toutes sortes de déplaisirs et de riottes pour tendre, d'une commune main, à l'avancement de la cause publique, au besoin que vous voyez qu'elle en a, et si voulez connaître combien votre intelligence vous y importe, considérez que les ennemis de votre liberté font ce qu'ils peuvent pour l'empêcher (1). »

Lorsque Henri IV tenait ce langage si pressant au landgrave de Hesse, les Espagnols sous l'amirante d'Aragon, dévastaient horiblement les territoires du cercle de Westphalie. Nous avons déjà vu que grâce à l'intervention des Provinces-Unis, ils durent bientôt les évacuer. Mais pour prévenir un retour offensif des Espagnols, une ligue des calvinistes et des luthériens était nécessaire ; les princes, malgré l'insistance de Henri IV et la bonne volonté de quelques-uns d'entre eux, ne purent arriver à la constituer ; « c'est que, suivant le mot de Henri IV, le malheur ne les avait pas faits sages » (2).

Après le voyage que le landgrave Maurice de Hesse fit à Paris, en 1602, il écrivit une lettre à l'Electeur palatin le 5 décembre 1602, sur la création d'une Union, entre les plus forts et les plus puissants États de l'em-

1. *Mém. de Bong.* 7126. f. 207, 11 octobre 1599.
2. *Mém. de Bongars*, 7126, f. 291 ; à Bongars, 15 décembre. 1599.



pire, sinon de tous. Dans cette lettre, il disait qu'il faudrait créer un trésor suffisant pour assister d'une façon convenable les membres de l'association qui seraient attaqués ; que les princes devaient se réunir en personne « sans cérémonies et festins », pour délibérer sur cette question si importante et qu'on devait envoyer incontinent le résultat de ces délibérations en France, pour qu'en cas de guerre on puisse compter sur les garnisons de la frontière française (en cas d'une attaque lorraine (1).

Au commencement de l'année 1603, du 18 au 22 janvier, quelques princes se réunirent en effet à Œhringen, à savoir : l'électeur Fréderic IV. Jean-George de Brandebourg, alors encore administrateur de l'évêché de Strasbourg, Jean de Deux-Ponts et George-Frédéric d'Anspach.

Le 11-21 janvier un projet d'Union est lu et approuvé par eux, puis ils décident d'inviter leurs collègues à adhérer à ce pacte de défense. Dans l'acte de l'Union d'Œhringen, ainsi délibéré dans l'assemblée des princes le 22 janvier 1603, ils résumaient d'abord leurs principaux griefs : les protestants menacés au dehors et au dedans ; la tyrannie du Conseil aulique à Vienne ; les biens appartenant aux protestants réclamés ou repris ; le refus de confirmer leurs anciens privilèges, etc. Pour empêcher toutes ces vexations et pour obte-

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 337.



nir la restitution de ce qui leur revient, l'Électeur Palatin, celui de Brandebourg, l'Administrateur et le Grand Chapitre protestant de l'évêché de Strasbourg, Deux-Ponts, Anspach, Hesse-Cassel et Bade-Dourlach se sont entendus pour faire respecter la paix de religion et pour se défendre mutuellement en cas de violence, malgré les mandats impériaux et les mises au ban de l'Empire.

Chacun tâchera de recruter de nouveaux adhérents.

Enfin une certaine somme d'argent sera constituée et accrue chaque année (1).

Mais comme il ressort de cette analyse même, aucune mesure pratique ne fut prise, rien de positif ne fut arrêté pour l'organisation de l'Union future.

Le 3 février, l'administrateur de l'évêché de Strasbourg et le comte palatin se retrouvaient à Heidelberg, où le margrave d'Anspach se fit représenter, et où Maurice le Savant se rendit en personne. Mais déjà, l'accord des princes semblait affaibli, puisque l'électeur de Brandebourg n'y figurait plus, et de plus, à la date de 10 février, l'administrateur de l'évêché de Strasbourg annonçait qu'il se retirait également (1). Dans une lettre adressée à sa femme, le duc de Bouillon dit de l'assemblée de Heidelberg : « Des grandes affaires

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 352-355, Procès-verbaux et acte de l'Union d'Œhringen.

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I. p. 371.



s'y traitent, auxquelles je sers pour avancer ce qui est juste et à l'honneur de Dieu ».

Mais, la pusillanimité et le mauvais vouloir des princes, empêchèrent encore une fois l'Union de naître.

Bongars qui se trouvait également à Heidelberg pendant le congrès, écrivait à Villeroy : « Le peu d'accord qui est entre ces princes, procédant de la diversité des intentions et de jalousies, nommément entre l'Électeur palatin et le landgrave de Hesse, empêchera tout acte sérieux. » Il ajoutait plus loin : « Ce qui ne peut durer, il y a trop de mangeurs » (1).

Cependant, un recès en date du 12 février, confirma la création d'un « Directoire », dont les princes avaient ébauché déjà l'organisme, lorsqu'ils s'étaient rencontrés à Spire, en 1600. Les membres de ce Directoire, appelés « correspondants », et résidant à Heidelberg, étaient chargés de prendre des décisions et de régler l'emploi des fonds versés par les confédérés. On convint, en outre, d'après l'acte d'Union d'Oehringen, que ceux-ci se fourniraient les secours dont ils auraient besoin, soit en argent, soit autrement, et qu'on accommoderait toujours à l'amiable, les différends qui surviendraient entre eux (2).

Malgré cette ébauche première, au fond l'Union n'était

1. Bibl. nat., F. Fr., 15.578, p. 17, 40, 18 février 1603.

2. Recès conclu entre les princes et Estats protestans unis... à Heidelberg, le 12 février 1603. Du Mont, *Corps dip.*, V, 2e partie, p. 235.



rien moins que faite. Henri IV le constate et s'en afflige. Il écrivait le 17 mars 1603 au landgrave de Hesse : « Mon cousin, ce que je puis vous dire sur cela, est que je suis très marri de qoi l'Union des princes correspondants n'a pas été faite, comme elle était désirée ; et me semble qu'elle estoit nécessaire pour leur propre bien, qui m'est aussi cher et recommandé que le mien propre..... » (1). Peut-être, ce manque de zèle provenait-il en partie du fait que les princes n'avaient pas une confiance absolue dans la politique royale, supposant que Henri IV visait surtout à se servir d'eux, pour ses affaires personnelles avec la maison d'Autriche.

Voici en effet ce que le conseiller Buwinkhausen écrivait au duc de Wurtemberg, son maître, le 26 février 1603, à propos de certaines paroles dites à un fonctionnaire de l'empereur, envoyé à Paris pour l'affaire de Strasbourg. Le roi aurait déclaré qu'il avait reçu tant de services du Brandebourg et d'autres princes intéressés dans l'affaire, qu'il se croyait obligé de les secourir si l'on menaçait leurs libertés. Et Buwinkhausen ajoutait : « Il me semble que le roi essaie par toutes voies et moyens d'exciter les princes protestants allemands contre la maison d'Autriche, afin que celle-ci soit occupée partout (2) ».

1. Rommel, *Corresp. int.*, p. 106.
2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 376.



II

Aux péripéties diverses du projet de la création d'une Union protestante se rattache assez étroitement la brouille de Henri IV avec le duc de Bouillon. Devenu souverain d'une petite principauté indépendante et apparenté aux familles princières protestantes d'Allemagne par sa femme (1), l'ancien vicomte de Turenne, l'ami intime de Henri de Navarre, a joué un rôle assez important dans les négociations qui préludèrent à la formation de la dite Union, et sa rupture avec le roi l'a certainement retardée dans une certaine mesure.

Après le supplice du maréchal de Biron, l'instruction commencée contre ses complices s'était poursuivie. Parmi eux figurait le comte d'Auvergne, frère utérin de la maîtresse de Henri IV, la marquise de Verneuil.

Emprisonné au mois de juin 1602, il fut remis en liberté au mois d'octobre, à la sollicitation de sa sœur. Mais pendant sa captivité il avait parlé et au nombre de ceux qu'il avait chargés, se trouvait le duc de Bouillon.

Henri IV l'avait longtemps regardé « comme le principal de ses anciens serviteurs » ; il l'avait fait « participant de ses plus importants secrets » et sa faveur,

1. Il était beau-frère de l'Electeur palatin, ayant épousé en secondes noces, en 1595, la sœur de l'Electrice palatine.



l'avait promu au rang de souverain en l'unissant à l'héritière de la principauté de Sedan, Charlotte de la Mark, duchesse de Bouillon (1591). Si la confiance et l'affection qu'il lui avait d'abord montrées avaient diminué avec les années, c'est qu'il avait éprouvé, en deux occasions graves, l'indifférence ou même l'hostilité secrète du nouveau duc de Bouillon.

En 1597, durant le siège d'Amiens, le duc n'avait pas paru dans le camp royal et avait retenu en Limousin les troupes qu'il avait levées avec la permission du roi.

S'étant bientôt transporté à Châtellerault, où les députés des Eglises réformées et les commissaires de Henri IV, de Thou et de Calignon, traitaient de la future condition des protestants de France, il avait excité ses coreligionnaires à exiger du roi les garanties les plus étendues. On l'accusait d'avoir été de ceux qui avaient cherché « à immortaliser les négociations afin de se rendre nécessaires d'une part, arbitres et médiateurs de l'autre » (1). Rien n'était plus propre à irriter Henri IV, très jaloux de son autorité ; « il a voulu me donner la loi », disait-il avec colère (2).

Si le duc de Bouillon vint ensuite à Nantes, où

1. Bibl. Nat., V. Colbert, 32, n[os] 51, 55, de Thou et de Calignon à de Fresne-Canaye, 11, 18 février 1598.
2. Bibl. Nat., V. Colbert, 32, n° 70, à de Thou et de Calignon, 22 février 1598.



Henri IV s'était arrêté, et essaya, malgré « sa malicieuse conduite », de « se parer de la belle robe d'innocence » (1), il ne tarda pas à blesser de nouveau le roi par la hardiesse de son langage et l'arrogance de son attitude. Dans un chiffre du temps on le désigne ainsi : « le bilieux » (2).

Faut-il croire que, séduit par l'offre du Dauphiné, qui lui aurait été faite, il s'était, ainsi que l'affirmait le comte d'Auvergne, concerté avec Biron et les Espagnols dans le but de démembrer la France, et de transférer, un jour, la couronne de la tête du dauphin sur celle d'un fils de la marquise de Verneuil ? Ou bien doit-on penser, avec de Fresne-Canaye, qu'il était trop avisé « pour se mêler du jeu du maréchal » ? (3). De Thou nous paraît avoir discerné la part qui lui revient dans cette triste affaire lorsqu'il dit que Bouillon pécha plutôt par la connaissance qu'il eût de la conspiration que pour avoir conspiré lui-même, et que tout son crime fût de s'être entretenu avec Biron et d'Auvergne des projets qui tendaient à opposer la liberté et la dignité des grands à la toute puissance du roi s'élevant par le conseil de Rosny, contre les lois (4).

Cependant au lieu de se rendre à la cour où il était

1. Sages et royales Œc., ch. LXXX.
2. Bibl. de l'Inst., Coll. Godefroy, 53.
3. Les Ambassades, à Ancel, juillet 1602.
4. *Hist. Univ.*, ch. CXXXIX.

appelé (1) Bouillon, tout en protestant de son innocence et se disant calomnié, se présenta devant la Chambre mi-partie de Castres, seule compétente, suivant son dire, pour ce qui regardait l'honneur des calvinistes. «... Là donc je supplie Votre Majesté de renvoyer mes accusateurs et accusations, me tardant d'avoir ce fardeau que me donnent les calomnies, et que Votre Majesté soit suffisamment satisfaite de mon innocence, pour laquelle accélérer je m'en vais me rendre à Castres et y attendre la vérification et preuve de ma faute ou innocence, jugeant que le temps que j'eusse mis aller trouver Votre Majesté n'eut fait que prolonger l'affliction et vif ressentisment de mon âme demeurant accusé, puisqu'aussi bien Votre Majesté entend à me renvoyer aux Chambres, pour me condamner ou absoudre, étant les juges que votre édict me donne » (2).

Ayant séjourné à Castres jusqu'à ce que Henri IV eût défendu à cette cour de connaître de son cas, M. de Bouillon s'enfuit à Montpellier où il resta peu de temps, puis par Orange et le Dauphiné il s'empressa de gagner Genève. Arrivé en cette ville, le duc reçut des mains du sieur de Bourron une lettre que M. de la Trémouille lui avait écrite par commandement du roi, pour l'engager à se retirer à Sedan plutôt qu'en Allemagne. « Il

1. Lett., miss., VI, p. 692, le roi à Bouillon, 18 novembre 1602.

2. Villeroy, *Mémoires d'État* (édit. in-12, 1665), III, p. 264. Bouillon au roi, 30 novembre 1602.

importait, lui faisait observer M. de la Trémouille, qu'il ne fût pas soupçonné de s'être, dans des vues particulières, opposé à la constitution de la ligue projetée entre la France et l'Allemagne ».

En accusant réception au roi de cette lettre, Bouillon paraissait incliner à suivre le conseil de son correspondant : « Ici, disait-il, il m'est arrivé le sieur de Bourron qui m'a fait louer Dieu d'avoir suivi les conseils qui sont près de Votre Majesté... » (1), mais il ne les suivit pas en définitive. « Je m'en vais vers nos alliés, répondit-il ensuite à la Trémouille, attendant les justes résolutions qu'il plaira au roi de prendre pour sa satisfaction et mon honneur ; je ne m'avancerai à Sedan que je n'aie sa volonté » (2).

Dès le 22 novembre 1602, Henri IV avait exprimé au landgrave de Hesse l'étonnement douloureux qu'il avait ressenti en découvrant que M. de Bouillon s'était associé au complot de Biron ; « car j'eusse cru que tout mon royaume ensemble y eût participé plutôt que lui, pour l'avoir toujours chéri et aimé plus que nul autre de mes serviteurs ; avoir cet honneur d'être premier gentilhomme de ma chambre, officier de ma couronne et aujourd'hui le premier et le plus ancien maréchal de

1. Villeroy. *Mém. d'Etat*, III, p. 267, Bouillon au roi, 3 janvier 1603.
2. *Bibl. Nat*, F. Brienne, 190, 13 janvier 1603.

France, l'avoir aussi marié à l'héritière de Sedan, et protégé en la succession d'icelle contre tous ceux qui y avaient intérêt » (1). Le roi déclarait d'ailleurs que, si Bouillon n'obéissait à l'invitation qui lui avait été adressée, il « le mettrait en grande peine » (2).

En même temps qu'il chargeait Bongars d'instruire de cette affaire le comte palatin, Henri IV lui envoyait copie de la dépêche par laquelle il avait mandé M. de Bouillon à Paris ; Bongars devait la communiquer aux princes, de peur qu'on ne leur déguisât la vérité. « Je sais, disait-il, que j'ai des ennemis et malveillants qui ne faudront de me représenter tout autre que je ne suis, comme si j'avais changé de naturel et étais à présent du tout tourné au sang et à la cruauté » (3). Il était faux, d'ailleurs, que le duc fût justiciable de la Chambre de Castres ; pour le crime de lèse-majesté au premier chef, il n'y avait d'autre juridiction compétente que celle du parlement de Paris. Mais est-ce qu'il était question d'un procès en forme, ainsi que le coupable le prétendait ? « Cela seul, ajoutait Henri IV, est suffisant pour faire connaître à tout le monde que sa conscience a troublé

1. Après la mort de Charlotte de la Marck, (1594) qui ne laissait point d'enfants, Bouillon, par la faveur de Henri IV, avait conservé la souveraineté de Sedan, de Bouillon et de Raucourt, que lui disputaient le comte de Maulevrier et le duc de Montpensier.

2. Rommel. *Corresp. int.*, p. 82.

3. *Mém. de Bongars*, 7129. f. 220, 23 novembre 1602.

son jugement, et de faire estimer véritable ce dont il est accusé » (1).

A Heidelberg, où il s'était rendu après avoir quitté Genève, M. de Bouillon fut bien venu comme allié ; en d'autres termes, comme proche parent. Les propos colportés dans l'entourage du comte palatin n'étaient pas tous à l'honneur de Henri IV. Loin de blâmer M. de Bouillon de n'être pas allé fournir les éclaircissements qui lui étaient demandés, on insistait à Heidelberg sur le péril que couraient ceux qui avaient le malheur d'être suspects au roi. Le duc de Bouillon, lui, fort habilement, parlait du roi avec beaucoup de respect (2).

Au lieu d'imiter la discrétion du landgrave de Hesse qui, en répondant à Henri IV, ne s'était pas prononcé sur le fond, l'Electeur palatin essaya de laver son beau-frère de tout soupçon. Si ce seigneur eût été coupable, alléguait-il, il se fût lui-même condamné comme indigne du nom de chrétien et eût rougi d'invoquer l'intercession des Etats amis de la France (3).

Avant de partir pour Metz, au commencement de mars 1603, Henri IV fit savoir à la cour palatine que, si M. de Bouillon ne venait pas à jour fixe, ou pour se

1. Rommel, *Corresp. int.*, p. 89, au landgrave de Hesse, 7 décembre 1602.

2. Bibl. Nat., F. Fr., 15578, f[os] 17,40, Bongars à Villeroy, 8, 18 février, 1603.

3. Bibl. Nat. F. Brienne, 190, le comte palatin au roi, 18 février 1603.



justifier, devant le parlement de Paris, ou pour implorer le pardon royal, il serait poursuivi par les voies ordinaires ; jusque-là il serait déchu de l'autorité que lui conférait sa qualité de premier gentilhomme de la chambre et de maréchal de France. Seulement, par considération pour le comte palatin, Henri IV prolongea de deux mois le délai de comparution (1).

Aux instances de Jean de Bavière, de la maison ducale de Deux-Ponts, qui seul des princes allemands se transporta à Metz pour présenter ses hommages au roi (2), et qui plaida auprès de Henri IV la cause du duc, le roi répondit que si M. de Bouillon réclamait des juges, il favoriserait sa justification ; comme il n'avait jamais désiré le sang d'homme quelconque, il traiterait ce seigneur, recourant à sa clémence, avec la même indulgence que d'autres criminels. Cependant Henri IV était persuadé que le fugitif le desservait « tant dedans que dehors le royaume » (3), et Villeroy l'accusait de n'être à Heidelberg que « pour tout brouiller » (4).

Mais quoi qu'il pût dire et faire dire au dehors par ses représentants, l'affaire n'en était pas moins fâcheuse pour le roi de France. Les princes protestants de l'Em-

1. Bibl. Nat., F. Brienne, 190, le roi au comte palatin, 17 mars 1603.

2. Il y venait surtout pour solliciter la main d'une cousine du roi.

3. *Mém. de Bongars* 7128, f. 176, Bongars à Chrétien d'Anhalt 19 mars 1603.

4. Sages et royales Œc. Ch. CXII, 16 mars 1603.



pire, soit qu'ils fussent choqués de voir la lenteur avec laquelle on payait leurs anciennes avances, soit qu'ils fussent persuadés que le duc de Bouillon était vraiment persécuté pour s'être fait le défenseur des Eglises réformées de France, hésitèrent de plus en plus à partir de ce moment, à s'engager avec la France contre la maison d'Autriche, et s'intéressèrent au sort du duc avec une insistance dont Henri IV à son tour ne pouvait qu'être froissé.

C'est ainsi que dans les instructions des envoyés partant pour la France avec mission d'intercéder en faveur de Bouillon (le 2/12 avril 1603), le comte palatin, après avoir dit que tout ce qu'on reproche au duc est l'œuvre des calomniateurs « qui éguisent leur esprit pour troubler la prudence, et si possible est, le bon naturel de Sa Majesté par nouvelles impostures » finit en disant qu'il « plaise à Sa dite Majesté d'ordonner les moyens que chaqu'un magistrat doit procurer en tel cas, par lesquels l'innocence du dit sieur duc soit manifestée » (1). Les envoyés de l'Electeur palatin, Othon, comte de Solms et Volrad de Plessen, exposèrent le but de leur mission dans l'audience que le roi leur accorde le 28 mai 1603 à Fontainebleau. Le 12 mai seulement, le roi leur répond « qu'il veut bien permettre au duc de Bouillon de se justifier, mais ne peut pas avant lui rendre ses bonnes grâces ».

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I. p. 403.

C'est en vain que les envoyés insistent lors d'une seconde audience, le 14 mai, suppliant le roi d'accorder un traitement plus doux au duc, et déclarent que, si le duc était vraiment coupable, l'électeur serait « un des premiers à le renier » (1). Impatienté de l'insistance des envoyés du Palatin, le roi leur répond, le 16 mai, qu'il prie l'électeur de cesser de lui demander toujours la grâce de Bouillon qui, par ses actes a grièvement offensé sa dignité.

« Qu'il (l'électeur) s'abstienne de me requérir, d'étendre cette grâce pour gratifier ledit duc de Bouillon en chose qui offense ma dignité, violle les lois de la justice de mon royaume, et préjudicie à présent et à l'avenir à mon authorité souveraine » (2).

Mis au courant de ces dispositions par le comte de Solms et le sieur de Plessen, et informé en outre que M. de Bouillon était poussé par quelques-uns à en appeler à l'opinion publique par une espèce de manifeste, Bongars écrivait à Villeroy : « Je vous supplie monsieur, de vouloir porter le roi d'aller au-devant. L'électeur prie Sa Majesté ; n'attendons point le revers, qui pourrait se montrer tel que nous serions contraints de prier ceux qui nous prient » (3). Villeroy, de son côté,

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 404, 405.
2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 406. Réplique du roi aux envoyés, 16 mai 1603.
3. Bibl. Nat., F. Fr., 1578, f° 84, 24 mai 1603.

trouvait que Henri IV était allé aussi loin que possible ; il posait à Bongars les questions suivantes : « Trouvez-vous, que par sa réponse aux ambassadeurs de M. l'électeur palatin, Sa Majesté se serait mise à la raison, en ce fait ? Que voulez-vous donc qu'elle fît de plus ? Quoi ? qu'elle déclarât innocent M. de Bouillon sans faire d'examen ? Si Sa Majesté ne le croit pas ou n'a occasion de le croire, M. de Bouillon même doit-il désirer qu'elle fasse ladite déclaration ? Sera-ce bien suffisante décharge pour lui, tant pour lui-même qu'envers ses amis et ses ennemis ? » (1).

Pendant ce temps Bouillon lui-même, écrivait de Heidelberg au roi, des lettres pleines de soumission mais, tout en protestant de son innocence, il n'entendait pas retourner au pays (2), comptant toujours sur les bons offices de ses amis d'Allemagne.

L'électeur palatin revient en effet à la charge ; ses envoyés sont chargés d'insister, à Monceaux, à l'audience du 26 juin, sur ses mérites et sur les services rendus par lui, pour demander au roi de recevoir en grâce le duc, qui est prêt à se soumettre (3). Si le roi refusait, le comte de Solms et le sieur de Plessen, devaient demander au roi qu'il accorde au moins un

1. *Mém. de Bongars*, 7129, f° 245, 23 mai 1603.
2. Villeroy, *Mém. d'Etat*, III, p. 284, au roi 3 juin 1603.
3. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 406, 407.

sursis au duc, pour se présenter devant le parlement afin de se disculper ou de se faire pardonner ses fautes.

Ils ne l'obtinrent pas, parce qu'ils avaient commis la maladresse de passer entre temps en Angleterre (juin 1603), pour réclamer l'intervention de Jacques I[er]: « De quoi il faut que je vous dise, mandait Villeroy à Bongars, il naîtra à la fin plus de mal au public et au particulier que de bien, car Sa Majesté est fort piquée et dit que ledit électeur pouvait se contenter de recommander l'affaire du duc de Bouillon à Sa Majesté, sans aller rechercher la protection des autres (1). Du reste Jacques I[er] avait fait savoir à Plessen et à Solms que l'honneur ne lui permettait pas de s'interposer en faveur d'un sujet rebelle, ce sujet fût-il calviniste (2). Déjà l'insistance avec laquelle l'électeur s'entremettait en faveur du duc de Bouillon faisait concevoir au roi des soupçons sur des « projets ultérieurs » du Palatin et le motif de son alliance avec Bouillon (3). Aussi les relations entre la cour de Heidelberg et le roi de France se refroidissent-elles sensiblement à la suite de cette affaire. Le 11 décembre 1603, le sieur Dathenus conseiller de l'Electeur palatin, envoyé par celui-ci en France, pour réclamer au roi le rembour-

1. *Mém. de Bong.*, 7129, f. 248, 15 juin 1603.
2. Sages et royales oec , ch. CXXI.
3. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 411. Projet d'alliance entre l'Electeur et le duc de Bouillon, 26 août 1603.



sement d'une grosse somme d'argent (1), ayant dit, à l'audience, que c'était « afin qu'il pût lui rendre des meilleurs services », Henri IV très mécontent de l'Electeur, dit à haute voix : « Je voudrais qu'il se comporte en action comme en paroles ». Et Dathenus ayant protesté des sentiments amicaux de son maître, le roi ajouta : « Ce n'est pas façon amicale d'écrire à mes sujets comme l'Electeur palatin l'a fait » (2). Après cela, rien d'étonnant à ce que, pendant plusieurs mois, le roi et les princes allemands (non pas seulement l'Electeur palatin) restassent en froid et que les « échanges de vues » n'aient pas été continués, d'autant plus, qu'en janvier 1604, comme pour irriter encore davantage Henri IV, l'Electeur confiait à M. de Bouillon, retourné dans sa principauté, la garde de l'aîné de ses fils, de l'héritier présomptif de son électorat (3).

Du fond de sa retraite de Sedan, le duc traversa désormais, par une série de fausses manœuvres ou par des provocations intempestives, toutes les démarches

1. Le roi devait à l'Electeur, d'après celui-ci : 473,210 couronnes. d'après lui 286,134 couronnes seulement.

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 415, Dathenus à l'Electeur palatin. 15 décembre 1603.

3. Sedan était le siège d'une académie que le duc de Bouillon, avait, en 1600, adjointe au collège fondé vingt-quatre ans auparavant, par Françoise de Bourbon. La jeunesse y suivait des cours de théologie, de droit, de sciences naturelles et de langues hébraïque, latine et grecque.



qu'on eût pu faire en sa faveur. Enfin, quand Henri IV semble disposé à oublier le passé, à condition que M. de Bouillon amenât les princes protestants de l'Empire à se confédérer avec la couronne de France, celui-ci se retranchait, pour se dispenser d'agir, derrière le discrédit où il était tombé en Allemagne, depuis sa disgrâce. C'était repousser bien maladroitement la main que son maître lui tendait. « Il est difficile, faisait remarquer Henri IV au landgrave de Hesse, de guérir un malade qui rejette les remèdes propres à sa guérison (1) ». Ce qui blessait surtout Henri IV c'était la persistance avec laquelle Bouillon recourait à l'appui des étrangers, et cela sans avantage pour lui-même, ces derniers étant plus capables de gâter que d'arranger les choses. Ainsi, en avril 1605, une ambassade nouvelle venait trouver Henri IV, de la part des margraves de Brandebourg, d'Anspach, de Culmbach et de Bade, du comte palatin, des ducs de Brunswick et de Saxe-Cobourg, du prince d'Anhalt-Dessau et de quatre d'entre les villes libres d'Allemagne. L'envoyé de l'Electeur Frédéric IV, le conseiller Charles Paul, devait se joindre aux envoyés des autres princes, qui venaient derechef intercéder pour le duc de Bouillon ; ses instructions lui prescrivaient, au cas d'un résultat négatif, de dire au roi qu'on craint en bien des endroits que ce refus de pardon n'indique son intention de détruire le

1. Rommel, *Corresp. int.*, p. 194, 16 août 1604.



protestantisme français. Le roi doit songer que les réformés lui ont été plus utiles que d'autres sujets, et que les princes intercédants convaincus de l'innocence du duc, seront peu édifiés de son refus. Enfin qu'il songe aussi à la sécurité de la succession de son fils, menacée si les réformés acquièrent la conviction qu'on trame quelque chose contre eux (1).

Cette démarche quasi comminatoire devait rester et resta sans effet. Charles Paul résumait ainsi à son maître, le résultat de l'audience du 25 avril : « Le roi a répondu qu'il ne peut dire que ce qu'il a déjà dit deux fois ; que Bouillon revienne, qu'il reconnaisse ses erreurs et le roi le recevra comme un père Les princes se trompent, ainsi que le roi l'a déjà expliqué à Plessen, et celui-ci ne désire pas que d'autres « mettent leur caution » entre lui et un de ses sujets.

D'ailleurs il restera toujours leur bon ami (2). Ces paroles fermes et pourtant conciliantes n'empêchèrent pas les princes allemands de renouveler leur intercession six semaines plus tard. Cette fois, Henri IV en avait assez ; il déclara qu'il ne devait point de comptes aux princes, et que, ayant le moyen de faire du bien à ses amis et de ne pas craindre ses ennemis, il se sou-

1. M. Ritter, *Briefe und Acten,* I, p. 435, Instructions de l'électeur Frédéric IV à son envoyé Charles Paul, 25 mars 1605.

2 M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 445, Charles Paul à l'Électeur palatin, 26 avril 1605.



ciait peu de ceux qui affectaient de dédaigner son amitié. Et il ajoutait, d'un ton moitié badin, moitié sérieux, dans une lettre familière qu'il écrivait à l'Electrice palatine : « Ceux qui conseillent à mon cousin, votre mari, la cause du duc de Bouillon par préférence à mon amitié, ont plus grande envie de nous mettre ensemble en mauvais ménage, que de bien remettre ledit Bouillon envers moi » (1).

Sur ces entrefaites, le landgrave de Hesse envoya prévenir Henri IV que M. de Bouillon se soumettrait « à des examens privés non judiciaires, Sa Majesté ne l'assujettissant à d'autres juges que sa personne et ne demandant aux autres assistants que leurs oreilles, non eur jugement ». Si cette entrevue n'avait pas de résultats, le duc retournerait à Sedan. Le roi inclinait, à ce qu'il semble, vers l'acceptation de cette offre, et Bouillon, de son côté, averti de ces dispositions plus favorables, avait promis de se rendre à Paris, lorsque la découverte des intelligences secrètes qu'il avait nouées avec les seigneurs catholiques du Limousin, du Périgord et du Quercy rendit impossible désormais la condescendance royale qu'on avait fait espérer à Maurice de Hesse.

« C'est une conspiration commencée, disait Villeroy, dans une dépêche à Bongars, mais non encore formée. Plusieurs gentilshommes, qui tous catholiques, y ont

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 447.



prêté l'oreille sous prétexte de venger la mort de M. de Biron, mais en effet pour troubler l'état, voler et profiter du bien d'autrui » (1). L'affaire cependant n'alla pas bien loin : dès qu'il fut question de la venue de Henri en Limousin, les mutins se hâtèrent de se soumettre. Quant à M. de Bouillon, il intima l'ordre à ses officiers d'ouvrir toutes les places dont il était gouverneur, au roi ; par contre celui-ci consentit à en laisser la garde aux serviteurs du duc. « Ce qui a le plus piqué et altéré Sa Majesté, écrivait Villeroy, a été qu'elle a vérifié que toutes ces menées ont été entreprises par ledit duc du temps qu'il faisait contenance plus grande de désirer sa bonne grâce » (2).

Bouillon osa, en effet, alors que les preuves de sa culpabilité étaient entre les mains du roi, publier partout que les accusations dont il était l'objet étaient des inventions des ennemis de la religion qui cherchaient à atteindre les Eglises en sa personne. Puis, averti qu'une chambre des Grands-Jours instruisait le procès de ses complices, il offrit « de confesser ses fautes, d'en demander pardon et d'en prendre l'abolition ». Il était trop tard ; Henri IV n'était plus d'humeur à se contenter de cette formalité ; son intention bien arrêtée était de tenir

1. *Mém. de Bongars*, 7130, f. 14, 30 décembre 1605.
2. *Mém. de Bongars*, 7131, f. 16, à Bongars, 12 octobre 1605.

désormais garnison et gouverneur à Sedan et il se prépara à faire le siège de cette ville.

En même temps, il chargea M. de Monglat d'annoncer en Allemagne qu'il était décidé à agir vigoureusement contre son ancien favori.

Parmi les princes que Montglat devait visiter, le comte palatin était celui qui avait « favorisé le plus et supporté M. de Bouillon ». Montglat l'inviterait à retirer de Sedan le jeune palatin. Le roi avait été affligé de voir que le futur Frédéric V eût été confié à Bouillon, accusé de rébellion envers son souverain. De plus, Montglat ferait remarquer à l'Electeur que la persistance avec laquelle il encourageait l'insubordination du duc nuirait à la cause générale.

Subventionnant déjà les Grisons contre le gouverneur du Milanais, les Provinces Unies contre Philippe III et Genève contre le duc de Savoie, Henri IV ne pourrait, à cause des dépenses qu'occasionnerait l'expédition de Sedan, aider les Allemands dans leur lutte contre la maison d'Autriche. Il était donc nécessaire que Frédéric IV amenât le duc de Bouillon à déférer à la volonté du roi avant que l'armée de Henri IV vînt camper sous les murs de Sedan.

Au témoignage de Bongars, Montglat s'acquitta de la mission qu'il avait reçue, « avec honneur, dextérité et fidélité » (1). Après avoir dit que son maître

1. Bibl. Nat., F. Fr., 15920, f. 57, au roi, 23 mars 1606.



considérerait comme ennemis de sa personne et de son Etat ceux qui assisteraient encore M. de Bouillon, et qu'il ne se libèrerait de ses dettes qu'envers ceux dont il aurait à se louer, il signifia à l'Electrice palatine qu'elle devait se borner à supplier Dieu de fléchir le cœur de Henri IV, et à l'Electeur, qu'il était inutile de chercher des bases d'accommodement aussi longtemps que le duc ne s'engagerait pas à ouvrir les portes de Sedan aux Français (1).

Ce langage où perçait la menace, froissa l'Electeur, déjà irrité que Henri IV eût prié l'empereur Rodolphe II de s'opposer à ce que l'Allemagne fournît des renforts au duc de Bouillon (2).

Sans se laisser détourner par les dernières paroles de Montglat, il proposa que les princes se constituassent caution de M. de Bouillon, avec promesse de lui courir sus dès qu'il manquerait à sa parole. Mais Henri IV refusa, comme on devait s'y attendre, et quitta Paris le 15 mars, pour rejoindre l'armée qui marchait sur Sedan.

Le 30 mars, au moment où l'artillerie de Sully allait ouvrir le feu contre la place, le duc de Bouillon demanda à traiter; contre son espoir, l'Allemagne ne

1. Bibl. de l'Inst., Coll. Godefroy, 264, p. 131, Montglat au roi, 16 mars 1606.

2. Bibl. Nat., F. Fr., 15920, f. 66, Bongars à Villeroy, 3 avril 1606.

l'avait secouru ni d'hommes ni d'argent. Le 2 avril, il se décida à accepter les conditions que le roi lui avait offertes un peu auparavant. En échange, Henri IV lui accorda une pension de 10.000 livres et mit à la charge du trésor public la solde de la garnison et les gages du gouverneur de Sedan : « La marchandise est un peu chère, disait-il, mais elle est bonne ». Non sans malice, il accueillit Bouillon, qui venait le saluer, avec la même indulgence qu'un ligueur repentant (1), et dans la suite volontiers il l'excusait d'avoir fait une folie, « car il fallait bien que chaqu'un fit la sienne » (2). Du reste, dès 1603, Bouillon rentrait en possession de Sedan avec tous les droits attachés à la souveraineté, et en 1609, des lettres de « naturalité » étaient délivrées à plusieurs de ses enfants, nés au delà de la Meuse, afin qu'ils ne fussent pas ultérieurement troublés dans la jouissance de ceux de leurs biens qui étaient situés en France (3).

On a pu remarquer dans toute cette affaire, d'une part l'insistance avec laquelle les princes allemands, qui considéraient la ville de Sedan comme un des remparts de l'Evangile en France, s'étaient entremis en faveur du duc de Bouillon, et de l'autre, la modération dont

1. Voy. L. Auquez, *Henri IV et l'Allemagne*, p. 114.
2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 505, le prince d'Anhalt à sa femme, 25 août 1606.
3 L. Auquez, *Henri IV et l'Allemagne*, p. 115.



Henri IV a toujours fait preuve envers le duc, et les ménagements dont il usa envers les princes allemands, afin de calmer leurs appréhensions religieuses, alors que des raisons politiques le déterminaient à frapper le maître de Sedan. C'est ainsi qu'il écrivit au landgrave de Hesse, après avoir refusé l'intercession offerte par les princes en avril 1605, pour calmer le mécontentement de ses collègues. «...Je n'ai pu aussi exaucer leurs prières, ainsi que j'eusse pris plaisir de le faire en toute autre occasion, tant pour leur témoigner l'estime que je fais ,de leur amitié et intercession, que pour me contenter moi-même et obliger de nouveau ledit duc de Bouillon à me servir, comme il est tenu de faire... » (1)

Il faut constater cependant que malgré tous ses efforts, Henri IV n'arriva jamais, comme il l'aurait voulu, à réduire cette affaire de Sedan aux proportions d'une querelle toute personnelle avec Bouillon, alors que les princes protestants d'Allemagne persistaient à en faire une affaire d'Etat.

Il n'est pas moins curieux de voir à quel point Bongars, qui pourtant connaissait très bien le pays et les personnes auxquelles on avait affaire, manqua de clairvoyance en cette occasion.

Quand il apprend que le roi est décidé de servir contre Bouillon, et à entrer dans Sedan pour y laisser garnison, notre envoyé prend peur pour la France, croyant

1. Rommel, *Corresp. int.*, p. 228.



Bouillon plus habile et plus fort, qu'il ne l'est en réalité, et s'imaginant que l'Allemagne protestante tout entière va le défendre, les armes à la main. Il écrivait à Villeroy : « Je ne le tiens pas si dépourvu de discours, (Bouillon), qu'il s'embarque en cette guerre sans savoir les moyens de durer. S'il a de l'argent, l'Allemagne lui fournira des hommes. Nous les mépriserons, mais ils deviendront hommes, s'ils ne le sont, pour se venger de nous et sous un tel chef. L'argent lui viendra d'Espagne qui ménage mieux ses occasions que nous.... » (1). D'un autre côté, Bongars ne croyait pas que son maître fût en état de mettre sur pied une armée suffisante pour écraser la résistance de Bouillon. « Le fond de l'épargne de M. de Rosny se verra bientôt, écrivait-il à Villeroy, et le peuple ne pourra ou ne voudra fournir au reste ». Plus loin, il semble prévoir la ruine même du royaume. « Voilà donc la porte ouverte aujourd'hui à une misérable guerre, demain à la ruine de la France. Le roi l'a-t-il sauvée pour la perdre? et la perdre pour M. de Bouillon ? contre Sedan? Monsieur, les plus courtes follies sont les meilleures ».

La façon pessimiste dont Bongars envisageait cette lutte, qui se réduisit finalement à une simple promenade militaire, ne fait pas précisément honneur à la perspicacité du diplomate, qui connaissait pourtant si

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 483.

bien l'inconstance et la mollesse des princes, et d'un autre côté, la souplesse autant que l'énergie de l'habile politique qu'était Henri IV.

Immédiatement après l'occupation de Sedan, Henri, pour rassurer l'Allemagne, qui n'avait pas vu sans méfiance les armements royaux, donna l'ordre de licencier ses troupes.

En même temps, il annonçait à Rodolphe II l'issue pacifique du conflit, et celui-ci ne dissimulait pas au représentant de la France à Prague, M. de Baugy, qu'on avait eu peur « qu'un feu aussi proche ne sautât dans l'empire (1) ».

Il avait déjà écrit au landgrave de Hesse, le plus assidu de ses correspondants d'outre Rhin : « Mon cousin, j'ai pris Sedan avec le maître de la maison, non à force d'armes, comme je m'y étais bien préparé, et crois qu'il m'eût été facile de faire, fortifié de la grâce de Dieu, qui n'abandonne jamais une juste cause, mais, par les effets de ma bonté et clémence. Mon cousin, je me promets que vous serez très aise de ce succès (2) ». On le voit, malgré le peu de contentement que venaient de lui donner les princes allemands dans cette affaire, Henri IV continue à les traiter en alliés et en amis.

Après avoir consolidé son autorité au-dedans et donné

1. Bibl. Nat., F. Fr., 15.920, p. 78, Baugy à Villeroy, 22 avril 1606.

2. Rommel, *Corresp. int.*, p. 301, 5 avril 1606.



à l'Europe une haute idée de sa puissance par la prompte répression de la désobéissance d'un sujet rebelle, il jugea qu'il était utile et nécessaire de reprendre, de concert avec l'Allemagne protestante et même avec l'Allemagne catholique, l'œuvre de longue haleine qu'il poursuivait depuis si longtemps déjà, dans l'intérêt de la tolérance religieuse et de l'indépendance des Etats de l'Empire (1).

(1) L. Anquez, Henri IV et l'Allemagne, p. 116.

CHAPITRE CINQUIÈME

Conférences de Mulhausen. — Voyage du prince d'Anhalt à Paris. — L'affaire de Donauwoerth. — Conférences de Stuttgart. — Pacte d'Ahausen. — Négociations entre les cours allemandes. — Ambassade wurtembergeoise à Paris.

Après la séparation de l'assemblée de Heidelberg (1603), dans laquelle on avait discuté le projet d'une union protestante et dont le résultat fut nul ou presque nul, ainsi que nous l'avons constaté plus haut, ce labeur ingrat fut abandonné pendant un certain temps, tant à cause du peu d'entente qui régnait, sur ce sujet, parmi les intéressés qu'en raison de l'affaire du duc de Bouillon; aucune réunion générale n'eut lieu, bien qu'au cours de l'année 1604, le duc de Wurtemberg se remuât beaucoup pour opérer un rapprochement entre les princes divisés d'opinion. C'est en 1605 seulement que ceux-ci, sous prétexte d'arrêter un plan de résistance contre les Turcs, mais en réalité avec l'idée de resserrer leur alliance contre la maison d'Autriche, se rencontrèrent à Mulhausen, en Thuringe. A l'instigation du duc de Bouillon, certains parlaient alors, en



Allemagne comme en France, d'élire le roi d'Angleterre comme protecteur de toutes les églises protestantes; en face du danger commun, les dissidences passées se seraient effacées et la fusion des deux groupes hostiles, calvinistes et luthériens, aurait pu être tentée.

C'est le landgrave Maurice de Hesse qui, le premier, conçut le projet d'une pareille alliance, mais il ne voulait pas se déclarer avant qu'elle fût chose accomplie. Il s'était rendu en Suisse au commencement de l'année, pour sonder les cantons protestants ainsi que les Ligues des Grisons, au sujet de la confédération projetée contre la domination des Espagnols. Déjà les Provinces-Unies des Pays-Bas semblaient vouloir s'engager dans l'alliance; car en même temps que le landgrave entrait en conférence avec Caumartin, l'ambassadeur français résidant à Soleure, on voit l'ambassadeur des Provinces-Unies en Suisse, Philippe de Bréderode, adresser au landgrave divers rapports sur l'état des affaires évangéliq es dans les cantons. Henri IV était informé des projets du landgrave et lui écrivait, en les approuvant: « Mon ambassadeur en Suisse, m'a écrit vous avoir vu à Bâle et les bons propos que vous lui avez tenus ». Le roi informait ensuite le landgrave que le duc de Bouillon s'attribue à lui seul la gloire de cette entreprise; » car il a mandé aux églises de ce royaume qu'il a promu ladite union et qu'il espère la conclure et assurer, pour les fortifier et protéger contre quiconque voudra les



attaquer à l'avenir » (1). Mais la publication de ses projets, longtemps avant leur réalisation, mécontenta fort le landgrave et l'effraya plus encore, de sorte qu'il se désintéressa de tout.

Après l'heureuse issue de l'expédition de Sedan, quand Chrétien d'Anhalt vint à Paris pour toucher l'argent qui était encore dû à ses capitaines pour l'expédition de 1591 — du moins c'est là le prétexte qui motiva son voyage — l'Electeur palatin le chargea d'excuser auprès du roi « l'instance et recherche peut-être trop expresse et importune » qu'il avait fait en faveur de M. de Bouillon ; il devait en même temps lui demander de défendre le testament de l'Electeur contre l'Empereur, Wurtemberg et Neubourg, par « conseils et si nécessaire par actes », pour empêcher les changements que voudraient opérer peut-être les luthériens (pendant la minorité de son fils) et qui risqueraient de rompre les rapports intimes entre la France et le Palatinat.

L'Electeur, de son côté, se déclarait prêt à secourir toujours le fils du roi, comme il l'a déjà offert en 1603. Le prince devait se faire promettre, si cela était possible, un contingent fixe de 3000 fantassins et de 300 chevaux, ou bien un subside de 10.000 à 60.000 couronnes (2).

1. Rommel, *Correspond. int.*, p. 236. 13 juillet 1605.
2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 391. Instructions de l'Electeur palatin pour le prince Chrétien d'Anhalt, 8 juillet 1606.



Chrétien d'Anhalt fut très bien reçu par Henri IV, qui appréciait sa bravoure et sa haute valeur militaire.

« Ma présence est agréable au roi plus que jamais » (1), écrivait-il naïvement dans son journal de voyage.

Il fut chargé par le roi de représenter aux princes, que, sans une alliance solide et perpétuelle, ils ne seraient pas en état de défendre leurs libertés contre la maison d'Autriche et surtout de se défendre contre les agissements des Espagnols qui, « vont prendre pied et fonder un établissement du côté du Rhin et dans la frontière d'Allemagne, pour s'y ettendre, et par cette porte poursuivre plus facilement non seulement les Etats des Pays-Bas, mais aussi, tous ceux, qu'ils tiennent pour ennemis ou envieux ».

Henri se déclarait prêt à entrer dans cette alliance et promettait de contribuer par tous les moyens à la soutenir (2). Il ne s'agissait cependant pas de violer les lois de l'Empire et de courir aux armes (3) ; il faudrait

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I. p. 506. Notes de Ch. d'Anhalt sur ses audiences en France; août 1606.

2. Le roi écrivait, sur ce sujet, au landgrave de Hesse, le 16 août 1606. « Dans laquelle Union j'ai dit au prince d'Anhalt que je serai toujours prêt d'entrer et contribuer en bonne foi ce que l'on peut attendre de ma bonne volonté et des moyens que Dieu m'a donnés, lesquels j'estimerais bien employés s'ils peuvent être utiles à mes amis, alliés et voisins, desquels j'ai été assisté en mes nécessitées passées » (Rommel, p. 325).

3. Il ajoutait dans la même lettre (ci-dessus) : « Toutefois je



seulement qu'ils abjurassent leurs vieilles antipathies et s'entendissent sur ce que l'on ferait des duchés de Clèves et de Juliers, lorsque la succession de Jean-Guillaume viendrait à s'ouvrir.

C'est l'Electeur palatin que Chrétien d'Anhalt, d'après les conseils de Henri IV, visita le premier à son retour ; le roi lui avait recommandé de dire à l'Electeur de « s'interposer, d'employer son crédit et son entremise, pour composer amiablement lesdits différends et principalement celui qui regarde la succession du duc de Juliers » (1).

Il ne pouvait sembler douteux que l'Electeur voulût adhérer à l'Union, puisque c'était à Heidelberg, résidence de Frédéric IV, qu'avaient été jetés, en 1603, les fondements de la confédération. Plus récemment, au mois de janvier 1606, Bongars appelé de Strasbourg à Heidelberg, « pour affaires qui importaient au public », avait entendu les conseillers du Palatin discourir sur la nécessité de reprendre la correspondance interrompue depuis quelque temps, afin de prouver à Henri IV que le reproche de désunion, qu'il avait si souvent déjà adressé aux Allemands, n'était plus mérité.

On devait croire en effet, à ce moment, que l'Union

n'entends pas les engager à faire chose qui préjudicie à l'Empire ni à leur foi et devoir ».

1. Rommel, *Corresp. int.*, p. 325. Le roi au landgrave de Hesse, 14 août 1606.



n'allait pas tarder à se constituer, vu l'accord relativement complet qui régnait entre les princes et grâce à la confiance que ceux-ci recommençaient à accorder à Henri IV. Le landgrave de Hesse, l'un des plus intelligents et des plus raisonnables parmi eux, écrivait alors au roi : « Je vois qu'en ces troubles de notre patrie, le seul remède est la bonne intelligence et union des princes, et qu'ils s'accordent et s'entendent avec ceux qui aiment le bien public, entre lesquels, sans flatter, Votre Majesté tienne le premier lieu » (1). L'Electeur palatin, de son côté, non seulement adhérait volontiers à l'Union, mais encore il entamait des négociations avec les autres princes, pour les y faire entrer, comme le roi l'avait prié. Ses conseillers négociaient, à Heidelberg même, avec Buwinkhausen, le conseiller du duc de Wurtemberg, qui y était de passage (17, 18 septembre 1606), en revenant de Paris, où on ne lui avait parlé de l'Union que dans des « termes généraux » ; sans doute qu'une fois arrivé à Heidelberg, il en avait appris davantage par Anhalt. Le chancelier palatin expose à Buwinkhausen que la conclusion d'une union est absolument nécessaire entre les Etats évangéliques de l'Empire, et pour qu'elle soit en mesure d'agir, le roi de France a proposé de constituer un fonds considérable et a offert, quand il saurait la somme réunie par les Etats, d'y joindre les deux tiers de la dite somme, « non pour se

1. Rommel, *Corresp. int.*, p. 326, 1er septembre 1606.



mêler des affaires de l'Allemagne, mais pour maintenir la liberté des Etats ». Pour en arriver là, l'Electeur a donc fait dresser un premier projet d'union.

Mais le roi désire que les négociations restent secrètes, il ne les a confiées qu'à Bouillon, Sully, Villeroy et Sillery. Après quoi, le chancelier donne lecture du projet d'union et demande à Buwinkhausen ce que pense là-dessus le duc de Wurtemberg. Buwinkhausen répond qu'il n'est pas autorisé à faire des déclarations formelles, mais il croit que le projet plaira assez à son maître ; il désirerait seulement savoir quelles promesses exige le roi pour son argent. Le chancelier réplique que le roi ne veut qu'une chose, c'est qu'on s'applique à sauvegarder la liberté et le bien de la patrie ; une fois le traité signé, il demanderait, sans doute, qu'en cas d'attaque contre lui, il puisse lever quelques troupes allemandes avec ses subsides. Finalement on lui confie le projet pour le communiquer à son maître avec prière de répondre bientôt (1).

Chrétien d'Anhalt alla porter cette minute à Cassel, au landgrave de Hesse, et de là, suivant les instructions de l'Electeur palatin, il partit pour visiter successivement l'Electeur de Brandebourg, Anspach, Anhalt-Dessau, Nassau-Dillenbourg, afin de leur exposer les propositions que le roi de France lui a faites à Paris

1. M. Ritter. *Briefe und Acten*, I, p. 518. Négociations des conseillers palatins avec Buwinkhausen, 17, 18 sept., 1606.



au sujet d'une Union. et de leur soumettre l'avant-projet dressé par les soins de l'électeur. On devrait tâcher d'y faire entrer aussi le Danemark et l'Angleterre, pour former sans doute une espèce de contrepoids à l'influence française (1).

En envoyant le document à Henri IV, Maurice de Hesse lui faisait remarquer que, s'il ne contenait aucune clause contraire aux constitutions de l'Empire, et, par conséquent pouvait être signé par tous ses membres, lui, le landgrave, y adhérerait volontiers si les termes ne lui en semblaient pas un peu trop vagues.

Chrétien d'Anhalt avait demandé le 26 octobre 1606, au landgrave de lui envoyer son adhésion avant le 6 novembre, en lui faisant remarquer « qu'il serait bien avantageux pour lui de se prononcer comme le désire le roi » (3) ; Maurice moins pressé, lui répond, le 27 octobre, qu'on pourrait faire beaucoup de bien avec le concours de la France, quoique on pût douter de la

1. M. Ritter. *Briefe und Acten*, I, p. 525. Instructions de Frédéric IV, pour Chrétien d'Anhalt., 30 octobre 1606.

2. Voici la lettre de landgrave : « Après avoir reconnu par icelle, que le tout ne tend en façon quelconque à changer ou innover aucune chose en l'empire et encore moins d'invertir l'Union des électeurs ou autres spéciaux contracts et compromis héréditaires entre nous ; j'ai bien voulu acertainer Votre Majesté par la présente en peu de mots, que je me rengerai de gaie volonté à cette Union, mais qu'elle était conçue en termes trop généraux pour être efficaces » (Rommel, p. 332).

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 529.



sincérité du roi puisqu'il a abjuré, mais « *propter singularem prudentiam* » on peut néanmoins se fier à lui. Il pense qu'il faut faire entrer dans le programme de la future Union la question de la succession à l'Empire ; il répète aussi que les termes du contrat sont trop vagues : on pourrait en étendre les obligations à la question de Prusse et de Juliers ; il faudra surtout bien peser tous les termes du document (1).

Henri IV était du même avis que le landgrave relativement à la minute qu'il lui avait envoyée. « Il me semble aussi bien qu'à vous, lui répond-il, que les termes, desquels elle est composée, sont trop généraux pour être d'utilité nécessaire » (2). Mais il croyait qu'avant de spécifier, plus nettement, les conditions de la future confédération, il fallait connaître le résultat des négociations que Chrétien d'Anhalt avait engagées depuis qu'il avait quitté Cassel (3).

En même temps Henri IV insistait sur l'avantage d'une prompte décision, et pressait le landgrave de travailler, lui aussi, de son côté, à la formation de l'Union,

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 530. Chrétien d'Anhalt, à l'électeur palatin, 27 octobre 1606.

2. Rommel. *Corresp. int.*, p. 336, 23 décembre 1606.

3. « Toutefois il serait difficile d'entrer en aucune particularité devant que d'avoir plus d'apparences de ce qui aura apporté ledit prince d'Anhalt, des visites qu'il aura faites devers les autres princes sur le sujet qui l'y a mené. (Le roi au landgrave, 23 décembre 1606).



tant que les princes sont bien disposés pour une pareille alliance (1). Il craignait en effet que l'empereur Rodolphe, qui venait de conclure la paix avec les Turcs, à Setvarok, n'allât se trouver en mesure d'entraver sérieusement la formation de la ligue nouvelle (2). On pouvait presque prévoir aussi, qu'une fois la paix avec les Turcs conclue, plusieurs des princes, qui d'abord étaient disposés à se joindre à l'Electeur palatin, hésiteraient dorénavant à le faire, puisque l'un des dangers extérieurs qu'on songeait à conjurer n'existait plus.

Pendant ce temps, Chrétien d'Anhalt continuait avec plus ou moins de succès ses visites aux autres princes, pour les engager à entrer dans l'Union. Ainsi l'électeur de Brandebourg, ne voulut pas se déclarer pour l'Union, « ayant trop à faire avec les affaires de Prusse, qui lui coûtent énornément ». Anhalt lui ayant parlé de la « liberté germanique » menacée et de l'utilité du con-

1. Il écrivait au landgrave de Hesse : « Vous ferez aussi une œuvre digne de votre affection, et du crédit et autorité que vous avez parmi les princes de l'Allemagne, de cautioner à avancer de votre part la résolution de la dite Union pour les raisons publiques et particulières qui concurent en cette affaire, n'étant à propos de laisser et perdre les belles occasions par tant de bonnes dispositions qui se présentent d'en profiter ». (Rommel, p. 336, 23 décembre, 1606).

2. « Je crains que la paix que j'entend que l'Empereur a ouvertement fait avec les Turcs, en suite de l'accord fait avec les Hongrois, ne retarde ou empèche la composition de ladite Union ». (Au landgrave. Rommel, p. 336).



cours de la France, l'électeur lui répond qu'en principe il n'est pas opposé au projet, mais qu'il ne peut pas fixer de termes de payement et qu'il donnera sa réponse plus tard. Sans doute le manque d'argent, les affaires à l'intérieur, mais surtout la peur de l'Empereur l'arrêtent.

Chrétien d'Anhalt, en rendant compte à l'Electeur palatin du résultat peu encourageant de ses démarches, exprimait l'avis qu'il faudra répondre à Henri IV en « termes aussi vagues que possible, pour ne pas le décourager », et lui demander, non seulement les deux tiers de la somme fournie par les autres princes, mais une somme égale à celle qu'ils devront verser, et tâcher d'apprendre en même temps où il compte la déposer (1). Un peu plus tard, nous voyons le prince écrire à l'Electeur, qu'il sera « urgent d'envoyer quelqu'un en France » ; qu'il avait appris par une lettre du duc de Bouillon, du 4 décembre 1606, qu'on y est un peu impatient et qu'on s'était imaginé que les choses marcheraient autrement. Il faudrait aussi exposer au roi pourquoi le duc de Neubourg ne peut pas être immédiatement admis dans l'Union (2) ; de son côté le roi devrait engager le Brandebourg et la Hesse à y entrer ; cela produirait un excellent effet sur les autres (3).

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 532, 14 novembre 1606.
2. Il s'agit de froissements pénibles avec l'Electeur palatin.
3. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 539, 3 janvier 1607.



De Berlin, Chrétien d'Anhalt s'était rendu chez les cadets de la maison de Hohenzollern. Dans les conférences qu'il eut avec les margraves de Culmbach et d'Anspach, à Plassenbourg, les 11 et 12 janvier 1607, il leur expliqua, une fois de plus, l'origine et l'utilité des négociations avec Henri IV « pour sauver leurs libertés contre le pape et les Espagnols ». Les deux princes persuadés par lui, déclarèrent que l'Union était le seul moyen d'assurer leur conservation » (1).

Peu après se produisit la réconciliation de l'Electeur palatin et du duc de Wurtemberg. C'était de bon augure ; aussi Henri IV, qui avait appris qu'outre le duc de Wurtemberg et le comte palatin, le margrave d'Anspach et celui de Culmbach étaient gagnés, exprimait-il l'avis d'en finir, pourvu qu'on réservât dans l'alliance « lieu et place aux plus paresseux pour les y admettre et enrôler quand ils se présenteraient et s'en rendraient dignes par leurs offices et actions » (2). C'est pour ce motif qu'il continuait à presser le landgrave de Hesse de se déclarer ouvertement pour l'Union, et d'intervenir auprès des autres princes afin qu'ils en agissent de même. « C'est pourquoi je vous exorte, lui disait-il, et vous prie de toute mon affection, de continuer à mettre les deux

1. M Ritter, *Briefe und Acten*. I, p. 539, 546. Conférences de Plassenbourg, 11-12 janvier 1607.

2. Rommel, *Corresp. int.*, p. 344, Le roi au landgrave de Hesse, 28 mars 1607.



mains à l'œuvre afin qu'il soit poursuivi sans délai et interomption jusqu'à la perfection, et qu'il n'advienne comme autrefois que j'ai fait semblables propositions, lesquelles sont demeurées imparfaites sans produire d'autres effets que honteux et dommageables à ceux qui se sont entremis » (1). Mais malgré ces exhortations royales, le landgrave tardait bien à entrer dans l'Union et s'en excusait par des phrases vagues, disant que c'était « le changement des affaires qui en est cause » (2) ; « ayant reconnu assez à temps je ne sais quel chancèle- « ment aux affaires du monde ». Il assurait néanmoins le roi de ses bonnes intentions : « Je m'y disposerai et rengerai toujours de telle sorte que Votre Majesté et tout le monde aura occasion de s'y contenter, n'ayant point eu de sujet de changer d'avis ni de conseil » (3).

En même temps Henri IV, qui voulait que l'Union fût faite le plus tôt possible, se conformait aux désirs de l'Electeur de Brandebourg et de quelques autres princes de l'Empire et promettait de payer une somme égale à celle qui serait fournie par les princes unis ; il priait l'Electeur, « vu les dangers actuels » d'adhérer maintenant sans plus hésiter, et, pour le gagner, il lui

1. Rommel, *Corresp. int.*, p. 344, 28 mars 1607.

2. Il s'agit ici de la trève que les Pays-Bas avaient conclue avec les Espagnols.

3. Rommel, *Corresp. int.*, p. 348, 18 avril 1607.

promettait, en cas d'adhésion, de s'intéresser à ses prétentions sur Juliers (1).

Mais il se trompait fort en croyant qu'il réussirait à brusquer les événements et à faire arriver plus vite au but la lenteur allemande. Au contraire, il semblait que l'on fît des pas en arrière et déjà l'Electeur palatin, qui continuait à négocier avec le duc de Wurtemberg recevait de ce dernier la déclaration fort inattendue qu'il n'entrerait pas dans l'Union, si l'on n'excluait pas de son programme toute question relative aux Provinces-Unies, comme aussi à Neubourg ; il proposait également qu'on ne laissât pas au roi de France seul la libre disposition de l'argent qu'il promettait de fournir (2).

Quelques semaines après cependant, juillet 1607, le duc de Wurtemberg et l'Electeur palatin conclurent une alliance personnelle pour la défense réciproque de leurs territoires, et ils l'annoncèrent à Henri IV, avec promesse de s'entendre encore avec d'autres collègues (3).

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 557, L'Electeur palatin à Brandebourg, 14 avril 1607, la lettre du roi est du 29 mars 1607.

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 559, Négociations entre Buwinkhausen et les conseillers palatins à Heidelberg, 8 mai 1607.

3. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 577-578, Acte d'Union entre l'Electeur palatin et le duc de Wurtemberg, 11 et 18 juillet 1607.



Henri IV se montra fort satisfait de cette alliance et l'approuva hautement, pour le bon exemple qu'elle donnait aux princes voisins. Il écrivait à Maurice de Hesse : « J'ai reconnu, loué et approuvé grandement leur prudence, le bon conseil qu'ils ont pris et le sage exemple qu'ils donnent aux princes de la Germanie par leur nouvelle Union pour affermir la liberté de l'Empire (1) ». Mais au fond l'idée de l'Union générale ne profitait guerre de cet arrangement particulier, puisque le duc de Wurtemberg écrivait le 18 juillet à l'Electeur palatin, qu'il la trouvait « moins nécessaire » maintenant que la paix se négociait aux Pays-Bas (2).

En annonçant la nouvelle de l'accord qu'il venait de signer, à Henri IV, comme nous l'avons vu, l'Electeur palatin lui promettait « de s'entendre avec d'autres » encore ; le roi désirant profiter des bonnes dispositions, au moins apparentes, où se trouvait le duc de Wurtemberg, le pressa de travailler, de concert avec l'Electeur palatin, à la constitution de l'Union, l'assurant qu'il y entrerait lui-même, et ferait tout ce qu'on pouvait attendre de lui (3). Le duc Frédéric de Wurtemberg se con-

1. Rommel, *Corresp. int.*, p. 360, 7 août 1607.

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 587, n° 1.

3. « J'entrerai et contribuerai toujours volontiers ce qui dépend de moi, et pouvez tous deux attendre d'un parfait et cordial amis, lorsque nous jugerons ensemble qu'il sera à propos que je m'en déclare ». Le roi au duc de Wurtemberg 20 octobre 1607. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 598.

formant aux désirs du roi vint en effet à Heidelberg pour discuter les questions préliminaires à la conclusion d'une alliance plus étendue (1). Mais il devait mourir quelques mois plus tard (le 29 janvier 1608) avant que les négociations fussent arrivées à terme.

II

Deux événements qui se produisirent l'un en 1607, l'autre en 1608, allaient, en rappelant aux calvinistes comme aux luthériens les dangers qui les menaçaient, les décider à conclure enfin cette Union si souvent tentée et toujours différée.

Donauwœrth, petite ville libre du cercle de Souabe, était en grande majorité protestante et les catholiques, très peu nombreux, n'y possédaient qu'une seule église. Cédant à des suggestions étrangères et enfreignant la défense du magistrat, ils organisèrent pourtant, le 11 avril 1606, une procession qui, bannières déployées, traversa les rues de la ville pour se rendre au village voisin d'Oxesheim. Au retour ils furent assaillis par une bande de luthériens surexcités, et dispersés après une courte rixe, à coups de bâton. Ils avaient été les provocateurs, mais le Conseil aulique de Vienne, saisissant l'occasion propice,

1. Bibl. Nat. F.Fr., 15920, f° 179, le duc de Wurtemberg au roi, 14 décembre 1607.



fit d'eux des victimes de la foi qu'il était de son devoir de venger. Mise au ban de l'Empire, la petite république de Donauwœrth fut investie par le commissaire impérial chargé de l'exécution, le duc de Bavière, Maximilien Iᵉʳ (16 décembre 1607).

Incapable de se défendre, n'ayant pour toute garnison que quelques centaines de citoyens mal armés et peu disciplinés, la ville se soumit immédiatement au duc, qui s'empressa de la garder comme gage des frais d'exécution, et se mit à en convertir les habitants par tous les moyens violents en usage à cette époque (1).

Moins d'un mois après la chute de Donauwoerth, s'ouvrit à Ratisbonne (8 janvier 1608) une diète impériale où les Etats protestants renouvelèrent les plaintes qu'ils avaient déjà souvent formulées contre la partialité du Conseil aulique et réclamèrent la confirmation de la paix d'Augsbourg. De leur côté, les catholiques, enhardis par leur récent succès et s'appuyant d'ailleurs sur le texte même de l'accord de 1555, revendiquèrent pour l'Eglise tous les territoires ecclésiastiques et les bénéfices sécularisés depuis cette date. L'empereur Rodolphe aurait voulu éviter une rupture absolue, fût-ce au

1. Voy. Max Lossen *Die Reichsstadt Donauwœrth und Herzog Maximilien* (Munich, 1866. 8°) et Félix Stieve, *Der Ursprung des dreissigjaehrigen Krieges, I. Der Kampf um Donauwœrth* (Munich. 1875, 8°) Cf. aussi Charvériat, La guerre de Trente ans (Paris, 1878, 8°).



prix d'apparentes concessions. Mais l'ambiguité de son langage éveilla la méfiance des protestants qui s'éloignèrent de Ratisbonne (27 avril) sans attendre la clôture de l'assemblée.

Cette issue des délibérations n'étonna pas précisément la cour de France. « Toutes les nouvelles que j'ai de l'Allemagne, écrivait Henri IV au duc de Bouillon, le 2 mai 1608, sont conformes à celles que vous avez envoyées à M. de Villeroy, et qu'il en arrivera aussi ce que je vous ai toujours dit : que tout se terminera par diètes en vent et qu'il ne s'y fera rien (1) ».

On n'avait cessé pendant ce temps, de travailler à la cour de l'Electeur palatin à constituer l'Union, mais malgré tout le tracas qu'on s'y donnait, jusqu'au mois de mai 1608, au fond rien n'était fait. Chrétien d'Anhalt qui, comme nous avons vu, était le boute-en-train de l'affaire, l'agent principal, tant du roi de France que de l'Electeur auprès des princes, exprimait encore à la mi-mars, dans le conseil palatin, l'opinion tout à fait vague qu'il faut s'entendre sur le fond de l'Union, qui n'est pas de s'occuper des questions et des procès particuliers, mais de se défendre comme un seul homme, si l'on était attaqué par les « papalins » *(pontificii)* et puis s'entendre sur les principaux chapitres de l'acte d'Union, surtout sur la nomination d'un chef ; en temps de paix

1. *Lettres miss.*, VII, p. 541.



ce serait, selon lui, l'Electeur palatin, pour le cas de guerre, il faut laisser la question ouverte (1).

Le lendemain du jour où les protestants désertaient les salles de la Diète à Ratisbonne, le 28 avril 1608, s'ouvrait à Stuttgart une nouvelle conférence entre le palatin de Neubourg, le duc de Wurtemberg et le margrave de Bade-Dourlach. Après avoir reconnu la nécessité de conclure une alliance plus étroite pour sauvegarder les libertés de la « patrie chérie » et en attendant la conclusion d'une « Union générale » qui peut se faire attendre encore longtemps, ils décidèrent de convoquer une réunion générale pour le 11 mai, au château d'Ahausen ou d'Aschhausen, en Franconie (2).

Frédéric IV chargea Chrétien d'Anhalt de le représenter à Ahausen et lui renvoya dans ce but, le projet d'Union qu'il avait dressé dès 1606, avec quelques articles nouveaux, empruntés à l'acte spécial conclu récemment avec le duc de Wurtemberg (3).

Comme on l'avait décidé à Stuttgart, les princes se réunirent à Ahausen soit en personne, soit par délégués, le 11 mai 1608, afin de discuter et, si possible, d'y arrêter enfin l'acte d'Union. Les conférences furent suivies

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 673-675. Procès-verbaux du conseil palatin en mars 1608.

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 691. Recès de Stuttgart, 28 avril 1608,

3. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 694, Frédéric IV à Chrétien d'Anhalt, 21 avril, 1er mai 1608.



par les représentants de l'Electeur palatin, du comte palatin de Neubourg, du duc de Wurtemberg, des margraves de Bade, d'Anspach et de Culmbach. Dans la première séance, celle du 12 mai, où les princes se trouvèrent seuls, sans leurs conseillers, Chrétien d'Anhalt, représentant l'Electeur palatin, proposa une « honête Union ». Il faut négliger, dit-il, les questions privées pour sauvegarder la religion et la liberté ; il prie donc les princes de hâter les délibérations, car le temps presse. Ensuite il présenta le projet de l'acte d'Union et en exposa les principaux articles ; direction, médiation entre confédérés, création d'une force militaire, etc. Le duc de Neubourg appo te dans l'après-midi du même jour la réponse des princes qui acceptent en principe. Puis on passe à la rédaction des articles de l'acte ; on laisse de côté, sur la demande de Neubourg, le chapitre VIII, concernant le pape et l'Espagne (c'est-à-dire précisément les adversaires contre lesquels l'Union se fait).

On discute sur la forme du secours à réclamer en cas d'attaque ; sera-t-il fourni en hommes ou en argent ? La majorité se prononce pour les versements en argent.

Enfin, le 15 mai, l'acte est scellé et signé par les princes ou leurs plénipotentiaires (1) et Chrétien d'Anhalt a la joie d'annoncer à l'Electeur palatin, le 18 mai,

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 704. Procès-verbaux des conférences à Ahausen, 12-16 mai 1608.

l'heureux résultat des conférences, et de pouvoir lui raconter les menus détails des négociations d'Aschhausen (1).

Cet acte signé à Aschausen, n'était autre chose que la juxtaposition des principaux articles de différents actes d'Union de Torgau (1591), d'Amberg (1596), de Francfort (1599) et de Heidelberg (1606). On rappelait dans le préambule de l'acte de confédération (2), que « nonobstant toutes les constitutions anciennes ou les conventions récentes, » les signataires pouvaient craindre de voir à bref délai « tout mis sens dessus dessous » et les guerres privées se multiplier ; ils affirmaient de plus ne vouloir « que la grandeur de Sa Majesté (l'Empereur) et la conservation de tous dans leur précédente condition » ; puis ils déclarent se lier pour une période de dix années (art. 14). Leur engagement obligera leurs successeurs et héritiers (art. 17). Au bout de la huitième année, il y aura lieu de délibérer pour savoir si l'union sera prorogée et, à l'expiration de la dixième année, chacun sera libre de se retirer de la confédération, en remboursant au trésor commun les avances qu'on lui aurait faites (art. 14).

Si, au cours de la période décennale, l'un d'eux agrège à la ligue des domaines par lui nouvellement

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, I, p. 709, 18 mai 1608.

2. Sattler, *Geschichte des Herzogthums Wurtemberg*, VI, appendice IV.



acquis, il payera en une fois les contributions auxquelles lesdits domaines auraient été taxés depuis la signature du présent contrat (art. 18). Quant au principe fondamental de l'Union, la tolérance réciproque en matière religieuse, l'article 5 l'énonce à peu près en ces termes : Les différences qui existent sur tel ou tel point de doctrine ne porteront aucun préjudice à l'Union ; chacun des Unis promet d'interdire aux siens toute indiscrétion, toute véhémence, soit en paroles, soit en écrits contre ceux qui ont des croyances différentes.

Néanmoins les théologiens pourront traiter, dans leurs controverses, « la thèse et l'antithèse » simplement, avec modestie et charité. Dans les diètes générales tous les Unis exprimeront une opinion identique, principalement pour ce qui regarde la liberté, la dignité et le culte des Etats (art. 14). Si quelque démêlé s'élève entre eux, il sera tranché par voie arbitrale (art. 3).

Les Unis se prêteront une mutuelle assistance, sans négliger d'invoquer les secours des cercles dans lesquels leurs territoires sont compris. Pour être toujours en mesure de s'aider les uns les autres, ils se procureront des provisions de bouche, des munitions de guerre etc., et ils auront sur pied un corps de troupes et dans leurs coffres-forts des fonds disponibles. Mais avant de recourir à la force, ils tâcheront d'accommoder toute affaire à l'amiable (art. 6). Si l'un des confédérés, incapable de résister à une agression inopinée, est contraint

de subir la loi de l'ennemi, les Unis, sans se laisser arrêter par cette défaite partielle, combattront jusqu'à ce qu'ils aient rétabli le *statu quo ante bellum*. Autant que possible, nul, parmi les Unis, ne souscrira un accord séparé (art. 7).

Il y aura un trésor commun (1). Quand l'un des confédérés n'aura pas effectué, dans les six semaines, le versement auquel il est tenu, sa cotisation sera doublée (art. 15).

Tout territoire conquis par les armes de l'Union sera partagé entre ses membres, au prorata de leur participation aux dépenses générales. Si l'un d'eux en est investi à l'exclusion des autres, il dédommagera ses associés. Tout autre butin de guerre sera distribué par portions égales, et le rachat des prisonniers sera effectué à frais communs (art. 11, 13). Les villes recouvrées seront restituées à leur légitime propriétaire (art. 12).

En temps de paix, le comte palatin du Rhin sera directeur de l'Union, et, en temps de guerre, toutes les forces alliées seront placées sous le commandement d'un généralissime élu. Néanmoins chacun conservera dans les limites de sa souveraineté la haute main sur les soldats levés par lui (art. 8).

Si le comte palatin, en tant que directeur, ne fait pas

1. Le rôle ou matricule des contributions à exiger des membres de l'Union fut dressé à Rothenbourg (août 1608).



droit à la demande d'un des associés, l'affaire sera évoquée devant le conseil de l'Union (art. 8).

Dans les assemblées plénières, chaque prince régnant aura un suffrage ; pour les villes du même cercle, elles disposeront toutes ensemble, d'une voix (1), il en sera de même pour les comtes et les barons (art. 9).

Il s'agissait maintenant d'instruire Henri IV de ce qui s'était passé à Ahausen. Chrétien d'Anhalt, en rendant compte à l'électeur palatin des séances des délégués, exprima l'avis qu'il fallait entrer en relations directes avec le roi de France et lui conseilla de faire connaître au roi la conclusion du pacte d'Union, de préférence par Buwinkhausen, conseiller du duc de Wur-

1. En 1610, le règlement d'Ahausen fut revisé à Hall (*Aff. étr.*, Allemagne, I, sommaire et articles de l'Union faite entre les électeurs, princes et Etats Evangéliques du Saint-Empire, 11 février) ; chaque ville, chaque comte ou baron, prétendit avoir une voix. Pour ne pas s'aliéner les villes, dont les cotisations formaient la ressource la plus importante de l'Union, on décida qu'elles auraient autant de voix que les princes, moins deux. Pareille concession leur ayant été refusée parce qu'ils étaient vassaux des princes, les barons et les comtes, mécontents, sortirent de Hall. Il est vrai, qu'une transaction avait été proposée : formant en quelque sorte un seul ordre, villes, comtes et barons auraient eu autant de voix que les princes ; mais les villes avaient rejeté cette combinaison. (Bibl. Nat., Coll. Dupuy, 765, f. 17, Boissise au roi, 31 janvier 1610 ; *F. Fr.*, 15922, Bongars à Villeroy, 12 février).



temberg, qui s'apprêtait à partir pour la France, et qui, dit-il, s'acquitterait de cette tâche « avec dextérité ».

L'envoyé des princes allemands devrait, en plus lui recommander l'association nouvelle et si le roi réitère ses propositions ou demande des assurances de concours, on pourra « agir selon les occasions » (1).

Au reçu de cet avis, l'Electeur palatin envoya son conseiller Pierre Dathenus, soumettre aux princes de l'Union, le brouillon du message qu'il se proposait de faire tenir à Henri IV (17 mai 1608) ; il fut approuvé par eux en termes généraux. Le margrave de Bade, plus craintif, désirait qu'on recommandât seulement au roi l'Union, tandis que le margrave de Culmbach demande qu'on donne aussi des instructions à l'envoyé, pour le cas où Henri IV voudrait y entrer immédiatement lui-même (2).

Le duc de Wurtemberg n'était pas moins impatient de faire partir un envoyé, pour faire connaître à Henri IV les intentions des Unis. Il dépêcha à Chrétien d'Anhalt ce même Buwinkhausen, afin de se concerter avec lui au sujet de l'ambassade en France, et aussi pour lui causer de la situation des affaires de Bohême, qui touchaient de près les princes protestants d'Alle-

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II. p 1-2, Ch. d'Anhalt à l'Electeur palatin, 17 mai 1608.

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 6, Instructions de l'Electeur palatin à son envoyé, 17 mai 1608.



magne (1). Anhalt fut d'avis que Buwinkhausen devait se rendre d'abord à Sedan, pour prendre les conseils du duc de Bouillon, avant d'aller à Paris et de s'engager plus avant (2).

Le duc de Wurtemberg se décida donc à faire partir son conseiller intime en lui adjoignant son parent, Louis-Frédéric de Wurtemberg (juillet 1608).

Mais comme les confédérés, ou du moins une notable fraction d'entre eux, n'osaient pas encore s'allier ostensiblement avec des souverains étrangers et ne voulaient révéler ni leurs intentions secrètes, ni leurs ressources Buwinkhausen et Louis-Frédéric durent s'exprimer avec une ambiguité passablement gênante dans une négociation de ce genre. Henri IV reçut très bien les envoyés du duc de Wurtemberg et leur exprima toute sa joie, de ce qui avait déjà été réalisé, comme aussi ses espérances pour l'avenir. Il promit en outre qu'il ferait en cette occurrence, tant par conseils que par actes, ce qu'il lui incombait, sans avoir, disait-il, en vue autre chose que les intérêts et la liberté des Etats de l'Empire. Il fait observer seulement aux députés que si

1. C'était le moment des désordres religieux qui aboutirent à l'octroi de la « Lettre de Majesté » de Rodolphe II, donnée aux protestants de ce pays, pour qu'ils ne l'abandonnassent pas au moment où il se voyait la victime des intrigues de son frère, l'archiduc Mathias.

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 11. Chrétien d'Anhelt à l'Electeur palatin, 6-16 juin 1608.



les Unis ne lui font pas maintenant des communications plus détaillées sur le but de l'Union, les confédérés ne doivent pas compter non plus sur une « déclaration spéciale », une adhésion ouverte ou le prêt d'une somme d'argent (1). Les ambassadeurs du duc de Wurtemberg avaient affecté de montrer que les Unis ne comptent du tout sur la France ni sur un autre prince ou pays étrangers, mais comme étant plutôt dans l'attente des sollicitations du dehors, ayant créé une force suffisante par eux-mêmes, pour réaliser leurs projets (2) ; ils s'imaginaient peut-être que Henri IV changerait de langage s'il avait sujet de craindre que quelque souverain de l'Europe le frustrât des avantages qu'il espérait tirer de ses intelligences avec l'Allemagne protestante ; ils représentèrent au roi, dans une audience particulière (*privatim*), qu'il fallait s'efforcer de bonne heure de mettre les princes Unis de son côté « avant qu'ils se portassent à d'autres desseins » ; et pour donner plus de poids à leurs insinuations, Buwinkhausen et le duc Louis-Frédéric allèrent trouver Jacques Ier en Angleterre.

Mais Henri IV, qui connaissait Jacques Stuart et ses promesses vaines, ne se départit pas de sa réserve et, c'est évidemment sur ses ordres que Villeroy finit par

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 43. Rapport de Buwinkhausen sur son ambassade 9/19 juillet 1608 (à Rothenbourg).

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 44. Rapport de Buwinkhausen sur son ambassade 9/19 juillet 1608 (à Rothenbourg).

déclarer carrément à Buwinkhausen, lors de son retour de Londres, qu'aussi longtemps que les Unis n'exhiberont pas au roi les articles de leur pacte, en lui faisant nettement savoir ce qu'ils désirent de lui et en lui annonçant en même temps ce qu'ils sont prêts à faire eux-mêmes pour lui, il lui serait impossible de leur faire une déclaration spéciale (2).

Mais cette confiance absolue que réclamait le roi de France, les princes allemands ne la ressentent plus, dirait-on, au moment même où il serait opportun d'en faire montre, même si elle leur faisait quelque peu défaut. C'est surtout aux séances de l'assemblée de Rothenbourg, réunie du 7 au 14 août 1608, qu'on s'aperçoit de ce manque presque total de confiance et de ce qu'on pourrait appeler l'ingratitude de ces princes envers Henri IV. Après y avoir pris connaissance du rapport

1. Villeroy écrivait plus tard à Bongars sur cette affaire (11 novembre 1608): « pour notre regard nous ne nous faisons pas grande peine, car vous savez que nous sommes en état de pouvoir à présent nous maintenir et faire valoir. (*Mém. de Bong*, 7131, f. 78).

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 43-60, Relations de Buwinkhausen à l'assemblée de Rothenbourg.

C'est ce que Buwinkhausen trouva d'ailleurs assez « naturel et juste » lui-même ; « vu que nous avons agi précisément de la même manière avec les villes libres, et d'autant plus que S. M. promet la plus entière discrétion et affirme qu'Elle se montrera telle que nous ayons cause suffisante d'être content d'Elle ».



des diplomates envoyés en France pour notifier à Henri IV la conclusion de l'Union, on discuta longuement la question de savoir s'il fallait ou non faire connaître au roi tous les actes de l'Union et si l'on devait le solliciter d'y entrer lui-même. Voici ce que nous lisons à ce propos dans les procès-verbaux des séances :

« Le margrave d'Anspach est d'avis qu'on communique au roi *Capita Unionis*; le comte de Neubourg veut qu'on soit prudent; le margrave de Bade fait remarquer quelles ont été de tout temps les tendances des Français, et qu'ils prendraient volontiers de nouveau les Allemands à la gorge; cela n'a pas besoin d'être démontré longuement, puisqu'ils ne le cachent pas eux-mêmes. La nation française est de nature essentiellement changeante, le roi assez vieux déjà et, à sa mort, on peut craindre un grand changement. Aussi longtemps qu'il vivra et même s'il a un successeur très catholique (*etiam catholicissimus*), ils ne pourront faire autrement que de prêter assistance aux Allemands en cas de danger, pour les conserver comme leurs amis et voisins. *Exemplo est Henricus secundus*, qui, *in media persecutione* des siens, est resté en correspondance avec les princes de l'Empire.

Le duc de Wurtemberg est d'avis qu'on doit rester « en bonne correspondance » avec le roi, mais il ne faut pas l'attirer dans l'Union. Pas immédiatement du moins, dit Chrétien d'Anhalt, et ne rien spécialiser encore.



Enfin le duc de Wurtemberg rappelle, en citant ses ancêtres du XVI[e] siècle, que les rois de France ont toujours poursuivi plutôt leur propre avantage que celui de leurs confédérés. Il explique que, si les Unis sont constants et s'entr'aident, ils n'auront pas besoin de cet hôte étranger. Si le roi venait en armes dans l'Empire, il arriverait avec de grandes forces, non pour *accipere*, mais pour *dare leges*, ce qui pourrait être très désagréable.

Sans doute tel cas pourrait se présenter où l'on aurait besoin de lui ; seulement, dans ce cas, il vaudrait mieux obtenir de lui un emprunt de 30 ou 40.000 couronnes, car il ne serait pas prudent de lui demander d'envoyer des troupes ou de venir en personne. L'orateur exprime, en terminant, l'avis que l'Union ait un résident permanent à la cour de France.

Finalement l'assemblée décide : de tenir bonne correspondance avec le roi, mais de ne pas lui faire des ouvertures plus détaillées ; elle décide aussi d'attendre un nouveau rapport de Buwinkhausen, et puis de voir si l'on peut obtenir un emprunt en France, contre promesse de venir en aide au Dauphin, après la mort du roi. On prend la même résolution dilatoire à l'égard des Provinces-Unies et de l'Angleterre (1).

On voit bien dans toutes les discussions de cette

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, p. 43-60, Procès-verbaux de l'assemblée de l'Union à Rothenbourg, 7-11 août 1608.



assemblée de Rothenbourg, que c'est moins le désir orgueilleux d'agir par leurs propres forces que la crainte continuelle d'être entraînés par un allié trop puissant dans une lutte véritable contre la maison d'Autriche, qui arrête les princes au moment où leur propre politique les met en demeure de contracter une alliance étrangère. Au moment de s'engager, on dirait qu'ils ont peur de l'irréparable ! Aussi dans le recès final de cette assemblée, du 14 août, la question d'une alliance générale ne fût-elle pas même effleurée.

« Par ainsi toutes ces conférences, écrivait Villeroy à Bongars, ne serviront qu'à faire discourir le monde et exercer les conseillers desdits princes avec peu de contentement pour leurs voisins et bons amis et encore moins d'honneur et de profit pour lesdits princes » (1).

Les opinions exprimées par Chrétien d'Anhalt, après l'assemblée de Rothenbourg, ne diffèrent pas beaucoup de celle qu'avaient énoncée les princes unis. Dans le rapport présenté à l'Electeur palatin sur les travaux du congrès, après avoir relaté ce qui s'est passé, il ajoute que, si l'on parvenait à savoir que le roi était encore disposé, comme par le passé, à déposer une somme considérable en Allemagne, il faudrait le prier de la placer dans une certaine localité, afin que les princes unis, en cas de besoin, puissent l'utiliser ; on lui proposerait par contre, s'il devait arriver par la suite quelque

1. *Mém. de Bongars*, VIII, f. 75, 25 août 1608.

chose au Dauphin, d'offrir la moitié de pareille somme, ou de lui venir en aide avec un corps de troupes proportionnel.

Pour le cas où Henri IV hésiterait à déposer ainsi d'avance cette somme, on lui demanderait plus tard de la prêter aux alliés. Anhalt annonce également à l'Electeur que le roi a fait dire aux princes, par l'entremise de Bouillon, de ne pas se laisser troubler ni irriter par l'arrivée à Paris de l'ambassadeur espagnol, Don Pedro de Toledo, ni par les négociations qui s'y préparent. Le roi ne signera aucun traité préjudiciable aux princes allemands et connaît trop bien, pour cela, la différence entre de vieux et de récents amis. Chrétien d'Anhalt croit pourtant, ainsi que ses collègues, les Unis, que « ceci est une raison de plus » pour ne pas s'engager plus avant avec Henri IV, avant d'avoir vu à quoi ces négociations pourront aboutir (1).

Comme il ambitionnait en ce moment la haute et lucrative dignité de généralissime de la République de Venise, le prince envoya Christophe de Dohna au duc de Bouillon, pour voir si ce dernier ne pourrait décider Henri IV à le recommander au gouvernement de la république.

« Ce serait avancer la cause protestante et affaiblir

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 71, Rapport de Ch. d'Anhalt à l'Electeur palatin, sur le congrès de Rothenbourg, 16 août 1608.



l'autorité de la maison trop connue d'Autriche ». Christophe de Dohna devait expliquer aussi à Bouillon, l'importance que le prince attache à l'Union et les bons résultats qu'il attend d'elle.

« En somme, monseigneur (Anhalt) a bonne espérance que, si Dieu nous donne tant seulement un couple d'années de repos, et que cependant nous ayons la commodité de nous établir bien sur les moyens intérieurs que nous avons, Dieu donnant santé et vie à Son Altesse, nous espérons par ce moyen recouvrir aisément la liberté et réputation perdue et de remettre la patrie en la splendeur dont elle est déchue et déclinée ».

Malheureusement, ajoute l'exposé de Dohna, l'influence de la France a quelque peu baissé, car on croit qu'il (le roi) a retiré ses anciennes offres ; autrefois il avait promis de couvrir deux tiers des dépenses, fournissant l'argent en Allemagne ; puis il n'avait plus parlé que de la moitié de cette somme à Plessen, et encore devait-elle être déposée en France ; et en dernier lieu, causant à Buwinkhausen, il n'a plus rien dit du tout. Anhalt espère que Bouillon pourra l'entretenir bientôt des dispositions meilleures de Henri IV.

Enfin Dohna devait attirer aussi l'attention de Bouillon sur « la grande et belle occasion » qui s'offre à l'action protestante dans les Etats héréditaires de la maison d'Autriche.

Il s'agissait des sujets protestants des Habsbourgs qui, voulant profiter de l'état de trouble qui régnait



alors dans les pays autrichiens, à cause du désaccord qui existait entre l'empereur Rodolphe II et son frère l'archiduc Mathias, avaient demandé à Anhalt s'il leur serait possible d'entrer dans l'Union. Dohna était chargé par Anhalt de faire connaître à Bouillon ces faits et de prendre son avis (1). Le prince avait également rédigé un projet de guerre contre la maison d'Autriche qui, comme tous les mille projets du même auteur, n'aboutit à rien.

Entre temps, de nouveaux rapports de Buwinkhausen, revenu d'Angleterre, parvenaient aux princes. Sans sortir de la réserve qu'il avait adoptée, le roi n'avait pas l'air d'en vouloir aux envoyés wurtembergeois pour leur excursion d'outre-mer, mais au contraire, il se montrait comme par le passé, tout disposé à aider l'Union et à y entrer lui-même, pourvu que les princes unis pussent se décider à lui faire des ouvertures formelles et à ne plus lui cacher le but véritable qu'ils poursuivaient.

1. Voici l'exposé de Dohna : « Sur quoi quelques-uns des principaux d'Autriche et Hongrie ont fait ouverture à monseigneur de les recevoir en notre Union. En cette affaire monseigneur prie ledit seigneur de lui donner bon conseil et avis, comme il peut bien faire suivant l'expérience en affaires politiques et le zèle qu'il a envers la religion, pour savoir à qui monseigneur doit adresser ses conseils ». (M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 99-106. Projet d'instruction pour Christophe de Dohna envoyé par Anhalt à Bouillon, 19 septembre 1608).



Buwinkhausen restait persuadé, pour sa part, après avoir entendu le roi et ses ministres se prononcer sur l'Union, que le langage du monarque était sincère, et conseillait aux princes unis de l'accueillir sans crainte.

« Le roi, écrivait-il, Villeroy, Sillery et Sully, ont répondu : que rien de précis n'étant demandé ni offert, le roi ne peut pas dire plus qu'il n'a fait. Mais si Buwinkhausen, à la suite de son premier rapport, a reçu des instructions nouvelles, ce qui semble probable après les conférences de Fulde, de Rothenbourg et d'Esslingen, et s'il fait quelque ouverture, Sa Majesté y répondra de façon qu'on voie qu'elle ne poursuit pas son intérêt particulier, mais le bien public. D'ailleurs le roi trouve singulier que les princes unis se tiennent vis-à-vis de lui dans une pareille réserve, alors que pourtant il a toujours poussé à l'union dans les affaires de l'Empire et à l'arrangement de toute querelle, ne prétendant rien pour lui-même, et se tenant même écarté des affaires d'Allemagne, si ce n'est dans l'intérêt des protestants, comme pour l'affaire de Strasbourg.

« Il a, dans son âge déjà avancé, et avec un héritier si jeune encore, suffisamment à faire dans son propre royaume, et chaque politique avisé comprendra facilement qu'il ne songe pas à s'engager à la légère dans les querelles d'autrui. Quant à la différence de religion, elle ne doit pas préoccuper les unis ; bien qu'il soit aussi bon catholique que le pape et désireux de lui faire plaisir, il lui a franchement déclaré (et l'a prouvé aux



Pays-Bas et dans l'affaire de Genève) qu'il n'était nullement papiste dans ses rapports avec ses amis et ne songeait pas à rompre la bonne entente avec les princes protestants de l'Empire, et que s'il fallait choisir, il lâcherait encore plutôt le pape et les siens, que ceux-là. Les Jésuites qui entourent Sa Majesté ne doivent effaroucher personne ; Elle sait ce qu'ils complotent et sait se conduire avec eux, mieux que d'autres qu'ils parviennent à séduire ».

« Il lui explique ensuite les négociations entamées avec l'Espagne ; il n'est pas contre les mariages projetés, mais à conditions raisonnables, etc. ».

« Et Buwinkhausen ajoute, pour sa part, « qu'il a pu voir par ces discours et autres que le roi est sincère ; en Angleterre on a beaucoup crié à cause de l'arrivée de l'envoyé espagnol et du nonce du pape ; cela a aussi éveillé de vifs soupçons aux Pays-Bas ; mais ce ne sont là qu'artifices du pape, des Espagnols et des Jésuites, qui veulent éveiller la méfiance des protestants et le roi les met en garde contre ce manège. Le roi espère donc recevoir prochainement les franches communications des Unis sur leurs actes et leurs projets. En attendant, ils doivent réfuter, par l'extension de leur confédération, l'opinion générale sur leur apathie et montrer qu'ils sont assez forts pour punir le mal qu'on leur ferait. Alors chacun s'empressera de solliciter leur alliance, et ils seront quasiment les arbitres de la chrétienté ».

« Pour prouver au roi que l'Union existe vraiment et



pas seulement en paroles, continue Burwinkhausen dans son rapport, je lui ai donné quelques indications générales à ce sujet. Après avoir pris connaissance des articles d'union, le roi a déclaré qu'il est prêt à donner toujours la moitié des subsides et des troupes, dont l'Union fournirait l'autre moitié ; mais il lui semble inutile de déposer ses fonds chez les alliés. Puis on a discuté les affaires des Provinces-Unies.

« Le roi a dit à Burwinkhausen que les princes doivent comprendre que si ces provinces sont abandonnées elles périront et qu'alors il n'y aura plus de paix en France et en Angleterre, ni de liberté religieuse dans l'Empire. La paix ou une trêve prolongée aux Pays-Bas, ne peut donner le repos à la chrétienté que si elle est garantie par la France, l'Angleterre et l'Union.

Le roi espère donc que l'Union signera avec les Etats généraux un traité en cas de paix, et l'Angleterre de même. Si les Espagnols refusent finalement de traiter avec les Etats généraux, il est disposé à faire encore plus que par le passé pour les dites provinces, afin d'empêcher le triomphe de la monarchie universelle de l'Espagne. Si donc les princes s'engagent à venir en aide aux Hollandais, il promet de dépasser encore les promesses faites à Anhalt et à Plessen. Mais si les Unis et Jacques I[er] d'Angleterre ne font rien pour les Provinces-Unies, Henri IV (du moins il le déclare à Buwinkhausen), s'occupera dorénavant exclusivement



de ses propres affaires, et d'assurer le repos de son peuple et la solidité de sa couronne.

Le repos de la chrétienté et la conservation des Provinces-Unies dépendent donc, en bonne partie, de la décision à laquelle les princes vont s'arrêter.

Avant de prendre congé du roi, Buwinkhausen reçut encore de lui quelques bons conseils pratiques relatifs à la sécurité et à la solidité de l'Union. Il recommandait à ses bons amis d'Allemagne de rester en étroite union avec les protestants de l'Autriche, et de veiller à l'élection du nouveau roi des Romains ; d'empêcher que les ecclésiastiques des diverses confessions (qui ne peuvent quitter leurs ambitions, qu'ils soient de l'une ou de l'autre) ne s'accablent d'injures ou de pamphlets, et qu'ils n'exercent une mauvaise influence sur les affaires politiques ; de tâcher de réconcilier les princes protestants de l'Empire brouillés ensemble (1) afin que l'Union devienne plus forte ; de veiller à l'affaire de Juliers, capable à elle seule de troubler toute la chrétienté, et qui peut éclater d'un jour à l'autre ; de s'intéresser en corps aux querelles entre les princes protestants et catholiques de l'Empire (2).

En lui donnant ces conseils, Henri IV déclare à

1. Il faisait allusion à la querelle d'Anhalt avec le duc de Saxe et à celle de duc de Brunswick avec le landgrave de Hesse.

2. Allusion à l'affaire de Donauwœrth, celle de Neubourg contre la Bavière, celle de Bade-Dourlach contre Bade-Bade.



Buwinkhausen qu'il les lui exprime en ami, sans vouloir le moins du monde se mêler des affaires internes de l'Empire » (1).

Entre temps avait eu lieu une réunion des villes libres de Strasbourg, Nuremberg Ulm et Francfort, à Esslingen, le 4 septembre. L'Electeur palatin, qui désirait toujours l'agrandissement de l'Union et travaillait à l'élargir, envoya ses conseillers, Pierre Dathenus, Melchior Jæger et Sébastien Faber, à Esslingen pour engager les délégués des susdites villes libres à entrer dans la nouvelle alliance. Toujours prudentes, les villes partagent l'avis des princes unis, en ce qui concerne l'entrée de souverains non allemands dans l'Union; dans leur réponse, transmise le 8 septembre aux conseillers palatins, le chapitre IV porte expressément « qu'on devrait avoir soin de ne pas faire entrer de puissances étrangères dans l'Union » (2).

III

Malgré ses nouvelles offres et ses bons conseils, Henri IV ne réussissait toujours pas, on le voit, à gagner la confiance des princes allemands. Dans les

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 106-112, Relations de Buwinkhausen sur son ambassade en France.

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 92. Rapport des conseillers palatins à l'Electeur palatin, 9 septembre 1608.



séances du conseil intime de l'Electeur palatin, tenues le 12 et le 13 octobre 1608, séances auxquelles assistèrent Anhalt, Plessen, le chancelier et le grand maréchal de la cour, Buwinkhausen remit son rapport ; puis on discuta les nouvelles propositions du roi.

On pourrait croire que tout au moins Anhalt qui connaissait très bien Henri IV et ses opinions sur l'Union, étant donné qu'il avait été récemment l'interprète de ses sentiments auprès de princes de l'Empire, travaillerait énergiquement à la formation de cette confédération. On pourrait le croire d'autant plus qu'il avait encore besoin de lui, ayant envoyé Christophe de Dohna au duc de Bouillon, pour le prier d'intervenir auprès du roi, afin que celui-ci le recommandât au gouvernement de Venise, pour la dignité de généralissime de la République.

C'est pourtant tout le contraire qui arrive. Il trouve que le roi n'est pas sincère dans son langage « parce qu'il y a beaucoup de contradictions dans ses paroles ».

Il doute que tout cela soit bien sérieux de la part du roi, de faire les propositions rapportées par Buwinkhausen. Puis on discute l'alliance offerte par Henri IV, pour le cas où la guerre éclaterait, et si les princes décidaient de secourir les Provinces-Unies ; dans cette occurrence le roi serait tout prêt à promettre par serment qu'il ne cesserait pas de se battre jusqu'à ce qu'il eût arraché les Pays-Bas aux Espagnols.

Chrétien d'Anhalt dit qu'il y a *periculum in mora*. Don



Pedro de Toledo ayant proposé à Henri IV de céder tous les Pays-Bas espagnols à l'occasion du mariage de son fils avec l'infante. Il faut se décider, dit-il, afin qu'on sache de part et d'autre ce qu'il faut faire et l'on doit envoyer des missives pressantes à Anspach, Culmbach et Neubourg, à ce sujet. Pour sa part, Anhalt exprime la crainte que le roi ne veuille embarquer l'Allemagne dans une affaire dont il aurait tous les bénéfices et les Allemands les dangers ; « de là son insistance pour obtenir une réponsee immédiate, quand il sait pourtant qu'on a besoin de temps pour s'entendre ». Qu'on se rappelle, ajoute le prince, que le roi a fait une alliance avec l'Angleterre, puis a signé la paix avec l'Espagne et puis il a mis l'affaire sur le dos des princes allemands. Il trouve aussi qu'il y a des contradictions dans les paroles du souverain quand il dit qu'il veut faire plaisir au pape et qu'il affirme en même temps qu'il nous préfère ; le roi dit aussi qu'il ne veut pas se mêler des affaires de l'Empire et pourtant il veut connaître tous les détails de nos décisions.

On ne peut pas, dit Anhalt, donner une réponse négative à Sa Majesté ; ce serait trop préjudiciable aux princes ; d'autre part, si l'on accepte ses propositions, il faut lui communiquer l'Acte d'Union, ce qui est fort risqué. Aussi longtemps qu'il ne le connaît pas, il craindra que cela puisse être dangereux pour lui, de s'entendre avec l'Espagne et d'abandonner les Etats Généraux. Si au contraire on s'ouvre de tout au roi avant d'avoir

donné des bases plus solides à l'Union, il voudra en être le directeur, ce qui est diamétralement opposé à nos vues, et serait aussi très fâcheux, à cause de villes, qui, par là, seraient détournées d'entrer dans notre alliance. En résumé, Chrétien d'Anhalt exprime l'avis que l'Electeur palatin et le duc de Wurtemberg devront donner une réponse préalable (et vague) au roi et qu'au prochain congrès de l'Union, on s'entende sur la réponse définitive.

Les autres conseillers approuvent le prince et disent qu'il ne pourra pas y avoir de congrès des princes avant le mois de décembre prochain (1).

On aborde ensuite la question de savoir ce qu'on proposera au sujet de l'alliance avec le roi de France, à ce prochain congrès. Et de nouveau, nous voyons Anhalt s'opposer aux vues de Henri IV. Il expose longuement sa façon de voir de la manière suivante : Veut-on s'engager à venir en aide aux Etats Généraux ? Il y a cinq ans on a fait des dépenses considérables dans ce but et cela n'a pas servi à grand'chose. D'après lui, le roi recherche moins un aide pour les Provinces-Unies, que la conclusion d'une alliance entre l'Angleterre, les Hollandais et lui. Si on l'attaquait en Savoie ou en Navarre, il serait bien capable de dire que c'est à cause de l'Union et des Provinces-Unies.

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 118. Procès-verbaux des séances du conseil intime de l'Electeur palatin, Heidelberg, 12-13 octobre 1608.

Il ne faudra pas s'engager à des contributions annuelles. Le roi ne voit pas l'Union d'un œil favorable (?!) ; il faut donc éviter qu'il ne la dirige. Si l'on s'engage avec lui, qu'au moins on ne soit pas obligé de lui faire part de tous nos arrangements secrets ; mais s'il veut nous donner un secours de 500.000 écus, nous nous engagerons, de notre côté, à fournir la moitié de cette somme. Nous pourrons en agir de même avec l'Angleterre; cela vaudra mieux qu'une Union formelle avec eux. Quant aux Etats généraux, s'ils veulent se contenter de notre appui apparent, on peut le leur promettre, mais il est impossible de leur garantir leur sécurité.

Plessen, à son tour, expose que l'Union doit avant tout se fortifier en Allemagne, afin de représenter une force suffisante pour y maintenir la paix. C'est après cela seulement qu'on pourra songer à signer des traités avec des puissances du dehors, mais sans trahir les arrangements particuliers des princes, ni surtout leurs ressources financières. Le Chancelier approuve Anhalt et Plessen, mais croit bien qu'en fin de compte, on ne pourra pas se maintenir *propriis viribus*, et qu'il faudra utiliser les trois états en question (1).

Malgré les efforts de Buwinkhausen et le désir de l'Electeur palatin et du duc de Wurtemberg, d'en finir

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p.117-119. Procès-verbaux des séances du conseil intime de l'Electeur palatin tenus à Heidelberg le 12 et le 13 octobre 1608.



avec ses préliminaires, la réponse au roi fut donc remise au mois de décembre; on motiva ce délai sur la crainte d'exciter la méfiance des villes, qui, disait Buwinkhausen, « d'un côté craignent d'être embarrassées par les princes (étrangers), et de l'autre ont peur de s'éloigner trop de ce qu'elles doivent à l'empereur, auquel elles sont plus sujettes que les princes ». Néanmoins Buwinkhausen n'a pas perdu l'espoir que le résultat final sera agréable à Henri IV. « Cependant je vous puis bien assurer, écrivait-il à Villeroy, que les volontés sont fort portées à s'accommoder aux avis de Sa Majesté » (1).

Henri IV n'était pas dupe de ces vagues assurances; il s'impatientait de ces tergiversations continuelles et trouvait qu'il était fort mal récompensé de ses bons conseils et des propositions variées, suggérées pour la sécurité de l'Union; on le voit par le ton des dépêches envoyées en Allemagne (2).

Les princes allemands ne pouvaient se flatter de le mettre de meilleure humeur par les démarches qu'ils faisaient à ce moment même à la cour de France.

Le 25 octobre Christophe de Dohna et le conseiller palatin Charles Paul, avaient audience du roi, à Fon-

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 119 (note) Buwinkhausen à Villeroy, 28 octobre 1608.

2. « Quant à nous, écrivait Villeroy à Bongars, nous ne voulons plus danser ce bransle tous seuls. Nous avons éprouvé la légèreté et ingratitude de ceux du pays, nous appréhendons aussi leurs divisions (*Mém. de Bong.* VII, f. 78, 11 octobre 1608).



tainebleau, pour réclamer, une fois de plus, au nom de l'Electeur, le paiement des vieilles dettes ; ils étaient aussi chargés par Anhalt de prier Henri IV d'intervenir en sa faveur dans l'affaire du généralat vénitien.

Le roi, mécontent peut-être de l'opposition que le prince avait fait à ses propositions et qu'il n'ignorait pas, répond à Charles Paul que, sur la demande du prince de Joinville, de la maison de Lorraine, il a recommandé ce dernier à la république de Venise, mais on lui a répondu que le prince de Vaudemont, qui occupait ce poste, n'avait pas encore donné sa démission. Sans doute, dit le roi, s'adressant aux envoyés, vos maîtres n'ont pas l'intention de blesser la maison de Lorraine. « D'ailleurs, ajoute-t-il, ce serait profit pour moi si Anhalt était nommé ; c'est un de mes écoliers ; il a appris premièrement la guerre près de moi ». Villeroy, à son tour, intervient dans la conversation pour dire, qu'on ne peut user du nom du roi en pareille affaire que si le succès est assuré ; il affirme d'ailleurs aux ambassadeurs, qu'il a écrit à Venise, tout de suite après leur arrivée, et qu'il attend la réponse (1).

Il est assez naturel que Dohna ait des doutes sur la sincérité des paroles du ministre et sur celles du roi ; il écrit le 4 novembre à Anhalt, qu'il a appris de bonne source, sans pouvoir nommer son garant, que Henri IV

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 125, Dohna à Ch. d'Anhalt, octobre 1608.



avait dit à l'ambassadeur vénitien, que s'il recommandait Anhalt au Sénat, celui-ci le nommerait, mais qu'il n'en ferait rien, pour ne pas blesser le pape (1).

Le 11 décembre enfin, Villeroy déclare à Dohna, que l'envoyé français à Venise lui a écrit que quelques sénateurs voteraient pour Anhalt, mais que la majorité veut laisser la place vacante, à cause des grosses dépenses qu'entraîne l'entretien d'un généralissime, de sorte que le roi ne peut le recommander, èn ce moment, puisqu'on ne peut espérer un résultat satisfaisant (2).

Comme on avait décidé dans les séances du conseil intime, tenues le 12 et le 13 octobre à Heidelberg, de réunir un Congrès des princes unis, pour s'entendre sur la réponse définitive à faire aux propositions du roi, l'Electeur palatin lança une circulaire à cet effet, en date du 27 octobre (6 novembre) 1608. Il communiquait à ses collègues princiers le rapport de Buwinkhausen et sa réponse personnelle aux rois de France et d'Angleterre, et les invitait à se réunir à Schwaebisch-Hall, en leur enjoignant de tenir secrète cette circulaire toute confidentielle (3).

Il est curieux de voir que la question de l'alliance

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 125 (note 2).

2. Anhalt n'était pas dupe de ces arguments. Il écrivait dans son journal : « Finesse de Villeroy pour me persuader d'attendre ». (M. Ritter, II p. 126).

3. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 127. Circulaire de l'Electeur palatin.



n'est pas portée à l'ordre du jour, communiqué en même temps ; on craignait sans doute des indiscrétions ; surtout à cause des villes libres qui, si elles avaient su qu'on voulait traiter avec les princes étrangers, pour leur permettre d'entrer dans l'Union, auraient refusé sans doute leur adhésion.

On ne peut conserver de doute à ce sujet, en parcourant le procès-verbal du « congrès des villes libres protestantes, réuni à Spire » (11-15 novembre 1608). Dans leurs « desiderata », les villes, discutant l'article IV, déclarent que la réception des potentats étrangers dans l'union ne peut être décidée que par l'accord unanime de tous les membres et elles réclament le droit d'en sortir, si un fait pareil se produit (1).

Avant d'assister aux séances de ce congrès pour lequel l'Électeur palatin venait de convoquer les princes unis, ses collègues, il ne sera pas peut-être sans intérêt de faire connaître l'opinion personnelle que quelques-uns des ministres et conseillers de ces princes exprimèrent sur les propositions de Henri IV, étant donné l'influence sérieuse qu'ils exerçaient sur leurs maîtres, peu disposés ou peu capables de réfléchir et de se décider par eux-mêmes.

Dans un mémoire qu'il adresse à son souverain (novembre 1608), le vice-chancelier wurtembergeois,

1. M. Ritter. *Briefe und Acten*, II, p. 128, Congrès de Spire, 11-15 novembre 1608.



le Dr Faber, se prononce de la manière suivante : « Après ce qu'a fait Buwinkhausen à Paris, il serait inutile et dangereux, d'aller de l'avant et de communiquer davantage au roi les projets de l'Union.

« L'Union, dit-il, ne doit pas chercher du secours au dehors *nisi in extremis*. Si l'on s'adresse aux étrangers avant de s'assurer l'aide des compatriotes, on affaiblit la confiance des Etats Évangéliques, d'autant plus que si l'on attire la France dans l'Union, cela effrayera les villes libres, qui sont bien plus intéressantes que la France.

« L'histoire prouve que la couronne de France s'est toujours servie des princes allemands pour rechercher son propre profit ; au cas de conjonction on aurait à craindre *potentiam Galli* plus que de s'en réjouir, *fortioris enim auxilia debilioribus semper debent esse suspecta*.

« Le roi, qui est déjà vieux, voudrait employer l'Union pour assurer la succession de son fils ; mais si après sa mort, l'Espagne ou les Etats-Généraux suscitaient une guerre, à laquelle l'Union serait obligée de se mêler, bientôt nos caisses seront vides sans aucun profit pour l'Empire. En outre le Wurtemberg ne pourrait pas participer à une guerre contre Philippe III, comme vassal de l'Espagne (1).

« D'ailleurs, ajoute Faber, le roi s'est montré vacil-

1. Allusion au comté de Montbéliard, fief des ducs de Bourgogne.



lant dans cette entreprise ; en 1606 il promettait davantage ; et s'il était de l'Union, naturellement il voudrait connaître tous nos secrets ; il voudrait tout diriger *pro ingenio* et l'autorité des princes serait entièrement perdue, *maius enim lumen semper obfuscat minus.* »

Finalement le Dr Faber, tout en n'étant pas pour une alliance avec la France, veut bien convenir que, s'il y avait une fois un danger extrême, il ne faudrait pas refuser le secours de la France (1).

Les idées du Dr Jean Zeschlin, conseiller du duc palatin de Neubourg, sur une « alliance éventuelle avec la France » sont très curieuses. D'après lui, le roi est vassal de l'empereur d'Allemagne, et comme tel faisant partie du Saint-Empire Romain-Germanique, les princes pourraient s'unir à lui sans crainte de froisser l'Empereur. Dans son rapport, il commence par dire que beaucoup d'auteurs sont d'avis que des princes qui ont un supérieur (2) (dans le cas présent, l'empereur d'Allemagne) ne peuvent signer aucun traité sans sa permission ; en tout cas le recès de la diète impériale de 1495 défend de signer des traités avec des étrangers, s'ils sont nuisibles à l'Empire. Cependant l'Union en elle-même est permise, d'après la Bulle d'Or, qui autorise

1. M. Ritter. *Briefe und Acten*, II, p. 141. Mémoire du Dr Faber, vice-chancelier wurtembergeois, sur le projet d'alliance avec la France (novembre 1608).

2. *Die einen andern superiorem recognosciren.*

des confédérations pour le maintien de la paix publique. « Si, comme l'affirment plusieurs jurisconsultes, la couronne de France est soumise de droit à la couronne impériale, les Etats de l'Empire, peuvent s'unir au roi de France, comme à tout autre Etat de l'Empire.

Seulement si le roi était hostile à l'Empereur ou déclaré *pro hoste imperii Romani*, le serment féodal défendrait pareille alliance.

Une tout autre question, dit Zeschlin, est celle de savoir s'il est prudent de s'unir à Henri IV. Il conclut à la négative, en donnant les raisons suivantes : d'abord, *diversitas morum, linguae et religionis*, l'éloignement des forces royales et enfin les visées égoïstes de ses prédécesseurs (1). On ne pourra pas discuter non plus sur le pied d'égalité avec le roi.

Cependant, ajoute-t-il, il est impossible de rompre les négociations déjà commencées. Elles devraient être menées à Heidelberg par un envoyé français avec la participation du duc de Wurtemberg et du margrave de Bade et (si elles entrent dans l'Union), avec celle des villes de Nuremberg et Strasbourg. Le roi devrait déposer « une tonne d'or » en Allemagne ; et il faudrait faire comprendre l'Empereur (!) et l'Empire dans l'alliance (2).

1. Il cite l'exemple de Toul, Metz et Verdun.

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 149, Mémoire du Dr Jean Zeschlin, conseiller du duc palatin de Neubourg, sur l'alliance éventuelle avec la France, 4 décembre 1608.



Ce document fut discuté devant le duc de Neubourg, le 11 décembre 1608, et le conseil ducal prit ensuite la décision suivante : « Le roi Henri devra déposer une somme de 400.000 couronnes en Allemagne; pareille somme sera avancée par les Unis en France, si lui ou son successeur venaient à être attaqués ; il n'y aura pas d'otages à fournir, puisque le roi a encore des sommes à payer en Allemagne (ses vieilles dettes) ; on ne veut pas de secours de troupes françaises dans l'Empire. On garantira volontiers avec la France et l'Angleterre la paix espagnole, mais pour l'Europe seulement, pas pour les Indes (!) Enfin, il serait désirable d'obtenir l'approbation de l'Empereur pour ce traité (?) (1).

En relisant cette délibération des conseillers du duc de Neubourg, on se demande si tout cela est vraiment sérieux et si ce n'est pas pour rendre impossible la conclusion de tout traité qu'ils ont pris une décision pareille. Un trait bien original de ce document, c'est le paragraphe où l'on décide de garantir la paix espagnole, conjointement avec la France et l'Angleterre, « mais pour l'Europe seulement, pas pour les Indes ». C'est la première fois, pour autant que nous sachions, qu'on a jamais parlé d'une lutte coloniale, même en la déclarant impossible, des princes allemands avec la puissance d'Espagne. Ce qui peut paraître encore plus naïf ou plus

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 151. Décision du conseil du duc de Neubourg.



étonnant, c'est la déclaration « qu'il serait désirable d'obtenir l'approbation de l'Empereur pour ce traité de paix », vu qu'elle est en contradiction absolue avec le but même de l'Union, qui était d'empêcher la monarchie universelle de la maison d'Autriche. Or, qui était le chef de la maison d'Autriche en Allemagne ? L'empereur. Et on v ulait lui demander de donner son approbation à une alliance qui était conclue pour lutter contre lui-même et les siens !

Avant d'aborder maintenant les débats mêmes de Schwaebisch-Hall, il faut appuyer encore sur une observation préliminaire qui ne manque pas d'importance. On serait injuste, en appréciant l'incontestable lenteur, le manque d'intelligence politique des princes allemands dans leurs rapports avec la France, si l'on ne tenait compte de la situation intérieure extrêmement embrouillée du Saint-Empire, durant l'automne et l'hiver de l'année 1608, et le printemps de 1609. C'est le moment où la crise dans les provinces héréditaires de la maison d'Autriche était devenue aiguë, et Chrétien d'Anhalt consacrait toute son attention et presque tout son temps à se proposer comme médiateur entre les Etats provinciaux de ces contrées, l'empereur Rodolphe II et son frère et rival, le roi Mathias de Hongrie.

On ne saurait nier que ce fût une question des plus importantes pour l'avenir de l'Union, de s'assurer le concours de la noblesse protestante de ces régions orientales de l'Empire, et d'y gagner ainsi des alliés



puissants. Cela semblait, à un moment donné, promettre un appui plus solide que celui du roi de France.

Cela explique aussi que le congrès, pour les séances duquel les princes avaient été convoqués à Hall pour la fin du mois de décembre, ne s'ouvrit pas à la date fixée. L'Electeur palatin, par une nouvelle circulaire, datée du 3 décembre, avisa ses collègues que ledit congrès était remis à cause de villes, qui n'avaient encore rien pu décider sur leur participation (1).

Celles-ci ont eu une seconde réunion à Heilbronn, pour discuter encore une fois l'entrée dans l'Union. On y décide les conditions qu'elles mettront à leur entrée ; (on insiste toujours sur le chapitre IV) : « Pour ce qui est de la réception des puissances étrangères, dit le procès-verbal, on ne pourra rien décider sans le sçu et la volonté des villes unies » (2). En tout cas les puissances étrangères ne pourront être reçues comme membres et au même titre que d'autres états unis ; on ne leur communiquera pas nos secrets, ni ceux de l'Empire, mais on aura seulement avec eux de bons rapports, dirigés contre ceux qui voudront faire du tort à l'Union » (3).

Cette indécision des villes libres à entrer dans l'Union

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 147.

2. « *Ohne der unirten Stædte wissem und willen* ».

3. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 188. Lettre du Sénat d'Ulm à Neubourg, Wurtemberg et Bade, 17 février 1609.



était une des causes principales du retard du congrès de Hall. Quand l'Electeur palatin demande à Anhalt s'il ne devrait pas le convoquer pour le 29 mars prochain, le prince répond que l'assemblée devant être réunie surtout pour formuler une réponse définitive à la demande, transmise par Buwinkhausen, et ce dernier étant encore lui-même à la cour de France, la chose ne pressait nullement, à cause des négociations pendantes entre le roi et Don Pedro de Toledo. Il y a en outre les importantes affaires d'Autriche, pour lesquelles lui-même devra se rendre vers cette même date, à Prague, afin de négocier avec Sa Majesté Impériale ; donc, ajoute-t-il, il vaudra mieux reculer indéfiniment la convocation jusqu'à ce que la question de l'entrée des villes libres dans l'Union soit tranchée (1).

Quand Chrétien d'Anhalt écrivait de la sorte à l'Electeur palatin, qu'il était très occupé par les affaires d'Autriche, il disait vrai, et ses négociations s'étendaient, de ce côté là, aux questions les plus variées. Entre autres, il avait envoyé le Dr Théophile Richius auprès de l'archevêque de Salzbourg, et ce prince du Saint Empire, après qu'il a déclaré au conseiller d'Anhalt, qu'il est prêt à donner à ses sujets la liberté de religion « comme en France », essaie de détourner les protestants allemands de se lier avec Henri IV, en insi-

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 192, Ch. d'Anhalt à l'Electeur palatin, 8, 18 février 1609, Amberg.

nuant que la France et l'Espagne se sont arrangées ensemble. « La France, ajoute l'archevêque, vise le pays même, à ce que le duc de Lorraine m'a fait savoir ; et je le fais savoir à Sa Grâce pour bien lui montrer que j'ai un cœur sincère et que je veux rester en rapports amicaux avec lui » (1).

On peut douter de la sincérité de ce haut personnage ecclésiastique ; mais il ne faisait qu'utiliser et répéter, dans un but intéressé, un bruit qui courait alors toutes les cours protestantes d'Europe. On comprend que Henri IV, ne sachant s'il trouverait des alliés solides contre l'Espagne, songeât à gagner la monarchie de Philippe III et liât partie avec elle.

Mais il est certain que ce qui a surtout mis en défiance contre lui les protestants d'Allemagne et d'Angleterre et les Provinces-Unies elles-mêmes, et a fait croire à la possibilité d'une subite entente entre Henri IV et l'Espagne, c'est la venue à Paris de l'envoyé espagnol, Don Pedro de Toledo, que nous avons déjà mentionné plusieurs fois.

Henri IV s'empressa, il est vrai, de rassurer les Etats Généraux par son envoyé, le président Jeannin, qui n'eut pas de peine à leur faire comprendre l'invraisemblance absurde d'une pareille alliance ; il en agit de

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 214, Rapport du D[r] Théophile Richius, envoyé du prince d'Anhalt auprès de l'archevêque de Salzbourg, à son maître, 19 février 1609.



même vis-à-vis des protestants allemands et anglais par ses ambassadeurs respectifs (1), mais une vague alarme subsista. Les princes allemands surtout ne se laissèrent pas facilement convaincre par les protestations de Henri IV, et, chez plusieurs d'entre eux, l'ambassade de Don Pedro de Toledo, tua, pour ainsi dire, le peu de confiance qu'ils avaient encore dans le roi.

Aussi ces interminables négociations n'auraient-elles jamais abouti sans doute, sans un événement qui, bien que prévu de longue date, se produisit pourtant à l'improviste et faillit bouleverser toute l'Europe. Ce fut la mort du dernier duc de Juliers. Sa succession, si convoitée, allait s'ouvrir ; et comme il était de l'intérêt de l'Allemagne protestante tout comme de l'intérêt de Henri IV que ces riches pays de Clèves et de Juliers

1. Sur cette visite de Don Pedro de Toledo, Villeroy écrivait à M. de la Boderie, ambassadeur du roi en Angleterre : « On dit que les Espagnols enverront ici Don Pedro de Toledo. Pour cela, ils s'en contenteront de faire courir le bruit, je vous assure qu'ils n'en sont recherchés ni sollicités de notre part, comme vous pouvez certifier qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent. Le pape est l'autheur de ce conseil ; mais c'est après avoir été recquis de l'Espagne. D'en faire l'ouverture et d'en entreprendre la conduite de ce que ce voyage produira, je ne sais pas, mais je puis vous assurer dès à présent que le roi ne fera rien d'indigne de lui, c'est-à-dire, de sa foi et réputation, encore plus que de sa prudence ». — Bibl. Nat., « Lettres de Henri IV et de MM. de Villeroy et de Puisieux à M. de la Boderie (Amsterdam,1733) I, p. 303.



n'appartinssent pas à des catholiques ou à des protégés de la maison d'Autriche, l'intérêt commun allait les rapprocher d'autant plus rapidement que la lutte pour cette succession s'annonçait plus âpre et plus violente, tant par le nombre des prétendants que par la puissance de certains d'entre eux.

CHAPITRE SIXIÈME

L'ouverture de la succession de Juliers. — Démarches des prétendants à Paris. — Congrès de Hall en Souabe. — Négociations diverses à la cour de France. — La seconde mission d'Anhalt à Paris.

Depuis 1592, Jean-Guillaume le Simple ou le Bon, petit-fils de Jean le Pacifique et fils de Guillaume le Riche, était duc de Clèves, de Berg et de Juliers, comte de Ravensberg et de la Mark, et seigneur de Ravenstein. Marié deux fois, il n'avait pas eu de postérité, mais son héritage était, suivant un mot de Henri IV, « menacé et aboyé de divers endroits ».

Parmi tous ceux qui y prétendaient, on doit citer en première ligne Jean-Sigismond, margrave de Brandebourg, et Philippe-Louis, comte palatin de Neubourg ; mais ils avaient, en outre, comme concurrents, Jean-Guillaume, duc de Deux-Ponts (1) ; un Habsbourg, le

1. C'est ce prince qu'on crut d'abord devoir être le candidat français, sans doute à cause des anciennes relations entre les maisons de Navarre et de Deux-Ponts. Le 8 avril 1609, le résident des archiducs, Pecquius, écrivait de Paris : « Il semble

margrave Charles de Burgau ; Chrétien II, électeur de Saxe ; Charles de Gonzague, duc de Nevers ; Charles-Robert, comte de Maulevrier ; Frédéric IV, comte palatin du Rhin ; la duchesse de Bouillon et l'archevêque-électeur de Cologne. Les titres sur lesquels les uns et les autres appuyaient leurs prétentions étaient naturellement de valeur fort diverse et fort souvent contradictoires.

Sans entrer ici dans l'examen comparatif des diplômes impériaux, arrangements de famille, etc., qu'ils invoquaient (pour démêler cet imbroglio, « pour couper ce nœud, écrivait Bongars (1), il eût fallu un Alexandre »), on fera remarquer que le margrave de Brandebourg et le comte palatin de Neubourg étaient ceux des prétendants entre qui devait être le principal débat. L'électeur Jean-Sigismond avait épousé la fille de la sœur aînée de Jean-Guillaume, laquelle, au dire de son mari, représentait sa mère, à qui un décret de Charles-Quint, « *le privilegium Carolinum* », renouvelé par Maximilien II, attribuait, à défaut de mâles issus de Jean-Guillaume, Clèves et Juliers. A la vérité, le palatin Philippe-Louis, beau-frère de Jean-Guillaume, objec-

que le Roy très chrestien incline au ducq de Deux-Ponts ». L'ambassadeur espagnol Cardènas répétait le même bruit dans sa dépêche du 27 avril. (Voy. Philippson, *Heinrich IV und der jülichsche Erbfolgestreit*, *Historische Zeitschrift de Sybel*, tom. XXXIII, p. 204).

1. *Mém. de Bongars*, 7, 23, f. 150.



tait que le bénéfice du « *privilegium Carolinum* » ne pouvait être étendu à la femme de Jean-Sigismond, qu'au cas où lui-même n'aurait pas eu de fils, ce qui n'était pas.

Ce qu'il y avait à craindre avant tout, c'est que la maison d'Autriche, toujours à l'affût de chances d'agrandissement, ne profitât de l'antagonisme de Philippe-Louis et de Jean-Sigismond « pour pêcher en eau trouble ».

Dans cette circonstance, Henri IV conseillait les voies amiables et promettait d'assister ceux qui s'opposeront à toute usurpation. Observant lui-même une stricte neutralité, il refusait au duc de Nevers, qui allait passer en Allemagne, des lettres d'introduction auprès des princes et de l'empereur, dont il aurait pu se prévaloir (1) ; puis, comme le duc effectuait à l'étranger des levées qui inquiétaient le margrave de Brandebourg et le comte palatin, il lui ordonnait de rentrer dans le royaume. Cela n'empêchait pas certaines velléités, au moins passagères, de se produire à la cour de France. Quelques mois avant la mort de Jean-Guillaume, le 2 janvier 1609, Villeroy écrivait à Bongars que, voyant toutes les convoitises allumées au sujet de la succession de Juliers, il eût souhaité « d'arranger tout cela à l'avantage de l'un des fils ou filles

1. *Mém. de Bongars*, 71, 29, f. 260, Villeroy à Bongars, 17 septembre 1609.



(du roi) avec l'une des maisons prétendantes, et principalement, avec la mieux fondée en justice et en puissance » (1) ; on aurait indemnisé les autres.

Une ouverture de ce genre aurait même déjà été faite à Henri IV ; il restait à considérer si l'âge de ses enfants permettait de l'accueillir. Villeroy se hâtait de dire, plus ou moins véridiquement, que le plan dont il entretenait Bongars, le roi ne le connaissait pas. Seulement, ajoutait-il, « il faut veiller pour lui et pour les siens, lorsqu'ils dorment et croissent ». Le mois suivant, Villeroy convenait que Henri IV « serait aise de frapper un coup de ce côté-là, en faveur d'un des frères du dauphin, s'il le pouvait faire utilement et en être quitte pour de l'argent » ; le marché eût été conclu avec la maison de Brandebourg (2), mais Henri IV, s'aperçut bientôt des nombreux dangers d'une politique pareille et préféra ne pas démentir son désintéressement tant de fois proclamé vis-à-vis de l'Allemagne.

Le duc Jean-Guillaume mourait le 25 mars 1609. A cette nouvelle, la première pensée de Henri IV fut que l'Empereur essaierait de tirer parti de l'imprévoyance du margrave de Brandebourg et du palatin de Neubourg, qui s'étaient laissés surprendre par l'évènement. Il fallait, au moins, le priver du concours de ses parents, les archiducs de Flandre. MM. Jeannin et de Russy ache-

1. *Mém. de Bongars*, 7, 13, f. 91.
2. *Mém. de Bongars*, 7131, f. 86, à Bongars, 2 février 1609.

vaient alors de négocier la trêve de douze ans entre l'Espagne et les Provinces-Unies ; ils furent chargés d'annoncer qu'au cas où les archiducs seconderaient Rodolphe II dans ses tentatives sur Juliers, les hostilités reprendraient (1). Pénétrant les intentions secrètes de ses adversaires, Henri IV rejeta l'offre que la Cour de Bruxelles avait faite de conférer Clèves et Juliers à un prince catholique, car si les archiducs désiraient éloigner des Pays-Bas des voisins dangereux comme Brandebourg et Neubourg, coreligionnaires et, par là-même, alliés naturels des Hollandais, ses vues étaient tout autres (2). Du reste, le palatin de Neubourg et l'électeur de Brandebourg, sentant que le plus sûr était de se mettre en possession du pays, sauf ensuite à se le contester en justice, venaient de faire placarder leurs armoiries dans les duchés.

Sur ces entrefaites, l'Empereur, à la requête des Etats de Juliers et de Clèves, chargea Jean-Richard de Schoenberg et le comte de Hohenzollern de prendre en main le gouvernement des duchés, jusque-là administrés par un conseil local, et de plus, il évoqua à soi le conflit ; les prétendants auraient à comparaître par devant lui « seigneur de fief et juge souverain » dans le délai de quatre mois (3).

1. *Lett. miss.*, VII, p. 937, 3 avril 1609.

2. *Lett. miss.*, VII, p. 538, le roi à MM. Jeannin et de Russy, 18 mai 1609.

3. *Aff. étr.*, Vienne, X, 14 mai 1609. (Voy. L. Anquez, p. 160).



Dans cette nouvelle affaire, l'Union évangélique devait tout naturellement se ranger, par sympathie comme par raison politique, du côté des prétendants protestants, et cela d'autant plus qu'il y en avait parmi eux qui étaient déjà ou qui allaient devenir membres de l'Union.

Chrétien d'Anhalt qui dans cette occurrence, comme dans la plupart des autres crises d'ailleurs de ce temps, fut le porte-voix de l'Union, écrivait à Wolfgang-Guillaume duc de Neubourg, immédiatement après la mort subite du dernier duc de Juliers, de profiter de la situation favorable actuelle, vu que la maison d'Autriche était plus que jamais en discorde. Si l'archiduc Albert se mêle activement à la lutte de Juliers, il expose à un échec les négociations avec les Provinces-Unies, « de sorte que je tiens, pourvu que nous sachions prendre l'occasion, que le parti évangélique se pourra prévaloir ». Et il ajoutait, en ce qui concernait Henri IV dans cette affaire : « Le plus grand obstacle que debvons attendre, ce sera du côté de France, lequel tient notre union suspecte (1) ».

C'est à lui pourtant que l'on s'adressa tout d'abord. Les prétendants protestants, voyant que l'Empereur avait des visées personnelles sur l'héritage vacant, se tournèrent vers Henri IV pour lui demander aide et assistance contre l'Empereur. Le roi, qui voulait voir finir cette affaire par une entente à l'amiable, avait déjà

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 214, 6 avril 1609.



pris les devants, et avait envoyé M. de Vaubecourt au margrave de Bade-Dourlach pour l'engager à prendre en main la médiation dans cette affaire et lui conseiller, pour arriver à une entente, de convoquer un congrès des princes intéressés, auquel lui, le roi, enverrait aussi ses délégués. En même temps il prie le duc de Neubourg de recevoir favorablement les conseils du margrave, et l'assure que dès qu'il aurait appris que, lui, Neubourg, et Deux-Ponts acceptent cette interposition amicale, il dépêcherait un autre envoyé au margrave de Brandebourg (1). Le duc Philippe-Louis de Neubourg répond, qu'il n'a pas encore vu le margrave, mais qu'il a compris les bonnes intentions du roi à son égard. Il déclare que sa femme seule est en droit de succéder à Juliers; mais il est tout prêt à s'entendre à l'amiable avec d'autres prétendants et même à accepter un arbitrage légal, et il prie le roi de vouloir bien soutenir ces propositions auprès des autres intéressés.

Le duc, ajoute que l'Empereur, au lieu de le protéger, l'inquiète, et c'est pourquoi il demande l'intervention du monarque français; il demande en même temps au roi de lui faire parvenir les secours réels en argent ou en troupes, que ce monarque lui avait offerts, dans le cas où les étrangers voudraient pénétrer dans le pays (2).

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 223 (note I).

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 223. Déclaration du duc de Neubourg aux propositions de M. de Vaubecourt, Neubourg sur le Danube, 4 avril 1609.



L'électeur Jean-Sigismond de Brandebourg de son côté, envoie le burgrave Christophe de Dohna à Henri IV (10 mai 1609), pour lui exposer ses droits à la succession de Juliers, et pour le prier de détourner les prétentions des autres.

Le roi, dit Dohna, a proposé dans le temps une Union des princes protestants de l'Empire, qui n'a pas encore abouti.

L'Electeur la croit nécessaire et fera son possible pour la constituer. Dohna était en même temps porteur de lettres spéciales de la part de l'Electeur pour Villeroy et Bouillon, dans lesquelles il les priait de favoriser les demandes de son envoyé (1).

L'électeur de Brandebourg avait écrit déjà, quelque temps auparavant (6 avril 1609), à Henri IV, pour l'entretenir de ses droits et des mesures prises pour occuper Juliers. Il assurait d'ailleurs le monarque qu'il était prêt à se soumettre à une décision légale, émanant d'un tribunal compétent. Mais si d'autres concurrents lui faisaient tort, il compte surtout sur l'appui de Henri IV, car, dit-il, « le roi est très intéressé à avoir là-bas un voisin agréable, et aucune maison, parmi les prétendants, n'égale en affection héréditaire pour Sa Majesté, celle de Brandebourg. D'ailleurs, autrefois, déjà le roi

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 231. Intructions de Jean-Sigismond de Brandebourg pour le burgrave Christophe de Dohna envoyé à Henri IV, 10 mai 1609.



avait déclaré à Anhalt que dans l'affaire de Juliers *se partes filiae primogenitae et nostras tueri velle* (1).

Sur ces entrefaites, le congrès de Schwaebisch-Hall allait s'ouvrir. Dès le 14 mai l'Electeur palatin avait délivré ses instructions à son envoyé au congrès. Il y insistait surtout sur le chapitre IV du projet, concernant l'entrée des potentats étrangers dans l'Union, la France, l'Angleterre, Venise, les Provinces-Unies, les Etats de Bohême et d'Autriche.

On devra, dit l'électeur dans ces instructions, prendre connaissance des rapports de Wurtemberg sur la France et l'Allemagne. La France, ajoute-t-il, insistait à l'origine pour connaître les intentions spéciales de l'Union; mais comme elle n'a pas réitéré sa demande actuellement, « et qu'elle poursuit d'ailleurs un autre but que l'Union », on ne devra pas lui dévoiler les *secretiora* de l'association, mais continuer avec elle « la bonne correspondance » antérieure. Dans ce but, l'instruction citée recommande la rédaction d'une lettre au roi signée par tous les Unis (2).

Dans la séance du 23 mai, du congrès de Schwaebisch-Hall (19-30 mai), le margrave de Bade-Dourlach expose à ses collègues ce qu'il a fait jusqu'ici, à la

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 232 (note). L'électeur de Brandebourg au roi, 23 avril 1609.
2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 239. Instructions de l'Electeur palatin, Heidelberg 4/14 mai 1609.



demande de la France, pour s'interposer dans l'affaire de Juliers.

Le margrave de Burgau l'a remercié de ses offres de service et a porté la question devant l'Empereur, dont il veut attendre la décision ; quant à l'Electeur de Brandebourg, il n'a pas encore répondu à ses ouvertures. Anhalt, de son côté, expose sa manière de voir sur la question et déclare en terminant qu'il vaudrait mieux n'employer que *media interiora*, la France ayant des visées personnelles, à cause de l'Espagne. On se rappellera ce que le roi a déjà cherché de ce côté-là, ainsi que les prétentions du duc de Nevers (?) (1). Les envoyés des villes libres, eux, sont contre l'immixtion de la France dans l'affaire, car cela pourrait éveiller des soupçons *apud Caesarem* (2).

Le recès final du congrès de Schwaebisch-Hall nous montre que la réunion n'a pas jugé en définitive opportune une alliance immédiate plus étroite avec des puissances étrangères, comme la France et l'Angleterre, l'Union s'étant réglée d'après les constitutions du Saint-Empire (qui défendent des alliances semblables) ; mais il y est dit que les bons rapports avec ces couronnes doivent être entretenus par l'intermédiaire de l'Electeur

1. Peut-être Anhalt croyait-il sérieusement que Charles de Gonzague n'était qu'un homme de paille, mis en avant par le roi, qui comptait se substituer à lui, au moment opportun.

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 255-259 Congrès de Schwaebisch-Hall (19-30 mai 1609).



palatin et du duc de Wurtemberg ; ces princes annonceront aux rois de France et d'Angteterre les décisions prises par les Etats de l'Union et leur exprimeront le désir de rester en bons termes avec eux (1).

On voit que si les dispositions des princes unis, en ce qui concerne l'alliance avec la France, sont restées au fond les mêmes, leurs décisions, dans ce congrès, ne diffèrent pas non plus beaucoup de ce qu'ils avaient déjà décidé dans les réunions précédentes. Aussi Henri IV, après avoir rappelé les termes fort généraux dans lesquels le comte palatin l'avait entretenu de l'assemblée de Hall (2), écrivait-il à Bongars : « Ces princes ne m'ont encore donné aucun avis de ce qu'ils ont résolu à Hall..... Le silence est louable, mais il faut les aimer comme je les aime pour m'en accommoder » (3). Pourtant le comte palatin n'avait pas osé apprendre à Henri IV que la réunion de Hall s'était refusée à recevoir les étrangers dans la confédération et même à députer vers les rois de France et d'Angleterre, les Etats Généraux et la République de Venise, chacun demeurant libre d'accréditer, quand cela lui semblerait opportun, un résident en France et en Angleterre, en Hollande et à Venise (4).

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 271, Recès du Congrès de Hall, 20 mai 1609.

2. Bibl. de l'Inst., Coll. Godefroy, 264, au roi, 31 mai 1609.

3. *Mém. de Bongars*, 7131, f. 120, 23 juillet 1609.

4. *Mém. de du Plessis*, X, p. 342, 343, 347, 354, Du Plessis

Ce refus tout au moins apparent, d'une entente plus étroite, était d'autant plus singulier que l'affaire de la succession de Juliers passionnait en ce moment l'Allemagne entière. Henri IV ne pouvait pas rester absolument étranger à ce qui allait se passer là-bas. Avant même que les commissaires chargés par l'Empereur de prendre en main le gouvernement des duchés vacants, soient installés au pays de Clèves et de Juliers, Bongars reçoit l'ordre de partir pour Berlin. Toutefois, son maître l'invite à visiter, avant de s'y rendre, le margrave de Bade, le comte palatin du Rhin, le duc de Wurtemberg et le landgrave de Hesse, soit pour les dissuader de se saisir des dépendances des duchés sur lesquelles ils croyaient avoir des droits, soit pour les inviter à consolider l'Union évangélique. Il devait en outre, leur conseiller de tenir une assemblée où le différend entre les prétentions de certains d'entre eux, serait tranché après un mûr examen (1). Le duc de Deux-Ponts, averti par M. de Vaubecourt, s'y présenterait vraisemblablement. Quant au margrave de Burgau, il s'exposerait, en venant à la réunion, à s'entendre

à Bongars, à Asselineau à C. Paul, à Liques, 10, 17 juillet 1609. (Voy. L. Anquez, p. 129). Dès 1609, le comte palatin et le duc de Wurtemberg dépêchaient à Venise un certain Lentius. (Sattler, *Geschichte des Herzogthums Wurtemberg*, VI, Appendice X).

1. *Mém. de Bongars*, VII, f. 99, Instructions de Henri IV pour Bongars, 30 mai 1609 ; Fontainebleau.

débouter de ses prétentions par un arrêt qu'il serait forcé de subir, et, en ne venant pas, à se voir attaqué par les confédérés comme perturbateur de la paix publique.

Il était recommandé à Bongars de dire à tous ceux qu'il visiterait, que le roi ne favoriserait pas le duc de Nevers « hors des termes et voies de la justice, ni au préjudice de ses cocompétiteurs » (1). En effet, peu de temps auparavant, Charles de Gonzague avait envoyé à Prague le vidame de Chartres, pour prier l'Empereur de ne se prononcer sur le fait de Juliers qu'après l'avoir entendu. Cette démarche avait déplu à Henri IV.

Pour mieux connaître l'opinion véritable de Henri IV sur la question de Juliers, il n'est pas sans intérêt de parcourir certaines des lettres que le diplomate hollandais Aerssen, représentant des Etats généraux à Paris, adressait au grand pensionnaire Olden Barnevelt. Vers le commencement de toute cette affaire, Aerssen écrit (16 avril) que Henri IV penchait plutôt en faveur du duc de Neubourg « à cause, croi-je de sa faiblesse ». Mais les Provinces-Unies ayant déclaré au roi, que Brandebourg est « le mieux fondé », Aerssen opine que ce dernier succédera dans les pays contestés. Plus tard (le 13 mai), il déclare qu'il a reconnu que « Sa Majesté favorisera désormais plus M. l'électeur de Brandebourg

1. *Mém. de Bongars*, 7131, f. 114, Villeroy à Bongars, 2 juin 1609.



qu'aucun autre, ayant assez observé que M. le duc de Neubourg a toujours espéré de se prévaloir de cette succession par la faveur de ceux d'Autriche ». Et il ajoute plus loin : « Toutefois on penchera, à mon avis, vers celui qui sera le plus apparent devoir être reçu par les Etats du pays ». Quelques jours plus tard (le 17 mai), Aerssen écrit : « M. le chancelier dit hier que Sa Majesté ne parlera ni écrira pour personne qu'elle ne voye la résolution des Estats du pays » (1).

C'est grâce à l'intervention des Provinces-Unies que Henri IV se serait décidé à se déclarer en faveur de l'électeur de Brandebourg, après avoir penché un moment vers le duc de Neubourg, si l'on s'en rapporte à la correspondance du diplomate hollandais. Il écrit en effet (le 31 mai) : « Sans l'instruction qu'il vous a plu me donner, Nieuburch alloit gagner les affections de ceste cour. Maintenant Brandebourg en a meilleure part ».

Pourtant, malgré cette intervention, Henri IV ne se prononçait pas encore d'une manière absolue, car Aerssen écrivait le 16 juin : « On présume plus avantageusement du droict de Brandebourch que de Nieubourch ; mais on ne s'en déclarera pas, qu'on ne voye tout à faict vers qui panchent les princes qui par leur conjonction peuvent emporter la succession. C'est qu'on

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, 275 (note) Aerssen à Olden Barnevelt (16 avril, 6 juin).



veut favoriser celui qui succédera, sans se mettre au hasard de mal choisir » (1).

Nous avons vu déjà qu'au moment où Henri IV envoyait Bongars à Berlin, vers l'électeur de Brandebourg, celui-ci se remuait beaucoup pour décider le roi de France à intervenir en sa faveur. Il avait dépêché dans ce but, Chrétien de Bellin vers le landgrave de Hesse, afin de prier ce prince, qu'il savait en bonnes relations avec le monarque français, d'appuyer les prétentions des Hohenzollern par une lettre à Henri IV. Chrétien de Bellin devait ensuite visiter l'Electeur palatin, le duc de Wurtemberg, le duc de Lorraine et se rendre en dernier lieu auprès du roi de France lui-même. Sur la façon d'aborder celui-ci, il devait s'entendre avec M. de Dohna, et « s'efforcer d'obtenir pour les droits de son maître, l'approbation du Parlement ou d'une Université française ». Puis après avoir éclairé le roi, il le priera de dissuader les autres prétendants, et de leur ordonner de céder la place à Brandebourg. Bellin demandera également des secours fermes pour le cas où l'on troublerait l'électeur dans la possession des terres occupées, l'intérêt du roi étant que ni l'Autriche ni l'Espagne n'aient Juliers.

L'envoyé devait solliciter aussi tout particulièrement l'appui de Villeroy et de Bouillon ; pour le cas où il

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 275 (note) Aerssen à Olden Barnevelt (16 avril, 6 juin 1609).



serait bien reçu par le roi, ses instructions lui prescrivaient enfin de laisser la suite des négociations à Dohna et de passer lui-même en Angleterre (1).

Pendant qu'on décidait de la sorte la mission de Bellin en France, l'envoyé du roi parcourait déjà l'Allemagne. Bongars fut très bien reçu partout où il passa. Nous le savons, pour Heidelberg entre autres, par une lettre du comte Jean de Nassau, adressée au landgrave Maurice de Hesse. Le comte Jean était venu à Heidelberg pour présenter aux conseillers palatins un projet d'accord provisoire, préparé par le landgrave (3) et qui devint, quelques jours plus tard, la convention de Dortmund (3). Donc, Jean de Nassau écrivait au landgrave de Hesse : « Bongars est arrivé ici (Heidelberg) ; on n'a rien caché

1. M Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 279. Instructions de l'électeur de Brandebourg pour son envoyé Chrétien de Bellin. 30 mai 1609.

2. Bibl. Nat., F. Harlay 238/10 n° 209, Bongars au roi, 26 juin 1609.

3. Cette convention réglait le mode d'après lequel Ernest, frère du margrave de Brandebourg, et Wolfgang-Guillaume, fils aîné du comte palatin de Neubourg, gouverneraient conjointement Clèves et Juliers en l'absence de leurs proches. Pour arbitres du litige on désignait le comte palatin du Rhin, l'électeur de Saxe, les ducs de Saxe-Cobourg, de Brunswick, de Poméranie et de Holstein, le prince d'Anhalt-Bernbourg, un comte, et le délégué d'une des villes libres de l'Empire. Leur sentence arbitrale serait sans appel. Recès conclu entre Jean-Sigismond et Wolfgang Guillaume, fait à Dortmund le dernier de mai. Du Mont, *op. cit.*, tom. V, 2. p. 103).

à l'envoyé français comme à un bon patriote», bien que Bréderode (l'envoyé des Provinces-Unies) l'ait trouvé dangereux, n'ayant pas grande confiance envers la France, à cause de la religion et de la Ligue ».

Dans cette même lettre, le comte informe le landgrave des menées de l'électeur de Brandebourg, pour s'assurer l'appui des potentats étrangers et surtout celui du roi de France, pour la succession de Juliers. « Brandebourg, écrit-il, dit de presser la France, l'Angleterre, le Danemarck et des Etats Généraux, sans que Neubourg le sache, afin qu'ils promettent l'envoi de leurs représentants aux négociations futures sur Juliers, et il veut qu'on les prie de faire respecter le compromis de Dortmund par les fonctionnaires et les Etats des duchés ». En ce moment on croyait encore à Heidelberg que Henri IV était disposé à soutenir les prétentions du duc de Neubourg à la succession. Jean de Nassau transmettait donc ce renseignement au landgrave : « Il est d'autant plus urgent que Brandebourg fasse exposer clairement ses droits au roi, qu'on croit à Heidelberg que Henri IV est très gagné par l'exposé des droits de Neubourg (1) ».

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 283, Jean de Nassau au landgrave de Hesse, 22 juin, 2 juillet 1609.

I

Tandis que Jean de Nassau discutait à Heidelberg avec les conseillers palatins les chances des divers prétendants, l'envoyé de l'électeur de Brandebourg, Chrétien de Bellin, avait, lui aussi, commencé sa tournée diplomatique. Au commencement de juillet (1609) il se trouvait chez le landgrave de Hesse, à Cassel, où il rencontrait Bongars. Après qu'il eût expliqué à l'envoyé français le but de sa mission, celui-ci lui déclara que pour la réussite de son voyage en France il a besoin de deux choses : il lui faut expliquer d'abord au roi quelle est l'attitude de son maître vis-à-vis de l'accord de Dortmund ; puis il doit lui dire nettement quels sacrifices l'électeur entend faire pour la défense de ses droits (1).

Bellin fit encore une autre rencontre à Cassel ; celle du capitaine Widemarker, qui précédemment avait été à Paris, par ordre du landgrave Maurice, pour exposer à Henri IV les articles de l'accord de Dortmund. Ce personnage confia à Bellin que le roi lui avait dit, que ses communications répondaient précisément aux instructions données par lui à Bongars et que maintenant

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 264. Rapport de Chrétien de Bellin à l'électeur de Brandebourg, Cassel, 10 juillet 1609.



il fallait bien se garder de favoriser l'un ou l'autre des deux princes, afin qu'ils restent d'accord. Widemarker ajouta que si sa mission, à lui, Bellin, était contraire à l'accord de Dortmund, il risquait fort de ne pas obtenir une audience du roi. Cependant ce dernier lui a dit, parlant à sa personne, que si les Impériaux attaquaient cet accord, il n'abandonnerait pas les héritiers légitimes et qu'il se déclarerait encore plus catégoriquement là-dessus, quand eux-mêmes auraient dit ce qu'ils comptaient faire pour la défense de leurs droits. « Sa Majesté veut qu'on soit préparé à la guerre pour sauvegarder la paix (1) ».

De Cassel, Chrétien de Bellin se rendit auprès de l'Electeur palatin, et après avoir échangé ses vues avec les conseillers de ce prince, il expose à son maître les dispositions de la cour de Heidelberg sur la question qui lui tient le plus à cœur: Déjà les princes unis ont déclaré à la cour de France qu'ils se regardent comme obligés de démontrer « l'effet de leur union dans cette affaire ». L'Electeur palatin lui a donné des lettres de recommandation pour Henri IV et le roi d'Angleterre, dans lesquelles on se déclare prêt à fournir un secours effectif; l'Electeur lui a même dit « qu'il fallait enfin donner le coup final au renard », quand même cela vexerait d'autres.

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 264. Rapport de Chrétien de Bellin à l'électeur de Brandebourg, Cassel, 10 juillet 1609.



On attache une grande importance, poursuit Bellin, à l'offre de la France de venir en aide aux héritiers de Juliers; seulement on trouve qu'il serait peut-être dangereux d'introduire le roi et ses troupes sur le territoire de l'Empire. Il faut donc, et sans qu'on puisse remarquer là-dedans quelque méfiance, travailler à ce que le roi paraisse bien avec son armée aux frontières, mais qu'il ne secoure en réalité les princes qu'avec de l'argent.

Il semble également (à ceux de Heidelberg, évidemment), continue Bellin, que le roi aimerait bien diriger l'entreprise tout seul, sans l'Angleterre et le Danemark (1).

Bongars, lui aussi, avait continué son voyage. Après avoir visité Heidelberg et Cassel, il alla présenter ses hommages au margrave de Bade et au duc de Wurtemberg. A la question qu'il lui était posée partout : Quel secours le roi donnerait-il à Wolfgang-Guillaume et au margrave Ernest ? il répondait prudemment que Henri IV s'expliquerait là-dessus dès qu'il saurait ce que comptaient faire elles-mêmes les maisons de Neubourg et de Brandebourg. Comme on se préoccupait à Heidelberg et à Cassel des menées du comte de Hohenzollern, le commissaire impérial, qui, par pro-

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 301-302, Rapport de Chrétien de Bellin à l'Electeur de Brandebourg, Heidelberg, 26 juillet 1609.



messes ou par menaces, cherchait à détacher les Etats des duchés, du parti des prétendants, il avait répliqué qu'il fallait traiter l'épée au poing (1).

Bongars parlait de la sorte, parce qu'il connaissait les projets de Henri IV et de ses ministres, ayant été tenu au courant des dispositions de son maître, depuis sa sortie de France, par les dépêches de Villeroy. Le 26 juin, Henri IV, selon ce secrétaire d'Etat, « parle encore entre ses dents » parce que Wolfgang-Guillaume et Ernest n'agissent pas comme il conviendrait ; il a la volonté et le moyen de bien faire, pourvu qu'on lui en donne sujet.

Parlant ensuite de l'accord de Dortmund, Villeroy disait : « Il nous semble qu'il faut faire son profit de cette occasion, pour rompre les desseins d'Espagne ». Pour le faire, ajoutait-il, « il faut que tous ces princes de l'Union arment et se remuent ad bon escient, sans se laisser besfler aux cajoleries de l'empereur ni de ceux qui emploieront son nom » (2). Un mois plus tard, Villeroy mande à Bongars ceci : « Nous avons fait avancer 1200 chevaux sur la frontière de Champagne, et fourbissons nos armes pour nous en servir quand il sera temps ».

De son côté, Henri IV raconte à Bongars que le pape

1. Bibl. Nat., F. Fr , 15921, fol. 203, 204, 209, 221, 225, Bongars au roi, à Villeroy, 26 juin, 3, 12 juillet 1609.
2. *Mém. de Bongars*, 7131, p. 115.



lui a proposé, au nom de Philippe III, le mariage d'une infante avec l'un des frères du dauphin et le partage des Etats de Jean-Guillaume entre la France et l'Espagne ; il s'étonne que Brandebourg, le principal et le plus puissant des intéressés, craigne de braver l'Empereur, « qui n'est qu'un fantôme et vrai épouvantail de chénevières, et qui ne peut rien de lui-même ou par lui-même » et le menace de « retirer son épeingle du jeu doucement » si les conseils timides prévalent à Berlin. « Mais je me deffie en cela du pouvoir et vouloir de Brandebourg et ses associés, de façon que je commence d'avoir plus mauvaise opinion du succès de cette affaire que je n'avais à votre départ, et crains qu'enfin l'on soit contraint, pour éviter pis, de partager ladite succession (1). »

Stimulé de la sorte, Bongars, une fois arrivé à Berlin, y tient un langage très énergique. On venait d'apprendre que Rodolphe II avait prononcé le séquestre des duchés (2), et que, chargé d'exécuter cet arrêt, l'archiduc Léopold s'était, lui troisième, introduit dans la ville de Juliers (mi-juillet), de connivence avec le gouverneur de la place ; l'argent dont il avait eu besoin pour effectuer son voyage, c'était le cabinet de Madrid qui l'avait fourni (2).

1. *Mém. de Bongars*, 7131, p. 123, 120, 20 juillet 1609.

2. Bibl. Nat., F. Fr. 15579, p. 92, 20 juillet 1609.

3. Bibl. Nat., F. Fr., 15921, p. 246, le landgrave de Hesse au roi, 4 août 1609.

Profondément irrité par cette nouvelle inattendue, et plus ému encore en songeant aux conséquences probables de cet acte de vigueur, le margrave de Brandebourg semblait assez disposé à prendre des mesures décisives ; mais ses principaux conseillers étaient hésitants et perplexes et n'osaient affronter l'Empereur, de crainte de donner le signal d'une longue guerre. Ils se retranchaient derrière l'ignorance où ils étaient de la volonté du roi, pour dissuader leur maître de suivre son impulsion première. Bongars leur rappela fort à propos, que, dans l'affaire de l'évêché de Strasbourg, on avait agi de la même façon ; mémoires sur mémoires avaient été rédigés, ambassades sur ambassades dépêchées vers la cour de Prague, tandis qu'à Berlin on doutait de la sincérité de Henri IV, on y exaltait la bonté de Rodolphe II. Qu'en était-il résulté ? L'empereur s'était déclaré contre l'administrateur, et le cardinal de Lorraine l'avait emporté. Bref Jean-George et Joachim-Frédéric n'avaient recueilli de toute cette affaire que de la honte.

Eh bien, leur dit Bongars, passant au fait de Clèves et Juliers, telles prémisses, telles conséquences ! S'en rapporter encore à Rodolphe, c'est s'exposer à une seconde déception. Aussi bien, que peut l'Empereur, dont les frères ont, comme à son de trompe, proclamé l'incapacité, et qu'ils ont dépouillé de la plupart de ses domaines héréditaires ? Son amitié et son inimitié procurent les mêmes effets. Pourquoi le margrave ne pro-

fiterait-il pas des généreuses intentions de ses alliés ? Ils sont prompts, vigilants ; qu'il règle sa conduite sur la leur ; qu'il s'inspire aussi de l'exemple de Henri IV, qui, attaqué dès son avènement au trône par d'innombrables ennemis, n'attendit pas d'être aidé du dehors pour engager la lutte ! Le margrave demande au roi de faire triompher son droit envers et contre tous. Mais d'une part, le roi n'est pas juge du débat, et, de l'autre, il pense toujours qu'une transaction entre Brandebourg et Neubourg serait la meilleure des solutions (1).

Entraîné par ce langage, Jean-Sigismond annonce à Bongars qu'il va se plaindre à Rodolphe de ce que la maison d'Autriche n'endure l'accroissement d'aucun prince de l'Empire et entende être seule à tirer avantage des mariages contractés. Si l'Empereur persiste à évoquer l'affaire à son tribunal, il se placera, pour Juliers, sous la suzeraineté du roi de France.

Immédiatement après avoir fait cette déclaration à Bongars, l'électeur envoya un gentilhomme du pays de Clèves, M. de Kettler, qui se trouvait alors à Berlin, à Dusseldorf pour porter au margrave Ernest l'ordre de « courre sus » à l'archiduc Léopold et, pour couvrir les frais des premières levées, 100.000 florins lui étaient expédiés en même temps. Enfin, au lieu d'écouter les conseils du roi de Hongrie, Mathias, qui, pour le brouiller avec Neubourg, le poussait à revendiquer obstiné-

1. *Mém. de Bongars*, 7132, f. 130, 131, 18 août 1609.



ment la succession de Juliers tout entière, il ratifia le traité de Dortmund (1).

La nouvelle de l'occupation de Juliers par Léopold avait excité, à Paris comme à Berlin, une très vive émotion. « Cet avis, écrivait Aerssen, alarme merveilleusement Sa Majesté. Elle assemble ceux de son conseil pour en discourir et résoudre ce soir... » (2) Henri IV, informé du fait par M. de Vaubecourt, qui arrivait du pays de Clèves (3), mandait à Bongars que Léopold, non seulement s'était saisi de la ville et citadelle de Juliers, mais qu'il avait même fait afficher un placard annonçant que tous ceux qui, devançant la sentence de l'Empereur, s'empareraient d'une partie quelconque des duchés, et ceux qui les favoriseraient, seraient punis commes rebelles.

Les princes intéressés, au lieu de jurisconsultes et de docteurs, devaient opposer à Léopold, appuyé par les archiducs et Spinola, de bonnes troupes, commandées par un chef expérimenté. Décidé, quant à lui, « d'y coucher de son reste », Henri IV disait : « Pour ce faire, je mettrai sur pied une puissante armée, laquelle j'exploiterai en personne, si je reconnais que ce soit chose nécessaire, et ne serai en cela retardé d'aucune

1. *Mém. de Bongars*, 7132, f. 131.

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 308. Aerssen à Olden Barnevelt, 29 juillet 1609.

3. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 311, Aerssen à Olden Barnevelt, 30 juillet 1609.



considération que de celle qu'un prince qui chérit sa réputation doit avoir devant les yeux. Mais il faut que je sache assurément, devant que je m'y engage plus avant, quel état je dois faire de la volonté et des moyens desdits princes, ce qu'ils y contribueront, par où ils commenceront, ce qu'ils prétendent faire, pour mieux ensemble prendre notre temps et nos mesures, afin que l'honneur de la victoire nous en demeure à tous, et le profit à ceux qui ont le principal droit et intérêt en cette cause, qui est le seul but auquel j'aspire. » (1)

Quand Henri IV tenait ce langage à Bongars, il était décidé à agir, pour « assister vivement et utilement ces princes » (2) ; il avait déjà envoyé M. de Vaubecourt vers les princes possédants, pour leur offrir 15.000 hommes qui sont près de la frontière française ; ils pourront les prendre à leur service et ils obéiront à leur commandement. Il ajoute que si cela était nécessaire, lui-même suivrait avec 40.000 hommes et 25 canons et viendrait en aide aux dits princes. Il avait ordonné à Vaubecourt de se rendre aussi chez l'archiduc Léopold, et de lui dire « que lui (le roi) se mettrait de la partie » (3).

1. *Mém. de Bongars*, 7131, f. 127, 31 juilet 1609.

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 311 (note), Hotman à Starschedel, Cologne, 31 juillet 1609.

3. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 311 (note). Le landgrave de Hesse au comte Jean de Nassau, Smalkalden, 1er août 1609.



En faisant de pareilles propositions aux princes « possédants », Henri IV, — il n'y a pas à se le dissimuler, — s'engageait à commencer presque immédiatement une guerre véritable, ce qui n'était pas du tout l'avis de la plupart de ses ministres. Ceux-ci, tout en approuvant les instructions que le roi avait données à Bongars, et même les préparatifs commencés dans le royaume, comme un moyen d'intimider les adversaires, étaient hostiles à toute guerre sérieuse. Il y eut de vives discussions à ce sujet dans le conseil du roi ; la manière de voir de Henri IV ne fut guère soutenue que par Sully, lequel, au dire d'Aerssen, déclara « que la parole du roi est engagée du dehors et du dedans ; si elle n'est suivie de ses effects, qu'il y ira trop de sa réputation et de la sûreté de son royaume » (1).

Mais après avoir adressé au roi un appel désespéré, le 24 juillet 1609, le margrave Ernest et le duc Wolfgang-Guillaume gardaient de nouveau un silence absolu, « de même que s'ils eussent été en Perse » (2), et comme Bongars qui séjournait toujours à Berlin, pouvait seul l'instruire exactement des préparatifs de l'Electeur palatin, du duc de Wurtemberg et de leurs collègues, force fut à Henri IV, qui ne voulait point s'engager à la légère, d'ajourner une intervention si hautement annoncée.

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 319, Aerssen à Olden Barnevelt, 2 août 1609.
2. *Lett miss.*, VII, p. 750, le roi à Sully, août 1609.



Le parti catholique, tant en Allemagne que dans le reste de l'Europe, voyait naturellement d'un mauvais œil cette prise de possession des duchés par les maisons de Brandebourg et de Neubourg, et à la cour de Rome on était loin d'approuver la ligne de conduite suivie par le roi dans cette affaire; dans une lettre que le nonce, Ubaldini, adressait de Paris au cardinal Borghèse, relativement à la politique française vis-à-vis de l'Allemagne, on voit la trace d'efforts faits pour l'en détourner, grâce aux avantages personnels qui pourraient résulter pour Henri d'un changement d'attitude; il y est dit « que l'on verrait encore avec plus de plaisir un fils de France à Juliers que des princes protestants » (1). Mais nous avons vu que Henri IV, s'il avait songé, plus ou moins sérieusement, pendant un instant, à une combinaison de ce genre, y avait renoncé par prudence et avait promis son assistance aux princes possédants, engageant en même temps les Etats Généraux des Provinces-Unies, à se mettre de la partie.

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 325, 4 août 1609. Le Vatican essayait d'ailleurs, tout en tentant ainsi le roi, de l'intimider d'autre part par des prédictions fâcheuses pour l'avenir. Dans une dépêche de Rome (1 août 1609) Ortemberg, l'envoyé des archiducs auprès du Saint-Siège écrivait que le pape Paul V, voulant le détourner des rebelles et hérétiques, lui avait fait dire par le nonce Ubaldini que « Dieu par les huguenotz, uniz avec les hérétiques voysins, un jour en feroyent la vengeance ». (Philippson, *op. cit.* p. 213).

Ceux-ci avaient décidé en conséquence de faire savoir à Léopold: « que les princes ne soient plus empêchés ni troublés en leur possession; ou bien qu'en vertu de ce qu'on leur a promis on ne pourra sinon les aider et assister ». En même temps les Etats Généraux recommandaient aux princes « d'aviser prudemment à leurs affaires et, devant tout, les faire goûter au roi de France »; ils les assuraient enfin qu'au cas de besoin, les Provinces-Unies ne manqueraient pas à leur devoir (1).

Henri IV, pour pousser les princes à agir un peu plus vigoureusement, avait envoyé à Dusseldorf un gentilhomme de sa chambre, le sieur Badouère; en se représentant, le 14 août, devant les princes possédants, celui-ci commence par les blâmer de ne pas avoir encore écrit au roi depuis que Léopold d'Autriche était venu dans le pays; puis il leur offre le secours du roi et demande des renseignements sur l'attitude de l'Empereur, sur la conduite de Léopold et sur celle des sujets de Juliers. Il désire savoir aussi, ce que feront, pour se défendre, les prétendants et leurs amis. En même temps il fait savoir aux princes que les deux régiments français à la solde des Pays-Bas s'approchent de la frontière, d'après l'ordre exprès du roi (2).

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 337, Junius à R. H. de Colli, 13 août 1609.

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 337, Les conseillers palatins à Dusseldorf à l'Electeur palatin, 15 août 1609.



Il n'était pas le seul à leur reprocher leur manque d'activité, les conseillers de l'Electeur palatin, qui se trouvaient à Dusseldorf en ce moment, sont, eux aussi, d'avis que les princes sont peu énergiques ; « d'ailleurs — et c'est une excuse valable — ils manquent absolument d'argent. » « Si cela ne doit pas se terminer comme l'affaire de Cologne et celle de Strasbourg, écrivent-ils à leur maître, il faut qu'il arrive beaucoup d'argent et que la France, l'Angleterre, le Danemark, et les Etats Généraux, envoient chacun un personnage de poids pour guider les princes et faire valoir la volonté de leurs maîtres (1). »

Le comte palatin de Neubourg, répondant aux remontrances que Badouère lui fait au nom de Henri IV, fait prier le roi de se porter garant du compromis de Dortmund et de ce qui sera ci-après jugé par les arbitres touchant la succession de ces pays » ; en alléguant que « ceux de Brandebourg sont puissants d'eux-mêmes, sont alliés avec l'Angleterre, Danemark, Saxe, Brunswick, l'Electeur palatin, Wurtemberg et qu'il a le droit de fraternité héréditaire entre les trois maisons de Saxe, Brandebourg et Hesse, que par conséquent elles ne s'abandonneraient point, que Brandebourg a le parti des calvinistes en Allemagne et l'alliance de MM. les Etats ; que, quant à lui, il n'a autre appui que le roi ou la maison d'Autriche ». C'est pourquoi « il ne se peut

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 337, 15 août 1609.



ressoudre à chose quelconque, que si le margrave de Brandebourg ne voulait pas ratifier le compromis de Dortmund, et que si le roi ne maintient Neubourg, il est perdu, s'il n'a recours à ceux d'Autriche. »

Voilà pourquoi il n'ose maintenant se porter ouvertement contre cette maison, au lieu que, si le roi voulait être garant de ce compromis, il se portera franchement à tout ce que le roi voudra et commandera (1).

Badouère, après avoir promis aux princes l'assistance du roi contre Léopold, tâcha de les détourner de toute demande de secours en numéraire, leur disant qu'il ne trouvait « cette demande-là guère civile », puisque le roi, en envoyant ses troupes sur la frontière de Champagne et sur celle des Etats Généraux, arrêtait les desseins de leurs adversaires et divertissait leurs forces de plus de 12.000 hommes ; que, si ayant de l'argent, ils ne pouvaient avoir ni de meilleurs capitaines ni de meilleurs soldats que ceux que le roi a engagés à sa solde pour eux, ils ne pouvaient bonnement lui demander de l'argent pour en lever d'autres, qu'en s'accusant de méfiance, et par conséquent de quelque ingratitude (2).

Vers la même époque, en août 1609, arrivait à Paris un nouvel ambassadeur allemand, Hippolyte de Colli,

1. Bibl. Nat., F. Fr., 15921, f. 258, Badouère à Villeroy, 19 août 1609.

2. Bibl. Nat., F. Fr., 15921, f. 258, Badouère à Villeroy, 19 août 1609.



dépêché vers Henri IV avec des instructions nouvelles, par l'Electeur palatin, le duc de Wurtemberg et le margrave de Bade-Dourlach. Il devait rappeler au roi la querelle de Juliers, l'accord de Dortmund et la prise de possession conjointe de ce pays par Brandebourg et Neubourg. Quoique ces princes aient pour eux le droit, on essaie de les faire déguerpir par la force. Colli était donc chargé de prier Henri IV de ne pas retirer la main de dessus eux, et de ne pas croire ce dont on les accuse, savoir de manquer de respect à l'Empereur et de persécuter les catholiques. Leur éternelle reconnaissance est assurée au monarque et à ses successeurs, s'il veut bien engager l'archiduc Léopold et les électeurs de Trèves et de Cologne « très sérieusement », de ne pas attaquer les princes ; en même temps on sollicite du roi l'envoi d'un de ses principaux conseillers, afin de donner du courage aux princes « occupants », mais surtout — et sans doute c'était ce qui tenait le plus à cœur à ceux qui envoyaient Colli à la cour de France, — on le priait de consentir, lui aussi, comme l'Electeur palatin, Wurtemberg et Bade, à une avance de fonds considérable, et même d'engager aussi les Etats Généraux à s'intéresssser pécuniairement à l'affaire (1).

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 351. Instructions de l'Electeur palatin, du duc de Wurtemberg et du margrave de Bade, pour Hippolyte de Colli envoyé vers Henri IV, 23 août 1609.



Henri IV qui n'ignorait aucunement la profonde défiance que les princes « occupants » ressentaient toujours encore à son égard, n'était guère disposé à exaucer leurs prières ; au contraire, il se plaignait d'eux à Aerssen, le résident des Etats Généraux à Paris, lui disant que c'étaient leurs ennemis communs qui entretenaient les princes dans cette défiance, tantôt publiant que le roi aurait écrit à l'Empereur (chose absolument fausse !) qu'il a ses forces sur la frontière en faveur des catholiques, tantôt pour favoriser M. de Nevers, ou même, « pour se prévaloir de quelque frontière » à l'exemple du roi Henri II. Pourtant Henri IV recommandait à Aerssen, en finissant ses doléances, de prier pour lui, MM. les Etats de continuer à animer et encourager ces princes (1). »

Bientôt Léopold et les archiducs de Bruxelles députèrent à leur tour vers Henri IV pour le détourner d'une intervention qui pouvait leur être funeste. Dans une lettre qu'apporte son conseiller Tennagel, « personnage à petit train et bruit », Léopold représentait au roi que le suzerain seul, à l'exclusion de tout autre, était compétent pour se prononcer sur le litige relatif à la succession dans les duchés, et que l'empereur Rodolphe n'ayant jamais en rien attenté contre l'autorité du roi, il convenait que celui-ci respectât à son tour, la préro-

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 363, Aerssen à Olden Barnevelt, 2 septembre 1609.

gative impériale. Quant à Richardot, l'envoyé extraordinaire des archiducs de Flandre, Albert et Isabelle, il suppliait le roi, au nom de ses maîtres, dont il garantissait la neutralité, de contenir Ernest et Wolfgang-Guillaume dans la voie amiable, afin d'éviter une rupture si nuisible à la chrétienté (1).

Comme il craignait que ces ambassades ne jetassent l'alarme parmi les princes, Henri IV s'empressa de leur faire connaître les discours de Tennagel, qu'il leur faisait dépeindre comme un « étourdi, ne méritant sa négociation aucunement d'être mise au rang des légations » (2). Pour Richardot, il commença par lui répondre que l'Empereur ne peut être tout à la fois juge et partie et que le roi d'Espagne couvrait une usurpation sous le nom de l'Empereur et par le moyen de son

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, 364, Aerssen à Olden Barnevelt, 2 septembre 1609. Les archiducs, craignant une guerre qui les frapperait au moins indirectement, bornaient à cela leurs sollicitations, car ils savaient par les dépêches de leur résident ordinaire à Paris que Henri IV serait inébranlable sur le fond même de la question. Dans l'audience qu'il avait accordée à Pecquius, le 3 août 1609, le roi lui avait dit que « par raison d'Estat il ne pouvoit ny debvoit souffrir que ladite maison d'Autriche estendit sa domination sur les pays de Clèves et Julliers » et l'envoyé ajoute : « en quoy il persista, faisant la sourde oreille à mes allégations contraires ». Philippson, *op. cit.*, p. 209).

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, p. 364. Aerssen à Olden Barnevelt, 2 septembre 1609.



beau-frère, ce qu'il ne souffrirait jamais (1) ; il lui promet néanmoins qu'il ferait auprès du duc Wolfgang-Guillaume et du margrave Ernest l'office que désiraient ses maîtres, mais il ne lui cacha point qu'il avait arrêté d'embrasser la protection des maisons de Neubourg et de Brandebourg, au cas où l'empereur Rodolphe, empruntant le prétexte de l'Empire et de la justice, tenterait d'envahir peu à peu et insensiblement l'héritage de Jean-Guillaume (2).

Les princes occupants poussés par les ambassadeurs des autres princes de l'Union évangélique, se décidaient enfin, sur ces entrefaites, à un nouveau pas en avant. Le comte de Solms était envoyé en France avec le lieutenant-colonel Palant et le D[r] Steinchen, et devant passer de là en Angleterre afin de solliciter la protection des deux monarques. « Et véritablement pour la France il était temps, écrivait Hotman à Starschedel, car le roi a écrit tout ouvertement qu'il se voyait négligé, et que, s'ils n'en usaient autrement, Sa Majesté ne se mêlerait

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 365, Aerssen à Olden Barnevelt, 2 septembre 1609.

2. Lettres miss., VII, p. 760, le roi à Brèves, 31 août 1609. Tennagel fut d'ailleurs assez peu courtoisement reçu ; c'est à peine si Henri IV lui accorda une audience de civilité et Villeroy lui déclara brusquement que la France n'abandonnerait en aucun cas les princes possédants (Voy. A Gindely, *Rudolf II und seine Zeit*, tome II, p. 38).



plus de leurs affaires » (1). Mais il fallait encore bien autre chose que des ambassades envoyées à l'étranger pour que l'autorité des princes possédants pût s'établir solidement dans les duchés. Il était urgent qu'ils agissent vigoureusement par eux-mêmes. « Dites à ces princes et aux ambassadeurs du Palatin, Wurtemberg, Hesse et Bade, écrivait Villeroy à Hotman, qu'il ne faut pas s'attendre que Léopold sorte de Juliers que par la force (2). »

C'est à ce moment aussi qu'arrive à Paris l'envoyé brandebourgeois, Chrétien de Bellin. Après avoir longuement rendu visite aux princes allemands, il venait prier le roi de la part de l'électeur, son maître, de vouloir bien se déclarer en sa faveur. Henri IV ne se pressa pas de lui accorder audience ; arrivé à Paris dès le 21 août, il ne voit le roi que le 4 septembre, celui-ci ayant séjourné jusqu'alors à Monceaux. Dans cette première entrevue, Bellin remercie le roi de son zèle pour l'affaire de Juliers, et l'assure que l'électeur fera tout pour éviter une mise sous séquestre ; il affirme également à Henri IV que l'appui des rois et princes, parents de l'électeur lui est assuré. A la question que le roi lui pose sur la nature des rapports de l'électeur avec le duc de Neubourg, Bellin répond que son maître avait accepté

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 367, 3 septembre 1609.
2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 373 (note) 7 septembre 1609.



l'accord de Dortmund quand il a vu que Sa Majesté l'approuvait.

Henri IV lui affirme de son côté que l'électeur peut se tenir assuré de son appui, pourvu qu'il se montre lui-même vaillant. Les jours suivants, Bellin va recommander successivement sa cause à Villeroy, Sully, Jeannin et Sillery. Tous lui répètent que le roi est bien disposé et qu'il aurait déjà agi, si on ne lui témoignait quelque méfiance pour son secours. Le nonce et son parti, disent les ministres français, essaient, il est vrai, de détourner le roi ; avant tout il importe que l'électeur et Neubourg restent bien d'accord ; il faut se réunir avec ses amis, établir un solide état militaire, nommer un général et des colonels et puis, par une ambassade officielle, annoncer au roi que tout est prêt, pour une Union dont la France, elle aussi, pourrait profiter au besoin. Le roi ne demande même pas le remboursement de ses frais. Villeroy déconseille d'ailleurs à l'envoyé de présenter la « Déduction des droits de l'Electeur » au roi, puisque cela pourrait amener une brouille, pour le cas où l'on se mettrait à discuter cette question, et Neubourg pourrait vouloir se retirer de l'alliance. Finalement, ce sera le plus autorisé qui aura le pays et qui donnera de larges indemnités pécuniaires aux autres concurrents. C'est seulement à toute extrémité, et pour éviter une guerre civile, qu'il faudrait partager les terres.

Lors de l'audience de congé, Henri IV répète, à peu

de choses près, les conseils et les avis que Villeroy et ses collègues ont donnés à l'envoyé de Brandebourg. Bellin parti, Dohna reste à Paris « pour continuer à pousser la roue » (1).

On sait que les princes « possessionnés » demandaient à Henri IV, en même temps que son appui moral, de leur avancer des fonds pour pouvoir faire des levées convenables. Ils avaient sollicité un prêt de quatre cents mille écus « par une simple lettre mise à la poste » et, non contents de cette « lourde faute », ils renouvelèrent cette demande dans un article spécial de l'instruction remise à leur ambassadeur.

Henri IV, qui n'entendait pas volontiers parler d'avances en espèces sonnantes, charge l'ambassadeur hollandais Aerssen « de les divertir, du mieux qu'il lui serait possible, d'en parler » (2), afin de n'avoir point à formuler un refus.

Pendant ce même mois de septembre, le roi recevait de la part de Rodolphe II, des électeurs ecclésiastiques et du duc Chrétien de Saxe, des dépêches pressantes qui lui furent remises par le comte de Hohenzollern. S'appropriant les arguments de l'archiduc Léopold, l'Empereur y exprimait l'espoir que le roi de France

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 384, Rapport de Chrétien de Bellin à l'électeur de Brandebourg, Paris, 18 septembre 1609.

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 386 (note) Aerssen à Olden Barnevelt, 14 septembre 1609.



n'entraverait pas l'exercice des droits que lui assuraient les constitutions impériales. Si la procédure qu'ont consacrée les coutumes féodales n'était pas observée, écrivaient de leur côté les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne, il s'ensuivrait une conflagration universelle. Enfin l'électeur de Saxe annonçait que les titres indiscutables sur lesquels il fondait ses réclamations seraient communiqués à Henri IV par son envoyé Wolfgang de Mansfeld (1).

Avant de s'expliquer avec Hohenzollern, le roi voulut entendre le rapport de Bongars, qui, sans s'arrêter à Paris, se rendit à Fontainebleau, où il arriva le 26 septembre. Mais avant cette date il avait, par des communications fréquentes, tenu le roi au courant de ce qu'il avait vu ou appris en Allemagne. Dans des lettres datées de Heidelberg, de Francfort, de Cassel, de Berlin, de Leipzig, il montrait que, si les princes protestants et leurs ministres ne se dissimulaient pas le danger auquel l'installation de l'archiduc Léopold à Juliers exposait l'Allemagne et les Provinces-Unies, ils avaient peur de tout conflit armé, car « nés et nourris à la théorique, à discourir, écrire, envoyer, parler » ils ne savaient pas ce que c'était que l'action (2). Dans l'entretien qu'il eut

1. *Mém. de Bongars*, 7132, f. 136 et suiv., 5, 28 août, 6 septembre 1609.

2. Bibl. Nat., Coll. Dupuy, 193 f. 38. Bongars à Buwinkhausen, 6 septembre 1609.



avec son maître, Bongars répéta verbalement ce qu'il lui avait déjà dit par écrit ; il ne lui cacha point que partout il avait remarqué de la méfiance à l'égard de la France, dont l'intervention était redoutée presque autant que désirée.

Pendant que Bongars rendait compte au roi de son ambassade, Chrétien d'Anhalt, député à Prague par les membres de l'Union évangélique, essayait d'effrayer Rodolphe II et de lui donner une haute idée de la force de cette association nouvelle. Dans une audience que lui accorda l'Empereur, le 14 septembre, le monarque se plaignit de ce que le roi de France voulait se mêler des affaires de l'Empire qui ne le regardaient en aucune manière. Anhalt raconte alors au « pauvre vieux souverain », comme un secret (*in hœchstem vertrauen*) « que l'Union est chose plus sérieuse que ne croient certains, et que déjà la France et l'Angleterre, qui jusqu'à ce jour n'ont pas estimé si fort les Etats d'Allemagne, ont commencé à leur faire la cour, (*darumb zu bulen angefangen*) et à vouloir signer un accord avec les fédérés, qui, pour l'heure, n'avaient pas encore pris de résolutions définitives.....

Que, puisque l'Empereur, dit Anhalt, avait mentionné la France, on peut juger assez vraisemblable qu'on y essaie d'accaparer le pape, (*den papst an sich hencken*) et se remettre par son entremise dans la même situation qu'au temps de Carolus Magnus, alors que la France et la Germanie étaient sous une seule maison et que le « *Sta-*

tus Imperii » existait déjà (1). Anhalt, poursuivant ces singulières confidences, dit encore à son auguste interlocuteur qu'il ne jurerait pas que quelques affaires de ce genre n'aient été traitées naguère à Rome par le duc de Nevers, lors de son ambassade. Rodolphe II répond simplement au prince qu'il a écrit au roi de France, et qu'il espère que cela aura de bons résultats. Mais quand l'audience eut pris fin, l'Empereur fit demander à Anhalt par le landgrave de Leuchtenberg, ce qu'il avait voulu dire en parlant de Charlemagne, et si la France et l'Angleterre ne travaillaient pas les princes de l'Empire au sujet de la succession impériale, en faveur des archiducs Mathias ou Maximilien. Question délicate à laquelle Anhalt se borne à répondre, qu'il n'en sait rien (2).

En somme, après trois longs mois de séjour à Prague, le mandataire des princes unis dut se retirer sans avoir rien obtenu de la cour impériale pour le parti protes-

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 400-420, Extrait de la Relation de Chrétien d'Anhalt sur son ambassade auprès de l'empereur Rodolphe II (8-20 septembre). Cette dernière phrase est assez obscure ; aussi verra-t-on plus loin que le malheureux Rodolphe II n'en avait pas saisi le sens. Vraisemblablement Anhalt voulait effrayer le monarque en lui remémorant que, jadis déjà, un même empereur avait régné sur la France et l'Allemagne et que Henri IV pourrait bien suivre l'exemple de Charlemagne.

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II., p. 400-420. Extrait de la Relation de Chrétien d'Anhalt sur son ambassade auprès de l'empereur Rodolphe II (8-20 septembre).



tant, que des phrases générales et de vagues promesses ; il n'était pas arrivé surtout à arracher à Rodolphe un engagement positif au sujet de la restitution de Donauwoerth et du rétablissement de ses anciennes franchises. Quant à l'affaire de Juliers, l'Empereur avait allégué, pour ne la point encore accommoder, les incidents nouveaux qui se produisaient chaque jour ; en réalité, il attendait, pour s'y engager plus avant, de connaître le résultat de l'ambassade du comte de Hohenzollern à la cour de France. Il ressortait avec évidence de toute son attitude qu'on n'avait aucunement peur de l'Union, à la cour de Prague, et qu'Anhalt, avec ses mystérieux sous-entendus et ses vantardises, n'avait pas réussi à effrayer le vieil empereur.

A la cour de France, on n'était plus « si échauffé comme on l'était » pour cette affaire, après que Bongars y fût venu donner sur la situation les menus détails recueillis dans les cours allemandes. Villeroy, toujours un peu timoré, et ayant au fond peu de sympathies pour les hérétiques de toutes dénominations (1), disait :

1. Ce vieil homme d'Etat qui fut en quelque sorte ministre des affaires étrangères sous quatre rois mériterait bien une monographie spéciale. Ce qu'on a dit de lui jusqu'à ce jour est bien insuffisant. On peut lire, en attendant mieux, l'opuscule contemporain de P. Mathieu, *Remarques d'estat et d'histoire sur la vie et les services de M. de Villeroy* (Rouen, Berthelin, 1628, 16°) et la brochure de M. Morin-Pons, *Les Villeroy* (Lyon, Vingtrinier, 1862, 8°).

« que c'est une mauvaise affaire, en laquelle il lui semble que ces princes veullent engager le roi seul, pour jetter sur lui tout le fait de la guerre, ce qu'il ne peut conseiller à Sa Majesté d'entreprendre (1). Nous apprenons par les dépêches d'Aerssen à Olden Barnevelt quelques-uns des avis qui s'échangeaient alors dans l'entourage du roi et les préoccupations des principaux conseillers de la couronne. Du côté des princes, on pouvait craindre en effet que l'Électeur palatin et le duc de Wurtemberg, qui s'étaient entremis tous les deux pour faire comprendre le duc de Deux-Ponts dans la succession, se fâcheraient du refus qui leur avait été fait par les princes « en possession » et, si cela était le cas, l'entente serait rompue entre les princes occupants et l'Union évangélique. Henri IV parlait déjà de rappeler sa cavalerie qui était sur la frontière, et émettait l'avis que pour cette considération, MM. les Etats Généraux « ne laissent de retrancher leurs gens de guerre, se devant mettre sur l'épargne tant qu'ils peuvent, puisque aussi la saison pousse trop dans l'hiver ».

Le président Jeannin n'approuvait pas le rappel de la cavalerie, « dont les amis s'affaibliront et les ennemis prendront courage ». Pour ce qui était du partage de

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 426-428, Aerssen à Olden Barnevelt, Paris, 28 septembre 1609.



la succession, il opinait « qu'il serait bien meilleur que tout fût laissé à Brandebourg, mais ne se pouvant pour le nombre des compétiteurs et leurs appuis, qu'il vaut mieux pour tous que chacun en ait une partie que d'entrer en guerre (1). »

Cependant l'ambassadeur de l'Empereur, le comte de Hohenzollern, revenait à la charge dans l'audience qu'il eut le 17 septembre (2); il y expose au roi que Rodolphe II ne réclame qu'une chose dans toute l'affaire de Juliers, son droit de prononcer comme arbitre entre les parties en litige. Il est seul juge compétent et ne peut permettre que les deux prétendants offensent les lois de l'Empire.

Le roi ne doit pas les soutenir et paralyser ainsi l'exercice des droits impériaux. Henri IV réplique au comte que si l'Empereur ne prétendait pas le pays de Juliers pour l'Empire (sans doute pour la maison d'Autriche), son droit d'arbitrage est incontestable; que lui, Henri, protégeait les princes occupants, uniquement pour empêcher que Léopold et l'Espagne ne s'emparent des duchés, et afin qu'ils soient réservés à l'héritier légitime. L'ambassadeur exprime là-dessus sa confiance dans les

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 426-428, Aerssen à Olden Barnevelt, 28 septembre 1609.

2. Sur l'ambassade du comte Jean-George de Hohenzollern on peut consulter encore le travail déjà plusieurs fois cité de M. Philippson, *Historische Zeitschrift*, t. XXXIII, p. 218-221.



belles paroles du monarque, et s'assure qu'il n'aidera pas les protestants contre l'Empereur (!). Il déclare cependant à Henri IV, que son maître n'acceptera aucun arrangement avant que les princes protestants n'aient évacué le pays de Juliers et demande là-dessus une réponse catégorique du roi. M. de Villeroy a dit au nonce, ajoute l'envoyé, que Sa Majesté n'avait point de pouvoir pour amener cet éloignement des princes possessionnés; il faut donc négocier avec eux. Pour le gagner à sa cause, Hohenzollern propose en terminant au roi, de la part des électeurs catholiques, de les soutenir dans l'élection d'un roi des Romains catholique; en revanche ils soutiendront le Dauphin, en cas qu'il se produise des troubles en France (1).

III

D'autres envoyés des princes continuaient à faire le voyage de Paris, durant ce mois de septembre, toujours pour entretenir Henri IV, de cette même affaire de Juliers. L'Électeur palatin, Frédéric IV, avait dépêché à son tour vers le roi ce Hippolyte de Colli que nous avons déjà nommé. Arrivé dans la capitale le 11 sep-

1. Hohenzollern eut satisfaction sur ce point tout au moins; Villeroy lui déclara que l'appui du roi leur était assuré. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 428. Le nonce Ubaldini au cardinal Borghèse, 28 septembre 1609.



tembre, il obtenait, le 14, une première audience, dans laquelle le roi lui dit qu'il s'intéresse vivement à l'affaire de Juliers, et qu'il n'abandonnera pas les princes ; sur ce point il a donné réponse énergique au nonce et à Richardot, l'envoyé de Bruxelles, qui voulaient l'en détourner. Mais si les princes quittaient le pays de Juliers, ajoute Henri IV, « je les abandonnerais pour toujours ». Il promet aussi d'envoyer bientôt Boissise à Dusseldorf pour les aider de ses conseils (1).

Peu après cette audience, les propositions formulées par le comte de Hohenzollern (elles formaient 50 articles) furent remises à l'envoyé palatin et à ses collègues, afin qu'ils rédigeassent une réponse. Bongars qui était encore à Paris, vint, de son côté, assurer Colli que le roi continuait à être dans de bonnes dispositions, et qu'il répondrait dans ce sens à Hohenzollern, comme il l'avait fait à lui, Colli, bien que les plus anciens serviteurs de la couronne, le connétable par exemple, fussent d'un avis contraire (2).

Dans une autre dépêche de Colli à l'Electeur, il lui

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 435. Lettre d'Hippolyte de Colli à l'Électeur palatin, Paris, 5 octobre 1609.

2. Quant aux affaires particulières (réclamations au sujet d'anciennes dettes de Henri IV) Colli avoue à son maître, l'électeur, n'en avoir pas parlé dans cette audience, parce qu'on lui avait conseillé de ne pas mêler les questions. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 435. H. de Colli à l'électeur, 5 octobre 1609.



raconte une conversation que l'ambassadeur de l'empereur, le comte de Hohenzollern, a eue avec les ministres français au sujet de l'occupation de Juliers par les princes protestants : « Dans une conférence avec Sully, Sillery et Jeannin, le comte a exposé que la prise de possession de Brandebourg et de Neubourg était illégale. Lorsque les autres le mirent dans l'embarras par des arguments contraires, il lui échappa de dire : Songez que les intéressés sont luthériens ! Là-dessus Sully lui a répondu (il l'a raconté lui-même à Colli) : « Monsieur, le prenez-vous par là ? Ils n'en vallent pas moins pour cela ; les huguenots frappent comme le diable ».

Dans cette même missive, Colli informait l'Electeur palatin que lui et Solms ont envoyé M. de Dohna au roi, pour lui démontrer combien il importe que Léopold ne reste pas plus longtemps à Juliers, et pour le prier d'envoyer de nouveau de la cavalerie sur les frontières.

Il avise également l'électeur de l'arrivée à Paris d'un envoyé saxon, nommé Helferich (1).

Dohna s'acquittant de sa mission, vint en effet, le 10 octobre, parler au roi. Celui-ci continue à lui exprimer son affection sincère pour les princes, et lui promet que dès que Hohenzollern sera « expédié » il don-

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 437, Colli à l'Electeur palatin, 13 octobre 1609.



nera réponse à Colli, et décidera l'envoi de l'un des siens à Dusseldorf.

Villeroy, qu'il visite ensuite, lui fait observer que la mésintelligence entre les princes occupants, que les efforts de M. de Plessen ont eu peine à empêcher d'éclater, devra être tout d'abord aplanie ; il faut aussi que leurs amis les secourent autrement qu'en paroles ; il est nécessaire qu'on organise un service de messagers entre Dusseldorf et Metz, et qu'on nous expédie de là bas des envoyés qui ne fassent pas d'abord le détour par l'Angleterre (1).

En même temps Villeroy demande à Dohna, si Colli doit aller plus tard à Londres, et se montre très satisfait quand Dohna lui répond qu'il retournera directement à Heidelberg (2).

La mission du comte de Hohenzollern étant terminée, l'envoyé de l'empereur n'attendait plus que la réponse officielle du roi pour partir. « Il l'aura mauvaise » écrivait le nonce Ubaldini au cardinal Borghèse, ce qui n'empêchait pas que le comte eût bon espoir, comptant surtout sur l'appui de l'envoyé saxon qui venait d'arriver ; mais le roi ne s'inquiétait guère de la venue de

1. Ces paroles de Villeroy marquent bien la jalousie qu'on éprouvait à la cour de France des sollicitations parallèles adressées à Jacques I.

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 438, Dohna à Colli, 11 octobre 1609.



ce nouveau diplomate, pensant que le duc de Saxe se calmerait si Brandebourg lui offrait « un petit morceau de butin » (1).

Dans l'audience de congé qui fut accordée à Hohenzollern (17 octobre), ce dernier demanda carrément au roi s'il soutiendrait Wolfgang-Guillaume et Ernest dans leur tort ; s'il leur donnait raison, irait-il les secourir ? Et enfin que ferait-il si Rodolphe II usait de force contre eux ?

Henri IV répondit d'une mine débonnaire, qu'il n'aiderait pas Ernest et Wolfgang-Guillaume s'il lui était démontré que leurs réclamations étaient mal fondées ; mais comme jusqu'ici on s'était borné à des affirmations sans preuves, il ne souffrirait pas qu'ils fussent inquiétés. Quant à la conduite qu'il tiendrait dans la suite, « il n'y a que Dieu, fit-il, qui me puisse plus faire dire que je ne veux, et vous dois suffire que je n'abandonnerai point mes amis en la justice de leur cause. L'empereur fera beaucoup pour la paix commune, s'il se déporte à faire prêter son nom pour couvrir une usurpation » (2).

« Ainsi finit cette audience, écrivait Aerssen à Olden Barnevelt, plutôt par menace réciproque qu'avec espérance d'aucun accommodement, quoique le nonce s'y fût vertueusement employé le jour précédent. »

1. M. Ritter, *Briefe und Acten,* II, p. 439, Ubaldini au cardinal Borghèse, 13 octobre 1609.

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 444, Aerssen à Olden Barnevelt, 18 octobre 1609.



En effet, le nonce avait proposé au roi et à Villeroy de signer un engagement réciproque entre l'archiduc Albert, l'Espagne, la France et les Provinces-Unies, de ne pas se mêler de l'affaire de Juliers. Villeroy lui avait répondu, un peu ironiquement, que la France cesserait d'aider Brandebourg, si l'Espagne cessait de fournir en secret de l'argent à l'empereur. Et quoique l'ambassadeur de Bruxelles lui aussi, vînt assurer au roi que, son maître observait scrupuleusement la neutralité, Henri lui déclara en face que l'Espagne secourait clandestinement Léopold, et continuerait à le faire (1).

Dans la lettre royale que le comte de Hohenzollern fut chargé de remettre à l'empereur Rodolphe, Henri IV répétait qu'il ne songeait pas à porter préjudice à l'autorité de l'Empereur, ni à troubler la paix publique. « Si nous avons promis notre faveur et assistance à aucuns princes, anciens alliés et confédérés de notre couronne, en la défense et manutention des droits qu'ils ont auxdits pays par légitime succession, ç'a été parce que nous avons estimé leur cause équitable, et que ces dits princes nous ont toujours déclaré et protesté vouloir rendre à Votre Majesté le respect qui lui est dû (2). »

Ces mêmes assurances, il les renouvelle dans les

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 450, Ubaldini au cardinal Borghèse, 22 octobre 1609.

2. *Mém., de Bongars*, 7132, f. 183, 15 octobre 1609.

dépêches destinées aux électeurs ecclésiastiques (1). Enfin s'adressant au duc de Saxe, il lui dit : « Comme vous savez que cette succession est aussi prétendue par autres princes de l'Empire, non moins affectionnés et alliés étroitement de votre maison que de ma couronne, ce me serait grand contentement de vous voir tous ensemble disposés à un bon et fraternel accord... que préparés et en train de justifier vos dites prétentions et en rechercher la décision par des voies longues et douteuses, desquelles il pourrait arriver des accidents divers, très périlleux à toutes vos maisons (2). »

Sur ces entrefaites, Henri IV fut averti par les administrateurs des duchés, Ernest et Wolfgang-Guillaume, que Léopold d'Autriche avait occupé militairement une abbaye voisine de Juliers, et l'avait fortifiée (3). Avec l'évidente complicité de ses cousins, les archiducs de Flandre, il effectuait des levées aux Pays-Bas, et son influence augmentait ainsi de jour en jour, tandis que celle des possédants, divisés sur un point des plus importants, diminuait considérablement. C'était la question religieuse. Lorsqu'ils avaient fait leur entrée solennelle à Duisbourg et Duren (4, 21 juillet 1609), Wolfgang-Guillaume et Ernest avaient juré qu'en ce qui con-

1. *Lett., miss.*, VII, p. 784, 15 octobre 1609.

2. *Mém. de Bong.*, 7132, f. 185, 19 octobre 1609.

3. *Mém. de Bong.*, 7132, f. 26, Léopold à Ernest et W. Guillaume, 19 octobre 1609. Coll. Dupuy, 193 p. 71, W. Guillaume et Ernest au roi, 8 octobre 1609.

cernait la religion, le *statu quo* servirait partout de règle (1). Mais depuis, pendant que Ernest, ne tenant aucunement compte du serment qu'il avait fait, introduisait l'exercice du calvinisme dans plusieurs endroits où il n'avait pas existé auparavant, et se saisissait des biens de quelques couvents catholiques, Wolfgang-Guillaume insistait pour qu'on se conformât aux promesses faites naguère, ce qui avait amené entre eux un dissentiment que des conseillers mal avisés s'efforçaient d'envenimer encore (2).

Il était grand temps, on le voit, que Henri IV intervînt, si la cause protestante ne devait pas être irrémédiablement compromise. Mais on lui rendait la tâche difficile en continuant à lui témoigner de la méfiance parmi ceux-là mêmes qui avaient besoin de son concours et qui pourtant allaient quémander ailleurs l'appui qu'ils avaient tout d'abord demandé à la France, comme on le voit dans une lettre où M. de Plessen dit au prince d'Anhalt: «... La concurrence de la Grande-Bretagne, Danemark, des Etats Généraux et de nos princes fera contrepoids contre la France et causera une certaine mixtion de tempérament salutaire comme je l'espère » (3). Le roi écrivit cependant à Léopold

1. Bibl. Nat., F. Fr., 15921, f. 258, Badouère à Villeroy, 19 août 1609.

2. Bibl. Nat., F. Fr., 15921, f. 209, Bongars à Villeroy, 3 juillet 1609.

3. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 452, 23 octobre 1609.

pour lui rappeler que lors de son arrivée à Juliers, il avait affirmé à l'envoyé français, le sieur de Vaubecourt, que la paix ne serait point troublée. Il chargea également son ambassadeur à Bruxelles, M. de Berny, de s'y plaindre de la déloyauté avec laquelle on procédait en cette affaire. « C'est jeter la pierre et cacher les bras », écrivait-il, et pareille conduite sera fatale aux archiducs. D'autre part, Henri IV envoyait à Dusseldorf les exhortations les plus pressantes à la concorde, ainsi qu'à la fidèle exécution du traité de Dortmund (1). Mais ses paroles à l'adresse des princes possédants étaient empreintes de quelque froideur, et leurs envoyés quittèrent Paris, très peu satisfaits, si l'on en croit ce qu'ils dirent à un de leurs confidents, au moment du départ. A leur question presque naïve, si les deux princes en possession devaient prendre les armes, pour se défendre contre l'archiduc, Henri IV avait répondu qu'il n'était pas leur conseiller, et quand ils lui avaient demandé de l'argent il avait répliqué, « qu'il n'était pas leur banquier ». Il leur a conseillé, en outre, — ironiquement sans doute — de s'arranger avec l'empereur et leur a prédit que puisqu'ils sont en méfiance l'un de l'autre, ils ruineront leur cause (2).

1. *Mém. de Bong.*, 7131, f. 359, le roi à Berny, 19 octobre 1609. Bibl. Nat., Coll. Dupuy, 193, p. 75, aux possédants, même date.

2. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 451, Ubaldini au cardinal Borghèse, 22 octobre 1609.

Néanmoins le roi n'abandonna pas complètement les princes possédants à leurs propres inspirations, après leur avoir parlé d'une façon un peu sévère. Dans la dernière audience que les envoyés obtinrent de lui, il leur recommanda de conserver soigneusement ce qu'ils tiennent, d'ouvrir le passage de vivres pour Juliers, de mettre leurs troupes en garnison, de ne pas commencer la guerre les premiers, mais de demeurer en bonne union ; leur déclarant que, « quant à lui, il veut bien les aider, toutefois n'entendait point de mettre sa réputation au hasard, ni d'entrer en guerre pour participer à une confusion telle que s'est vue dans les affaires des princes à Strasbourg et devant Rees ». Avant qu'il s'engage plus en avant à leur recours il voudrait savoir quelle utilité il pourra tirer d'eux, et c'est pourquoi il a décidé d'envoyer M. de Bongars à Dusseldorf et de là vers le marquis de Brandebourg, « afin d'exhorter premièrement les princes à une bonne union, et faire en sorte, qu'ils se liguent et joignent avec tous leurs amis dans l'Empire. Henri IV ajoute que M. de Bongars sera dépêché au premier jour, et s'il est besoin, sera suivi de M. de Boissise, « à mesure qu'il trouvera que ses princes achemineront leur union comme il faut » (1).

Peu après le départ des conseillers de Dusseldorf et du comte de Hohenzollern, Hippolyte de Colli l'Envoyé

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 456, Aerssen à Olden Barnevelt, 26 octobre 1609.



de l'Electeur palatin, redouble d'efforts pour décider Henri IV à intervenir plus efficacement en faveur des protestants dans l'affaire de Juliers. Henri IV l'entretient « très confidemment » sur cette affaire ; seulement il remet toute décision au moment où il enverra quelqu'un là-bas. Colli lui ayant dit qu'il serait utile de s'entendre à temps pour parer à l'imprévu, le roi lui a répliqué qu'il réfléchira, et que lui, Colli, doit réfléchir de son côté aux moyens à employer dans ce but. Quant à « l'affaire particulière » de l'électeur (l'argent prêté jadis au roi de Navarre) Colli lui en ayant parlé, Henri IV répond que la demande est juste, et qu'il doit entretenir Sully de la chose (1). Les déclarations finales de Henri IV à Colli, telles que ce dernier les formule dans ses dépêches, sont les suivantes : Les princes unis, leurs amis et lui, Henri IV, doivent s'entendre pour l'affaire de Juliers ; il faut tenir une conférence pour discuter ces trois questions : 1° Moyens à employer pour amener l'entente entre les princes et l'empereur, et des prétendants entre eux ; Henri IV offre pour cela ses bons services. 2° Il faut se préparer à la guerre, si l'on veut expulser les princes en possession, déterminer les contingents de chacun ; sur ce point son envoyé à lui, le roi, s'exprimera à la satisfaction des autres. 3° Amener une alliance plus étroite entre l'Union évan-

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 456, Hippolyte de Colli à l'Electeur palatin, 28 octobre 1609.

gélique et la France. Pour provoquer cette conférence, Bongars sera envoyé à Dusseldorf et à Berlin, Badouère et La Tuilerie à Neubourg. Enfin, pour ce qui est de la dette contractée vis-à-vis de l'Electeur palatin, le roi la donné l'assurance à l'envoyé, qu'il fournira l'argent comptant si on se décide à la guerre (1). C'est sur ces bonnes paroles que Colli quitte Paris, le 4 novembre.

Jusqu'ici l'Union évangélique n'était pas, on le sait, intervenue directement dans l'affaire de Juliers, et si l'Electeur palatin, son directeur, s'était adressé à Henri IV pour le prier de venir en aide aux protestants ce n'était là qu'une démarche personnelle qui n'engageait en rien l'Union elle-même. Celle-ci s'était si peu activement occupée de l'affaire depuis le début, que le duc Philippe-Louis de Neubourg, qui avait beaucoup compté sur son appui, irrité de ce manque d'intérêt, s'en plaignit à l'électeur de Heidelberg. Il lui écrit que, si l'Union ne vient pas à son aide et si la France n'accorde pas des secours immédiats, la juste cause sera vaincue, au grand détriment des intérêts évangéliques ; et il le supplie de fixer d'une façon définitive ses offres de subsides et puis d'amener la France et les princes Unis à faire de même (2). De son côté le landgrave Maurice de Hesse, s'adressant à l'Electeur palatin, lui

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 558 (note). Rapport de Colli, 30 novembre 1609.

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 458, 28 octobre 1609.

fait un triste tableau de la situation du pays de Juliers : les princes possédants désunis, les sujets et les Etats mécontents, apeurés, ruinés ; il faut agir, s'écrie-t-il, et il demande à son correspondant ce qu'offre l'Union en argent et en hommes (1).

Au reçu de ces demandes, Frédéric IV fait assembler son conseil à Heidelberg (2 novembre), pour examiner, une fois de plus, si l'on doit entreprendre quelque chose.

Chrétien d'Anhalt, qui assistait à la réunion, déclare que l'affaire de Juliers ne doit être « qu'indirectement affaire de l'Union », comme l'affaire de Donauwoerth (2). Il expose que les princes intéressés sont trop désunis, et ajoute qu'il ne faudrait pas rendre la Saxe désespérée; quant à l'accord de Dortmund il peut être maintenu. Du reste, il ne voit pas grand appui à espérer du dehors; l'Angleterre est bien loin ; quant à la France, dit-il, elle aimerait que les princes allemands soient enveloppés dans l'affaire, afin qu'ils fussent obligés de demander son intervention ; elle voudrait bien avoir la direction de l'Union, et pourtant elle agit contre les protestants à Venise (3), et a employé Badouère (signalé

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 459, 29 octobre 1609.

2. Voyant mieux que d'autres, en ce moment du moins, la faiblesse réelle de l'Union, il voulait sans doute éviter de l'engager d'une façon sérieuse.

3. Il veut parler sans doute du refus de Henri IV d'appuyer sa demande d'être nommé général de la république.



par Aerssen « comme tout à fait espion des Jésuites ») dans l'affaire de Juliers. Il finit par dire crûment qu'il ne faut pas trop se fier à Henri IV, s'il devait se borner à envoyer en Allemagne des soldats (1).

Durant tout le reste de la séance, la discussion tourne sur l'utilité qu'il y aurait à gagner l'appui de la Saxe, chose évidemment désirable, mais impossible à obtenir à ce moment (2). Cette interminable et vaine logomachie nous montre une fois de plus, combien peu ces lourds et pédants jurisconsultes et ces hommes de cour sont des hommes politiques.

IV

Comme il l'avait promis à Colli, Henri IV renvoya Bongars vers les princes allemands pour leur prêcher la concorde. Le représentant du roi devait se rendre à Berlin pour représenter à Jean Sigismond que s'il s'était lui-même établi dans le voisinage des duchés, l'audace de ses ennemis aurait été contenue et le découragement de ses amis prévenu. Bongars devait aussi demander au margrave de Brandebourg de convenir

1. Et non pas de l'argent, qui permettrait aux Unis de lever des troupes, qui seraient bien à eux et dont ils n'auraient rien à craindre.

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 465. Procès-verbal du conseil intime de l'Electeur palatin, 2 novembre 1609.



avec ses alliés de la tenue d'une assemblée prochaine, dans laquelle on discuterait les droits et les prétentions de chacun des compétiteurs à la succession de Juliers. Un autre agent de Henri IV, M. de Sainte-Catherine, devait exhorter le duc de Deux-Ponts à faire valoir, lui aussi, ses réclamations devant cette assemblée, et non pas devant l'Empereur, auquel il s'était d'abord adressé, parce que les princes « occupants » ne l'avaient pas admis en tiers dans l'alliance de Dortmund. Si Jean-Sigismond préférait une procédure juridique formelle à une transaction à l'amiable, les instructions de Bongars portaient qu'il ne le pousserait pas à une guerre dont la responsabilité et peut-être tout le poids retomberaient un jour sur son maître (1).

On voit bien par ces dernières lignes de l'instruction de Bongars que Henri IV n'était plus « sy eschauffé » qu'au commencement « d'entrer en guerre pour cette affaire de Juliers. » Même dans le cas où il se déciderait à la faire, il voulait « être sûr que les Etats Généraux le seconderaient, en la protection du droit des princes » quand les rois de la Grande-Bretagne et du Danemark n'y voudront point participer. « Quelque mine et déclaration qu'ils en fassent, ils n'y contribueront que des paroles, » avait dit judicieusement Vil-

1. *Mém. de Bong.*, VII, f° 141. Instructions de Henri IV à Bongars, 10 novembre 1609.

leroy dont Aerssen transmettait l'opinion à Olden Barnevelt (1).

Avant de pousser jusqu'à Berlin, Bongars devait s'arrêter à Cassel, où le landgrave de Hesse serait peut-être à même de lui faire connaître les projets du margrave de Brandebourg et du duc de Saxe. A Dusseldorf, il conjurerait Ernest et Wolfgang-Guillaume de laisser « couler l'hiver » sans provoquer inutilement Léopold, car ils ne seraient certainement soutenus par la France qu'après que leurs amis et alliés auraient concerté un plan solide de défense. L'archiduc leur avait antérieurement offert de conférer avec eux sur l'organisation d'un régime d'administration provisoire ; il fallait accepter sa proposition. Par-dessus tout, Bongars avait l'ordre de les engager à vivre entre eux en bonne intelligence (2).

Arrivé à Cassel, le diplomate français apprit qu'une « journée » était assignée à Hall, en Souabe ; l'un des objets tout au moins de sa mission était donc atteint sans qu'il eût à s'entremettre (3). Il trouva aussi le landgrave Maurice, qui s'était rencontré récemment à Smalkalde avec le margrave de Brandebourg, tout dis-

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 465, 468 ; 1,8 novembre 1609.

2. *Mém. de Bongars*, VII, f° 141, Instructions de Henri IV, à Bongars, 10 novembre 1609.

3. En effet, lors des fêtes pompeuses célébrées à Stuttgart à l'occasion du mariage du duc de Wurtemberg, beaucoup d'entre les princes de l'Union étaient présents, et on y avait décidé de

posé à faire une tentative pour ramener Chrétien II « dans le droit chemin ». Son zèle pour le bien commun, plus encore que l'antique « fraternité » qui liait sa maison à celle de Saxe, le poussait à cette démarche, dont l'issue lui paraissait, à l'avance, assez incertaine. Quant à la question que Maurice avait adressée à l'Electeur palatin, pour savoir si l'Union était disposée à venir en aide aux princes possédants, son envoyé à Dusseldorf, Jean de Burg, lui a écrit que le prince d'Anhalt, à l'occasion des noces de Stuttgart, avait promis d'agir sur ses collègues de l'Union; il essaiera de les engager dans l'affaire de Juliers, et s'est déclaré tout prêt à accepter le commandement des troupes, s'il lui était offert au nom de l'Union et du roi (1).

C'était donc désormais à l'Électeur palatin, chef de l'Union, à prendre l'initiative dans cette affaire de Juliers. Elle fut débattue dans une nouvelle séance du conseil intime, tenue le 13 novembre à Heidelberg. Chrétien d'Anhalt qui y assistait, exposa la situation dans un long discours : Etant donné que la France ne veut point se

réunir un Congrès de l'Union à Schwaebisch-Hall pour le 10 janvier 1610. On offrira, si la France tient ses promesses, et et d'autres potentats aussi, un emprunt de 35 mois romains aux possédants; mais le congrès aura à voter là-dessus. L'Électeur palatin et le duc de Wurtemberg devront envoyer, aux frais au nom de l'Union, une ambassade à Henri IV, pour l'aviser de ce vote, encore avant la tenue du congrès. Recès de Stuttgart, 23 novembre 1609 (M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 480).

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 473, 13 novembre 1609.



décider avant que les princes allemands ne se soient déclarés eux-mêmes; que les Etats Généraux se régleront certainement sur la France; que les princes allemands enfin se régleront sur l'Électeur palatin; il faut examiner jusqu'à quel point le Palatinat doit s'engager. Là-dessus il émet l'avis suivant : qu'on accorde 35 mois romains pour subvenir à l'entretien de 3-4000 fantassins et de 6-8 escadrons de cavalerie, et qu'on envoie ensuite une ambassade au roi, lequel ne voudra pas moins faire, et aussi à l'Angleterre et aux États Généraux. Le conseil ayant approuvé cette motion, Anhalt ajoute que si la France, l'Angleterre et le Danemark ne voulaient pas s'engager (1), l'Union ne s'engagerait pas davantage (2).

1. En effet, le roi de Danemark sur l'appui duquel les « possédants » paraissaient compter beaucoup, ne voulait pas s'engager à fond, de peur d'être finalement seul à supporter tout le poids de la lutte contre la maison d'Autriche. Le roi Chrétien IV avait déclaré à l'envoyé brandebourgeois, le docteur Goetz, que, ne sachant pas si la France et l'Angleterre secourront le Brandebourg, ni dans quelle mesure, il ne pouvait pas exposer son pays à la guerre. Et il avait ajouté « qu'il ignorait si la France et l'Angleterre étaient entrées dans l'Union, mais qu'il n'ignorait pas ce qui advient de pareilles alliances quand le moment arrive de les prendre au sérieux; l'accord fait défaut, les intérêts particuliers prévalent, aucun potentat ne veut obéir à l'autre, etc. Et il finit par dire à Goetz qu'il attendrait pour voir ce qu'auront décidé les deux autres monarques, et surtout celui d'Angleterre. Copenhague, 16 novembre 1609 (M. Ritter, II, p. 477).

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 475, Procès-verbal de la séance du conseil palatin, 13 novembre 1609.



C'était reculer, de la part des princes, au moment où l'on croyait qu'ils feraient un pas en avant ; car si le Danemark s'effrayait d'une guerre qui pouvait devenir générale, les Etats Généraux, de leur côté, n'étaient guère disposés à rentrer dans une lutte contre la maison d'Autriche, alors que leur guerre se terminait à peine, surtout sans être certains qu'ils seraient soutenus par les rois de France et d'Angleterre. Quant à Henri IV, plusieurs personnages, en ce moment même, essayaient de le détourner d'une aussi lourde entreprise. Villeroy était assez disposé à appuyer de pareils discours, car « il est vieux, toujours un Jésuite à l'oreille », écrivait de lui le maréchal de Schomberg à Chrétien d'Anhalt, en l'engageant à faire lui-même le voyage de France, d'Angleterre et des Pays-Bas, « pour s'assurer, et obtenir ce qu'il pourra désirer (1). »

Le prince — celui qu'un historien ultramontain moderne appelait irrévérencieusement le commis-voyageur de l'Union — ne demandait pas mieux que de partir en voyage une fois de plus. Comme on l'avait décidé à Stuttgart, il se fit députer par les princes unis vers Henri IV (5 décembre), afin de lui faire connaître la convocation d'un congrès à Hall pour le 10 janvier prochain et pour lui faire savoir que les princes possédants ayant levé un certain nombre de troupes, les Unis ont résolu de fournir l'argent nécessaire pour la

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 479, La Haye, 23 novembre 1609.

solde de ces mercenaires, si la France tient, elle aussi, ses promesses. Tout dépend donc maintenant de la réponse « écrite » du roi. Quel secours en hommes et en argent veut-il fournir? Pour commencer, Anhalt devait demander au roi de l'argent, une somme pareille à celle qu'il fournissait dans ces dernières années aux Etats Généraux; s'il n'offre que des troupes, ce n'est pas un secours à refuser, mais il faut dans ce cas qu'il en donne au moins autant que le total des contingents des différents Etats (alliés) dans l'Empire.

De plus il devra engager les Provinces-Unies et l'Angleterre à envoyer des ambassadeurs à Dusseldorf. Sur ce point, il était recommandé à Anhalt d'être fort prudent et de ne pas exciter la jalousie du roi contre Jacques Ier. Le prince devait aussi tâcher d'obtenir que Henri IV envoyât des ambassadeurs avec des lettres pressantes à l'Empereur, aux électeurs ecclésiastiques et aux archiducs Léopold et Albert, en faveur des princes possédants. Enfin il demanderait au roi son avis sur l'acceptation par lui, Anhalt, du généralat, et le consulterait sur le plan des opérations militaires durant l'année prochaine. Pour obtenir tout ce qu'il sollicite, Chrétien d'Anhalt est autorisé à communiquer, s'il le juge à propos, *capita Unionis*, puisque le roi s'est plaint qu'on ne lui ait encore jamais rien dit à ce sujet (1).

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 498, Instructions des Princes-Unis à Chrétien d'Anhalt envoyé en France, 5 décembre 1609.

Chrétien d'Anhalt n'était pas sans appréhension sur la façon dont il serait reçu par Henri IV, qu'il savait instruit de l'opposition sourde et même ouverte que toutes les propositions faites à l'Union évangélique au nom du monarque avaient rencontrées auprès de lui. Il écrivait de Strasbourg (12 décembre) au margrave Ernest et à Wolfgang-Guillaume de Neubourg que plusieurs lui déconseillent fort le voyage en France ; il a appris de source certaine que le roi avait eu copie de son rapport à Prague et qu'il en a été fort ému. Malgré cela, ajoute Anhalt dans sa lettre, il s'en va sous la garde de Dieu, faire son devoir et regarder franchement le roi en face (*runt unter augen gehen*). « Il y a eu aussi malheureusement un nouveau soulèvement en Limousin, de sorte que le roi tient pour suspects tous ceux qui sont les bienvenus d'ordinaire aux huguenots et à ceux de la religion ». En terminant il informe les deux princes, qu'il ne pourra pas aller jusqu'à Londres et La Haye, mais, dit-il, s'il réussit à Paris, « les autres ne resteront pas en arrière » (1).

Dans ses négociations avec Henri IV, Anhalt devait rencontrer à Paris, un adversaire dangereux dans la personne du nonce Ubaldini, qui essaya de faire échouer sa mission ; il pria le roi de « parler sérieusement au prince afin que l'espoir de se voir secourus par lui ne rende pas les princes protestants trop violents ».

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 516 (note).



Henri IV lui répondit qu'il ne permettrait pas qu'on mît à exécution le ban impérial, lancé par l'empereur contre les princes possédants. « On dit que ce ban vient d'être publié maintenant, dit-il au nonce ; en ce cas la guerre est certaine (1). » Quand Anhalt lui eut rendu compte des propositions qu'il venait lui soumettre, Henri IV lui répondit par une question, à laquelle le prince aurait pu s'attendre. Il lui demande ce qu'il pourra réciproquement espérer de ses collègues, en cas qu'à leur occasion il soit assailli par le roi d'Espagne en son royaume (2). Anhalt affecta cependant de « se trouver surpris par cette demande » et refusa de s'expliquer sur ce point ; il se borna à exposer au roi ce que les princes avaient décidé à Stuttgart, c'est-à-dire qu'ils mettraient sur pied 4.000 fantassins et 1000 chevaux pour aider Wolfgang-Guillaume et le margrave Ernest à recouvrer Juliers. Comme il ne put amener le roi à consentir de ne contribuer à l'expédition de Juliers que de sa bourse, il insista pour que du moins l'armée de secours fût recrutée en Allemagne. Cette proposition qui accentuait l'injurieuse défiance des princes à l'égard de Henri IV fut écartée sur le champ. Anhalt demanda alors que le roi donnât l'ordre aux deux régiments français qui se trou-

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 519 (note). Ubaldini au cardinal Borghèse, 22 décembre 1609.

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 517, Aerssen à Olden Barnevelt, 22 décembre 1609.



vaient au service des Etats-Généraux, de marcher au secours des princes pour les garantir contre toute surprise, ce qui ne lui fut pas accordé davantage (1).

D'ailleurs Henri IV lui répéta que s'il n'entendait pas « danser seul la branle »,il serait toujours prêt à soutenir ceux de ses amis qui déploieraient de l'énergie (2).

En même temps qu'il informait Bongars de la réponse qu'il avait faite à Chrétien d'Anhalt, Henri IV l'avertissait qu'un de ses conseillers d'Etat, le sieur de Boissise, se trouverait à Hall, à l'ouverture de l'assemblée indiquée pour le 10 janvier 1610. Ce dernier avait pour mission de rappeler aux princes unis qu'ils étaient, bien plus que Henri IV, obligés de défendre les « possédants ». Il devait leur faire comprendre que leur contingent devait être levé pour un temps indéterminé, la durée des opérations militaires ne pouvant être fixée à l'avance ; il s'assurerait que le roi serait sérieusement assisté par les confédérés si la guerre éclatait entre lui et l'Espagne, après que les troupes françaises auraient traversé le territoire des archiducs pour se rendre au pays de Juliers. Enfin, il exigerait que Wolfgang-Guillaume et Ernest garantissent le libre exercice du culte catholique à Juliers et à Clèves (3).

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 526, Aerssen à Olden Barnevelt, 25 décembre 1609.

2. *Mém. de Bong.*, 7131, p. 158, 22 décembre 1609.

3. Bibl. Nat., F. Fr., 4112, Instructions à Boissise, 29 décembre 1609.



Telle était la situation de l'Allemagne protestante et particulièrement celle de l'Union évangélique vis-à-vis de Henri IV, au moment où allait s'ouvrir le second congrès de Hall. On a pu voir combien grande était la méfiance de la part des princes protestants qui, tout en demandant l'appui de Henri IV, ne voulaient pas se fier entièrement à lui et lui cachaient — ou croyaient du moins lui cacher — leurs décisions les plus importantes. Ils avaient le plus urgent besoin de ses armes et de ses conseils et pourtant ils doutaient, à tort, de sa bonne foi et craignaient son apparition à main armée sur le territoire du Saint-Empire. On devine la lassitude profonde et l'énervement — s'il est permis d'employer à propos du Béarnais une expression si moderne — que commençait à ressentir Henri IV en présence d'un manque de confiance aussi tenace de la part des membres de cette Union, qui pourtant était en partie son œuvre, pour autant qu'elle existait déjà. Car, — il importe de le répéter — à ce moment même, à l'ouverture du nouveau congrès de Hall, l'Union évangélique n'était pas définitivement constituée. Il est vrai que les villes libres sur lesquelles il comptait beaucoup s'étaient décidées (à l'exemple de Strasbourg, que le roi avait fait solliciter sur ce point, par Bongars) pour une participation tout au moins partielle, à l'alliance évangélique ; dès le 11 novembre 1609 Chrétien d'Anhalt pouvait annoncer à Henri IV que Ulm, Nuremberg, Francfort, Spire, Worms, Rothenbourg, Wissembourg



Reutlingen, Nordlingen, etc., avaient adhéré à l'Union, « avec courage et affection » (1). Seulement ces villes se préoccupaient constamment de circonscrire la tâche politique de l'association, ce qui s'explique d'ailleurs par leur faiblesse matérielle et la crainte d'épuiser leurs finances dans des entreprises dont d'autres recueilleraient tous les fruits.

Quant à l'électeur de Brandebourg, qui, à Rothenbourg (août 1608), avait été désigné comme le chef éventuel de toutes les forces de l'Union, il n'en est devenu membre effectif que quelques jours seulement avant le second congrès d'Hall, en décembre 1609. Il ne s'était décidé à cette adhésion qu'après avoir été, sur la recommandation de Henri IV, pourvu de la régence dans le duché de Prusse, et aussi après avoir compris, un peu tard, que, sans le concours de tous ses coreligionnaires, il ne pourrait être mis en possession durable des terres de Juliers. Il restait également à obtenir, en faits de princes plus marquants du groupe protestant dans l'Empire, l'adhésion du landgrave Maurice de Hesse qui, d'après Villeroy, « marchait à tâtons et trop en crainte en tout ce qu'il disait, écrivait et faisait (2). » Lorsque le comte de Solms, émissaire de

1. *Mém. de Bong.*, 7131, f° 144, Villeroy à Bongars, 2 juin 1609.

2. *Mém. de Bong.*, 7131, f° 77, Villeroy à Bongars, 28 septembre 1608.



l'Electeur palatin, le pria de se déclarer enfin, Maurice demanda des éclaircissements sur le « fondement et les particularités » de l'Union, puis, devant le silence que le comte gardait « pour certaines considérations », il ajourna sa réponse (1). En fait, il ne donna son adhésion qu'au mois de janvier (le 29) 1610.

1. Rommel, *Corresp. int.*, p. 377, le landgrave au roi, 7 novembre 1608.

CHAPITRE SEPTIÈME

Le second Congrès de Hall. — Dohna à Paris. — Nouveau voyage d'Anhalt. — Boissise à Francfort. — Négociations à La Haye et à Londres. — Henri IV et les princes catholiques de l'Empire. — Ses négociations avec le duc de Lorraine. — Préparatifs de guerre. — Assassinat du roi.

Cependant l'assemblée de Schwaebisch-Hall allait se réunir. Quelques jours avant l'ouverture des séances, le duc de Wurtemberg ayant demandé à ses conseillers (1) leur avis sur les négociations à conduire dans cette assemblée, entre les princes de l'Union, ceux-ci lui exposèrent dans un mémoire daté du 29 décembre 1609, l'utilité d'une union avec la France. « Jusqu'ici l'on avait pensé, disent-ils dans ce document, qu'il suffirait, en fait de puissances étrangères, d'entretenir avec elles bonne correspondance, et au besoin, de faire un emprunt auprès d'elles comme c'est le cas en France. Mais maintenant que la Ligue catholique est consti-

1. Ces conseillers étaient : Jaeger, Engelshoven, Buwinkhausen, Welling, Faber et Kielmann.



tuée (1), qu'il est question d'y faire entrer l'Espagne, le pape, Florence, le duc de Lorraine, etc., on ne peut laisser de côté la France, dont le roi s'est déclaré déjà consentant. Et comme on n'a encore rien décidé *de modo huius conjunctionis*, et qu'on attend des rapports de Chrétien d'Anhalt, on devra s'entretenir, comme d'une chose fort utile pour la cause commune, de se promettre *mutua auxilia*, non pas en vertu de l'acte de l'Union (*in craft der Union*) mais pour la défendre *per modum correspondentiæ* (2).

Bien que les États de moindre importance (*die geringere staent*) dans l'Union, ajoutent les conseillers wurtembergeois dans leur mémoire, se lient à contre-cœur avec la France et d'autres princes du dehors, ayant peur des grands frais, dangers et embarras qui pourraient résulter de pareille alliance, il faut bien se dire que jamais on ne défendra ni l'Union, ni les pays de Juliers contre les Espagnols et leurs adhérents, sans le concours des étrangers.

« Et alors le danger sera encore bien plus grand ; on perdra son argent, on aura la honte en plus et les

1. Sur la création de la Ligue catholique à Wurzbourg (1610). voy. le substantiel travail de M. A. Cornelius, *Zur Geschichte der Gründung der deutschen Liga*, dans le *Historisches Iahrbuch* de Münich, année 1865.

2. On voit par ces phrases entortillées que les princes ne voulaient absolument pas que l'Empereur, ou d'autres potentats, pussent les accuser d'avoir fait entrer un étranger dans l'Union.



adversaires pourront effectuer encore bien plus facilement les projets jésuitiques qu'ils nourrissent depuis longtemps » (1).

On voit bien par ces paroles que certains diplomates allemands tout au moins ne se faisaient guère d'illusions sur les forces militaires de l'Union, et qu'ils étaient persuadés que, sans l'aide de la France, l'Union ne pourrait jamais tenir tête à des ennemis aussi redoutables que l'Espagne et l'Empereur.

L'assemblée de Schwaebisch-Hall s'ouvrit enfin le 12 janvier 1610. Etaient présents en personne les margraves de Brandebourg, d'Anspach et de Bade, le prince d'Anhalt, le comte palatin de Neubourg, les ducs de Wurtemberg et de Deux-Ponts; et représentés par des ambassadeurs, l'Électeur palatin, le margrave de Culmbach, le landgrave de Hesse-Cassel; les comtes de la Souabe et de la Franconie, ceux du Rhin s'étant fait représenter par les comtes de Hanau et de Nassau; on y voyait de plus les députés de Strasbourg, de Nuremberg, d'Ulm et de plusieurs autres villes libres comprises dans les cercles du Rhin, de Franconie et de Souabe (2). C'est le 17 janvier seulement, après de fort longues discussions avec les villes impériales, les com-

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 1-2, Mémoire des conseillers wurtembergeois, 29 décembre 1609.

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 36, Procès-verbaux du Congrès de l'Union à Schwaebisch-Hall, 12 janvier, 13 février 1610.



tes de la Wetterawie et l'électeur de Brandebourg sur leur entrée dans l'Union, que le rapport d'Anhalt sur son ambassade en France est présenté en comité intime, aux conseillers de l'Electeur palatin et non pas à tous les diplomates présents au congrès.

Le roi Henri s'est montré d'abord très froid, dit Anhalt dans ce rapport, surtout à cause de sa personnalité à lui, Anhalt, parce que Sa Majesté a su ce qu'il avait traité avec l'Empereur à Prague, au sujet de Nevers. Toute cette négociation à Prague lui a déplu ainsi que les conférences du roi Mathias de Hongrie avec le comte de Furstemberg ; je n'étais donc pas *persona grata* dit Anhalt, et il continue : le roi connaît la situation de Juliers, la désunion des princes, leurs levées faites prématurément, et il sait qu'ils se défient de lui (du roi), comme s'il recherchait en cette affaire ses intérêts particuliers. De plus, le comte de Hohenzollern, l'ambassadeur de Rodolphe II, « lui a mis la puce à l'oreille (1) ». On a également présenté au roi *pari passu* les prétentions saxonnes, comme si elles avaient quelque apparence de justice (2). Puis on a

1. *Einen Floh ins ohr gesetzet.*

2. A ce moment, pour gagner l'électeur de Saxe, Villeroy paraît assez disposé à lui offrir une partie de l'héritage de Juliers. Il écrivait à Boissise sur les prétentions saxonnes : « à quoi pour mon regard je ne ferai grande difficulté, pourvu que l'empereur et les siens n'y eussent aucune part » Bibl. Nat., Coll. Dupuy, 765, f. 11, 8 janvier 1610.



exprimé la crainte que l'Angleterre et le Danemark ne se mêlassent de l'affaire. Enfin, Bongars a écrit que les villes ne feraient rien, ni même les confédérés de l'Union, celle-ci ne portant que sur les *acquisita* des fédérés. De là, dit le rapport, l'idée du roi de lâcher l'affaire.

Après avoir exposé de la sorte les *impedimenta* qui d'abord obstruaient le chemin, Anhalt parle des négociations entamées par lui avec Henri IV et ses ministres; il avoue que « Villeroy n'aime pas beaucoup cette affaire », et lui, comme Sillery, ont dit la même chose, à savoir : que le roi ne voulait pas jeter son argent par la fenêtre. Quand on saurait ce que veulent faire les princes, Sa Majesté fera connaître aussi ses intentions. Quant à Sully, il lui a conseillé de se déclarer « franchement et rondement »; de cette façon seulement, on arriverait à de bons résultats. Henri IV lui ayant demandé si c'est sérieusement que les princes veulent s'occuper de l'affaire, il (Anhalt) a exhibé ses pleins pouvoirs et formulé sa proposition. Le roi lui a ordonné alors de conférer avec ses conseillers ; Sully, Villeroy et Sillery. Le président Jeannin ayant exprimé l'avis que les princes se laisseraient effrayer par la mise au ban de l'Empire, et que si Neubourg voyait le moyen de s'entendre à l'amiable avec la maison d'Autriche, il agirait au détriment du roi (1), Anhalt a nié

1. Le vieux président était un diplomate perspicace ; on sait, que c'est ce qui arriva en effet, quelque temps plus tard, à la



que pareille chose pût arriver, de sorte qu'on a décidé d'envoyer une ambassade vers les princes alliés.

Ensuite on est entré dans le détail des négociations 1°) Les secours n'étant votés que pour six mois, on a demandé à Anhalt, si pour le cas où l'affaire traînerait en longueur, MM. les princes en accorderont pour plus longtemps. Il a répondu que le roi ayant dit que c'était une affaire de quinze jours, il est probable qu'elle serait terminée en six mois, et qu'il n'était pas chargé de conclure une entente pour un laps de temps plus considérable. Si, par impossible après six mois, dit-il, l'affaire n'est pas finie, on verrait à trouver de nouvelles ressources. 2°) Les conseillers du roi ont ensuite demandé au prince quelles instructions il avait relativement à leurs engagements réciproques, ce que ferait l'Union si l'Espagne molestait le roi, à propos de son intervention dans cette affaire ? Anhalt s'est excusé de n'avoir pas d'instruction à ce sujet, et a dit qu'on n'avait pas parlé de secours réciproques, ce qui aurait été probablement le cas si le roi en avait parlé d'abord. On s'est posé en troisième lieu, la question suivante : si le chiffre des soldats, tel qu'il est fixé, ne suffisait pas et s'il fallait l'augmenter, qu'est-on résolu à fournir ? Le roi a demandé, pour le cas qu'il nous vienne en aide, qu'on

suite de la querelle entre l'Electeur de Brandebourg et le duc de Neubourg ; ce dernier se convertit au catholicisme pour obtenir l'appui de l'empereur et de la Ligue catholique.



lui promette de ne jamais soutenir les huguenots s'ils se révoltaient contre lui. Tout cela a été résumé par écrit et remis par Villeroy à Anhalt, avec de nouvelles lettres de créance.

Dans la suite de son rapport, Chrétien d'Anhalt raconte que Henri IV lui a conseillé de se rendre à Dusseldorf pour s'entendre avec les princes possédants, puis à La Haye, pour décider les Etats généraux à leur venir en aide ; il y est donc allé. A La Haye, le grand-pensionnaire Barnevelt lui a donné l'assurance que si le roi envoyait des troupes, il enverrait également environ 8.000 hommes. A Dusseldorf, Anhalt n'a exposé qu'en termes généraux les intentions du roi, et a réussi à décider le duc de Neubourg, qui était en train de négocier avec Léopold la pacification du territoire, de venir en personne à Hall pour s'entendre avec l'électeur de Brandebourg et les autres princes de l'Union (1).

Après la lecture de ce long document qui mettait les princes réunis en congrès au courant des dispositions du roi de France, on renvoya la discussion à plus tard, afin que les membres de l'Assemblée pussent échanger d'abord leurs impressions intimes plus à loisir. Ce n'est que le 25 janvier, que, devant les princes et les envoyés des villes libres commencèrent les délibérations sérieu-

1. M. Ritter, *Briefe und Acten,* III, p. 46, Procès-verbaux du Congrès de l'Union à Schwaebisch-Hall, 12 janvier, 13 février 1610.



ses. L'Electeur palatin propose comme premier point de l'ordre du jour l'extension de l'Union ; mais il demande si l'on ne ferait pas mieux de remettre la question de l'alliance française jusqu'au moment où l'on aura entendu l'envoyé français déjà présent à Hall. Cette proposition, qui devait évidemment servir à masquer des hésitations nouvelles, est votée sans opposition (1).

Le 26 janvier dans l'après-midi, on introduit M. de Boissise dans le lieu des séances. L'envoyé français commence par dire que le roi, son maître, par amour de la justice et de la paix, avait réconcilié le pape et les Vénitiens pour le repos de l'Italie, et que c'est aussi *consilio et auctoritate regis* que la trêve avait été signée aux Pays-Bas ; il assure l'assemblée qu'à présent le roi est décidé à soutenir les « possédants » et les autres princes de l'Allemagne contre toute injustice, avec des forces tenues prêtes, sans vouloir faire du tort à l'Empereur, ni aux droits de qui que ce soit, et sans rechercher son propre profit, uniquement pour assurer le repos et le bonheur de l'Allemagne, boulevard de la chrétienté, pour sauvegarder les droits des princes, ses alliés, qui lui ont rendu bons services, à condition que, comme leurs prédécesseurs, ils restent fidèles à l'amitié et à l'alliance française » (2).

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 48, Procès-verbaux, etc.

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 57, Procès-Verbaux, Bibl. Nat., Coll. Dupuy 190.



C'est le Dr Camerarius, l'un des principaux conseillers de l'Electeur palatin qui répond à la harangue de Boissise. Mais il ne lui donne qu'une réponse préalable (*Vorantwort*), assez vague, formulée en termes généraux, et la discussion sur le fond des propositions royales est remise au lendemain (1).

Le 27 janvier, les princes et leurs envoyés ayant repris séance, on entame la question des duchés. Mais les diplomates présents apprennent, dès le début, que « l'affaire de Juliers ne peut pas être discutée, les députés des villes libres n'y voulant pas participer, puisqu'ils n'ont pas bien compris l'envoyé français, à cause de son parler indistinct, et puisqu'ils n'ont pas d'instructions au sujet de cette alliance ». Camerarius, au nom de l'Electeur palatin, demande aux princes et à leurs représentants ce qu'il faudra faire si les villes persistent dans leur refus de s'occuper de cette affaire. Ne doit-on pas d'abord, dit-il, négocier en particulier (*ad partem*) avec leurs délégués, pour les amener à consentir ? Le duc de Wurtemberg seul, parmi les princes présents, se montre peu enclin à entrer en action, tandis que Bade, Anspach et Anhalt sont d'avis qu'on ne peut plus reculer ; il faut, disent-ils, donner une assurance formelle à l'envoyé du roi, pour prévenir les préparatifs de Léopold, vu le naturel des Français « qui, dit Anhalt, sont d'abord tout feu et flamme et

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 58, Procès-Verbaux.



se refroidissent ensuite bien vite » ; si l'on n'est pas résigné à subir une défaite, il faut aller de l'avant, ajoutent-ils.

Cela dit, princes et représentants tombent d'accord qu'il faut gagner l'adhésion des villes dans des conférences « spéciales et intimes » et qu'il n'est pas bon de discuter de pareilles questions *in pleno* parce que l'empereur pourrait être informé de leurs votes.

On décide dans cette même séance, d'engager les deux princes possédants à fournir un relevé exact de leurs troupes et des subsides qu'ils veulent fournir et de les exhorter à mieux gouverner à Dusseldorf, comme aussi à être plus constamment d'accord dans leurs démarches (1).

Le 29 janvier, nouvelle conférence des princes, dans laquelle il est arrêté que si les délégués des villes ne veulent pas s'associer à la décision générale, il faudra leur permettre d'en référer à leurs différents magistrats.

Puis, comme Boissise, qui depuis huit jours, attend une réponse à sa communication, s'impatiente et la réclame avec insistance, Anhalt en propose une qui n'est guère qu'une échappatoire : puisque sa proposition à lui, Boissise, a été faite en termes généraux, qu'on lui donne également une réponse de ce genre. On décide donc qu'on donnera une réponse écrite à l'envoyé fran-

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 58, 59, Procès-verbaux.



çais, mais en termes généraux seulement *in genere*, afin que les villes craignent d'autant moins de s'associer à la réponse (1).

Le 30 janvier, séance plénière, dans laquelle Camerarius donne lecture de la minute latine de la réponse officielle au représentant du roi. En appuyant d'un vote affirmatif la rédaction de cette pièce, Chrétien d'Anhalt le motive de la façon suivante : « Puisqu'on désire en France avoir des nouvelles de l'accueil fait à la proposition royale, et que les termes de la réponse sont tout à fait généraux, il faut l'admettre ». Les autres princes présents à la séance sont du même avis.

Le document rédigé par Camerarius est en effet formulé en termes très vagues. La réponse des princes reconnaît le zèle du roi pour la paix de la chrétienté et pour l'honneur et les libertés de l'Allemagne.

L'Empire, dit-elle, est troublé par des puissances étrangères et par de méchantes gens qui prennent pour prétexte la justice. Les Electeurs, princes et Etats remercient le roi de l'offre qu'il fait de protéger l'Allemagne et la Chrétienté contre leurs attentats pernicieux, et lui rappellent les services qu'ils lui ont rendus alors qu'il était lui-même en danger.

Puisqu'il offre son appui aux princes occupants à Juliers, l'Union accepte le secours offert pour la défense d'une propriété légitime et confirme les offres faites

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 60, Procès-verbaux.



précédemment par Anhalt. Quant aux détails de l'action commune des princes et du roi, — seuls points sur lesquels Henri IV désirait des renseignements précis — la lettre déclarait gravement qu'on les discuterait avec son envoyé (1).

Après avoir pris connaissance de la réponse à faire à l'envoyé français, les représentants des princes possédants se retirent et on essaie d'engager les villes à s'associer à l'affaire. Successivement Anspach, Wurtemberg et Bade font de beaux discours sur le devoir de venir en aide aux protestants dans la question de Juliers et Chrétien d'Anhalt accentue, une fois de plus, l'importance du secours de la France et la nécessité d'agir « sans quoi le roi se détournerait de nous ». Les représentants des villes prennent alors la parole, mais soit par crainte de se voir entraîner à de trop grands frais, soit par peur de l'empereur, ils ne se montrent pas du tout disposés à participer à une action quelconque. Spire seule montre quelque enthousiasme, par crainte des Jésuites. Quant à Strasbourg, la plus importante des cités représentées, elle ne veut pas entendre parler de l'affaire de Juliers ni de l'alliance française ; elle déclare que cette querelle ne regarde en rien l'Union ; que l'Empereur veut faire acte d'autorité dans la question ; que les princes ne sont d'ailleurs pas d'accord

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 64 (note 3). (Archives de Munich, pf. 342/5, f° 103).



entre eux ; que déjà elle a mis beaucoup d'argent dans l'Union ; que l'archiduc Léopold, l'évêque de Strasbourg est son plus proche voisin et que si l'affaire tournait mal, ce serait elle qui en pâtirait le plus. Nuremberg, Ulm, Worms sont du même avis que Strasbourg ; leurs délégués déclarent tour à tour que l'affaire n'est pas du ressort de la confédération. Ulm et Nuremberg appuient leur opposition sur le fait que l'Empereur menace du ban de l'empire ceux-là mêmes qui ne feront que prêter leur argent, et déclarent qu'elles ne veulent pas s'exposer au courroux impérial (1).

Le 3 février, en l'absence des villes et des princes possédants, le représentant de l'Electeur palatin annonce que l'envoyé français a présenté un nouveau mémoire pour connaître le concours effectif offert par les princes et surtout leur manière de voir pour le cas où la guerre devait être continuée pendant un temps plus long que les six mois primitivement prévus.

D'après les discours qu'ils prononcent, on voit qu'Anspach, Wurtemberg et Bade se soucient médiocrement de s'engager plus avant, par des promesses de subsides nettement définies, « surtout, disent-ils, parce que les villes n'ont pas envie d'en être. »

L'envoyé de Culmbach déclare même catégoriquement que ses instructions lui prescrivent, pour le cas

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 65-69, Procès-verbaux.



où l'on demanderait des subsides prolongés au-delà de six mois, de les refuser, « la caisse étant faible » et son maître ayant besoin d'argent ailleurs aussi.

La délibération continue le 4 février, toujours au sujet de ce même mémoire de Boissise. Brandebourg et Neubourg, le plus directement intéressés à l'entente, sont naturellement pour une promesse de continuer les secours ; les autres se prononcent contre des promesses plus précises, tout en comprenant qu'une interruption de la lutte serait nuisible à la cause protestante ; ils sont d'avis de donner à l'envoyé français une déclaration générale seulement : « On saura s'entendre selon les circonstances. » Anspach a peur de la Bavière, sa voisine ; Wurtemberg, craint que l'Espagne n'attaque ses terres en Franche-Comté (1). L'Electeur palatin, lui, est d'avis qu'on doit se tenir à ce que Anhalt a dit à Paris *in generalibus*.

Quant à la demande de la France, qu'aucune paix ne puisse être signée sans l'assentiment du roi, Wurtemberg déclare que cela ne saurait s'appliquer qu'à l'affaire de Juliers. Le mot *consensus* lui semble un peu dur ; il préfèrerait qu'on dise : « sans qu'il soit prévenu ». Les autres princes se rangent à l'avis de Wurtemberg, et Culmbach ajoute : « On ne doit pas être astreint à demander le consentement du roi. » Bade, de son côté dit: « qu'il espère que Sa Majesté, si elle

1. Le comté de Montbéliard.



voyait qu'une bonne paix peut être signée, ne s'y opposerait pas (1). »

Le même jour (4 février), seconde séance, mais secrète celle-là, à laquelle assistent les personnages suivants : le duc de Deux-Ponts, l'électeur de Brandebourg, le duc de Neubourg, le margrave d'Anspach, le duc de Wurtemberg, le margrave de Bade, le prince d'Anhalt et Camerarius, le plus influent des conseillers de l'Electeur palatin. Dans cette séance, Anhalt exprime l'avis un peu naïf que la façon la plus pratique peut-être de faire triompher l'Union à Juliers, sans trop de frais, et de dangers, serait d'exciter la France contre l'Espagne (*gegen Spanien in die haar zu hetzen*), et de lui faire déclarer la guerre à cette puissance.

Sans doute, dit-il, cela est très difficile, mais il ne faut pas désespérer de la possibilité de la chose. Il faudrait sonder l'envoyé du roi pour voir si la couronne de France se déciderait à commencer la guerre avec l'Espagne, au cas que les princes directement intéressés et les Unis s'engageassent à joindre leurs troupes (qu'ils sont tout de même obligés d'entretenir cette année) à celles du roi, pour attaquer les Espagnols dans leurs pays. Les princes seraient prêts à mettre leur armée sous le commandement du roi de France si les terres de Juliers étaient attribuées pour tout de bon aux

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 71-73, Procès-Verbaux.



intéressés, et si l'on était sûr qu'il n'y aura pas d'attaque à craindre en Allemagne, ni de la part de la Bavière, ni d'une autre puissance. Si l'on offrait ces conditions à la France, le prince est persuadé que Henri IV consentirait à cet arrangement; mais il avoue qu'il faudrait une grande habileté diplomatique (*sondere dexteritet*) pour l'y amener. Anhalt démontre ensuite que le roi « s'il veut conserver sa réputation et sa sécurité » est obligé de prendre les armes, les Espagnols l'ayant blessé de maintes manières et tout récemment encore, dans l'affaire du prince de Condé (1). L'Espagne, dit-il, est d'ailleurs mal préparée, ses garnisons sont faibles, ses forteresses mal entretenues; ses sujets dans l'Artois se révolteront dès que la lutte aura commencé. Il termine sa curieuse harangue en disant : « que si le roi jette une fois les dés, les Etats Généraux seront bien obligés de se mettre de la partie (2). »

Cette idée lumineuse d'Anhalt semble sourire beaucoup aux autres princes présents, mais on ne voit pas qu'elle les pousse à agir davantage; au fond, ce qui les retient, c'est toujours la peur de déplaire à l'empereur et d'attirer sur eux sa vengeance. Ils voudraient que

1. En refusant l'extradition du prince et surtout de la princesse de Condé, qui s'étaient enfuis à Bruxelles pour soustraire la princesse à la passion sénile du roi.

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 71-75, Procès-Verbaux.



« ces excellents conseils » soient donnés sous main, pour qu'on n'ait pas l'air de se déclarer ouvertement ennemis de l'Espagne. Brandebourg et Neubourg insistent, assez mal à propos, pour qu'on diminue leurs contingents à eux, sous prétexte qu'ils ont déjà de bien lourdes dépenses. Anspach seul, semble avoir une notion plus claire de la situation, et fait la remarque judicieuse que la France n'a aucun motif de rompre la paix et qu'elle vient de favoriser la trêve entre l'Espagne et les Provinces-Unies ; mais néanmoins le margrave conclut en conseillant de l'y pousser. En effet, dit-il, si la France, l'Angleterre, les Provinces-Unies et les princes allemands attaquent les Espagnols en même temps, ils seraient facilement chassés du pays, et les terres de Juliers assurées aux prétendants actuels. Il est par conséquent d'avis qu'il faut promettre les secours, même pour l'année prochaine, et charger Anhalt d'annoncer au roi cette bonne nouvelle.

Dans l'après-midi du même jour (4 février), on continue les débats sur la proposition d'Anhalt. Finalement ce dernier est chargé de sonder Boissise, « par forme de conversation », et de lui soumettre son idée, mais sans s'engager à fond, si l'Angleterre et les Etats-Généraux n'en sont pas. Anhalt, qui pressent sans doute que cette démarche n'aura pas grand succès, exprime l'avis qu'il faudrait, avant de négocier avec l'envoyé du roi, mettre par écrit ce qu'on est décidé de faire pour l'année prochaine, et porter ces promesses à Paris,



d'autant plus qu'il n'est pas sûr que Boissise ait l'autorisation de traiter (1).

Comme dans une des séances précédentes déjà, les princes unis avaient décidé de mettre sur pied une armée, et que, pour être plus sûrs de l'appui du roi, ils désiraient la rédaction immédiate d'un traité en forme, pleins pouvoirs furent donnés à Anhalt, dans la séance du 8 février, pour discuter les articles de ce traité avec l'envoyé français (2).

Boissise qui, comme nous le verrons, avait quelque chose à leur demander, se refusa d'abord à une discussion de ce genre ; il fallait, dit-il au prince, qu'il consultât d'abord à ce sujet le roi, son maître. Aussi, dans la séance du 10 février, Anhalt dut commencer par annoncer le refus qu'avait fait l'envoyé français, de signer immédiatement et de sa propre autorité, les articles arrêtés; il demanda si l'on devait solliciter quand même de Boissise la ratification désirée et si l'on devait commencer à recruter des troupes de suite, ou bien attendre la ratification royale pour s'occuper de cette très sérieuse affaire.

A la première de ces questions l'assemblée répond par l'affirmative ; pour la seconde elle est d'avis qu'on attende. On envoie donc des délégués à l'envoyé de

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 81, procès-verbaux.
2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 82. Bibl. Nat., Coll. Dupuy, 765, f. 50.



Henri IV ; celui-ci leur répète, en termes généraux, que le roi, accordera tout et tiendra ses promesses. »

Cependant les princes unis qui étaient tout à coup si pressés d'en finir, lui font remarquer que différer de conclure, c'est suspendre en réalité les préparatifs commencés ; l'ennemi, qui saurait bientôt n'avoir à surmonter aucun obstacle sérieux, profiterait immanquablement de ce répit pour chasser Wolfgang-Guillaume et Ernest des territoires qu'ils occupaient encore dans le duché de Juliers, et s'emparerait ensuite du duché de Clèves lui-même.

De peur de tout compromettre par une résistance trop prolongée, Boissise se décide alors à dresser un projet de traité, qu'il soumet à la sanction du roi, en lui déclarant qu'un rejet aurait pour conséquence l'assujettissement de toute l'Allemagne à la maison d'Autriche ; pour faire contrepoids à cette dernière, il était nécessaire de conserver les amis qu'on avait au delà du Rhin (1). En même temps Bongars, de son côté, faisait parvenir à Henri IV l'avis pressant de la nécessité d'un prompt secours aux princes allemands. Il écrivait le 12 février au roi :

« Votre Majesté tient en sa main le salut et la ruine de ces princes, qui tiennent tel rang en la chrétienté,

1. Bibl. Nat , Coll. Dupuy, 765, p. 20. Boissise à Henri IV, 10 février 1610.



que tout le corps se sentira du bien ou du mal qui leur arrivera, et particulièrement la France. »

Il continuait, en montrant au roi le profit qu'il pourrait tirer de l'état d'abaissement dans lequel la maison d'Autriche se trouvait en ce moment, en aidant les Unis dans la lutte qu'ils avaient commencée entre cette maison. « Nous sommes à la crise de l'Etat de la maison d'Autriche. Hongrie, Bohême et ses pays héréditaires ont résolu de n'en recevoir aucun de la branche de Gratz (1), ainsi retranchée que pourrie. Et ceux qui restent de l'autre, sont d'eux-mêmes plus que pourris. Si Votre Majesté en veut voir la fin, elle la verra bientôt, fortifiant cette union et par elle les résolutions desdits pays héréditaires de la maison d'Autriche. » (2)

Cependant les villes libres impériales étaient demeurées toujours aussi récalcitrantes à l'idée d'une alliance avec des nations étrangères. Dans la séance du 12 février, quand on donne lecture du procès-verbal de la conférence précédente et qu'elles eurent ainsi connaissance du paragraphe relatif à l'envoi d'une ambassade en Angleterre, au Danemark et aux Etats-Généraux, elles déclarent immédiatement qu'elles ne l'ont pas voté, et quand on communique les « Instructions *ad hoc* » elles

1. Le futur empereur Ferdinand II désigné généralement alors en France sous le nom d'archiduc de Gratz.

2. Bibl. Nat., Ms. Fr. 15922, p. 54, 12 février 1610.



disent qu'elles ne veulent rien avoir à faire avec cette mission diplomatique (1).

Le recès général et officiel de la diète de Schwaebisch-Hall signé le 16 février 1610, ne mentionne qu'en passant l'accord avec la France (2). Mais le recès additionnel (*Nebenabschied*) du 14 février, engage les membres actuels et futurs vis-à-vis des princes intéressés et de M. de Boissise, à entretenir 4.000 fantassins et 1.000 cavaliers à leurs frais, « non seulement pendant six mois, mais aussi longtemps qu'il sera nécessaire » (3). Ce traité signé par les princes et par l'envoyé du roi, fut envoyé avec des instructions détaillées à Paris par l'entremise du burgrave Christophe de Dohna (4).

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 90, Procès-verbaux.

2. On dit : « pour ce que regarde Sa Majesté de France, la chose est en bonne voie ».

3. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 98-107. Procès-verbaux.

4. On trouvera le « Traité de confédération et alliance entre Henri IV, roi de France et les Electeurs Palatin et de Brandebourg et autres princes et Estats de l'Empire » chez Du Mont, Corps univ. diplom. V, 2, p. 135. A la page 126 du même volume se trouve aussi la « Déclaration des princes Unis d'Almagne au sujet de Clèves et de Juliers, par laquelle ils s'obligent au roi de France, etc. donnée à Hall en Souabe, le 30 janvier 1610 ».



II

En arrivant à Paris, Dohna devait tout d'abord remercier Henri IV de sa réponse au prince d'Anhalt et de la confirmation de ses promesses antérieures, apportée par Boissise. Il devait montrer ensuite au roi, « les Etats de l'Allemagne persistant, par reconnaissance, dans l'affection montrée à la couronne de France par leurs devanciers » et lui dire que, confiants dans les promesses royales, les princes ont continué leurs levées sans attendre la ratification du traité, qu'ils le prient de vouloir bien hâter. En outre, l'envoyé palatin prierait le roi de mettre en garnison ses deux régiments néerlandais dans le pays de Juliers pour le protéger, jusqu'à ce qu'il y vînt lui-même avec l'armée de secours. Les Unis et les princes intéressés ayant placé Anhalt à la tête de leurs troupes et l'unité du commandement étant chose absolument nécessaire, Dohna devait demander également au roi de mettre ses troupes auxiliaires sous les ordres du prince. Enfin, ses instructions lui prescrivaient de solliciter de la bienveillance de Henri IV qu'il détournât par lettre le duc de Lorraine d'accorder à Léopold la permission de lever des troupes dans son duché, et qu'il protégeât Montbéliard contre une attaque des Espagnols. Il était chargé aussi d'aviser le roi



que les princes unis avaient décidé d'envoyer une ambassade en Angleterre (1).

Christophe de Dohna fut bien reçu par Henri IV et ses propositions furent longuement discutées dans le conseil royal (2). Le résultat de ces discussions fut que le burgrave retourna de suite en Allemagne rapportant l'acte de confirmation du traité, revêtu de la signature de Henri IV, et le remit à Boissise qui séjournait alors à Francfort, le 6 mars 1610 (3). En l'expédiant à ce diplomate, Villeroy laissait percer un certain désappointement, assez naturel du reste. « Le roi, mandait-il à Boissise, a signé, combien que, à vous dire la vérité, Sa Majesté ni Messieurs de son Conseil ne soient très satisfaits et bien édifiés de leurs articles pour être quasi tous conditionnels en écrits si vaguement que

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 110, (note 1). Instructions pour le baron de Dohna, 12 février 1610.

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 121 (note 1). Aerssen à Olden Barnevelt, 22 février 1610.

3. La ratification royale elle-même porte la date du 23 février 1610. Du Mont, Corps diplom., V, 2°, p. 136 : « Nous, après nous être fait représenter lesdits articles, et ayant tout leur contenu agréable, avons lesdits articles, en général et en particulier, acceptés, approuvés, ratifiés et confimés, acceptons, approuvons, ratifions et confirmons, et le tout promettons en foi et parole de roi, et sous l'obligation et hypothèque de tous et chacun nos biens présents et à venir, garder et observer inviolablement, sans aller ni venir au contraire. Car tel est notre plaisir ».



quiconque voudra se dispenser de les observer trouvera toujours de quoi le faire, sans être sujet à reproche (1) ».

En effet certains articles de ce traité, par le vague et l'ambiguité des termes employés, ne pouvaient contenter Henri IV, qui allait courir le risque de s'engager dans une lutte acharnée contre l'Espagne, pour défendre la cause protestante en Allemagne. En faisant connaître au grand pensionnaire de Hollande, Olden Barnevelt, les dispositions du roi, relativement à ce traité, Aerssen lui écrivait : « Sa Majesté trouve l'offre des princes en cas de guerre ouverte, petite et l'une des conditions impertinente, savoir : qu'ils assisteront s'ils ne sont assaillis chez eux... » (2)

L'acte de ratification lui ayant été remis à Francfort, par Christophe de Dohna, Boissise partit pour Heidelberg où il trouva le duc de Wurtemberg et ses frères, les margraves de Bade et d'Anspach et Chrétien d'Anhalt, que le comte palatin avait convoqués pour les mettre au courant des résultats obtenus grâce à la mission du burgrave. Boissise informa ces princes que les troupes françaises viendraient dans un mois se réunir aux troupes de Chrétien d'Anhalt et les conjura en même temps de hâter leurs propres enrôlements. Puis, il leur dit que son maître voulait avoir d'eux la promesse formelle de ne point assister les rebelles de son

1. *Mém. de Bong.*, 7131, f° 172, 26 février 1610.
2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 121 (note 2).

royaume « pour quelques cause ou prétexte que ce fût, même de la religion ». Cette déclaration, il aurait dû la faire déjà, lors de l'assemblée de Hall ; mais comme les Allemands s'y étaient montrés très difficiles à manier, soit qu'il s'agît de leurs intérêts ou de ceux de la France, il avait ajourné une communication qui les aurait peut-être empêchés de conclure un traité auquel Henri IV, malgré ses impatiences et sa lassitude, ne laissait pas d'attacher beaucoup de prix (1).

Les princes, interpellés de la sorte, répondirent à Boissise que le roi, victorieux et redouté de tout le monde, n'avait à craindre aucune révolte intérieure ; que toutefois si la guerre civile éclatait en France, ils ne favoriseraient pas les mécontents, mais qu'ils ne pouvaient signer une clause où serait spécifié le fait de la religion. C'était, au fond, un refus déguisé de s'engager sérieusement pour l'avenir.

En recevant la réponse si peu satisfaisante des princes, Boissise leur signifia sur le champ que la ratification du traité de Hall ne serait délivrée entre leurs mains, que s'ils acceptaient cette dernière condition, posée par le roi.

Se trouvant fort embarrassés, car ils craignaient de

1. Une lettre de Villeroy (24 février 1610), enjoignit à Boissise de ne pas retarder la proposition qu'il avait à faire, car une fois mis en possession de Juliers, les princes se montreraient certes récalcitrants. Bibl. Nat., F. Fr., 15.922, f. 80.



mécontenter ou leurs coreligionnaires ou Henri IV, les princes proposèrent alors à Boissise, de promettre qu'ils n'aideraient pas les protestants français, « moyennant que les édits de pacification seraient entretenus »; mais l'envoyé du roi ne voulut pas se contenter d'une formule aussi peu nette et peu précise. Trop désireux de s'assurer le concours de Henri IV pour ne pas céder, du moment qu'il tenait ferme, les princes finirent par promettre à Boissise, de ne pas intervenir en France, « pour quelque motif que ce fût ». Mais bientôt, craignant d'être allés trop loin, et travaillés, en partie du moins, par des scrupules religieux très sincères, sur ce qu'ils regardaient comme un abandon de leurs frères huguenots, ils se ravisèrent, et déclarèrent au représentant de Henri IV, qu'ils allaient écrire eux-mêmes au roi, pour lui expliquer leurs inquiétudes à ce sujet.

Voyant qu'il lui serait impossible de les convaincre, Boissise retourna de Heidelberg à Francfort, et informa le roi de l'insuccès de son entreprise (2). L'Electeur

1. On comprend que Henri IV ait tant tenu à s'assurer la neutralité des princes allemands dans une lutte future de la couronne contre les huguenots de France, si réellement, il a dit à Marie de Médicis, peu de mois avant sa mort, ainsi que l'affirme Richelieu, que « tôt ou tard elle serait contrainte d'en venir aux mains avec les huguenots.., que, pour lui, il en avait beaucoup souffert, parce qu'ils l'avaient un peu servi, mais que son fils châtierait quelque jour leur insolence ». (*Mémoires*, I, p. 23). Seulement, ces paroles sont-elles bien authentiques ?

2. Bibl. Nat., Coll. Dupuy, 765, p. 34, 12 mars 1610.



palatin, de son côté, écrivit à Henri IV pour s'excuser, tant lui que les autres, de ne pas avoir adhéré à la proposition que Boissise leur avait présentée de sa part. Après l'avoir assuré de l'affection que tous les princes protestants lui portent à lui et au dauphin, il le supplie de ne pas obliger les Unis à « s'astreindre à des choses qui seraient contre leur conscience et foi (1). »

En même temps, les princes présents à Heidelberg, décidèrent d'envoyer, une fois de plus, Anhalt à Paris, « pour des négociations secrètes avec la France », comme dit le recès des conférences du 13 mars. Pour couvrir les frais de ce voyage, chacun des membres de l'Union versera un « mois romain » dans la caisse générale, à Nuremberg (2).

En outre, il est recommandé au duc de Wurtemberg de hâter l'envoi d'une ambassade à Jacques Ier d'Angleterre (3). Anhalt partit donc, dès le 14 mars, pour Paris, ayant bon espoir, comme il l'écrivait à sa femme, de réussir dans sa mission (4).

Se conformant à la décision prise par les princes à Heidelberg, le duc Jean-Frédéric de Wurtemberg,

1. Bibl., Nat., F. Fr., 15.922, f. 111.

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, II, p. 140. Les frais du voyage d'Anhalt, en 1609, avaient été de 5000 florins.

3. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 136. Recès des conférences de Heidelberg, 13 mars 1610.

4. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 140. Anhalt à la princesse, 13 mars 1610.

dépêcha ses conseillers, Hippolyte de Colli et Benjamin Buwinkhausen à Londres et à La Haye, en leur donnant comme chef titulaire de l'ambassade, son frère, le duc Louis-Frédéric ; ils devaient sonder les dispositions du roi d'Angleterre et des Provinces-Unies relatives à l'Union et stimuler leurs sympathies à son égard. Les envoyés wurtembergeois devaient exposer tout d'abord à Jacques Ier le but poursuivi par l'Union, et lui demander ensuite son appui, offrant de leur côté, leurs bons services à l'Angleterre.

Si le roi demandait à connaître les conditions d'une pareille entente, Colli et Buwinkhausen devaient admettre, comme point de départ des négociations, l'alliance défensive avec la France. Mais comme cette alliance n'était pas encore vraiment conclue à ce moment, à cause de la proposition additionnelle proposée par Boissise, les instructions officielles de leur maître recommandaient aux envoyés de rester sur la réserve jusqu'au jour où Chrétien d'Anhalt les aurait informés, de Paris, des dispositions finales de Henri IV. Si le roi de France devait renoncer à cette condition, on exposera toute l'affaire au roi Jacques et on lui proposera une entente sur les mêmes bases. Si par contre il (Henri IV) persiste dans sa façon de voir et que, par suite, l'alliance négociée avec lui échoue, les envoyés devaient exposer la situation au monarque anglais et travailler d'autant plus énergiquement à en obtenir un secours d'importance. Anhalt leur enverrait un rapport détaillé sur le



point en litige par le conseiller Charles-Paul, et le contenu de cette pièce devra les guider et déterminer leur attitude future. En passant par La Haye, avant de s'embarquer pour l'Angleterre, ils feront des propositions analogues aux Etats-Généraux et prendront la réponse en revenant de Londres. On recommandait en outre aux ambassadeurs, d'exposer à Jacques Ier le bon droit des princes possédants sur Juliers et de lui demander pour eux le même secours qu'à Henri IV. On devait le prier enfin d'intervenir à Copenhague pour décider le roi de Danemark, son beau-frère, à entrer dans l'alliance (1). Bien qu'il fût très mécontent (2) du refus des princes unis à consentir à la promesse que Boissise leur avait demandée à Heidelberg, Henri IV finit par envoyer la ratification du traité de Hall à l'Electeur palatin (3). Seulement à partir de ce moment, il se défia de ces alliés, qui l'accablaient de sollicitations et semblaient pourtant vouloir rester libres de secourir même ses ennemis, si l'occasion s'en présentait (4).

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, IV, p. 148. Instructions pour les ambassadeurs wurtembergeois envoyés à Londres et à la Haye, dressées par l'Electeur palatin et le duc de Wurtemberg, 18 mars 1610.

2.. *Lettres miss.*, VII, p. 804, à la Boderie, 20 mars 1610

3. C'est Boissise qui, par ordre du roi, envoya la ratification du traité de Hall à l'Electeur palatin le 12 avril 1610. *Bibl.Nat*, Coll., Dupuy, 765, f° 45, Boissise au roi, Francfort, 17 avril 1610.

4. Il existe une pièce curieuse, qui doit dater de cette époque



Entre temps, Chrétien d'Anhalt était arrivé à Paris où, en dehors de la mission à lui confiée par ses collègues

(mars 1610) et qu'on attribue (avec raison?) à Anhalt, s'adressant à l'Electeur palatin (?) mais qui peint à la fois la naïveté et la ruse un peu grossière des princes unis, toujours préoccupés de faire tirer du feu par d'autres leurs propres marrons. « Il faut faire du but de l'Union, dit l'auteur de cette lettre, le secours efficace pour tout ce qui touche à la Religion et à la Liberté. L'empêchement jusqu'ici a été qu'on n'a pu se décider à promettre la réciprocité à la France, et que les uns ont craint de perdre une bonne occasion, les autres au contraire avant tout ont eu peur de s'engager trop avant. Il faut terminer et mettre à exécution l'alliance des princes de l'Union avec la France, l'Angleterre, les Provinces-Unies et le Danemark contre l'Espagne et ses alliés et les chasser des Pays-Bas, ou du moins au-delà de la Meuse. Le contingent anglais serait de 4000 fantassins, celui des Provinces-Unies de 2000 fantassins et 1000 chevaux, celui du Danemark de 2000 fantassins, de façon qu'avec les secours de la France qui sont réglés (?) (*mit denen es seine sonderbare gelegenheit hat*), l'Union pût disposer en cas de besoin de 16000 fantassins et 3000 chevaux, ayant en sus « *viribus propriis* », à entretenir 12000 fantassins et 2000 chevaux. Celui des alliés qui serait attaqué lui-même, ne serait pas tenu de fournir des secours (mais pour la France on s'en tiendrait à l'accord fait en notre faveur). Si tous les alliés de l'Union étaient attaqués par l'Espagne, l'Union ne serait jamais obligée de dépenser ses 14000 hommes. Mais ce cas est fort peu probab'e ; il serait plutôt admissible que la France et les Provinces-Unies soient attaquées en même temps, et qu'on soit tenu de les secourir. On s'est déjà entendu avec la France à ce sujet; quant aux Pays-Pas, si ceux-ci se mêlent « uniquement de l'affaire de Juliers », les Unis ne sont tenus à aucun secours, jusqu'à ce que la paix à propos de Juliers soit faite. Si les Pays-Bas se



princiers à Heidelberg, il était en outre chargé de négocier auprès du roi, si possible, un emprunt particulier pour le duc de Neubourg (1). Dans les nombreux entretiens qu'il eut avec Henri IV (2), Anhalt lui proposa une guerre générale à l'occasion de l'affaire de Juliers, l'assurant que les princes unis « la désirent et s'y embarqueront de toute leur puissance » ; lui déclarant aussi que les Provinces-Unies sont « assez portées » à leur venir en aide (3).

Pour assurer la réussite de l'entreprise, le prince offrait au roi, de la part des Unis et des possédants, d'entretenir 8000 hommes de guerre à pied et 2200 à cheval. Mais Henri IV, qui connaissait la grandiloquence naturelle du mandataire des souverains allemands, tout en louant « la prévoyance et la prudence » des

sont entendus pour une action intime (*vertrawte handlung und desseins mit Frankreich*) avec Henri IV, c'est à la France à arrêter les conditions avec les Etats Généraux, et nous n'aurons aucune charge nouvelle à supporter, car l'obligation de la réciproque n'aura son effet qu'après la fin de la guerre de Juliers, ou quand le projet général (*bewusste gemeine intention*) de délivrance aura été mis à exécution ; cela, nous pouvons fort bien l'accorder (M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 163).

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 153 (note 1) Wolfgang-Guillaume de Neubourg à Anhalt, 26 mars 1610.

2. « Depuis l'arrivée d'Anhalt, il ne se passe pas de jour qu'il ne soit deux fois auprès du roi » écrivait Aerssen à Olden Barnevelt. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 165, 2 avril 1610.

3. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 165. Aerssen à Olden Barnevelt, 2 avril 1610.



princes Unis, lui déclare : qu'il ne peut pas se prononcer sur cette affaire sans le consentement et l'assistance des Etats-Généraux. « Il est nécessaire de s'être éclaircis et faits certains de leurs délibérations, devant que passer outre en ladite résolution » dit-il à Anhalt dans sa réponse. Puis, il le pressa d'aller à Dusseldorf pour y prendre le commandement de l'armée de l'Union « pour laquelle il avait été dignement choisi et fait général en chef principal » (1).

On voit que Henri IV n'avait guère confiance, pour ce qui concernait les offres de secours des princes unis ; en tout cas il ne voulait pas entamer la lutte sans être certain qu'il serait secondé par d'autres États plus puissants, et notamment par les Etats Généraux, qui disposaient à ce moment de forces militaires autrement redoutables que celles de l'Union protestante. Mettant Boissise au courant des démarches faites par Anhalt, il lui écrivait : « Leur façon de traiter est accompagnée de tant de conditions, que l'on ne peut asseoir fondement certain sur leur proposition ni faire état de leurs offres ». Puis, en lui faisant connaître ses propres intentions, il ajoutait : « Je n'ai pas délibéré aussi de bâtir mes résolutions sur elles, mais bien verrai-je ce que

1. Bibl. Nat.. Coll. Dupuy, 765, f. 51. Réponse de Henri IV à l'ambassade du prince d'Anhalt, 4 avril 1610. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 171 (note 5) Anhalt à l'Electeur palatin, 6 avril 1610.



lesdits Etats des Provinces-Unies des Pays-Bas voudront faire à l'arrivée de leurs ambassadeurs, que j'attends devant le 15 de ce mois, pour selon cela prendre mon dernier parti » (1).

Restait à savoir si Henri IV pouvait compter sur les Etats Généraux plus que sur les princes allemands. En effet, bien que les Hollandais se fussent engagés à le seconder en tout et partout (2), et accordassent que les 4.000 Anglais dont Jacques I[er] les avait renforcés, fussent employés dans les duchés (3), ils perdaient leur temps en délibérations inutiles et laissaient ainsi à l'archiduc Léopold tout le loisir de causer d'irréparables dommages aux princes possédants (4). Ils craignaient aussi que la présence des Français dans le Luxembourg, ne déterminât une guerre européenne et ne fit rompre la trêve de douze ans, qui venait à peine d'être signée et dont ils avaient bien besoin pour se reposer après quarante années de guerre ininterrompue. Quant à l'argent que Henri IV leur avait prêté, les Etats Généraux se refusaient à le rendre ; la France, selon eux, était

1. Bibl. Nat., Coll. Dupuy, 765, f. 42, 5 avril 1610.

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 242. Aerssen à Buwinkhausen, 12 mai 1610 ; p. 243, de Russy au roi, 13 mai 1610. *Mém. de Du Plessis-Mornay*, X, Aerssen à Du Plessis, 2 janvier 1610. *Mém. de la Boderie*, V, pr 182, Villeroy à la Boderie, 16 avril 1610.

3. Bibl. Nat., Coll. Dupuy, 193, 27 février 1610.

4. Lett. miss., VII, p. 882, le roi à Russy, 13 avril 1610.



trop intéressée à ce qu'ils sortissent vainqueurs de la lutte qu'ils soutenaient contre les Espagnols ; c'est pourquoi elle leur avait fourni quelques millions (10-12) à titre d'aide et non de prêt. C'est à cause de cela, disaient-ils, qu'ils avaient envoyé des récépissés et non des obligations (1). Malgré l'ingratitude des Hollandais (2) Henri IV ne voulait pas se les aliéner, ayant besoin d'amis au moment de la lutte qu'il allait entreprendre, et comme il semblait se produire dans les Provinces-Unies un désir sérieux de conclure une alliance avec les princes protestants de l'Empire, il se déclara prêt à intervenir dans ce but, laissant entendre toutefois que les Etats Généraux ne tireraient jamais rien de ces princes (3).

En ce moment les Unis, s'étant assurés du concours de Henri IV par le traité de Hall, et ayant bon espoir dans le résultat des négociations engagées par eux avec le roi Jacques d'Angleterre, se sentaient assez forts pour tenir tête à l'empereur, dans l'affaire qui les tou-

1. *Mém. de la Boderie*, V, p. 217, Puisieux à la Boderie, 28 avril 1610. Négociations du président Jeannin, p. 170.

2. Ingratitude qu'il ne faut pas trop accentuer d'ailleurs avec Henri IV, car si la France avait été d'un grand secours pour les Provinces-Unies, leur révolte, prolongée pendant plus d'une vie d'homme, avait certainement beaucoup contribué à ce que les Espagnols ne pussent écraser le roi huguenot.

3. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 171, Aerssen à Olden Barnevelt, 5 avril 1610.



chait de plus près et les intéressait le plus, celle de Juliers (1).

Se conformant aux instructions reçues, les ambassadeurs wurtembergeois, avant d'aller à Londres, s'arrêtèrent à La Haye, et remirent au prince Maurice (14 avril) copie des points principaux de l'accord entre les princes (*capita generalia Unionis*) et des arrangements pris à Hall avec l'envoyé français ; ils demandè-

1. Dans une lettre que l'électeur palatin Frédéric IV adresse à Rodolphe II, vers cette époque (12 avril 1610), lettre curieuse par le ton que l'électeur prend avec son suzerain, on sent qu'il a le dos couvert, et que la crainte de l'empereur n'existe plus. L'électeur y engage Rodolphe II à ne pas écouter son commissaire à Juliers et ses conseillers qui regardent cette guerre imminente comme *frenum et scopæ hæreticorum* et de réfléchir « quelles pensées cela peut éveiller non seulement dans les Etats de l'Empire, mais en Bohême, Hongrie, Silésie, Moravie, etc., et combien par cette nouvelle étincelle pourrait s'allumer un feu dangereux pour Votre Majesté et toute la chrétienté ». Que l'empereur rappelle son commissaire ; qu'il fasse cesser les préparatifs de guerre et laisser arranger l'affaire par arbitres. « Si cela ne se fait pas, si Votre Majesté continue à permettre qu'on poursuive ces projets dangereux, qu'on expose aux mépris et aux attaques les Electeurs et les princes de l'Empire, et s'il en advient quelque péril pour Votre Majesté et des situations fâcheuses pour des Etats de l'Empire de l'une ou de l'autre religion, et si les premiers (les protestants) se voient obligés de se dédommager et de tirer vengeance de leurs ennemis, les princes « possessionés » et leurs amis seront bien et dûment excusés devant Dieu et les honnêtes gens, d'avoir fait ces efforts pour se défendre et pour s'indemniser » (M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 189).



rent que, pendant leur absence, les différentes provinces de la confédération fussent saisies de la demande de secours. Quant à la démarche officielle principale (*Hauptwerbung*) ils la réservèrent pour leur retour de Londres, « afin d'empêcher toute jalousie et pour d'autres bonnes raisons », comme l'écrivait Buwinkhausen à son maître (1).

Pendant leur séjour à La Haye les envoyés wurtembergeois « avaient vu » que la « négociation secrète » décidée à Hall et de laquelle ils devaient entretenir Jacques Ier, était une affaire dont le roi de France seul se préoccupait et à laquelle l'Angleterre ne songeait pas encore, pour le moment du moins. Il était même à craindre pour les Unis, que ce dernier pays ne les abandonnât dans l'affaire de Juliers, si le cabinet de Londres avait vent de leurs projets ultérieurs (2). Aussi, quand Buwinkhausen et Colli sont arrivés à Londres, ne parlent-ils à Jacques Ier que de l'affaire de Juliers en détail, et pour ce qui est de l'accord avec la France, ils s'empressent de dire qu'ils sont prêts à lui communiquer l'arrangement signé avec cette puissance (3).

1. M. Ritter. *Briefe und Acten*, III, p. 199. Buwinkhausen au duc de Wurtemberg, La Haye, 17 avril 1610.

2. M. Ritter. *Briefe und Acten*, III, p. 199. Buwinkhausen au duc de Wurtemberg, La Haye, 17 avril 1610.

3. M. Ritter. *Briefe und Acten*, III, p. 225, Harangue faite à Jacques Ier par les envoyés des Unis, 18 avril 1610.



Au début de l'affaire de Juliers, Jacques Ier, mû par la jalousie, s'était montré assez indifférent à l'égard des princes possédants qui s'étaient adressés à Henri IV au lieu de s'adresser à lui (1). Plus tard, quand le duc Wolfgang-Guillaume et le margrave Ernest lui avaient envoyé une ambassade pour le prier d'intervenir en leur faveur, il avait été flatté de cette démarche, et avait promis qu'il les secourrait « rondement » (2). Mais lorsque M. de La Boderie, l'ambassadeur français à Londres, lui demanda de s'unir étroitement avec Henri IV et les confédérés de Hall, il s'excusa de rien faire de semblable, alléguant l'inconvénient de pousser par là les souverains catholiques de l'Europe à entrer dans la ligue de Wurzbourg, ou encore celui de se lier d'une manière trop générale (3). Et finalement, pour empêcher qu'on insistât, il prétexta la pénurie d'argent, et exigea de Henri IV le remboursement. des 4.500.000 livres qu'Elisabeth lui avait avancées jadis. On voit donc que les envoyés des princes unis n'avaient pas grand'chose à espérer de Jacques Ier, qui ne voulait absolument pas participer à une guerre qui, de fait, ne pouvait guère lui procurer de profits.

1. *Mém. de La Boderie*, IV, p. 299, La Boderie à Villeroy, 23 avril 1609.

2. Bibl. Nat. Coll. Dupuy, 193, f° 93. Réponse aux ambassadeurs des princes possédants, novembre 1609.

3. *Mém. de La Boderie*. V, p. 17. La Boderie à Villeroy, 4 février 1610.



III

Pendant qu'on cherchait à exciter ainsi l'ardeur belliqueuse des souverains jugés favorables à la cause protestante, on travaillait à rassurer certains Etats catholiques de l'Empire qui étaient assez disposés à la paix, pour leur part, et qui auraient pu s'imaginer qu'en cas de guerre, eux aussi seraient attaqués. C'est pourquoi l'électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg, furent chargés par l'Union, de rédiger une circulaire qu'on devait envoyer à tous les Etats du Saint-Empire pour les rassurer sur les conséquences de cette affaire (1).

On reprit également les tentatives antérieures pour faire entrer dans l'Union l'électeur de Saxe, quoiqu'on le sût tout à fait hostile, très attaché à l'Empereur et très contraire à toute alliance avec des souverains étrangers (2). C'est le margrave de Bade, Georges-Frédéric, qui fut chargé par ses collègues de cette mission délicate, dans laquelle du reste, il devait échouer complè-

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 204 (note). L'Electeur palatin à l'électeur de Brandebourg, 17 avril 1610.

2. Nous ne nous sommes pas arrêté aux négociations de l'envoyé saxon, Charles de Mansfeld, à la cour de France, en décembre 1609 et janvier 1610, qui n'aboutirent qu'à un refus de l'électeur de Saxe d'entrer dans l'alliance française, malgré la lettre pressante que lui écrivit Henri IV le 18 janvier. Voy. là-dessus Philippson, *op. cit.*, p. 252-253.



tement. Avant d'arriver à Dresde, le margrave s'arrêta plus d'une fois en route, pour visiter successivement le landgrave de Hesse-Darmstadt, le duc Jean-Ernest de Saxe, le duc Jean-Casimir de Saxe-Cobourg, auxquels il fit des propositions identiques. Mais tous répondirent de la même façon, c'est-à-dire qu'ils n'entreront pas dans l'Union évangélique si la Saxe électorale n'y entre pas elle-même. Arrivé à Dresde, Georges-Frédéric présenta personnellement à l'électeur la proposition des Unis (10 avril) ; mais Jean-Georges lui fit répondre par son conseiller, M. de Schoenberg (un cousin des Schomberg ou Schoenberg français), qu'il refusait catégoriquement. L'Union, dit-il, est conclue contre les droits de l'empereur ; la Ligue de Smalkalde, qui pourtant était beaucoup plus puissante, n'a pas pu protéger jadis la religion. Quant à l'affaire de Juliers, il croit qu'elle serait depuis longtemps réglée si les princes avaient simplement sollicité, comme lui, l'investiture impériale. Tout cela fut dit « avec gestes et accent très violents ». Le margrave répondit non moins « âprement », en exprimant le regret que la Saxe et l'Union eussent des opinions si divergentes ; il en résultera précisément, déclare-t-il au conseiller saxon, une large effusion de sang et même une guerre civile (1). Comme on aurait pu le prévoir, l'électeur de Saxe restait donc inflexible ; il

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 209. Rapport du margrave de Bade. 23 avril 1610.



était trop attaché à l'empereur, par lequel il espérait pouvoir mettre la main sur une partie tout au moins de l'héritage de Jean-Guillaume, pour s'associer aux ennemis de la maison d'Autriche. Un peu plus tard encore, le roi de Danemark devait, à son tour, échouer dans la tentative qu'il fit, de le détacher de l'alliance de cette maison.

Mais si d'autres alliés, sur lesquels on avait compté, faisaient défaut, Henri IV du moins était bien décidé, à ce moment, à aider l'électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg dans leur revendication de l'héritage du dernier duc de Juliers. Seulement avant de s'engager à fond dans la lutte, il essaya, par prudence, d'obtenir, sinon l'alliance, du moins la neutralité de quelques-uns des Etats limitrophes des duchés et spécialement de la Lorraine qui, par sa situation géographique, entre la Franche-Comté, les Pays-Bas espagnols et l'Empire, pouvait lui être d'une grande utilité dans la lutte qu'il allait entreprendre.

Il envoya donc Boissise vers l'archevêque de Trèves, à Coblence et vers le coadjuteur de l'archevêque de Cologne, à Bonn (1). Il devait les rassurer sur les inten-

1. Boissise avait déjà visité, pour le même motif, l'électeur de Mayence qui, après l'avoir attentivement écouté, lui avait demandé sa proposition par écrit. « C'est pour la faire voir à Prague », écrivait Boissise au roi (Bibl. Nat. Coll. Dupuy, 765, f°s 39, 41 ; 21 mars 1610).



tions du roi, en leur promettant que quel que fût le moyen employé pour régler l'affaire de Juliers, le catholicisme serait sauf, puisque l'un des articles de la convention de Hall en garantissait le libre exercice ; en outre Boissise ajouterait qu'une guerre générale de religion ne sortirait certainement pas d'un conflit particulier, quoiqu'on se plût à Rome et à Madrid à la représenter comme imminente. Mais l'archevêque de Trèves répondit que les catholiques ne cesseraient de craindre pour leur culte, tant que la réconciliation de Henri IV et de Philippe III n'aurait pas été attestée par la conclusion des deux mariages projetés entre les familles royales de France et d'Espagne (1). Quant au coadju-

1. Déjà, en 1604, la cour d'Espagne avait proposé à Henri IV de fiancer la fille aînée de Philippe III, Anne, avec le dauphin. Henri IV avait refusé. (*Lett. miss.*, VI, p. 691, le roi à Beaumont, 13 novembre 1604). Un an plus tard, le cabinet de Madrid était revenu à la charge : Philippe III devait constituer, après la mort de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie (mariée à l'archiduc Albert), la dot de la future reine de France avec l'Artois, le Brabant, le Hainaut et le Luxembourg. Cette fois-ci non plus, Henri IV ne se laissa pas prendre. (*Lett. miss.*, VI, p. 539, le roi à Beaumont, 19 octobre 1605). En 1608, une troisième tentative fut faite. Renchérissant sur les précédentes propositions, Philippe III promettait de garantir à son second fils, devenu l'époux de l'une des filles du roi de France, Christine, tout l'héritage des archiducs de Flandre qui n'avaient pas d'enfants. Mais il ne fut pas plus heureux que les autres fois. Enfin, non découragée encore, la cour d'Espagne, par l'intermédiaire d'un envoyé toscan, le marquis de Campiglia, remit encore une



teur de l'archevêque de Cologne, son unique préoccupation fut de justifier la procédure de l'empereur Rodolphe à l'égard des princes possédants. L'envoyé de Henri IV remontra à l'archevêque de Trèves que son maître ne pouvait se rapprocher de l'Espagne, alors que cette couronne encourageait tous les complots contre lui et ourdissait sans cesse de nouvelles intrigues dans son royaume ; et au coadjuteur de l'archevêque de Cologne, qui s'était constitué l'avocat de Rodolphe II, il répliqua que ce dernier, pour convaincre l'Allemagne et l'Europe de ses intentions pacifiques, n'avait qu'à envoyer à Juliers des commissaires sans escorte, au lieu d'un archiduc avec des soldats ; Boissise leur promit, à tous deux, pour les rassurer ou les intimider, que s'ils ne faisaient pas acte d'hostilité contre les princes possédants et les troupes françaises, ils ne seraient pas inquiétés par celles-ci (1).

Pour ce qui concerne la Lorraine, Henri IV, dès le mois d'août 1609, après qu'il se fut décidé à participer à la guerre, avait essayé de s'assurer l'alliance du duc Henri II.

Il lui avait fait faire des ouvertures au sujet d'un

fois le projet de mariage sur le tapis (1610). Mais, quoique favorisée par Marie de Médecis et par le nonce Ubaldini, la négociation n'aboutit pas. (Perrens, *Les mariages espagnols sous Henri IV et la Régence de Marie de Médecis*, Paris, 1869, 8°).

1. Bibl. de l'Inst., Coll. Godefroy, 364, f. 130, Boissise au roi, 4 mai 1610.



mariage entre la fille aînée du duc, Nicole, et son fils, le Dauphin, mais il n'en avait pas reçu entière satisfaction (1). Quelques mois plus tard, quand Boissise partit pour Hall, le roi lui enjoignit de passer par Nancy (2) pour faire part au Lorrain de sa mission en Allemagne et pour l'engager à joindre sa cause à celle de son maître. Mais le duc Henri, auprès duquel Boissise eut audience le 11 janvier 1610, ne répondit nullement à ses avances, alléguant, comme motif de son refus, que les liens de parenté qui l'unissaient avec quelques-uns des princes catholiques allemands ne lui permettaient pas de contracter alliance avec les ennemis du Saint-Empire (3).

Comme il ne parvenait pas à obtenir libre passage à travers le duché pour lui et pour son armée et comme d'un autre côté les protestants d'Allemagne se plaignaient de l'appui que le duc donnait aux Impériaux, Henri IV se décida à dépêcher un troisième diplomate à son ancien beau-frère, pour surveiller ses menées et tâcher de le détourner de l'alliance impériale. Il choisit

1. L'ambassadeur d'Espagne à Paris, Cardenas, poussait Henri II à s'opposer à cette union ; pour empêcher Henri IV de s'emparer de sa fille, il lui avait conseillé de l'envoyer en Bavière.

2. Villeroy, *Mém. d'Estat*, IV, p. 335. Instructions au sieur de Boissise partant pour Hall, 30 décembre 1609.

3. Bibl. de l'Inst., Coll. God., 265, f. 89, Boissise au roi.



pour cette mission M. de la Clielle (1) qui avait déjà été envoyé à la cour de Nancy, deux ans auparavant, en qualité de député extraordinaire (2) ; il devait, cette fois, résider d'une façon permanente en Lorraine.

L'envoyé français était chargé de mettre le duc au courant des projets du roi en ce qui concernait la succession de Juliers et l'assurer que le roi ne voulait ni ne désirait favoriser les armes des princes, héritiers de ladite succession, au préjudice et désavantage de la religion catholique, ni de l'autorité et juridiction de l'Empereur. Mais il devait lui exposer également qu'il ne pouvait endurer que la maison d'Autriche « qui n'est déjà que trop puissante », s'empare et accroisse à sa vue, de ladite succession sous prétexte de religion. C'est précisément pour s'opposer à une telle usurpation que le roi prend les armes, étant aidé pour cela du roi de la Grande-Bretagne et des Etats des Provinces-Unies des Pays-Bas.

M. de la Clielle devait déclarer en outre au duc que le roi était très mécontent de ce que « les électeurs

1. Isaac Brochard, seigneur de la Clielle, maître d'hôtel ordinaire et gentilhomme servant du roi.

2. M. de la Clielle avait été chargé par le roi (juin 1608) d'aller à Nancy pour réclamer le pouvoir et la procuration du duc de Lorraine et du comte de Vaudemont, pièces nécessaires à Henri IV pour forcer Mme de Mercœur, par action judiciaire, à consentir au mariage de sa fille, Mlle de Mercœur, avec César de Vendôme, fils du roi et de Gabrielle d'Estrées.



ecclésiastiques et les princes catholiques d'Allemagne, entendent plutôt bâtir une autre ligue pour l'opposer aux protestants, qu'à rechercher les moyens de composer et accorder lesdits différends » ; il faisait donc prier le duc « d'employer la créance qu'il a envers lesdits électeurs et princes ecclésiastiques, et nommément à l'endroit du duc Maximilien de Bavière, son beau-frère, qui a été déclaré chef de ladite ligue » (1) pour les modérer et disposer à faciliter un accord, sans prétendre ni attendre le hasard et le jugement des armes (2).

Pour le moment, Henri de Lorraine ne jugea pas à propos de se mettre en opposition ouverte avec son puissant parent et voisin ; mais il peut sembler douteux qu'à la longue, si Henri IV avait pu ouvrir la campagne, et surtout si la guerre avait duré, la Lor-

1. En réponse à l'Union évangélique, les électeurs et les princes catholiques de l'Allemagne s'occupaient depuis 1608 de former une Ligue pour protéger la religion catholique dans l'Empire et y soutenir la maison d'Autriche. Le 10 février 1610, à la veille de la conclusion du traité de Hall, la Ligue catholique avait été conclue à Wurzbourg. A sa tête avaient été placés l'électeur de Mayence pour l'Allemagne du Nord et le duc Maximilien de Bavière pour le Sud.

2. Aff. étr., F. France, 371, f. 477 à 492 ; Bibl. Nat., F. Brienne, 289, f. 422, 423. Instructions pour le sieur de Clielle allant trouver M. le duc de Lorraine, avril (10?) 1610. Voy. l'article de M. Louis Davillé, *Instructions données par Henri IV à ses députés en Lorraine*. (*Annales de l'Est*, Nancy, 1901).



raine se serait maintenue neutre dans le conflit engagé tout autour de ses frontières.

Après avoir rempli la mission dont il avait été chargé auprès des princes ecclésiastiques du Rhin, Boissise se rendit à Dusseldorf pour réconforter Wolfgang-Guillaume et Ernest qui, malheureusement, ne s'entendaient qu'en apparence, et que le moindre incident pouvait brouiller, et leur porta l'assurance d'un secours prochain. Les froissements perpétuels entre ces deux princes étaient d'autant plus fâcheux, que, même unis, et d'accord, ils risquaient d'avoir le dessous, leurs forces étant bien inférieures à celles de Léopold ; de plus, les Etats de Juliers et de Berg, auxquels ils avaient demandé des subsides, ne semblaient guère pressés d'obéir (1).

On juge de la satisfaction ressentie à Dusseldorf quand Boissise vint annoncer au duc Wolfgang-Guillaume et au margrave Ernest que Henri IV était à la veille d'entrer en campagne.

En mettant le prince d'Anhalt au courant de ses intentions et après lui avoir donné quelques indications sur la répartition des troupes dans le pays de Juliers, le roi lui conseillait de diminuer le nombre des garnisons autant que possible « afin d'être plus fort dans la campagne » ; il l'assurait par la même lettre, que, malgré

1. Aff. étr., Palatinat, I, Proposition faite par MM. les princes possédants aux Etats de Juliers et de Berg, 8 mai 1610.



la défection des Hollandais, il comptait bien pouvoir se mettre en route au plus tard à la fin du mois (mai 1610) (1). Il avait demandé aux archiducs de Flandre, dont il avait forcément à traverser le territoire dans sa marche sur Juliers, la permission d'opérer ce passage (2). Mais comme il doutait fort que ceux-ci la lui accordassent de bon gré, il était résolu d'employer au besoin la force (3). Enfin écrivant, le 9 mai, au comte palatin, il disait devoir mener lui-même son armée à Juliers, afin de remettre la ville et ses dépendances sous la domination des héritiers légitimes (4).

Il y a des historiens qui prétendent, qu'à ce moment Henri IV ne songeait qu'à aller enlever la princesse de Condé à Bruxelles, où elle s'était réfugiée, pour échapper à ses obsessions continuelles ; et il y en a d'autres qui affirment, que l'expédition de Juliers n'aurait été que le commencement d'exécution de ce « magnifique dessein » dont Sully parle dans ses *Œconomies royales*, et dont le résultat final devait être, selon lui, le bouleversement total de la carte de l'Europe.

1. Bibl. Nat., Coll. Dupuy, 765, p. 55, Henri IV à Anhalt, 2 mai 1610.

2. *Lett. miss.*, VII, p. 898, 8 mai 1610.

3. « J'ai opinion, écrivait-il à Anhalt, que les archiducs me desnieront plutôt qu'ils m'accorderont le passage par leur pays, auquel cas il faudra que je le preigne et gagne à coup de pique, comme je suis tout résolu de le faire ». (Bibl. Nat., Coll. Dupuy, 765, f. 55, 2 mai 1610).

4. Bibl. Nat., Coll. Dupuy, 193, f. 84



Il est facile de répondre aux premiers que, dès l'arrivée de Léopold à Juliers, donc plusieurs mois avant la fuite de la princesse de Condé à Bruxelles, Henri IV, comme on a pu le voir précédemment, était décidé à aider les princes possédants, en contractant des alliances nouvelles et en faisant des préparatifs sérieux pour le siège de Juliers. Quant à dire que Henri IV était à la veille de se lancer dans une guerre générale pour mettre en exécution le plan grandiose, mais rempli de dangers dont son ancien ministre nous parlera plus tard, ce serait vraiment trop se hasarder, étant donné l'âge déjà avancé du roi, la situation toujours délicate, sinon difficile, du royaume et son goût chaque jour plus vif pour le repos enfin gagné. Mais pour bien connaître ses intentions il semble qu'il soit inutile de se livrer à de longues spéculations ; il n'y a qu'à parcourir sa correspondance. Ainsi, quelques jours avant de signer la lettre adressée au comte palatin, citée tout à l'heure, écrivant à Boissise pour l'informer de ses projets, il lui disait, qu'il irait à Juliers « faire son effet, sans entreprendre autre chose, à moins qu'il ne juge être nécessaire de continuer la lutte (1). »

Pour mener à bonne fin cette campagne, qui, soit qu'elle fût de longue ou de courte durée, aurait toujours été sérieuse, Henri IV avait sous la main plus de 30.000 hommes de bonnes troupes et une belle artille-

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 299, 2 mai 1610.



rie (1). C'est à la veille du jour où il allait quitter sa capitale pour se mettre à la tête de ses troupes, afin de marcher avec elles sur Juliers, qu'il tomba sous le couteau de Ravaillac.

On a beaucoup parlé de dessous mystérieux de ce drame ; on est allé même jusqu'à dire que c'était Marie de Médicis elle-même qui avait armé le bras de l'assassin, mais selon toute vraisemblance Ravaillac ne fut qu'un criminel solitaire, un malheureux égaré par son fanatisme religieux.

La nouvelle de la mort de Henri IV impressionna douloureusement non seulement la France, mais tous les pays protestants d'Europe. Les princes calvinistes et luthériens d'Allemagne en particulier, perdaient en lui, non seulement leur plus grand ami mais leur unique protecteur (2). La France était merveilleusement située,

1. Voici le nombre exact de troupes dont Henri IV disposait en ce moment : *a*) 9 régiments de 2000 hommes chacun et 2 régiments de Suisses de 3000 hommes chaque = 24.000 hommes. *b*) 16 compagnies de gens d'armes de 100 ou 150 hommes chaque = 1800 hommes. *c*) 13 compagnies de « chevaux légers » de 200 et 100 hommes chaque = 1400 hommes. *d*) 800 carabiniers et « la cornette blanche qui sera environ 2000 hommes » (M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 238 (note 3).

2. L'Angleterre était trop faible et Jacques Ier d'ailleurs la dupe infatuée de la politique espagnole ; les Etats-Généraux des Provinces-Unies étaient trop occupés chez eux ; les rois de Danemark et de Suède étaient trop loin et ne comptaient guère d'ailleurs encore, à ce moment, dans la politique générale.



au point de vue géographique, pour s'interposer entre eux et la maison d'Autriche, lorsque celle-ci devenait trop despotique à leur égard, et tant que le roi de France restait leur ami, ils n'avaient pas beaucoup à craindre de ce côté. Il s'agissait de voir maintenant si, Henri IV une fois disparu, sa veuve que le parlement venait de proclamer régente du royaume, et les ministres du feu roi suivraient la même politique. On ne le savait pas encore, mais il était fort à craindre qne Marie de Médicis, Italienne et fervente catholique, qui même du vivant du roi s'était prononcée en faveur de l'alliance espagnole, ne continuerait pas une politique contraire à ses propres vues et à ses sentiments religieux. Quant aux ministres confidents du feu roi, ils n'étaient pas assurés de rester en place, ils allaient se jalouser bientôt et disparaître l'un après l'autre ; celui d'entre eux qui devait, sous le nouveau règne, conserver la plus grande influence dans les affaires extérieures du royaume, c'était Villeroy qui était déjà vieux, médiocrement sympathique aux alliances hérétiques, et qui préférait par suite le calme de la paix, à une guerre qui durerait plus ou moins longtemps ; Sully lui-même, quoique huguenot, répugnait à dépenser l'argent qu'il avait lentement amassé, pendant dix années de paix, dans le trésor royal, pour soutenir une guerre coûteuse, profitable surtout aux étrangers.



CHAPITRE HUITIÈME

Hésitations à la cour de France. — Sollicitations des princes unis à Paris. — L'expédition de Juliers. — Fin des alliances allemandes.

Dès que la triste nouvelle de la mort de Henri IV fut parvenue aux princes unis (1), les « possédants », Ernest et Wolfgang-Guillaume, s'empressèrent d'envoyer à Paris le baron Christophe de Dohna, pour présenter tout d'abord leurs condoléances à la reine-régente et des félicitations au jeune roi, mais aussi pour solliciter l'exécution du traité de Hall. Dohna devait faire instance auprès de la régente pour qu'elle envoyât immédiatement les deux régiments français qui étaient entretenus aux Pays-Bas, et qu'elle laissât Boissise comme conseiller officiel à Dusseldorf, (2). Avant de se rendre à Paris

1. C'est le 19 mai que la nouvelle du crime fut annoncée par l'Electeur palatin à Brandebourg, Neubourg, Bade, Wurtemberg, Hesse, Anhalt et Strasbourg.

2 M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 259. Instructions du margrave Ernest de Brandebourg et du duc Wolfgang de Neubourg, pour Ch. de Dohna envoyé à Paris et à La Haye, 25 mai 1610.



Dohna devait s'arrêter à La Haye pour sonder les dispositions des Etats Généraux à l'égard de ses mandants. Arrivé à La Haye, Dohna trouva les Etats-Généraux assez froids à leur sujet ; ils ne voulaient probablement pas risquer la rupture de leur trève avec l'Espagne, avant d'être assurés de l'attitude du gouvernement nouveau, et déclarèrent à l'envoyé des princes qu'ils ne feraient rien que si la France marchait aussi (1).

A Paris, le conseil royal était déjà scindé en deux groupes : Sillery, le chancelier et le duc d'Epernon se prononçaient contre tout secours, le duc de Bouillon, le comte de Soissons, le maréchal de La Châtre, Châteauneuf et le président Jeannin étaient au contraire d'avis qu'on accordât aux Unis le secours promis par le feu roi. Villeroy disait à Aerssen que le traité signé avec les Unis n'était valable que pour la durée de la vie de Henri IV ; au fond, lui aussi était hostile à l'idée de continuer la politique de son maître défunt. Quant à Sully, il était d'avis, qu'étant donné la situation actuelle du royaume, il ne fallait rien promettre (2).

Telles étaient les dispositions, peu favorables en somme, de la cour, au moment où Dohna arrivait à Paris.

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 263. Rapport du baron Christophe de Dohna, La Haye, 30 mai 1610.

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 266-270, Aerssen à Olden Barnevelt, 4 juin 1610.



Dans la première entrevue qu'il eut avec Villeroy, celui-ci commença par s'informer de ce que le burgrave avait obtenu des Etats-Généraux ; renseigné sur ce point, il lui dit qu'étant donné l'état actuel du pays, on ne pourrait probablement pas faire grand'chose pour les princes. Mais ce n'est pas une raison, ajouta-t-il, pour que les Etats-Généraux ne fournissent pas leurs 12.000 fantassins et leurs 1500 chevaux, puisqu'ils sont plus particulièrement intéressés dans l'affaire. Quant à la France, c'est une autre affaire ; et là-dessus, Villeroy lui représente la situation générale du royaume comme bien mauvaise, le roi mineur, le gouvernement aux mains d'une femme ; le conseil renferme des « têtes très opposées », et puis encore, ajoute-t-il, « le dauphin, roi actuel, n'est pas compris dans le traité ». Quant à l'accord de Hall, il a été mal bâclé et en trop grande hâte, et Villeroy finit par demander à Dohna s'il ne vaudrait pas mieux traiter la question « pacifiquement ». Dans sa réponse, l'envoyé des princes possédants, un peu surpris, concède : que sans doute, le roi présent n'est pas expressément nommé dans le document en question, mais que les princes comptent sur son appui, après toutes les promesses du feu roi et de la reine régente. Pour ce qui est de « traiter pacifiquement », il déclare que si, plus tard, on voulait négocier, les princes ne demanderont pas mieux mais qu'agir de la sorte en ce moment, ce serait, de la part de ses maîtres, se soumettre aux ennemis et se renier eux-mêmes.



Dans l'audience officielle qu'il obtint de la régente (6 juin), le roi et la reine remercient les princes de leurs condoléances et de leurs félicitations, mais « pour le reste », Dohna et les autres envoyés (1) des souverains allemands furent renvoyés à conférer avec les principaux membres du conseil.

Après quelques jours d'attente anxieuse, que nos diplomates employèrent à rendre visite aux différents membres de ce conseil, pour solliciter un vote en leur faveur, Dohna fut avisé par le duc de Bouillon, et Buwinkhausen par le comte de Soissons (12 juin), qu'on avait officiellement délibéré sur leur demande en conseil et que le secours réclamé était accordé par la régente; la majorité a été favorable, mais il y a eu deux voix contre. Le 14 juin, la bonne nouvelle leur est confirmée par Villeroy lui-même qui leur annonce qu'on enverrait aux princes 8000 fantassins et 1000-1200 chevaux. L'armée française devait être commandée par le maréchal de La Châtre, qui promit du reste à Dohna d'obéir aux ordres d'Anhalt.

L'appui promis par Henri IV fut donc obtenu en définitive, mais non pas sans difficulté; ce qui faisait dire à Sully, en s'adressant aux envoyés: Il ne faut pas avoir trop de confiance en ce secours, parce qu'il a été

1. En dehors de Dohna, il y avait encore en ce moment à Paris l'envoyé du landgrave Maurice de Hesse, le Dr Curio, et l'envoyé du duc de Wurtemberg, M. de Buwinkhausen qui, tous les deux avaient les mêmes instructions: prier la régente d'accorder le secours promis par Henri IV.



obtenu avec beaucoup de peine et contre des adversaires nombreux, et qu'à la moindre occasion on pourra le rappeler ; que les princes ne l'escomptent donc pas dans leurs projets ! (1) De son côté, Villeroy prévient Buwinkhausen qu'il ne faut pas être trop fier du secours français, puisqu'il ne pourra durer longtemps, mais s'en servir pour amener une bonne paix dans l'Empire par de bons moyens, comme le demandent l'Espagne et les archiducs (2). Et le secrétaire d'Etat ajoute d'un ton significatif qu'il ne faudrait pas que les Unis, sous prétexte de se dédommager des frais occasionnés par la guerre, gardent à nouveau l'évêché de Strasbourg (3).

En effet les princes unis venaient de s'y emparer de

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 292. Rapport de Dohna et de Dieterich Hess à Ernest de Brandebourg et à Wolfgang Guillaume de Neubourg sur leur ambassade en France, 18 juin 1610.

2. Dès que la nouvelle de la mort de Henri IV fut connue, l'archiduc Léopold, voulant profiter de l'incertitude générale, fit savoir à Wolfgang-Guillaume, à Ernest de Brandebourg et à Chrétien d'Anhalt, qu'il ne dépendait pas de lui que le litige relatif aux duchés ne fût vidé « au bien et au repos de la chrétienté » (Aff. étr., Vienne, 10, Instructions des choses que doivent représenter et traiter le lieutenant Blasius Tchenberg et le licencié Simon Ritz, à l'endroit des sérénissimes princes Wolfgang-Guillaume, comte palatin, Ernest de Brandebourg et Chrétien, duc d'Anhalt, 19 mai 1610). Comme il les supposait aussi désireux que lui de préserver l'Allemagne des maux que lui causerait une invasion française, il leur offrait la paix.

3. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 306, 18 juin 1610.



quelques-unes des petites villes épiscopales, Molsheim, Moutzig, Dachstein, trop mal fortifiées pour tenter une longue résistance. Mais la manière de voir de Villeroy sur cette nouvelle guerre des évêques en Alsace était partagée par Bouillon, Sully, Bongars et par les envoyés d'Angleterre, des Pays-Bas et de Venise, qui tous en craignaient les suites fâcheuses. En l'annonçant à son maître et à l'Electeur palatin, Buwinkhausen, fort effrayé, leur donnait en même temps son propre avis sur la question. « Il ne faut pas, disait-il, exciter les catholiques, en continuant la lutte là-bas ; les Espagnols et les Lorrains vont y venir à leur secours et ni la France ni les Etats-Généraux, ni l'Angleterre n'y aideront les Unis ; il vaudrait donc mieux se retenir et ne pas laisser croire qu'on veut y mettre un évêque protestant (comme en 1592) (1). »

Vers le même moment, arrivait à Paris un autre ambassadeur des potentats unis. C'était un personnage princier, le duc Jean de Deux-Ponts, envoyé par ses collègues pour présenter leurs condoléances au jeune roi et à la reine mère. L'Electeur palatin lui avait

1. L'idée de mettre un évêque protestant à Strasbourg avait assez souri d'abord à Buwinkhausen, mais d'autres parmi les Unis y avaient songé avant lui.

Lingelsheim, le conseiller palatin, écrivait le 9 juillet. « *Buwinkusii rationes cum nostris consentiunt. Quodsi opes ad bellum ducendum sufficerent certe occasione utendum esset* ». (M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 320 (note).



adjoint l'un de ses conseillers, Charles Paul, qui ne venait pas pour la première fois à la cour (1). Le 24 juin, les ambassadeurs obtinrent une première audïence auprès de la reine, dans laquelle ils offrent au nom de leurs mandats, leurs sympathies respectueuses en même temps que leurs félicitations, au jeune roi et remercient pour l'envoi prochain des secours promis. Avant l'audience, Buwinkhausen, qui avait eu le temps d'étudier le terrain, avait orienté les envoyés non seulement sur les intentions du gouvernement français relatives à la reconnaissance des stipulations de Hall, mais aussi sur son désir très vif d'une paix prochaine.

C'est pourquoi les nouveaux venus jugèrent opportun, après avoir remercié la reine, de lui exprimer en même temps le désir qu'elle ordonnât à Boissise, après la prise probable de Juliers, de prêter son concours aux alliés de la couronne. Il devait discuter avec les envoyés des autres Etats, (ceux de l'Angleterre et des Provinces-Unies surtout) les moyens de consolider ce

1. Par l'instruction spéciale du 9 juin, nous apprenons que Charles Paul était surtout chargé de faire rentrer les fonds dus à son maître, comme anciennement prêtés à Henri de Navarre, et de voir s'il pourrait en toucher au moins une partie auprès du trésorier de l'épargne; il devait prendre là-dessus les conseils du duc de Bouillon, et de tâcher d'avoir au moins 4 à 600.000 francs. (M. Ritter, *Briefe und Acten*, III p. 377 (note 1).



premier succès, sans être obligé à continuer des campagnes nouvelles (1).

Ils remercièrent également la régente d'avoir bien voulu confirmer à leurs coreligionnaires de France le dernier édit de tolérance, celui de Nantes, et d'avoir promis de ne pas les troubler dans leurs libertés religieuses et politiques. La reine répondit aux ambassadeurs des princes, par des compliments analogues, se déclarant prête à marcher sur les traces de son époux, et à envoyer à ses alliés les secours promis (2).

La question des secours étant réglée, il s'agissait maintenant de la route que devait suivre le maréchal de La Châtre pour arriver à Juliers. Ceci donna lieu à des discussions fort vives et qui faillirent compromettre l'entente si difficilement obtenue. Deux itinéraires pouvaient être proposés ; l'un vers le Rhin, vers Bingen ou Bacharach, où l'on franchirait le fleuve ; l'autre par le Luxembourg et l'électorat de Trèves ; au delà de la Moselle, l'armée française serait reçue par les troupes des États-Généraux et conduite ainsi plus loin. M. de La Châtre était invité à choisir la route qu'il préfèrerait suivre, mais il répondit qu'il abandonnait le choix à l'expérience des chefs militaires des Provinces-Unies ;

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III p. 377 (note 4). Rapport du duc Jean de Deux-Ponts du 28 juillet 1610.

2. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 375. Relation du duc Jean de Deux-Ponts, envoyé des Princes Unis auprès du gouvernement français, rédigée (ou présentée) le 30 août 1610.



on attendait donc leur réponse. Le maréchal s'était déjà rendu à Metz, pour y faire la montre de ses troupes, en attendant la décision des États-Généraux, quand leur déclaration arriva. Ils y disaient regarder la route sur Bingen et Bacharach et, de là, le long du Rhin, comme la plus sûre. Aerssen transmit cette missive à La Châtre (1). Mais, changeant subitement d'avis, celui-ci répond qu'après avoir étudié les cartes du pays et après s'être bien informé, il trouve qu'il y a trop de dangers à suivre cette route et qu'il préfère marcher vers la Moselle. Cette déclaration de La Châtre amena de longues discussions dans le conseil de la régente et aboutit successivement à des résolutions contradictoires; elle donna aussi fort à penser à l'envoyé des princes et à Aerssen, qui craignent tous deux que les Jésuites ne poussent le maréchal à tergiverser ainsi, uniquement pour gagner du temps (2).

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 379. Aerssen au maréchal de La Châtre, 28 juin 1610.

2. On prétend qu'au moment où le maréchal de La Châtre était prêt à partir pour prendre le commandement de son armée, plusieurs Jésuites, dont on ignore le nom, sont venus le voir; lui ayant parlé de son âge, de sa promesse de défendre la foi catholique et de verser son sang pour elle, ils lui auraient reproché de partir maintenant en guerre contre elle, pour des hérétiques et l'auraient invité à songer au salut de son âme. Craignant que ces exhortations n'aient troublé le vieillard, les intéressés ont prié la reine de lui parler, pour le réconforter, et

Quand le conseiller palatin, Charles-Paul, vint se plaindre de tous ces retards, Villeroy réplique que l'affaire est tout autre que ne la représente l'envoyé hollandais.

La reine, dit-il, a prié les Etats-Généraux d'envoyer des vaisseaux pour conduire les troupes par mer en Allemagne, afin de n'avoir point à passer en ennemi à travers les Pays-Bas espagnols, avec les maîtres desquels on désirait rester officiellement en paix. Mais les Etats-Généraux ont refusé ce concours et proposé par contre que La Châtre passe par l'électorat de Trèves, en longeant la Moselle, en promettant qu'ils viendraient à sa rencontre. La reine a admis cette combinaison nouvelle et a donné des instructions correspondantes au maréchal.

Cependant, ajoute Villeroy, pour montrer sa bonne volonté, Sa Majesté est prête à faire marcher aussi l'armée par l'autre route ; seulement, en ce cas, l'Électeur palatin doit faire préparer des provisions pour les troupes françaises.

Aerssen, à qui la réponse de Villeroy est rapportée par son interlocuteur, maintient pourtant sa première version et prétend que l'autre est fausse (1).

surtout de faire donner une réprimande énergique aux Jésuites (M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 378. Relation du duc Jean de Deux-Ponts).

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 379. Relation du duc Jean de Deux-Ponts. Dans l'état, il est difficile d'arriver sur ce



Le duc de Deux-Ponts se trouvait toujours encore à Paris pendant ces pourparlers. Dans la seconde audience qu'il obtint de la régente et qui, retardée par les obsèques de Henri IV (29 juin-1er juillet), n'eut lieu que le 6 juillet, la souveraine exprima le désir que le duc remît par écrit le texte de ses demandes à Villeroy.

Mais à ce moment précis, toute l'affaire sembla devoir changer brusquement de face. Le 9 juillet, avant de quitter Paris, le duc de Bouillon annonce confidentiellement au prince allemand que l'Espagne, l'Autriche et le pape essaient d'obtenir que la ville de Juliers soit remise à la garde de La Châtre jusqu'à ce que la question légale fût entièrement vidée, de sorte que le secours français ne serait plus d'aucune utilité pratique pour les princes occupants. A la réception de cette désagréable nouvelle, Charles-Paul fut dépêché par le duc de Deux-Ponts et par les envoyés anglais et hollandais, vers Villeroy, Sully et le président de Thou, pour s'assurer si la nouvelle était vraie. Mais ni le secrétaire d'Etat, ni aucun des membres du Conseil interrogés par le diplomate allemand n'avouèrent savoir quelque chose à ce sujet ; seulement Villeroy ne se gêna pas pour dire qu'il désirerait fort qu'il en fût ainsi, et confia même à Paul, qu'une ambassade impériale était en

point à une certitude complète. Il semble probable que le désir de ne pas se brouiller avec le gouvernement de Bruxelles était sincère et qu'on désirait vraiment éviter les Pays-Bas espagnols.



route pour Paris, afin d'y proposer un accord. Dans la première séance du Conseil royal qui suivit l'entrevue avec le conseiller palatin, séance où siégeaient six membres avec la régente, Villeroy alla jusqu'à proposer de retarder le départ des secours jusqu'à l'arrivée de cette ambassade et ce qui prouve combien peu la campagne de Juliers était populaire à la cour, c'est qu'il fut approuvé par tous les autres, sauf par la reine, qui déclara qu'il fallait tenir parole aux princes qui comptent sur les troupes françaises et les leur expédier.

Mais alors survint un nouveau motif de retard. Le maréchal de La Châtre écrit à la reine, pour se plaindre de ce que l'Electeur palatin refusait le passage par ses terres et lui avait envoyé dire par M. de Châtillon qu'il devait se diriger par l'Alsace ou marcher le long de la Moselle ; c'était donc un troisième changement de route ! Pourtant les troupes ne peuvent pas marcher vers la Moselle, comme l'explique le maréchal dans sa lettre ; c'est trop tard, et puisque les Etats-Généraux conseillent la route du Rhin, il faut y aller. Seulement il trouve étrange qu'on lui parle d'aller en Alsace, alors qu'il s'agit de Juliers, et que l'on se plaigne encore, alors que Sa Majesté envoie bénévolement aux Allemands des secours qui ne profiteront qu'à eux seuls, en offrant de payer par-dessus le marché tout ce dont ils auraient besoin en route (1). Cette communication

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III. p. 382. Relation du duc Jean de Deux-Ponts.



redouble la mauvaise humeur de Villeroy, et il accabla les envoyés des princes de reproches plus ou moins mérités (1).

L'Electeur palatin, craignant que son refus eût des suites fâcheuses pour la cause des princes unis, finit cependant par accorder le passage aux troupes françaises sur son territoire et envoya le capitaine Brayart au maréchal de La Châtre pour lui faire connaître sa décision. Le maréchal accepta immédiatement l'offre de l'électeur Frédéric IV et écrit à Boissise et à Chrétien d'Anhalt pour les inviter à venir à sa rencontre.

Moins accommodant que le chef militaire de l'expédition, Villeroy, lorsqu'il fut informé par Charles-Paul de la décision de l'Electeur palatin, y vit un nouveau sujet de mécontentement et déclara que c'était là encore une innovation, amenée par la faute des envoyés des Etats-Généraux. Il revient ensuite à son idée d'un accord pacifique et expose au conseiller palatin que la Saxe avait reçu l'investiture de Juliers et de Clèves des mains de l'empereur ; que celui-ci allait se réconcilier avec son frère, Mathias de Hongrie, et qu'alors les prin-

1. Il écrivait en même temps à M. de La Boderie, l'ambassadeur français à Londres : «... nos princes allemands jouent de notre armée à la plotte » et il ajoutait plus loin : «... nous en sommes si scandalisés que peu s'en a fallu que nous n'ayons revoqué notre secours qui nous coûte trop cher pour être ainsi méprisé et manié... (Lett. de Henri IV et de M. de Villeroy et de Puisieux à M. de La Boderie, II, p. 191. 11 juillet 1610).



ces protestants de l'Empire pourraient être sûrs d'être attaqués à la fois par Rodolphe II, par le roi d'Espagne et par l'archiduc Albert. Ce qu'il y a donc de mieux à faire, conclut Villeroy, c'est de chercher un terrain de conciliation dans cette affaire, pour échapper à ce danger. L'Angleterre, assure-t-il, et les Etats-Généraux partagent cette manière de voir et pour ce qui est de la France, on ne peut pas compter sur elle, car le roi étant enfant, la régente « un faible instrument », elle ne pourra s'engager dans aucune affaire de longue haleine, d'autant moins que les grands du royaume sont très peu d'accord, et qu'il pourrait arriver tel événement qui obligeât de rappeler le maréchal. Le mieux serait donc, de l'avis du vieux secrétaire d'Etat, que les princes gardent ce qu'ils ont et que la forteresse de Juliers soit remise entre les mains d'un tiers, jusqu'à ce que la question de droit fût tranchée (1).

Répondant à Villeroy, Charles-Paul s'efforce de lui démontrer qu'aucun arrangement n'est possible avant la prise de Juliers ; que le roi Mathias, même réconci-

1. Villeroy écrivait à M. de La Boderie sur l'offre des envoyés d'Espagne et de Flandre pour le *statu quo* (avec sequestre de Juliers entre les mains d'un tiers). « Nous avons jugé cette ouverture digne de considération et pourtant non rejetable, car si cette querelle ne s'aplanit, elle sera immortelle, et pour nous, je prévois que nos divisions et justes jalousies et braveries nous contraindront de nous retirer plus tôt que nous ne voudrions. (Lett. de Henri IV, etc. II, p. 196-197; 18 juillet 1610).



lié avec Rodolphe II, ne pourrait rien faire aux protestants, puisque ceux-ci ont la promesse de l'appui des Hongrois, des Moraves, des Autrichiens et Silésiens, de ne jamais combattre contre eux, mais de leur venir en aide. Puis il ajoute : La Saxe n'aura pas le courage d'attaquer les princes possessionnés pour l'unique raison que l'empereur a reconnu ses prétendus droits à la succession. Quant aux Espagnols, le fait qu'ils ont signé une trêve si peu brillante avec les Provinces-Unies, montre bien qu'ils ne peuvent rien de sérieux. « Si les Français veulent vraiment retirer leur main de dessus nous, dit le diplomate de Heidelberg, il faudra bien nous y résigner, mais on trouvera bien encore d'autres gens pour nous venir en aide ; en tout cas les princes allemands, après tout ce qu'ils ont fait pour la couronne de France, ne méritent pas qu'on les traite de la sorte ». Villeroy l'ayant interrompu pour dire assez peu courtoisement : « Ils nous sont venus en aide pour de l'argent » Charles-Paul lui réplique à bon droit : « Où donc est cet argent ? On ne nous le paie jamais ; le plus que l'on nous ait versé couvre à peine les intérêts, et encore on nous défalque ces versements du capital qui nous est dû ! »

Pourquoi donc, ajoute-t-il, la France aurait-elle peur de l'Espagne ? Elle peut s'assurer le concours des réformés (de France) en respectant les Edits et se maintenir vis-à-vis des grands par « les moyens ordinaires de



gouvernement » et en s'appuyant sur l'un des partis rivaux (1).

Dans les séances du Conseil qui suivirent cette entrevue passablement orageuse, Villeroy se déclara contre les princes unis, « en toutes choses » et proposa le rappel des troupes de secours. Mais la reine, le duc de Bouillon, revenu à Paris, et Sully, l'emportèrent encore une fois et finalement on décida que les troupes dont on avait annoncé la venue aux amis et aux ennemis, partiraient, mais à la condition expresse qu'elles marcheraient par la route du Rhin (2).

Enfin tout paraissait arrangé pour le départ immédiat, quand les envoyés des princes reçurent l'avis que l'Espagne et le Saint-Père avaient proposé le séquestre de Juliers jusqu'à la décision juridique de l'Empereur ; pour le cas où l'archiduc Léopold ne voudrait pas s'y prêter, ils déclareraient ne plus vouloir leur venir en aide, mais, par réciprocité, si les princes protestants

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 385. Relation du duc Jean de Deux-Ponts.

2. Ce dernier vote a été provoqué par une lettre d'Anhalt à La Châtre, lui disant de s'acheminer enfin, à la grâce de Dieu, vers la Moselle. (M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 386. Relation du duc Jean de Deux-Ponts). Sur cette décision Villeroy écrivait à La Boderie : « ... Je vous assure que cette dernière résolution a été fort combattue car plusieurs ont improuvé ce voyage ; la Reine seule l'a défendu, jalouse de l'observation de la foy du feu Roy son seigneur : Dieu la fasse prospérer ! » (*Lettres de Henri IV* etc, II, p. 205, 28 juillet 1610).



refusaient de consentir à cet arrangement, on devrait pareillement retirer du pays contesté les troupes de La Châtre.

A cette nouvelle, les envoyés désespérant de se voir jamais secourus par la France, supplient Aerssen d'obtenir des Etats-Généraux que leurs troupes jointes à celles des princes allemands, entreprennent le siège de Juliers, sans attendre la venue des Français, « car on veut nous faire perdre tout l'été » disaient-ils. Les esprits étaient irrités et le duc Jean de Deux-Ponts, en prenant congé du roi et de la reine régente, laissa percer quelque dépit de ce que le secours si souvent promis tardait si longtemps ; et de ce qu'on veuille exiger des princes l'acceptation de la proposition de sequestre, inacceptable pourtant pour les princes en possession ; enfin de ce qu'on hésite à ratifier le traité de Hall.

La reine répondit au duc qu'elle avait bien donné des instructions à M. de La Châtre pour essayer d'arranger les choses pacifiquement, mais qu'elle lui avait seulement prescrit d'insister sur ce point, nullement de revenir sans avoir rien fait (1).

Les craintes du duc de Deux-Ponts sur le départ des troupes de secours ne devaient pas être justifiées.

Le maréchal de La Châtre était déjà parti de Metz et, selon les ordres reçus il suivait la route, le long de

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 388, Relation du duc Jean de Deux-Ponts.



la Moselle. Le conseiller hessois Jean Zobel, écrivait de Dusseldorf, à son maître, le landgrave Maurice, le 10 août, pour l'informer de la marche en avant de l'armée : « Dans dix jours, les Français seront au camp. Ils ont demandé à garder la forteresse, si elle est prise, mais pour le bénéfice des princes possédants, *ut aiunt*. Et il ajoutait : « Je donne aux Français (Boissise etc.), de bien bonnes paroles, car je crains qu'on n'en ait besoin pour l'été (prochain) mais je n'ai aucune confiance en eux, *post regis obitum* (1). »

Pendant que le maréchal de La Châtre s'acheminait vers Juliers, l'envoyé brandebourgeois, Chrétien de Bellin, se trouvait déjà depuis quelque temps à Paris ; il y avait été envoyé, lui aussi, pour solliciter le concours du gouvernement français et l'exécution des promesses faites à son maître par Henri IV (2). Il demandait, dès sa première audience, à la régente, que le maréchal n'abandonnât point les princes après la prise de Juliers, et que Boissise reprît les négociations ouvertes à Schwaebisch-Hall ; en dernier lieu, il l'entretient de l'argent qu'on devait depuis si longtemps à l'Electeur.

La reine, en répondant à sa harangue, l'assure que le maréchal de La Châtre resterait en Allemagne jusqu'à ce que Juliers fût pris et suffisamment fortifié contre toute attaque ultérieure ; que Boissise assisterait aux négo-

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 400.
2. Ses instructions sont datées du 8 juin.



ciations pour un accord, négociations qui auraient lieu à Cologne ou à Francfort ; pour ce qui était des dettes contractées par Henri IV, la déclaration royale fut moins rassurante : « On essayera de contenter l'Electeur (1) ».

Pendant ce temps le maréchal de La Châtre achevait sa marche sans encombre, arrivait à Juliers, le 18 août et participait au siège de la ville, commencé par les Unis ; elle tomba aux mains des assiégeants le 2 septembre suivant (2). La nouvelle de ce succès étant arrivée à Paris (3), loin d'y réveiller des sentiments belliqueux, semble pousser davantage encore à quitter la lutte. Villeroy conseille vivement à l'ambassadeur brandebourgeois de traiter de la paix, lui disant sans ambages que dorénavant les Français ne pourraient plus venir en aide à leurs alliés allemands.

Il écrivait en même temps à Bongars : « Juliers étant rendu à ces princes possédants, il n'est plus question

1. M. Ritter, *Briefe und Acten*, III, p. 443, Chrétien de Bellin à l'électeur de Brandebourg. Paris, 14 septembre 1610.

2. Le siège de Juliers avait été commencé par les Allemands et les Hollandais le 28 juillet. Voy. « Articles accordés au gouverneur, capitaines, magistrats et bourgeois..... de Juliers par les princes de Brandebourg, Palatin, etc. le 1er septembre 1610 ». (Du Mont, Corps univer. diplom. V, 2, p. 153).

3. Elle donna lieu à la composition d'un poème latin, *Expeditio Juliacensis ad rev. Gabrielem de l'Aubespine, Aurelianensem episcopum, auctore Nicolao Borbonio, Lutetiae, apud Rob. Stephanum*, 1611, in-18°.



que de convenir des juges pour accorder ou juger leurs différends, et la forme de laquelle l'on y procédera (1). » Dès ce moment d'ailleurs, Villeroy était bien décidé à faire rappeler La Châtre et personne ne songeait sérieusement à le contredire au sein du Conseil. Cédant à ses instances, la reine ne tarda pas à donner l'ordre de rappel au maréchal. On voulait, à la cour, l'avoir sous la main, pour être en état de réprimer les mouvements des seigneurs mécontents, qui commençaient à s'agiter à Paris et dans les provinces, et surtout se décharger d'une si lourde dépense. Boissise, seul, devait rester en Allemagne pour arranger une convention provisoire, un « intérim », qui serait l'acheminement vers un traité définitif. Il s'aboucha à Cologne avec le nonce du pape, le comte de Hohenzollern et l'archevêque de Trèves. Mais les négociations ne marchaient pas très vite et Boissise lui-même écrivait qu'on ne continuait les négociations à Cologne que pour pouvoir préparer entre temps des armements en faveur de la Ligue catholique de Munich (2).

1. Bibl. Nat. *Mém. de Bong.*, VII, f. 115, 14 septembre 1610.

2. M. de Puisieux écrivait à La Boderie sur cette Ligue de Munich à la date du 27 septembre 1610: « Notre armée de Clèves est revenue toute glorieuse par les terres des archiducs, qu'ils ont, en vérité bien traitée en son passage. Il n'y a pas plus que l'Allemagne qui puisse brouiller, car nous apprenons tout fraîchement que les princes ecclésiastiques assemblez à



Il reçut néanmoins l'ordre de persister dans ses demandes aussi longtemps qu'il y aurait quelque chance d'entente et que la dignité du roi ne serait pas compromise (1).

En même temps, pour tranquilliser les protestants allemands, Bongars devait « affirmer carrément que la France ne songe pas à échanger ses anciennes alliances contre des nouvelles (2). »

Munich en Bavière, ont résolu de lever gens de guerre pour se tenir prêts, advenant que les protestants veullent entreprendre ; le roi d'Espagne y a part, le Pape y contribue, et la maison d'Autriche s'y attache volontiers de manière qu'enfin cela pourrait bien produire plus d'éclat qu'on ne pense.... (*Lett. de Henri IV*, etc. II, p. 231-32).

1. *Mém. de Bongars*, VII, f. 177, Villeroy à Bongars, Reims, 18 octobre 1610.

2. *Mém. de Bongars*, VII, f. 177, Villeroy à Bongars, Reims, 18 octobre 1610.



CONCLUSION

C'étaient là de belles paroles, mais ce n'était que cela. A partir de ce moment, la politique française se désintéressa, pour bien longtemps, et d'une façon presque complète, des affaires de l'Empire, et surtout de la vieille tradition des alliances avec l'Allemagne protestante (1).

D'ailleurs il faut bien avouer que Marie de Médicis et le gouvernement du jeune roi Louis XIII avaient malheureusement de la besogne plus pressée chez eux, et devaient s'occuper, avant tout, d'assurer la tranquillité du royaume, bien compromise par la mort de Henri IV.

1. Ce qui devait contribuer aussi beaucoup à relâcher les liens de la France et de l'Union, c'est que bientôt après, cette dernière perdit son chef, l'électeur palatin Frédéric IV, mort le 19 septembre 1610, en laissant un successeur fort jeune, sans caractère et d'une intelligence bornée.



Cela était plus urgent que de continuer une lutte dont la France, dans son état présent, ne pouvait espérer tirer aucun profit réel. Marie de Médicis, libre maintenant d'exprimer ses affections personnelles, s'empressa, comme on sait, de négocier pour ses enfants les « mariages espagnols », depuis longtemps désirés par la cour de Madrid, mais que Henri IV n'avait jamais pu se décider à conclure. Ce double nœud rattachait pour une série d'années la France aux Habsbourgs d'Espagne, et la déclaration que la reine régente fit un peu plus tard aux princes protestants de l'Empire, savoir qu'elle ne renouvellerait pas le traité de Hall (20 mars 1612), vint enlever à ces derniers tout espoir d'être secourus désormais d'une façon plus efficace par la France. Aussi cessèrent-ils de compter sur elle, jusqu'au moment où le cardinal de Richelieu reprenant enfin la politique habile et généreuse à la fois, de Henri IV, renouvela les anciennes alliances (1). Sans doute, il se servit avant tout de ses alliés et clients d'Allemagne pour rehausser la grandeur de son propre pays, mais il sut les défendre aussi contre l'écrasante suprématie de la maison d'Autriche et préparer pour eux l'autonomie

1. Richelieu essaya de reprendre cette politique dès son court ministère de 1617, comme on peut le voir par les « Instructions à M. de Schomberg » du 29 décembre 1616. (*Lettres et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, I, p. 208).



presque complète qui leur fut reconnue plus tard, au sein de l'Empire, par les traités de Munster et d'Osnabruck.

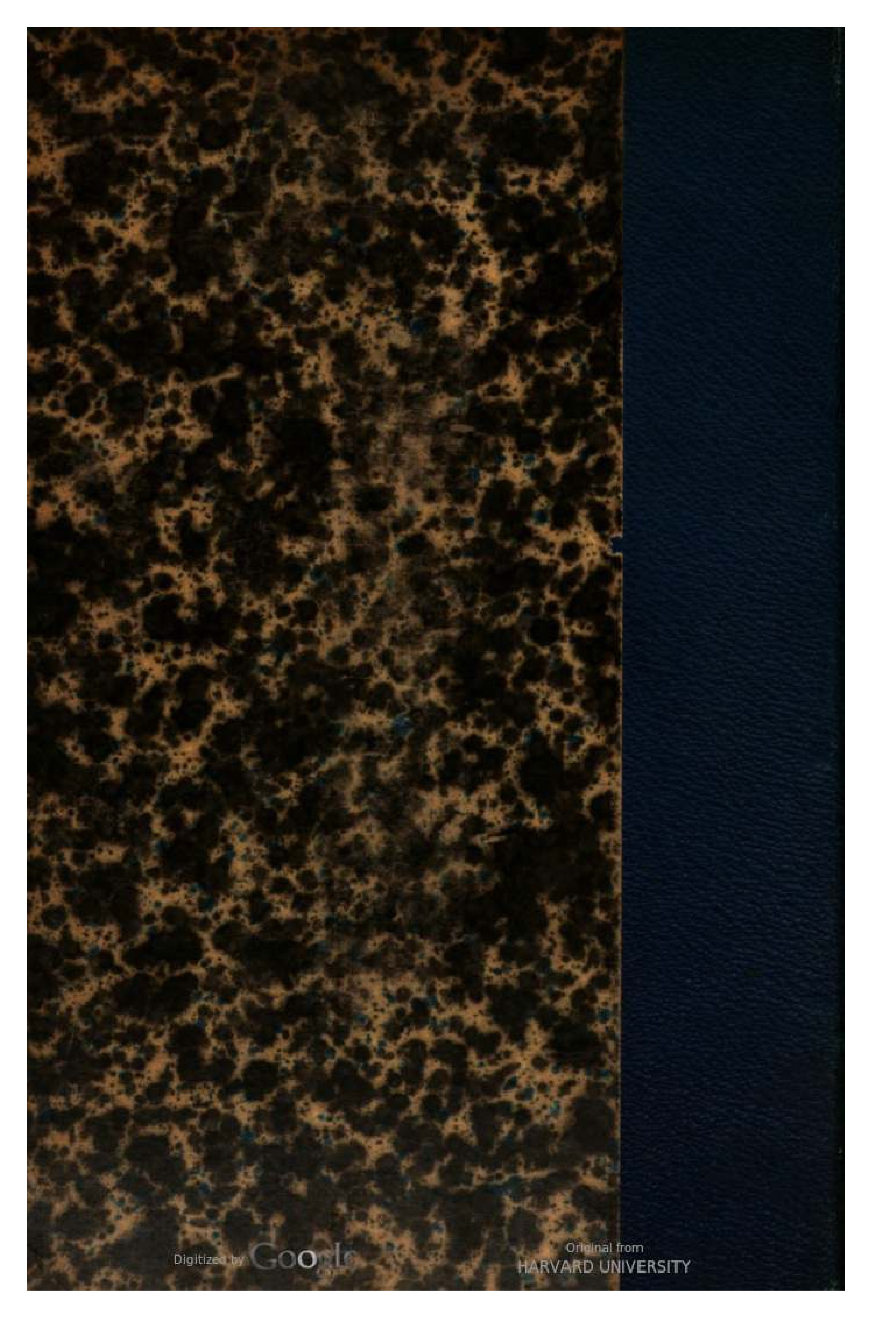
TABLE DES MATIÈRES

Imprimerie Henri Jouve, 15, rue Racine, Paris.








Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY